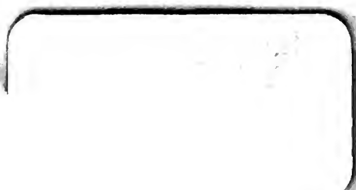





BIBLIOTHEQUE
RAISONNÉE
DES SAVANS
DE L'EUROPE

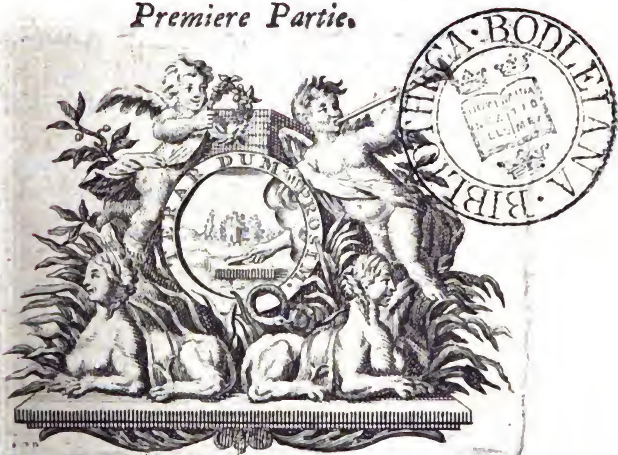
BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois de

JUILLET, AOUT & SEPTEMBRE.
1731.

TOME SEPTIEME.

Premiere Partie.



A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH.
MDCCXXXI.

TABLE DES ARTICLES.

BIBLIO-

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois de Juillet, Août & Septembre 1731.

ARTICLE I.

SUITE *de l'Extrait des deux Volumes de* Mr. LE CLERC *sur les* HAGIOGRAPHES, *& les* PROPHETES. [On a vû le prémier Extrait dans la I. Partie du Tome VI. Article VI.]

NOUS avons promis de donner quelques exemples de la maniére dont Mr. LE CLERC traduit & explique certains endroits. Commençons par le Livre de JOB.

1. JOB, *Chap.* VI. *verſ.* 8-21. dans le Discours, où *Job* répond à *Eliphaz*, pour se justifier des reproches que cet Ami lui avoit faits. „8. Plût à Dieu que ma requête parvînt „ à DIEU! Plût à Dieu que DIEU me don-

 „ nât

„ nât ce que j'attends, 9. & qu'il voulût m'é-
„ craser, & déploier sa main pour me détrui-
„ re! 10. Si je suis consumé par l'ardeur de
„ ma douleur, & qu'il ne *m*'épargne pas, ce
„ sera encore une consolation pour moi, que
„ je n'ai point caché les paroles du Saint. 11.
„ Quelles sont mes forces, que j'espére en-
„ core *quelque chose*? quelle est ma fin, que
„ je prolonge encore ma vie? 12. Mes forces
„ sont-elles *comme* celles de la Pierre, ou
„ ma chair est-elle de bronze? 13. N'est-il
„ pas *vrai* qu'il n'y a en moi aucun secours,
„ & que l'on m'a enlevé mes biens? 14. Quand
„ un homme est en langueur, son ami lui
„ laisse la miséricorde & la crainte du Tout-
„ puissant: 15. mes fréres m'ont manqué,
„ comme un Torrent, & ils ont passé com-
„ me des Fleuves rapides. 16. Ceux qui sont
„ noirs de gelée, la neige les cache. 17. Ils
„ s'écoulent en leur tems, ils périssent, lors
„ qu'elle s'échauffe, ils disparoissent du lieu
„ où ils étoient. 18. Les traces de leur che-
„ min s'écartent, *ils* s'en vont dans des dé-
„ serts, & périssent. 19. Ils regardent les Sen-
„ tiers de *Théma*, & ils s'attendent d'être
„ dans les chemins de *Séba*. 20. Ils sont hon-
„ teux, de ce qu'ils ont esperé; ils viennent
„ jusques-là, & ils *y* sont encore couverts
„ de honte. 21. Puis que vous avéz été pré-
„ sens, ne verrez-vous pas comment je suis
„ abattu, & ne craindrez-vous point?

Si l'on compare cette traduction avec toutes les autres Versions, soit Latines, ou en Lan-

Langues vulgaires, on y remarquera d'abord bien des différences. Mr. *Le Clerc* allégue toûjours, ici & ailleurs, les raisons qu'il a euës, tirées des régles de la Grammaire & de la Critique. Mais il n'est guéres possible de les rapporter dans un Journal François. Il faut se borner à quelques-unes des remarques, qui regardent les choses mêmes. Sur le *vers.* 10. par *les paroles du Saint*, on entend les paroles de DIEU, que les Prophétes appellent le *Saint d'Israël*: mais dans ce Livre, il est dit simplement *le Saint*, parce que l'on y introduit *Job*, parlant non en *Israëlite*, mais comme *Arabe*. Il devoit y avoir eû, dit nôtre Commentateur, quelques Révélations Divines parmi les *Arabes*, supposé que *Job* soit un personnage, qui aît existé véritablement. Que si, sous l'emblême d'un tel Personnage Dramatique, l'Auteur du Livre a voulu représenter les Gens de-bien d'entre les *Juifs*, qui furent emmenez captifs en *Babylone*; les *paroles du Saint* seront alors les Révélations communiquées aux *Hébreux* par les Prophétes, depuis *Moïse*; lesquelles personne ne devoit cacher à autrui, & sur tout à ses Enfans, que chacun étoit tenu d'instruire dans tout ce qui regardoit la Religion. Ainsi *Job*, quel qu'il soit, demande ici à DIEU, qu'il lui fasse la grace de mourir bien-tôt, ne fût-ce qu'à cause du soin qu'il a toûjours eû de ne point cacher sa volonté. Il donne à entendre, dans les versets suivants, que dans le triste état où il étoit réduit, & n'aiant rien de meilleur à

eſperer, le meilleur étoit pour lui de mourir. Selon que ſes maux faiſoient plus ou moins d'impreſſion ſur lui, tantôt il déſesperoit, comme ici, tantôt il témoignoit avoir quelque eſpérance, ainſi qu'il fait à la fin du Chapitre XIX. Le *verſet* 14. eſt expliqué d'une maniére toute nouvelle. Et le ſens ſe réduit à ceci: Les Amis, quand ils voient un Ami accablé de maladies & de chagrins, tel qu'étoit *Job*, bien loin de le regarder comme un homme qui n'a point eû la crainte de DIEU, & par là eſt indigne de ſa miſéricorde, lui laiſſent volontiers la conſolation de ſe confier en la Bonté Divine, par le témoignage favorable de ſa propre conſcience. A cela *Job* oppoſe, dans les verſets ſuivans, les reproches injurieux, que lui faiſoient ſes Amis, & la cruauté avec laquelle ils l'abandonnoient; tout cela exprimé d'une maniére figurée & fort Poëtique. Dans le verſet 16. on conjecture (& c'eſt, dit-on, tout ce qui peut ſe faire) qu'il y a une eſpéce de proverbe, ſelon lequel *Job* veut dire, parlant de lui-même: Comme ceux qui voiagent dans les Montagnes par un tems froid, ſont ſujets non ſeulement à avoir le teint brûlé par la Gelée, mais encore à être enſévelis ſous la Neige: de même moi, qui étois déjà en butte à toute ſorte de malheurs, je me vois de plus accablé des reproches de mes Amis. A l'occaſion de la Neige, *Job* paſſe, dans le verſet 17. à une métaphore tirée de là, mais qu'il applique à ſes Amis, pour marquer en même tems leur inconſtance, & la fin tragique qu'ils feront.
En

En quoi il y a une hardiesse de figures & de construction, que nôtre Commentateur compare à celle de PINDARE, & des *Chœurs* de la *Tragédie Gréque*. Puis, au verset 18. & suivans, *Job* exprime la ruïne, qu'il prédit à ses Amis, par une autre comparaison tirée de ceux qui voiagent dans l'*Arabie deserte*, où souvent on ne voit aucune trace de chemin, de sorte qu'ils s'égarent, & faute de vivres, ils meurent de faim & de soif, avant que de pouvoir arriver au lieu où ils alloient. Cela arrive aisément dans de tels païs, & on cite là-dessus une Lettre d'un (*a*) Voiageur moderne, écrite de l'*Arabie Deserte*. A quoi on joint ce que (*b*) STRABON rapporte d'*Aelius Gallus*, qui, trompé par un guide, fut six mois à errer en *Arabie*, pour aller en un lieu, d'où il revint en soixante jours, mais après avoir perdu une grande partie de son Armée. Pour ce qui est de *Théma*, où veulent aller les Voiageurs, dont parle *Job*; on ne sait quel lieu c'étoit. Mais *Seba* peut être cette partie intérieure de l'*Arabie*, où régnoit la Reine, qui vint voir *Salomon*. Enfin, au verset 21. il y a (*c*) une particule, diversement écrite dans le texte & à la marge de l'Original, laquelle embarrasse fort les Interprêtes, & donne lieu à des interprétations fort différentes. Mr. *Le Clerc*

(*a*) *Pietro della Valle*, I. Part. Epist. XVI.
(*b*) Lib. XVI. pag. 780. *Edit. Paris. Casaub.*
(*c*) *Lo*, qui est ou un pronom, ou la négative *non*, selon qu'il est écrit par un *vau*, ou par un *aleph*.

Clerc la lit & la place d'une maniére à en tirer ce ſens, qui n'a rien de dur, c'eſt que *Job*, s'adreſſant à ſes Amis, leur repréſente, que la vuë de ſes malheurs devroit leur faire craindre d'en éprouver de ſemblables, & non pas les porter à l'inſulter, comme s'il étoit un Scélérat.

On ſera ſans doute curieux de ſavoir, comment nôtre Auteur traduit & explique le fameux paſſage où bien des Théologiens trouvent la Réſurrection, *Chap.* XIX. *verſ.* 25, 26, 27. Voici la nouvelle verſion: „Je ſai que „ mon Libérateur vit, & qu'il demeurera ci-„ après ſur la poudre. *Si* après ma peau, on „ perce encore ceci, je verrai DIEU même „ dans ma chair: Lequel je verrai pour moi, „ mes yeux le verront, & non ceux d'autrui, „ *quoi que* mes reins aient été conſumez dans „ mon ſein". Quand *Job* dit là, que DIEU, ſon Libérateur, *demeurera encore ci-après ſur la poudre*, il parle de lui, dit Mr. *Le Clerc*, à la maniére des Hommes, qui, tant qu'ils vivent ſe tiennent ſur *la poudre*, par oppoſition aux Morts, qui ſont ſous la poudre, en étant couverts dans le Sépulcre. *Si après ma peau on perce encore ceci*, c'eſt-à-dire, mon corps, que *Job* montroit du doigt, ou en mettant la main ſur ſa poitrine; & il parloit par ſuppoſition: Quand même des Hommes méchans, non contens de me voir dans ce triſte état, où il ne me reſte que la peau & les os, voudroient encore me percer d'outre en outre (ce qui ne lui arriva jamais): je ne laiſſerois pas pour

cela

cela de voir DIEU de mes propres yeux, autant qu'il peut être vû des yeux mortels, & je n'en ferois pas moins délivré de mes maux par son secours. Il paroît par la suite du Livre, que *Job* vit DIEU parlant de dessus une Nuée, où il montroit quelque Symbole de sa présence, tel qu'étoit la Lumiére éclattante, dans laquelle il se fit voir à *Moïse*. S'il faut prendre l'Histoire à la lettre, *Job* fondé sur quelque Révélation, esperoit d'être favorisé, avant que de mourir, d'une telle vuë, gage certain de sa délivrance; DIEU ne s'étant jamais ainsi montré, qu'à ceux qu'il vouloit distinguer par des faveurs singuliéres. Pour exprimer vivement la forte persuasion où il étoit & l'espérance certaine qu'il avoit là-dessus, il use de repétition, & d'une repétition emphatique: *Lequel je verrai pour moi* &c. On s'étonnera peut-être, qu'il témoigne ici une si grande confiance, lui qui a dit ci-dessus, & qui dira dans la suite bien des choses qui marquent son impatience. Mais c'est-là un combat entre la Raison & les Passions, qui fait que les Hommes parlent tantôt selon les conseils de la prémiére, & tantôt selon les mouvemens des derniéres, selon que l'une ou les autres font plus d'impression sur eux. Mr. *Le Clerc* ne trouve autre chose dans ce passage, après en avoir pesé & épluché tous les termes. Aucun Docteur Juif n'y a vû non plus rien qui regardât la Résurrection; quoi que d'ailleurs ce soit un dogme reçû des *Juifs*. Mais nôtre Auteur tire sur tout un fort argument contre l'interprétation commune, & d'un grand nom-

nombre d'endroits, où *Job* montre assez clairement par ses discours que l'état des Ames après la mort n'étoit guéres connu en ce tems-là, & de tout le sujet du Livre même. Il se réduit à cette question, d'où vient que des gens, qui ne sont pas plus méchans que les autres, & qui même sont véritablement gens-de-bien, tels qu'ils paroissent, se trouvent quelquefois exposez à des malheurs extraordinaires. *Job*, & ses Amis, se trouvent fort embarrassez à accorder cela avec la Justice Divine, ils ne peuvent rien imaginer de satisfaisant: & DIEU même ne l'enseigne point, dans les discours qu'on lui fait ensuite addresser à *Job*. La solution du problême, & en même tems la consolation seule capable de tranquilliser l'esprit de *Job*, dépendoit de la considération d'une autre Vie, dans laquelle la Vertu auroit sa récompense, & une récompense d'autant plus grande, que l'on auroit souffert plus constamment de grands maux. Cette vérité néanmoins n'est point pressée ni seulement indiquée parmi tant de discours si étendus. Mr. *Le Clerc* insiste là-dessus, en divers endroits de ses (*a*) Commentaires, d'une maniére à faire comprendre, qu'il ne diminuë rien de la force des termes dont s'est servi St. PAUL, dans ce (*b*) fameux passage: JESUS-CHRIST *a mis au jour* (ou *en lumiére*) *la Vie & l'immortalité par l'Evangile.* On peut

(*a*) Voiez le *II. Index*, au mot *Immortalitas animorum* &c.
(*b*) *Tite*, I, 10.

peut conferer ce que nôtre Auteur a dit ſur le même ſujet, dans ſes *Prolegomènes* ſur l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique* des deux Prémiers Siécles; & dans le Tome V. de la *Bibliothéque Ancienne & Moderne*, où il en donne l'Extrait, *Part.* II. *Article* II. pag. 313, & ſuivantes.

Dans le *Chap.* XXVI. où *Job* rapporte divers effets merveilleux de la Puiſſance de DIEU, Mr. *Le Clerc* trouve une alluſion au paſſage des *Iſraëlites* à travers la *Mer Rouge*: & elle y eſt aſſez clairement, s'il faut traduire le verſet 12. comme fait nôtre Auteur: DIEU *a fendu la Mer par ſa puiſſance, & il a frappé l'*Egypte *par ſa ſageſſe.* Le terme de l'Original, qui eſt rendu par celui d'*Egypte* (*Rahab*) ſignifie ordinairement *orgueil*; mais il ſe prend en pluſieurs endroits pour la *Baſſe Egypte*, & pour l'*Egypte* (*a*) toute entiére; comme l'a fait voir le (*b*) ſavant BOCHART, qui néanmoins ne veut point admettre ce ſens dans le paſſage dont il s'agit. Il remarque pourtant lui-même qu'un fameux Rabbin (*c*) l'a ainſi entendu; & il n'a d'autre raiſon pour rejetter ſa penſée, ſi ce n'eſt que *Job* étant, dit-il, plus ancien que *Moïſe*, il n'a pû avoir en vuë le miracle fait en faveur des *Iſraëlites*, après leur ſortie d'*Egypte*. Mais c'eſt ce qui eſt en queſtion, répond nôtre Auteur. On n'a point encore prouvé par aucun argument ſoli-

(*a*) Comme *Pſeaum.* LXXVII. 4. LXXXIX. 11. *Eſaïe* LI. 9.

(*b*) *Phaleg*, Lib. IV. Cap. 24. (*c*) *R. Selomo.*

ſolide, que *Job* fût plus ancien que *Moïſe*, & il y a bien des choſes, qui favoriſent beaucoup l'opinion contraire. Que ſi l'Hiſtorien Sacré s'eſt exprimé ici d'une maniére obſcure, en déſignant l'*Egypte*, cela vient de ce qu'il introduit non un *Hébreu*, mais un *Arabe* homme-de-bien & pieux; & il l'a fait, ajoûte Mr. *Le Clerc*, pour certaines raiſons, que nous avons marquées dans une Diſſertation ſur le Livre de *Job*. Mais, comme on l'a déjà dit, il n'a pas eû le tems de compoſer cette Diſſertation, ni quelques autres qu'il promettoit.

Voici un paſſage nouvellement expliqué, par les coûtumes des *Orientaux*. C'eſt au *Chap*. XXX. *verſ*. 10. *Job* parlant du mépris que témoignoient pour lui, dans ſon affliction, les perſonnes les plus viles, dit: *Ils me déteſtent, ils s'éloignent de moi, & ils ne font pas difficulté de cracher devant moi.* Dans les derniéres paroles l'Original porte mot pour mot: *ils ne retiennent point leur crachat de devant mon viſage*, ou *devant moi*. Les *Septante*, *la Vulgate*, & les Verſions en Langue vulgaire, expliquent cela, comme ſi *Job* vouloit dire, qu'on lui crachoit au viſage. Mais Mr. *Le Clerc* croit que chez les anciens *Arabes*, c'étoit une incivilité fort choquante, que de cracher en préſence de quelcun; ce qui a lieu encore aujourd'hui parmi ces Peuples, comme on le prouve par le témoignage d'un Voiageur (*a*) Mo-

(*a*) *Laurent d'Arvieux*, Mœurs & Coûtumes des *Arabes*. Chap. VI.

Moderne fort exact, qui dit : *les* ARABES *croient quelquefois que, quand nous crachons, c'est pour les mépriser : ils ne crachent jamais devant ceux, qu'ils honorent.* On ajoûte, que la même coûtume étoit autrefois établie chez les anciens *Médes*, & on cite là-dessus HE'RODOTE *(a)*, qui nous apprend, que, par une Loi de *Déjocès*, il étoit défendu *de rire & de cracher devant le Roi*, comme une chose (*b*) qui passoit pour deshonnête envers tous.

Un autre passage d'*Hérodote* sert à éclaircir ce que dit *Job*, *Chap.* XXXI. vers. 26. *Ai-je regardé le Soleil, lors qu'il brilloit, & la Lune marchant avec clarté?* Par où, & par ce qui suit, il paroît assez, que *Job* se rend témoignage à lui-même d'avoir été exemt de toute Idolatrie. Le mot Hébreu, que l'on traduit *Soleil* (*Or*) comme font tous les Interprétes, signifie proprement la *Lumiére*. L'Historien Grec, que l'on regarde comme le *Pére de l'Histoire*, parlant des *Arabes*, & de leurs coûtumes (*c*), dit, qu'ils ne reconnoissent que deux Divinitez, savoir, *Dionysus* (ou *Bacchus*) qu'ils appellent *Ourotalt* (Ὀυροτάλτ), & *Uranie*, qu'ils nomment *Alilat* (Ἀλιλάτ). Voilà le *Soleil* & la *Lune*; quoi qu'*Hérodote*, trouve dans le prémier *Bacchus*, & dans l'autre *Uranie*, selon l'erreur commune des *Grecs*, qui attri-

(*a*) Lib. I. Cap. 99.
(*b*) Voiez aussi *Barnabé Brisson*, *De Regio Persar. Principatu*, Lib. II. pag. 212, 213. *Ed. Sylburg.*
(*c*) *Herodot.* Lib. III. Cap. 8.

attribuoient ſouvent ſans raiſon aux *Orientaux* le culte des Divinitez qu'ils adoroient eux-mêmes, & leur donnoient en conſéquence les mêmes noms. Mr. *Le Clerc* rejette auſſi l'opinion (*a*) de BOCHART, qui a voulu expliquer par les Fables Grecques, le terme d'*Ourotalt.* Pour lui il croit (& la conjecture paroît fort heureuſe) que l'on trouve dans ce mot des veſtiges clairs d'*Or* ou *Our*, qui ſignifie en Hebreu *Lumiére*, ou *Chaleur*; & de *Thoholah*, qui veut dire *éclat*: de même qu'*Alilat* vient de *Laïlah*, ou *Lailaton*, c'eſt-à-dire, la *Nuit*, pendant laquelle la Lune brille. SCALIGER (*b*) avoit déjà remarqué, qu'*Alilat* eſt la Lune, & *Bochart* en tombe d'accord.

II. NOUS n'irons pas plus loin, ſur le Livre de *Job*, quoi que ce ſoit celui qui fourniroit le plus de matiére, à cauſe de ſa grande obſcurité, qui force un nouveau Commentateur à chercher en une infinité d'endroits quelque choſe de plus ſatisfaiſant, que ce qu'on avoit débité avant lui; après quoi ſouvent il ne trouve rien de meilleur, ou du moins il eſt réduit à n'avancer que des conjectures, dont il n'eſt pas bien content lui-même, comme Mr. *Le Clerc* l'avouë plus d'une fois. Paſſons au Livre des PSEAUMES, & prenons d'abord les deux prémiers verſets du PSEAUME VIII. que nôtre Auteur traduit ainſi: *O Jehova nôtre Sei-*

(*a*) *Phaleg*, Lib. II. Cap. 19.
(*b*) In Fragment. poſt *Emendat. Tempor.* pag. 27.

Seigneur, combien est magnifique par toute la Terre ton nom, qui a manifesté ta gloire au dessus du Ciel! De la bouche des Enfans, & de ceux qui sont à la mammelle, tu as fondé ta force, à cause de tes Ennemis, pour détruire l'Ennemi & le Vindicatif. Le prémier verset, de la maniére qu'il est ici tourné, signifie, que le *nom de* DIEU célébré par toute la Terre, nous fait comprendre combien sa gloire doit être grande dans le Ciel, comme si les louanges de DIEU retentissoient d'ici-bas jusques dans ce lieu, où il a son siége propre. Mr. *Le Clerc* conjecture aussi, qu'un (*a*) terme de l'Original pourroit être expliqué par la *Langue Syriaque*, en sorte que le sens, le même pour le fond, se réduiroit à ceci, qu'il y a comme deux Chœurs, qui chantent les louanges de DIEU; l'un, des Hommes pieux, qui sont sur la Terre; l'autre, des Anges, qui *repétent* dans le Ciel les louanges du prémier. Dans le second verset, il y a une expression proverbiale, qui se dit des grandes actions ou des grands exploits que l'on fait avec de foibles secours ou de petites forces, comme sont celles des Enfans. A la vérité, les SEPTANTE ont traduit, *tu as fondé ta louange*, & non, *tu as fondé ta force*; mais c'est en dévinant, pour accommoder leur version à ce qu'ils croioient que signifioit ici le terme de l'Original, qui se prend par tout ailleurs en un autre sens.

(*a*) *Thena*, pour *Schnah*, en Syriaque *réiterer, repeter*.

ſens. Que ſi Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST (*a*) a ſuivi cette Verſion, c'eſt parce que lui & ſes Apôtres en uſoient ainſi ordinairement, en faveur des *Juifs*, à qui elle étoit familiére; outre que le mot de *louange* convenoit merveilleuſement bien à l'application, qu'il vouloit faire de ce paſſage au ſujet, pour lequel il le citoit.

Pſeaume LXVIII. *verſ.* 20. Il y a mot-à-mot dans l'Original: *Béni ſoit tous les jours le Seigneur*, *qui nous charge* &c. & la plûpart des Interprétes entendent cela des biens dont DIEU *charge* les Hommes, ou les *comble*, comme porte, entr'autres, la Verſion de *Genéve*. Mais le terme Hébreu ſignifie proprement un fardeau mis ſur le corps de quelcun, & dans un ſens (*b*) métaphorique, le joug qu'un Supérieur impoſe par ſes commandemens. C'eſt pourquoi nôtre Auteur traduit: *Béni ſoit le Seigneur*, *qui nous a impoſé une* LOI. Il ſupplée le dernier mot par la nature même de la choſe. Car, dit il, il n'y a point d'autre joug impoſé aux *Hébreux*, par lequel ils duſſent tous les jours rendre graces à DIEU, que la *Loi* qu'il leur avoit donnée. Les *Préceptes Moraux* de cette Loi ſont un *joug*, mais qui n'eſt pas difficile à (*c*) porter, puis qu'ils ne ſont autre choſe que la Loi de Nature. Et pour les *Préceptes Cérémoniels*, ceux qui étoient accoûtumez à les obſerver, ne les trouvoient pas trop incommodes

(*a*) *Matth.* XXI, 16. (*b*) *I. Rois*, XII, 11.
(*c*) Voiez *Matth.* XI, 30.

des. Ainsi ils devoient remercier DIEU de les avoir assujettis à l'observation des uns & des autres.

Le Psalmiste, pour exprimer la prospérité dont DIEU le combloit, dit, *Pseaume* XCII. vers. 11. *Je suis oint d'huile verte.* Les Interprêtes ont remarqué l'allusion qu'il y a ici à la coûtume qu'avoient les Anciens (*a*) de s'oindre d'huile la tête, sur tout dans les Festins. Mais aucun n'avoit expliqué, comme il faut, ce que c'est que cette *huile verte*, dont il est parlé ici. On entend par là ordinairement, *de l'huile fraîche*, & c'est ainsi que traduit la Version de *Genéve*. Mais Mr. *Le Clerc* croit, que cela veut dire la meilleure sorte d'huile; car telle est la *verte*, que l'on faisoit d'olives qui n'étoient pas encore meures, comme il le prouve par l'autorité (*b*) de CATON & de (*c*) PALLADIUS, dans leurs Traitez d'Agriculture, & par un passage de (*d*) SUETONE. Il cite là-dessus ISAAC CASAUBON, qui avoit déjà observé la même chose dans ses Notes sur le dernier Auteur; où néanmoins, ajoûte-t-il, ce Savant attribuë mal-à-propos à *Caton* d'avoir dit, que cette sorte d'huile s'appelloit *Oleum Romanicum*, puis que *Caton* donne seulement cette épithete à certaines Charruës. Mais *Casaubon* parle d'Huile commune,

(*a*) Voiez nôtre Auteur, sur *Pseaume* XXIII, 5.
(*b*) *Cato, De Re Rustic.* Cap. 3. & 65.
(*c*) Octob. Tit. X. (*d*) Vit. *Jul. Cæsar*. Cap. 53.

ne, (1) quoi qu'il s'explique d'une maniére un peu embarrassée: & l'on trouve véritablement dans CATON (a), *Oleum Romanici pondo* 8. *D*; où il faut lire sans doute *Olei Romanici*, comme fait tacitement (b) AUSONIUS POPMA. Cela soit dit en passant, comme nôtre Auteur n'a critiqué *Casaubon* qu'en passant.

Il n'y a guères de passage, que l'on cite plus souvent en Chaire, que le verset 4. du *Pseaume* CXXX. selon la Version de *Genéve*: *Il y a pardon, par devers toi, afin que tu sois craint.* Mais Mr. *Le Clerc* traduit, d'une maniére plus claire, & plus conforme à la nature même de la chose: *Parce qu'il y a pardon auprès de toi, c'est pour cela que nous te respectons*, ou que *l'on te respecte.* En effet, ceux qui regarderoient DIEU comme un Etre implacable de sa nature, l'auroient en horreur, plûtôt qu'ils ne le respecteroient; & ils ne pourroient pas se résoudre à lui rendre un culte, tel qu'il demande de nous, c'est-à-dire, accompagné de sentimens de reconnoissance & d'amour. Une ferme persuasion de la *Bonté* de DIEU, dont la Clémence fait une partie considérable, paroît à nôtre Auteur & avec raison, de si grande conséquence, qu'il ne laisse passer aucune oc-ca-

(1) *Ita vocabant* [viride oleum] *quod ex acerbâ premitur oleâ nec maturâ. nam istud* [c'est-à-dire] *quod premitur ex olea* matura] *censebant vulgare, &* Romanicum *dicebant, ut est apud* Catonem. *Virgilius*: & amara pausia bacca (*Georgic.* II.) &c.

(a) Cap. 146.

(b) Not. in *Caton.* pag. 191. Edit. Franeker. 1620.

casion de faire (*a*) remarquer, dans ses Notes, les effets de cette Bonté, que les Auteurs Sacrez indiquent, & de la défendre, tant contre les *Manichéens* anciens & modernes, que contre ceux qui y donnent atteinte indirectement & sans y penser.

III. SUR le Livre des PROVERBES *de* SALOMON, Mr. *Le Clerc* rend raison d'abord de ce qu'il a laissé ce titre tel qu'on le traduit ordinairement; quoi que, selon l'usage de la Langue Latine, aussi bien que des Langues Vulgaires, le mot de *Proverbes* semble ne pas donner une idée complette de tout ce qui est contenu dans ce Livre. Le terme Hébreu *Maschal* signifie proprement une *similitude*, ensuite un *Proverbe*, & enfin toute sorte de *discours figuré*. C'est que tout Proverbe, & tout Discours figuré, renferme une espéce de comparaison; comme on peut s'en convaincre, en lisant & examinant avec attention une grande partie des *Proverbes* de SALOMON. Mais on y trouve aussi quantité de Sentences Morales, exprimées en stile simple & naturel; lesquelles peuvent aussi être comprises sous le nom de *Proverbe*, à cause de la ressemblance qu'elles ont avec celles qui sont d'un tour figuré. Et c'est ainsi qu'ERASME a mêlé parmi ses *Adages* bien des Sentences Morales, qui ne sauroient se rapporter au titre de sa Collection, pris dans un sens propre.

Chap.

(*a*) Voiez, par exemple, sur le *Pseaum.* CXXXVI. & CXLV.

Chap. XVI. *verſ.* 26. la Verſion de *Genéve* porte : *L'ame de celui qui travaille, travaille pour lui, parce que ſa bouche ſe courbe devant lui.* Voici comment nôtre Auteur traduit, & explique ces paroles, d'une maniére bien différente de tout ce que l'on trouve dans les Commentateurs : *L'appétit de celui qui travaille, travaille pour lui, parce que ſa bouche le force.* Le mot *Nepheſch*, que les autres Verſions expriment par celui d'*Ame*, ſignifie bien cela ordinairement : mais il ſe prend auſſi pour toute ſorte de déſir, & en particulier, pour celui que reſſent un homme preſſé de la faim. Ce dernier déſir, comme on ſait aſſez, porte les Hommes à travailler, bon gré malgré qu'ils en aient ; & c'eſt ainſi qu'ils ſont *forcez* par leur *bouche*, entant qu'elle eſt l'organe naturel par où ils prennent des alimens. C'eſt le ſens que Mr. *Le Clerc* donne au verbe *Acaph*, qui ne ſe trouve qu'en ce ſeul endroit, & que les Interprêtes ont rendu *ſe courber*, par pure conjecture, à laquelle nôtre Auteur en ſubſtituë une autre, tirée de la Langue Arabe, & de celle des Rabbins, mais qui s'accorde bien avec le ſujet dont il s'agit. Il ajoûte, qu'ici, comme en quelques autres endroits, la Sentence n'eſt pas finie dans ce verſet, & qu'il faut y joindre le ſuivant, où l'on oppoſe à la néceſſité, qui contraint les Pauvres de travailler, la promtitude avec laquelle les Mechans ſe portent d'eux-mêmes à mal faire : *Le Scélérat creuſe le mal*, &c.

Chap. XXVI. *verſ.* 8, 9, 10. *Telle choſe que* ce

ce seroit, de lier des cailloux en un faisceau sur un tas de pierres, tel est celui qui *donne de la gloire à un Sot*. L'EPINE *pique la main d'un homme yvre, & les maximes sententieuses piquent la bouche des Sots*. LE *Gouverneur fait tout*, soit qu'*il donne un salaire au Fou*, soit *qu'il prenne à ses gages des Transgresseurs*. St. JERÔME a traduit la prémiere de ces Sentences, comme (*a*) si la comparaison rouloit sur une coûtume connuë qu'avoient les Paiens, de jetter des Pierres sur des monceaux entassez dans les Chemins & aux Carrefours, en l'honneur de *Mercure*. Mais, quoi que quelques Rabbins entrent aussi dans cette pensée, Mr. *Le Clerc* n'ose l'approuver, jusqu'à ce ce qu'on aît montré que la coûtume étoit aussi établie chez les *Orientaux*, ce qui ne lui paroît pas encore. Selon lui, *Salomon* peut avoir voulu dire seulement, que l'on seroit aussi peu sage, de conferer des Honneurs à un Sot, que si l'on ramassoit des Cailloux dans un Sac, pour les aller jetter sur un tas de Pierres. Le sens de la seconde Sentence est, que ceux qui ne suivent pas les régles de la Sagesse, sont *piquez* des Maximes de Morale, qu'ils entendent prononcer, parce qu'ils se reprochent à eux-mêmes de vivre tout autrement. La derniére est fondée sur ce principe également connu & incontestable, *Que qui fait une chose*

(*a*) *Sicut qui mittit lapidem in acervum Mercurii*, &c. Voiez *Selden*, *De Diis Syris*, Lib. II. Cap. 15. *J. Mich. Dilher*, Disp. Acad. Tom. II. pag. 426.

chose par autrui, est reputé la faire lui-même. Cela convient sur tout aux Grands, & *Salomon* a en vuë ces Gouverneurs ou Ministres infidéles, qui paioient secrétement des Brigands, ou autres Scélérats, pour commettre des Crimes, croiant ainsi pouvoir se justifier, en niant de les avoir commis eux-mêmes. Il ne faut que comparer la traduction & l'explication de ces trois Sentences avec les autres Versions & les Commentaires, pour y appercevoir d'abord bien des différences.

IV. NOUS ne rapporterons qu'un Passage de l'ECCLESIASTE: car il faut laisser de la place pour ce qui nous reste à dire. *Chap.* II. *vers.* 24. *Il n'y a rien de bon pour l'Homme*, si ce n'est *de boire & de manger, & de se réjouir dans son travail: car qui est-ce qui a mangé, & qui s'est hâté* de vivre, *plus que moi?* &c. Nôtre Auteur blâme ceux qui ont comparé ces paroles avec la folle Inscription que les Anciens disent (*a*) avoir été trouvée sur le Sépulcre de *Sardanapale*, & qui n'est digne que d'un Voluptueux profane. *Salomon* à la verité parle uniquement du Bonheur de cette Vie, sans penser à l'Immortalité & à la Félicité d'une autre Vie, que DIEU n'avoit pas encore revelée clairement. Mais il ne veut dire autre chose, si ce n'est que les Hommes doivent jouïr de leurs biens tranquillement & gaiement, sans donner dans aucun excès, sans faire tort à personne, sans manquer à aucun de leurs Devoirs,

(*a*) *Strabon*, Lib. XIV. pag. 672. *Athenée*, Lib. VIII. Cap. 3. & XII. Cap. 7. &c.

Devoirs, & en rendant sur tout graces à DIEU, de la libéralité duquel ils tiennent tous les plaisirs & les avantages dont ils jouïssent dans ce Monde. Il se donne lui-même pour modéle, entant qu'il a tâché d'en user ainsi, & de mettre honnêtement à profit la Vie.

V. DANS le CANTIQUE DES CANTIQUES, où Mr. *Le Clerc*, comme nous en avons déja averti, laisse à quartier toute explication allégorique, il s'est conformé à l'usage, selon lequel on appelle *l'Epoux & l'Epouse* les deux principaux Personnages introduits dans cet Epithalame; quoi qu'à parler exactement il fallût dire, le *Nouveau Marié*, & la *Nouvelle Mariée*. Il ne se met pas en peine de rechercher, si l'Epouse étoit Fille de *Pharaon*, ou quelque autre. Tout ce que l'on peut savoir, c'est que c'étoit une Jeune Fille, qu'il épousa, & avec laquelle il décrit ses amours, d'une maniére Poëtique, & en stile Oriental, fort différent de celui des Auteurs Profanes. Nôtre Auteur reconnoît néanmoins, qu'il y a quelquefois des idées & des expressions assez semblables, comme il paroît par divers passages, qu'il cite, de Poëtes *Grecs* ou *Latins*. GROTIUS en avoit usé de même, & quelques Théologiens ont injustement déclamé contre ce grand homme, comme si par là il avoit voulu comparer les choses mêmes que l'on croit renfermées dans le sens mystique de ce Cantique, avec les bagatelles de *Théocrite*, par exemple; au lieu qu'il n'a fait que comparer les expressions & les images, que *Salomon* emprunte

de la Vie Paſtorale, avec d'autres ſemblables qui ſe trouvent dans les Poëtes Bucoliques des Paiens.

L'Epouſe dit, *Chap.* II. *verſ.* 4, 5. ſelon la Verſion de nôtre Auteur: *Il* (l'Epoux) *m'a introduite dans la Sale du Feſtin, & l'on a mis ſur moi ſon Etendart, c'eſt l'Amour. Soûtenez-moi avec des Couſſins, recréez-moi avec des Pommes, car je ſuis malade d'amour.* Il y a ici d'abord une métaphore, tirée de l'Art Militaire. L'Epoux eſt repréſenté comme donnant à ſon Epouſe un Emploi de Porte-enſeigne, en ſorte que ſur le Drapeau, qu'elle tient, il y a écrit le mot d'*Amour*. Elle étoit déjà au lit, comme il paroît par la ſuite, où elle s'endort, après avoir dit tout ceci: elle veut qu'on la *ſoûtienne avec des couſſins*, & non pas avec une *bouteille de vin*, comme traduiſent la plûpart des Interprêtes. Elle eſt languiſſante d'amour; elle demande des *Pommes*, pour recréer ſes eſprits. Ces Pommes doivent être des Citrons, ou autres fruits ſemblables; car les Pommes ordinaires ne ſont pas propres à faire revenir le cœur.

Chap. IV. *verſ.* 1, 2. l'Epoux dit à l'Epouſe: *Que tu ès belle, mon Amie, que tu ès belle! Tes yeux ſont* comme les yeux *des Colombes, hors de ton voile; ta chéveluré eſt comme* la laine *d'un Troupeau de Chévres, qui viennent de la Montagne de* Galaad. *Tes dents comme un Troupeau de* Brebis *appariées, qui ſont montées du Lavoir toutes jumelles, & dont aucune n'eſt privée de ſa compagne.* Les Interprêtes traduiſent

sent différemment les mots qui sont ici rendus, *hors de ton voile*. On fait voir le peu de fondement de toutes ces interprétations, & sur tout celle de *St. Jerôme*, qui traduit, *sans ce qui est caché au dedans*. Ce Pére croioit que le terme de l'Original *tsammatech* signifioit proprement la partie que la pudeur défend de nommer, comme il paroît par son (a) Commentaire sur *Esaie*, où il justifie même l'usage de ces sortes de termes obscénes par les principes des *Stoïciens*, qui disoient que c'étoit mal-à-propos que les Hommes avoient attaché des idées deshonnêtes à des mots qui de leur nature ne renfermoient rien que d'honnête. Mais, dit Mr. *Le Clerc*, quoique de simples sons n'aient par eux-mêmes rien d'honnête ou de deshonnête, il suffit qu'ils soient devenus deshonnêtes selon l'usage; dès-là il faut s'en abstenir, pour ne pas blesser sans sujet des oreilles chastes. Et il n'est pas permis de douter seulement, que les Ecrivains Sacrez, qui, plus que tous autres, sont scrupuleux sur le chapitre de la pudeur, n'aient pas évité avec soin d'emploier de semblables expressions. Dans cet endroit du *Cantique* de *Salomon*, il y a d'autant moins de necessité d'en venir à une telle idée, qu'il est très-naturel de traduire, *hors de ton voile*, en tirant cette (b) signification d'un verbe Chaldéen, qui signifie *couvrir*. On sait qu'alors, comme aujourd'hui parmi les *Arabes*, les Femmes des *Orientaux*, lors qu'elles

(a) Cap. XLVII. vers. 2.
(b) *Tsamma*, du Chaldéen, *Tsmam*, & *Tsamtsem*.

les paroiſſoient en public, portoient un voi-le, qui leur couvroit tout le viſage, hormis les yeux. Les Cheveux de l'Epouſe, qui eſt repréſentée plus haut comme brune, ſont comparez enſuite à la Laine des Chévres noi-res; ainſi que l'a fait voir le docte (*a*) BOCHART. Et la beauté des dents conſi-ſte en ce qu'elles ſont parfaitement égales, & qu'il n'en manque pas une à l'Epouſe. La *ſté-rilité*, que d'autres trouvent ici, ne convient point au ſujet.

VI, VENONS aux deux Grands Prophétes, qui ſeuls ſont accompagnez d'une Paraphraſe, & d'un Commentaire. Nous choiſirons là-deſſus, pour diverſifier, l'explication que nô-tre Auteur donne de quelques Oracles, qui regardent les tems de l'Evangile.

ESAÏE, *Chap.* XLII. *verſ.* 2—7. „ Voici
„ mon Serviteur, que j'ai pris, mon Elû, en
„ qui je me plais & que j'ai rempli de mon
„ Eſprit: Il annoncera le Droit aux Nations;
„ 3. Il ne criera point, il ne hauſſera point la
„ voix, il ne ſe fera point entendre dans les
„ ruës; 4. il ne briſera point le [illegible] caſ-
„ ſé; il n'éteindra point le Lum[illegible] fu-
„ me; il prononcera le Droit [illegible] é.
„ Il ne s'affoiblira poin[illegible] & [illegible]
„ battu, juſques à [illegible]
„ ſur la Terre, [illegible]
„ 5. Ainſi a d[illegible]
„ créé les C[illegible]
„ fermi la [illegible]

(*a*) [illegible]

„ ple qui eſt ſur elle, & l'eſprit à ceux qui y
„ marchent; 6. Moi *Jehova*, qui t'ai appellé
„ légitimement, je prendrai ta main, je te gar-
„ derai, & t'établirai pour traiter alliance avec
„ le Peuple, & pour être la lumiére des Na-
„ tions; 7. pour ouvrir les yeux des Aveu-
„ gles, pour tirer des liens ceux qui y ſont
„ detenus, & de priſon ceux qui ſont aſſis dans
„ les tenebres.

Les *Septante* (*a*) ont entendu par le *Serviteur*, dont il eſt ici parlé, le Peuple d'*Iſraël*. Et GROTIUS a cru, que DIEU parle d'*Eſaïe*, mais comme type de JESUS-CHRIST. Nôtre Auteur rejettant toutes ces ſortes d'interprétations, montre en détail, que la Prophétie regarde directement *Jéſus-Chriſt*, & que les termes, expliquez ſelon l'uſage de la Langue Hébraïque, ne peuvent convenir en aucune maniére à d'autre, qu'à lui. Auſſi la *Paraphraſe Chaldéenne* de JONATHAN dit-elle expreſſement: *Voici mon Serviteur le Meſſie*; & il paroît par (*b*) St. MATTHIEU, que les *Juifs* l'entendoient ainſi communément. DIEU *a pris* le Meſſie, c'eſt-à-dire, il en a eû ſoin & il l'a protegé d'une façon ſinguliére, *toute* (*c*) *la plénitude de la Divinité aiant habité corporellement en lui*. Il l'a *rempli de ſon Eſprit*: ni *Eſaïe*, ni tous les Prophétes enſemble, n'ont jamais reçû cet Eſprit dans une ſi grande meſure. Le Meſſie a *annoncé aux Nations* le

(*a*) Ἰακὼβ ὁ παῖς μου, &c.
(*b*) Chap. XII. verſ. 18. *& ſuiv.*
(*c*) *Coloſſ.* II. 9.

le Droit, ou les Loix Divines, par lui-même & par ses Apôtres. *Il n'a point crié, ni haussé sa voix* &c. C'est qu'il ne vouloit pas publier avec ostentation ses Miracles; il le défendoit même à ceux qu'il avoit guéris, & le passage est appliqué à cette occasion. Il n'a point *brisé le Roseau cassé*, ni *éteint le Lumignon qui fumoit encore.* L'origine de ces expressions proverbiales est ici expliquée, & le sens que nôtre Auteur leur avoit déjà donné dans ses Notes sur le *Nouveau Testament*, beaucoup plus étendu. *Grotius*, en les rapportant à *Esaïe*, y trouve, que ce Prophéte, par ses Prophéties, affermiroit dans la Piété les *Hébreux*, à qui il en restoit un peu, mais presque éteint par leurs calamitez. Cela est tiré de loin: & on pouvoit le dire aussi bien de tout autre Prophéte; de même que ce que *Grotius* veut que signifient les paroles suivantes, *Il prononcera le Droit selon la vérité*, il annoncera fidélement les Jugemens de DIEU, sans y mêler ses propres passions: Tous les vrais Prophétes en usoient ainsi. Combien plus naturel est-il de dire, que le Messie publieroit les Loix Divines: & cela non des Loix accommodées aux tems & aux personnes, comme celles de *Moïse*, qui d'ailleurs avoient été corrompuës par de mauvaises Traditions; mais des Loix *selon la vérité* éternelle & immuable, qui conviennent à tous les Hommes de tous les tems & dans tous les lieux? C'est la Religion composée de telles Loix, que Nôtre Seigneur a voulu *établir sur la Terre*, & il ne s'est point lassé, il a tout

tout souffert, jusqu'à ce qu'il soit venu à bout de faire ce qu'il falloit pour cela. Les *Iles*, c'est-à-dire, les Paiens qui demeuroient dans les Iles ou les Presqu'iles de la *Mer Méditerranée*, à l'Occident de la *Judée*, sur tout dans l'*Asie Inférieure*, & aux environs; ont embrassé cette Religion, qu'elles *attendoient* en quelque maniére: les Sages & les Gens-de-bien qu'il y avoit dans ces lieux-là, ne goûtoient ni le Paganisme, ni le Judaïsme, ils souhaittoient quelque chose de meilleur; DIEU leur fit annoncer l'Evangile, ils l'embrassérent avec ardeur. L'explication de *Grotius* est ici encore plus forcée: *Que les Iles attendent ses instructions*, c'est-à-dire, selon lui, Que les *Assyriens*, ceux de *Mésopotamie*, & autres, s'attendent à voir arriver ce que prédit *Esaie*. Il n'y a point d'endroit de l'Ecriture où les *Iles* signifient des Païs situez au milieu du Continent. Et *attendre une Loi* ne peut se dire que dans le sens que nous venons de donner, après Mr. *Le Clerc*. Rien n'exprime mieux enfin la nouvelle Alliance traitée avec le Peuple Juif par l'Evangile, & la connoissance du vrai DIEU répanduë dans le monde par les Apôtres du Messie, qui par là a délivré les Hommes de l'ignorance & des liens du Péché; que ce qui est dit dans les deux derniers versets; *pour traiter alliance avec le Peuple*, & *afin que tu sois la lumiére des Nations*, *que tu ouvres les yeux des Aveugles*, &c. Appliquer tout cela à *Esaie*, & dire, comme fait *Grotius*, qu'il devoit enseigner aux Gentils l'unité d'un DIEU Créa-

Créateur du Monde; c'eſt ſuppoſer que les Paiens liſoient en ce tems-là le Livre d'*Eſaïe*; choſe qu'on ne ſauroit prouver avoir été faite avant que les Prophétes fuſſent traduits en Grec. Et d'ailleurs *Eſaïe* n'enſeigna pas plus cette grande vérité, que les autres Prophétes, peut-être même moins que *Moïſe*.

VII. VOICI un Oracle de JEREMIE, où il n'y a non plus rien, que l'on puiſſe bien appliquer à d'autre, qu'au Meſſie. *Chap.* XXIII. *verſ.* 5—8. „ Les jours viendront auſſi, dit „ *Jehova*, auxquels je ferai ſortir de *David* „ un rejetton juſte: *ce* Roi régnera heureuſe- „ ment, & exercera le Jugement & la Juſtice „ ſur la Terre. 6. De ſon tems, *Juda* ſera „ délivré, & *Iſraël* habitera en ſûreté *ſur la* „ *Terre:* & le nom, dont on l'appellera c'eſt, „ JEHOVA nôtre Juſtice. 7. C'eſt pourquoi „ les jours viendront, dit *Jehova*, auxquels „ on ne dira plus: *Jehova* eſt vivant, qui a „ tiré d'*Egypte* les *Iſraëlites*; mais, *Jehova* eſt „ vivant, qui a fait ſortir & fait entrer *ici* les „ Deſcendans de la Maiſon d'*Iſraël*, du païs „ de *Septentrion*, & de tous les païs, dans leſ- „ quels je les aurai chaſſez, pour habiter dans „ leur terre.

Mr. *Le Clerc* témoigne être ſurpris, que GROTIUS aît cru pouvoir entendre ceci de *Zorobabel*, conſideré néanmoins comme un Type de JESUS-CHRIST; JONATHAN, Paraphraſte Chaldéen, ici a encore reconnu directement le Meſſie. *Zorobabel* ne fut jamais *Roi*, ni regardé ſur ce pié-là par les *Juifs:* il n'étoit que

que Gouverneur du Roi de *Perse*. *Grotius* cite un passage de ZACHARIE (*a*), & un autre de (*b*) JEREMIE, où, dit-il, *Zorobabel* est appellé *Roi:* mais il ne s'agit là non plus que du Messie, que *Zacharie* qualifie *Roi juste*, comme *Jérémie* l'appelle ici un *rejetton juste*. C'est lui seul qui est par excellence *le Juste*, comme le nomme encore (*c*) *Esaïe*, & comme il est qualifié (*d*) en plusieurs endroits du Nouveau Testament; soit qu'on entende par là son Innocence parfaite, soit que l'on aît égard aux actes de Justice, qu'il exerce en vertu de sa Charge de Roi, & que *Jérémie* lui attribuë ici: *il exercera le Jugement & la Justice sur la Terre. De son tems*, au tems de son Regne par l'Evangile, les *Chrétiens*, désignez par les noms de *Juda* & d'*Israël*, furent d'abord persécutez par les Paiens: mais, au bout de trois-cens ans, étant devenus les maîtres dans l'Empire Romain, ils furent *délivrez* de ces persécutions, ils vêcurent *en sûreté*. Alors on pouvoit appeller le Messie, JEHOVA *nôtre Justice*, pour donner à entendre, que, par son moien, DIEU avoit donné, d'une façon extraordinaire, des marques éclattantes de sa Justice, en punissant les Méchans, & protégeant les Gens-de-bien; ce qui arriva dans la destruction du *Judaïsme* & du *Paganisme*, & dans

(*a*) Chap. IX. vers. 9. (*b*) XXXIII, 17.
(*c*) Chap. LIII. vers. 11.
(*d*) *Actes*, III, 14. VII. 52. XXII, 14. *I. Pierr.* III, 18. *I. Jean*, II, 1.

dans l'affermissement merveilleux de la Religion Chrétienne. D'ailleurs, les Régles de la Justice ont été observées par les *Chrétiens*, sinon autant qu'ils devoient, du moins beaucoup mieux qu'elles ne l'étoient par les *Juifs*, ou les *Paiens*. C'est pourquoi *Jérémie* dit (a) ailleurs, que *Jérusalem* seroit appellée JEHOVA *nôtre Justice*, c'est-à dire, que DIEU feroit en sorte, que la Justice fleuriroit dans l'Eglise Chrétienne, qui est la *Jérusalem*, dont le Prophéte parle. Depuis ce tems-là, la délivrance de l'ancien *Israël*, ou de l'*Israël selon la chair*, que DIEU avoit tiré du païs d'*Egypte*, quelque merveilleuse qu'elle eût été en elle-même, fut comme obscurcie & effacée par la délivrance de l'*Israël selon l'esprit*, ou par la Vocation des *Gentils*, que DIEU avoit retirez de l'Idolatrie & de leurs Vices. Ces *Descendans*, ou cette postérité spirituelle, *de la Maison d'Israël*, se répandirent jusques dans le *Septentrion*: les Paiens en grand nombre se convertirent de tous côtez, & le Christianisme pénetra jusqu'au fond du *Nord* de l'*Europe*; c'est ce que donnent à entendre les derniéres paroles de l'Oracle.

VIII. ABDIAS, ainsi que nous l'avons déja dit dans la prémiere partie de nôtre Extrait, est le seul des *petits Prophétes* qui paroît ici avec la Paraphrase & le Commentaire. Comme il a été imprimé depuis plus de quarante ans, nous pourrions nous dispenser d'en rien dire, s'il n'étoit aujourd'hui nouveau presque pour tous

(a) XXXIII, 16.

tous les Lecteurs, à cause de la maniére dont il fut mis au jour. Nous nous contenterons d'indiquer la matiére d'un court Préambule qu'on y voit, sur le tems auquel *Abdias* a vêcu, sur l'occasion & l'accomplissement de sa Prophétie. Par où l'on comprendra, quel dommage c'est que nôtre Auteur n'aït pû donner la *Dissertation*, qu'il promettoit, sur les *Prophétes*.

Comme il n'y a dans ce Prophéte aucune datte, ni indication du tems auquel il eut la Révélation qu'il publie; *St. Jérôme* (*a*) aiant égard à l'ordre selon lequel le Livre est placé, croit qu'*Abdias* étoit contemporain d'*Hosée*, de *Joël*, & d'*Amos*, qui vivoient depuis le Régne d'*Ozias*, jusques à celui d'*Ezéchias*. Il n'y a rien dans la Prophétie même, qui ne s'accorde avec cet intervalle de tems. *Abdias* y menace les *Iduméens* d'une défaite entiére, en punition de ce qu'ils avoient aidé *Retzin*, Roi de *Syrie*, à ravager la *Judée*, comme il paroît par le II. Livre (*b*) des *Rois*, & par le (*c*) II. des CHRONIQUES; ce qui arriva environ l'année 740. avant JESUS CHRIST. Il parle de ce *jour*, comme (*d*) *prochain*. Or vint-quatre ou vint cinq ans aprés ceci, *Sennachérib*, Roi d'*Assyrie*, qui remporta une très-grande victoire sur les *Egyptiens*, & prit toutes les Villes de *Judée*, hormis *Jérusalem*, peut avoir alors attaqué & défait les *Iduméens*, qui étoient

(*a*) In *Cap.* I. (*b*) Chap. XVI. vers. 6.
(*c*) XXVIII, 5. (*d*) *Vers.* 15.

étoient dans le voisinage. La même chose arriva à ceux-ci sous *Nabuchodonosor*; & c'est pour cela que (*a*) JEREMIE & (*b*) EZECHIEL ont prophétizé contr'eux des choses toutes semblables. Mais la Prophétie d'*Abdias* semble s'étendre plus loin encore, & renfermer les tems qui suivirent la Captivité de *Babylone*; car ce qu'il prédit touchant les aquisitions que les *Juifs* feroient, (*c*) & par lesquelles ils étendroient les bornes de leur domination, ne s'accomplit que sous les *Maccabées*.

Pour ce qui est de la personne d'*Abdias*, quelques Rabbins veulent qu'il aît été cet Intendant de la Maison Roiale, dont il est parlé dans le I. Livre (*d*) des ROIS. Mais il seroit ainsi plus ancien, qu'*Hosée*; ce qui est contraire à l'ordre des Livres. D'ailleurs, avant le tems d'*Achab*, il n'y eut point d'occasion, où les Habitans de la *Judée* fussent emmenez captifs. La plûpart des Interprêtes Chrétiens croient qu'*Abdias* annonça sa Prophétie après la Captivité de *Babylone*; & qu'il emprunta de *Jérémie* ce qu'il dit contre les *Iduméens*. Mais depuis cette Captivité, il n'y eut dans la *Judée* d'autre Prophéte, que *Jérémie*, avant que les *Juifs*, qui avoient été emmenez captifs, fussent revenus; & il n'y a nulle apparence qu'*Abdias* aît prophétizé dans le païs de *Babylone*, contre des Peuples aussi éloignez de là, que l'étoient les *Iduméens*. Il est encore moins vraisemblable qu'*Abdias* fût ce Commis des Ou-

(*a*) Chap. XLIX. (*b*) Chap. XXV.
(*c*) *Vers.* 17. *& suiv.* (*d*) XVIII, 3.

Ouvriers du Second Temple, dont il eſt fait mention au II. *Livre* (*a*) des CHRONIQUES; comme le prétendent quelques Inteprêtes; car il auroit été alors trop tard, après tant d'années, de menacer de quelque défaite les *Iduméens*, à cauſe qu'ils s'étoient joints aux Ennemis des *Juifs* avant la Captivité, eux qui avoient ſouffert de ſi grands échecs ſous *Nabuchodonozor*. D'ailleurs, il paroît par (*b*) *Malachie*, qu'en ce tems-là l'*Idumée* étoit preſque deſerte; & ce Prophéte dénonce ſeulement aux *Iduméens*, que leur païs ne ſeroit jamais cultivé, comme il l'avoit été auparavant. Voilà ce que dit Mr. *Le Clerc*. Ici, comme ailleurs, il aime mieux ne rien décider, que de ſe paier de conjectures incertaines, & d'en repaître les autres.

IL NE nous reſte plus, qu'à rendre compte de la *Diſſertation ſur la Prophétie & ſur les Prophétes*. Nôtre Auteur, comme nous l'avons déja remarqué, l'avoit traduite, il y a long tems, de l'Anglois d'un Théologien de *Cambridge*, nommé *Jean Smith*; & il y renvoie lui-même quelque part, comme devant paroître à la tête du Volume des *Prophétes*, où auſſi elle eſt placée.

Voici tout ce que l'Auteur de la Préface a pû découvrir, au ſujet de ce Théologien Anglois, qui n'eſt point connu hors de l'*Angleterre*, & qui peut-être là-même ne l'eſt pas beaucoup aujourd'hui. JEAN SMITH paroît avoir été

(*a*) Chap. XXXIV. verſ. 12. (*b*) I. 2, & *ſuiv.*

été originaire du Comté de *Northampton*, comme on le conjecture de quelque endroit de son Testament; car du reste on ne sait en quel endroit il étoit né ni en quelle année. Il fut d'abord ce qu'on appelle *Fellow*, ou *Socius*, du Collége d'*Emanuel* à *Cambridge*, où il entra le 5. d'*Août* de l'année 1636. dans le tems que (*a*) *Benjamin Whichcot* en étoit le Chef. Il prit là le degré de Bachelier, comme Membre de ce Collége, en l'année $\frac{1640}{1641}$. Ensuite il fut nommé par le Comte de *Manchester*, le 9. de *Juin* 1644. pour une place de *Socius* dans le *Collége* de la même Ville, appellé *de la Reine*: mais il n'y fut admis, ce semble, qu'après le tems fixe où l'on prend les Degrez dans l'Université de *Cambridge*, aiant été lui-même créé Maître ès Arts dans le Collége d'*Emanuel*, la même année 1644. Il mourut jeune, dans ce dernier poste du *Collége de la Reine*, le 7. Août 1652. Il n'avoit lui-même rien publié, que l'on sâche. Mais on fit imprimer après sa mort ses (*b*) *Dissertations Choisies*, du nombre desquelles est celle dont il s'agit. Elles parurent à *Londres*, *in quarto*, en 1660. avec une Préface du Docteur WORTHINGTON, & une *Oraison Funébre* que PATRICK, depuis Evêque, avoit prononcée en l'honneur du Défunt, de la vie duquel il dit quelque chose. *Jean Smith* étoit fort savant, vû sur tout son âge peu avancé.

(*a*) C'est celui dont l'Archevêque *Tillotson* fit l'Oraison Funébre, *Sermon* XXXIV. pag. 216, *& suiv.* Tom III. de la Trad. Françoise, 2. Edit. (*b*) *Select Discourses.*

vancé. Il s'étoit sur tout attaché à la lecture des *Rabbins*, & à l'étude de la *Philosophie Platonicienne*. Cette Dissertation seule en est une bonne preuve. Voions ce qu'elle contient.

L'Auteur (*a*) commence par donner une idée générale de la *Prophétie*. C'est, dit-il, un moien, & le seul moien qu'on aît, de connoître des Veritez qui dépendent d'une Volonté libre de DIEU; & ne peuvent par conséquent être connuës par la Révélation. Ces sortes de *Véritez Positives*, comme les Théologiens les appellent, sont distinguées par là des *Véritez Naturelles*, que nous pouvons découvrir par les seules Facultez de nôtre Ame. L'usage de ces Facultez nous fournit toutes les Connoissances nécessaires pour conformer nôtre Vie aux Régles de la Vertu: mais les Révélations Prophétiques sont aussi d'un grand secours, pour reveiller, éclaircir, & conserver dans nos Esprits, les Idées des Véritez Naturelles. Le principal but de l'Inspiration Prophétique est même d'exciter en nous des notions plus vives de ces *Véritez Eternelles*, qui le plus souvent sont si fort étouffées par les tenébres de la Chair, que nous ne saurions les bien distinguer. C'est pour cela que l'Ecriture en traite, aussi bien que des autres sortes de Véritez, & cela en s'accommodant, avec une très-grande condescendance, à la portée des plus simples; comme on le prouve par le stile populaire dont les Ecrivains Sacrez se sont servis,

(*a*) Chap. I.

vis, & par la maniére dont ils parlent de diverses choses, non selon l'exactitude Philosophique, mais suivant les idées du Vulgaire. On en donne ici divers exemples, & on cite le Rabbin MOÏSE *Fils de Maimon*, qui a dit, (*a*) que *la Loi parle selon la Langue des Fils des Hommes*, parce que *c'est un moien commode & aisé, pour l'instruction des Enfans, des Femmes, & du Commun Peuple, qui ne sont pas capables de comprendre les choses telles qu'elles sont véritablement en elles-mêmes.*

On vient (*b*) ensuite à la *Prophétie* considerée par rapport aux Personnes mêmes qui sont inspirées de DIEU, pour faire part ensuite aux autres des Véritez qu'il leur a découvertes immédiatement. Cette Inspiration varioit, selon que la lumiére répanduë dans l'Esprit des Prophétes étoit plus ou moins grande, plus ou moins vive; comme l'insinuë le 1. verset de l'*Epître aux* HEBREUX, & comme il paroît par la différence manifeste que DIEU même (*c*) met entre l'Inspiration de *Moïse*, & celle des autres Prophétes. Les *Juifs* ont aussi distingué entre les *Prophétes* proprement ainsi nommez, & les *Hagiographes*; quoi qu'inspirez les uns & les autres.

Les divers degrez de la *Prophétie*, proprement ainsi nommée, venoient de la différente maniére dont la lumiére divine de l'Inspiration agissoit sur l'*Entendement* & sur l'*Imagination* des Prophétes. Tantôt l'Imagination étoit prin-

(*a*) *More Neboch.* Cap. 33. (*b*) *Chap.* II.
(*c*) *Deuteron.* XXXIV, 10. *Nombr.* XII, 5, 6, 7, 8.

principalement frappée, en ſorte que les impreſſions qu'elle recevoit ne permettoient pas à l'Entendement de diſtinguer bien le ſens myſtique, à travers les Paraboles, les Similitudes, & les Allégories, qui l'obſcurciſſoient; comme on le voit dans *Zacharie*, & dans pluſieurs Prophéties d'*Ezéchiel*, & de *Daniel.* C'eſt-là le prémier, & le plus bas degré de Prophétie; & les Rabbins mettent l'époque du tems auquel il a regné, à la Captivité de *Babylone*, depuis laquelle la Prophétie étoit ſur ſon déclin. Le ſecond degré, c'eſt lors que les impreſſions de l'Inſpiration ſe faiſoient également ſur l'Entendement & ſur l'Imagination. Le troiſiéme, quand l'Entendement étoit principalement éclairé, de maniére que le Prophéte dépouilloit de toute leur matérialité les objets que l'Imagination lui offroit, & les concevoit plus diſtinctement dans leur eſſence toute nuë. Le dernier enfin, que les Rabbins appellent *degré Moſaïque*, c'eſt celui où l'Imagination n'avoit aucune part, l'image de la Vérité ne deſcendant point juſqu'à elle, & demeurant, pour ainſi dire, dans la haute région de l'Entendement.

DIEU dit, NOMBRES, XII. 6. *S'il y a parmi vous quelque Prophéte, je me ferai connoître à lui en viſion, & je lui parlerai en ſonge.* Les Rabbins trouvent-là tous les degrez de Prophétie, ſelon leſquels DIEU avoit inſpiré les Prophétes qu'il y avoit eû parmi eux, & il inſpireroit ceux qu'il devoit y avoir, à la reſerve de *Moïſe* & du *Meſſie.* Auſſi les *Viſions* &

les *Songes* ſont-ils les ſeuls moiens (*a*) dont DIEU ſe reveloit à tous les autres Prophétes, hormis ces deux grands Prophétes, l'un de la Loi, l'autre de l'Evangile.

Il n'y avoit pas, ſelon MOÏSE *Fils de Maimon*, une différence eſſentielle entre le *Songe*, & la *Viſion*. Dans les Songes on entendoit ſouvent une Voix; ce qui n'arrivoit pas ordinairement dans les Viſions. Mais il n'y avoit point de Songe, ſans quelque Viſion, ou quelque Image ſenſible. Les Rabbins mettent néanmoins la Viſion fort au deſſus du Songe, parce qu'elle préſentoit les objets d'une maniére plus vive, & pendant que le Prophéte veilloit; quoi qu'alors il n'en fût frappé que quand tous ſes Sens étoient ravis en extaſe; d'où vient que ſouvent elle aboutiſſoit à un vrai Songe, comme (*b*) il arriva au Patriarche *Abraham*. Nôtre Auteur croit que c'eſt à de telles extaſes que St. PAUL fait alluſion, I. CORINTH. XIII, 12.

Il eſt bon de ſavoir, comment on pouvoit (*c*) diſtinguer les *Songes Prophétiques*, de toutes les autres ſortes de Songes. C'eſt ce que l'Auteur montre, en ſuivant, outre les Rabbins, PHILON Juif, dont il explique pluſieurs Paſſages, le redreſſant quelquefois, auſſi bien que ſon Traducteur Latin.

Comme les *Viſions Prophétiques* dependent ſur tout de l'Imagination, on a pû aiſément prendre pour elles les *Divinations* & les *Enthouſiaſmes*

(*a*) Voiez *Jérémie* XIV, 14. *Joël*, II. 28.
(*b*) *Genéſe*, XV, 12. (*c*) Cap. III.

thousiasmes des Faux-Prophétes du Paganisme; dont néanmoins PLATON, & les autres Sages de l'Antiquité, n'ont pas eû bonne opinion, comme nôtre (*a*) Auteur le prouve. La principale marque, à laquelle, dit il, on auroit dû reconnoître la fausseté ou l'imposture, c'est que la véritable Inspiration ne produit jamais aucune aliénation d'Esprit, & laisse toûjours libre la Raison, où elle a son siege, aussi bien que dans l'Imagination. C'est ce qu'ont remarqué divers Péres de l'Eglise, & par où ils ont montré les fraudes des *Montanistes*. Il ne faut pourtant pas croire, qu'il n'y eût rien que de très-clair dans les pensées des Prophétes, & que leur Ame fût toûjours dans une assiette parfaitement tranquille. Au contraire, lors que l'Esprit Prophétique les saisissoit, ils étoient dans des fraieurs, des terreurs, & des consternations, plus ou moins grandes, selon que l'impression des Visions étoit plus ou moins forte; comme l'ont remarqué les Docteurs Juifs. Et par là nôtre Auteur explique quelques Passages (*b*) de divers Prophétes.

Deux Questions se présentent ensuite à examiner. (*c*) La prémiere est, si c'étoit DIEU lui-même qui présentoit les objets à l'Imagination des Prophétes, & qui mettoit, pour ainsi dire, sur la Scéne tous les spectacles dont ils étoient frappez? On soutient que non, toûjours après la plûpart des Rabbins, & on dit que

(*a*) Chap. IV.

(*b*) *Daniel*, X, 8. *& seqq. Jerem.* XXXIII, 9. *Ezech.* III, 14. *Habakuk*, III, 2. *Esaie*, XXI, 3.

(*c*) Cap. V.

que quelque Ange faifoit tout cela, felon le plan que DIEU avoit conçû & reglé. On le prouve enfuite par l'Ecriture même, & on allégue, entr'autres, du Nouveau Teftament, ce que *St. Paul* déclara, lors qu'il étoit en péril de naufrage: (*a*) *Cette nuit, un Ange de* DIEU *m'a apparu*, *&* *m'a dit* &c. c'eft-à-dire, dans un Songe Prophétique.

L'autre Queftion (*b*) regarde les *Actions Symboliques*, qui font fouvent attribuées aux Prophétes. On demande fi ces Actions fe faifoient réellement, ou fi tout fe paffoit dans l'Imagination des Prophétes? Nôtre Auteur prend le dernier parti, contre le fentiment de la plûpart des Commentateurs Chrétiens. Il foûtient, qu'à moins que la nature même des chofes ne demande qu'on les explique hiftoriquement, toutes ces Actions doivent être cenfées faire partie de la Scéne qui s'ouvroit à l'Imagination des Prophétes; principalement lors qu'elles renfermoient quelque chofe de deshonnête. Le Prophéte, qui avoit quelque Songe ou quelque Vifion, étoit un des Perfonnages introduits fur cette Scéne, où il s'en préfentoit quelquefois plufieurs, de forte qu'il y jouoit lui-même fon rolle, comme les autres Acteurs, tantôt par de fimples paroles & de fimples recits, tantôt en propofant des queftions, tantôt par certains geftes & certaines actions, qu'il avoit ordre de faire. Nôtre Auteur le montre par divers exemples, dont le prémier eft celui d'*Hofée*, à qui DIEU commande, par (*c*) deux fois, d'époufer *Gomer*, Femme de mauvaife vie,

(*a*) *Actes*, XXVII, 23. (*b*) Cap. VI. (*c*) Chap. I. & III.

vie, pour en avoir des enfans. Le Rabbin *Abarbanel* a cru, que, dans cet exemple même, il faut s'en tenir au ſens propre & hiſtorique ; & parmi les Interprêtes Chrétiens, ç'a été le ſentiment commun, avant CALVIN. Mais, dit nôtre Auteur, quoi qu'il puiſſe n'y avoir aucun Crime, proprement ainſi nommé, dans ce Mariage avec une Femme de mauvaiſe vie, cela auroit eu quelque choſe de choquant & de deshonnête, ſelon l'opinion & les idées des autres Hommes, ſi le Prophéte l'avoit fait réellement.

Voilà pour la *Prophétie*, proprement ainſi nommée (*a*). L'autre ſorte d'Inſpiration, que les Docteurs Juifs diſtinguent, & qui a produit, ſelon eux, les Livres *Hagiographes*, c'eſt celle qu'ils appellent le *Saint Eſprit*. Elle étoit plus douce & plus tranquille, que l'Inſpiration Prophétique. Car, quoi que ces Inſpirez *Hagiographes*, comme on les qualifie, ſe ſerviſſent ſouvent de Paraboles & de Similitudes, qui ſont l'Ouvrage de l'Imagination, ils ne le faiſoient que pour exprimer plus élégamment leurs penſées ſur des choſes divines, qui étoient ſimples par elles-mêmes ; comme nous voions qu'en uſent toute autre ſorte d'Ecrivains. Du reſte, l'Imagination n'étoit nullement agitée, ni fatiguée : le mouvement de l'Eſprit étoit comme un doux Zéphyr, qui ſouffloit tout d'un coup ſur les ames des Saints Perſonnages, & en leur inſpirant, ſans l'aide de leurs propres penſées, des choſes qui tendoient à la Piété

(*a*) Cap. VII.

Piété & à la Vertu, faisoit connoître qu'il étoit véritablement divin. Ils se sentoient éclairez & entraînez par la force d'une Lumiére plus sublime, que celle de leur Entendement seul. C'est par là aussi que ce *Saint Esprit* se distinguoit de l'*Esprit de Sainteté*, qui animoit constamment les Ames Saintes, & qui étoit moins vif & moins efficace ; quoi que le prémier aît été ainsi nommé à cause du grand rapport qu'il avoit avec l'autre, & non pas, dit nôtre Auteur, parce qu'il venoit de la troisiéme Personne de la Trinité ; à laquelle je doute fort que les *Juifs* aient pensé ici. Il n'oublie pas de nous apprendre quels Livres de l'Ecriture ont été regardez par les *Juifs*, comme l'effet de la Révélation qu'ils appelloient le *Saint Esprit*; & à cette occasion il parle de l'*Urim* & du *Thummim*, qu'ils faisoient aussi dépendre de là.

Il n'y a nulle apparence qu'un homme devînt tout d'un coup Prophéte. Cela engage nôtre (*a*) Auteur à traiter des dispositions, par lesquelles on étoit préparé à recevoir l'Esprit Prophétique. Telles sont une Piété sincére, une vraie Sagesse, une assiette tranquille, une gaieté raisonnable : Qualitez néanmoins, qui, aussi loin qu'elles soient portées par le naturel ou par l'étude, ne suffisent par pour rendre un homme Prophéte, comme l'a cru (*b*) le Rabbin MOÏSE *Fils de Maimon*, après plusieurs Philosophes Paiens. On trouve ici la raison pour-

(*a*) Cap. VIII.
(*b*) *More Neboch.* Part. II. Cap. 36.

pourquoi les Prophétes, & sur tout les *Hagiographes*, se servoient souvent des Instrumens de Musique; c'est que leur harmonie contribuoit à les égaier, & à mettre leur Esprit dans un état calme. La Mélancholie au contraire fut le principe du (a) *mauvais Esprit* de *Saül*, qui lui faisoit dire des choses impertinentes & mal liées.

Ce fut pour aquérir les dispositions, qu'on vient d'indiquer, (b) qu'il y avoit des *Ecôles* établies, où les Disciples pouvoient devenir des *Candidats de la Prophétie*, en parvenant au degré necessaire pour recevoir l'Inspiration, que DIEU seul pouvoit communiquer. Ces Disciples, dont il est souvent parlé dans l'Ecriture, s'appelloient les *Enfans des Prophétes*, ou l'*Assemblée des Prophétes*. Et il y avoit pour eux des Ecôles en divers lieux, comme à *Rama*, à *Jérusalem*, à *Bethel*, à *Jéricho*, à *Guilgal*, &c.

Jusques ici nôtre Auteur n'a traité que des trois prémiers degrez de *Prophétie*, distinguez ci-dessus, & de l'*Inspiration* des *Hagiographes*. Avant que de venir au quatriéme, ou plus haut degré de *Prophétie*, il (c) parle d'un autre degré de Révélation, que les *Juifs* regardoient comme le moindre, c'est celui qu'ils appelloient *Bath Kol*, ou la *Fille de la Voix*; & dont étoient susceptibles, selon (d) un Rabbin, ceux-là même qui n'avoient pas les qualitez requi-

ses

(a) *I. Sam.* XVIII, 10. (b) Cap. IX.
(c) Cap. X.
(d) *Maimonid.* More Neboch. *Part.* II. Cap. 42.

ſes pour recevoir le don de *Prophétie*. Il conſiſtoit dans une Voix envoiée du Ciel, par laquelle les Hommes étoient avertis de ce qu'ils devoient faire dans certaines occaſions. Et c'eſt à cette ſorte de Révélation que nôtre Auteur croit qu'on ne peut s'empêcher de rapporter la Voix qui fut entenduë dans la (*a*) Transfiguration de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST; comme auſſi celle qui dit dans (*b*) une autre occaſion: *Je l'ai glorifié, & je le glorifierai encore.*

Mais le plus (*c*) haut degré de Prophétie, ou le *Moſaïque*, différoit de toutes les ſortes d'Inſpiration dont on a parlé; & il y avoit trois différences entre les Révélations faites à MOÏSE, & celles que recevoient tous les autres Prophétes du Vieux Teſtament. Car 1. DIEU ſe reveloit à *Moïſe*, pendant qu'il veilloit, & de jour; au lieu que les autres Prophétes avoient des Songes, ou des Viſions nocturnes, pendant leſquelles l'uſage de leurs Sens étoit ſuſpendu. 2. *Moïſe voioit* DIEU *face à face*, c'eſt-à dire, ſans aucune image ſenſible, & par une lumiére intellectuelle plus grande, qu'elle ne s'offrit jamais à aucun autre Prophéte. DIEU auſſi lui *parloit* familiérement, *comme un Ami parle à ſon Ami.* Ici nôtre Auteur abandonne les Docteurs Juifs, qui expliquent ces mots *face à face*, comme ſi *Moïſe* eût toûjours été inſpiré ſans le miniſtére d'aucun Ange. Il n'y avoit pas moien d'accorder cela avec les paſſages

(*a*) *Matth.* XVII, 5, 6. (*b*) *Jean*, XII, 28, 29.
(*c*) Cap. XI.

ges du Nouveau Testament, où il est dit en termes exprès, que (*a*) *la Loi a été donnée par les Anges.* 3. Enfin, une autre grande différence entre *Moïse* & les autres Prophétes, c'est qu'il avoit toûjours l'Esprit Prophétique comme à son commandement : il pouvoit à tout moment consulter l'Oracle du Tabernacle.

L'Esprit (*b*) Prophétique ne fut pas toûjours communiqué jusqu'à la fin, dans l'*Eglise Judaïque*, non plus que dans l'*Eglise Chrétienne.* Il cessa dans la prémiére, après *Malachie*, selon l'opinion commune de l'Antiquité Judaïque, quoi que quelques Péres de l'Eglise aient cru qu'il s'étoit conservé jusqu'à *Jean Baptiste.* Pour ce qui est de l'*Eglise Chrétienne*, l'Histoire Ecclésiastique parle bien de Miracles faits assez souvent au nom de JESUS CHRIST, mais rarement du don de Prophétie, sur tout depuis la fin du II. Siécle. ORIGENE (*c*) dit, que ce don ne paroissoit que dans un fort petit nombre de Chrétiens, qui étoient parvenus à un haut point de Sainteté. ST. CHRYSOSTÔME remarque plus (*d*) d'une fois, qu'il ne restoit aucune trace du pouvoir de faire des Miracles; & ST. AUGUSTIN (*e*) le reconnoît aussi.

On finit (*f*) cette Dissertation par quelques re-

(*a*) *Actes*, VII, 53. *Galat.* III, 19. (*b*) Cap. XII.
(*c*) *Contra Celsum*, Lib. VII. pag. 337. *Ed. Cantabr.*
(*d*) Comme, *De Sacerdotio*, Lib. IV. Cap. 3. §. 398. *Edit. Bengel.* Voiez la Note de ce Commentateur sur le § 416. pag. 473.
(*e*) *De Vera Relig.* Cap. 25. (*f*) Cap. XIII.

remarques propres à faciliter l'intelligence des Prophétes. Nous y renvoions entiérement les Lecteurs ; car il est bien tems que nous finissions nous-mêmes cet Extrait.

ARTICLE II.

HISTOIRE *de* GENEVE, *par Mr.* SPON. *Revuë & augmentée par d'amples Notes. Avec les Actes & autres Piéces servant de Preuves à cette Histoire.* En 2. volumes *in quarto*, dont le I. a 556. pages, sans la *Préface* de l'Auteur, & l'*Avertissement* des Libraires: & le II. en contient 518. y compris la *Table* des Matiéres. A *Genéve*, chez *Fabri* & *Barrillot*, 1730. [Cette Histoire a été en même tems imprimée en 4. volumes *in* 12.]

FEU Mr. JACOB SPON, très-connu dans la République des Lettres par plusieurs Ouvrages de différente nature, publia cette Histoire à *Lyon*, sa patrie, l'année 1680. en deux volumes *in Duodecimo*. Elle fut rimprimée au même endroit, en 1682. & on la contrefit à *Utrecht*, en 1685. l'année même que l'Auteur mourut. De cela seul il paroîtroit assez, que le Livre a été bien reçu, quand même plusieurs personnes éclairées n'auroient pas témoigné publiquement, dans l'occasion, le cas qu'elles en faisoient. Cette nouvelle Edition, en deux différentes formes, est une preuve parlante

parlante que les trois, qui l'ont précedée, ne suffisoient pas pour satisfaire la curiosité du Public: mais elle rendra aussi ces autres Editions désormais de peu de prix, par les grands avantages qu'elle a sur elles. Outre la beauté de l'impression des deux Volumes *in quarto*, que nous avons sous les yeux; les Notes, & les autres choses ajoûtées, sont d'une étenduë qui surpasse tout ce qui appartenoit à Mr. *Spon.*

Il ne tint pas à l'Auteur, qu'il ne perfectionnât lui-même son Histoire; comme il le déclara dans la Seconde Edition. (*a*) *On lui avoit fait esperer des Mémoires & des Remarques, qu'on ne voulut pas lui communiquer, pour des considérations, dans lesquelles*, disoit-il, *je n'entre pas.* Ces considérations ont bien cessé depuis. Les nouveaux Editeurs ont trouvé toutes les facilitez possibles à obtenir ce qui étoit nécessaire pour donner une Edition où, sans rien changer à l'Histoire publiée (de quoi ils n'étoient pas maîtres) ils ont remédié de la maniére qu'il se pouvoit, aux omissions ou aux défauts de l'Ouvrage, & ajoûté même bien des choses qui n'entroient pas dans le plan de l'Auteur qu'ils suivent.

Les Notes amples & curieuses, que l'on voit au bas des pages, d'un bout à l'autre, sont presque toutes tirées des Actes Originaux & des Regîtres publics de la Ville de *Genéve*. Elles servent à rectifier les endroits où l'Auteur s'étoit trompé, à suppléer plusieurs faits importans

(*a*) Dans une addition à la fin de sa *Préface.*

portans qu'il avoit omis, & à éclaircir ou rapporter plus en détail ceux dont il avoit parlé trop ſuccinctement. Ces Notes, avec le Corps de l'Hiſtoire, compoſent le I. Volume de la forme *in quarto*.

Dans le II Volume, on trouve un bon nombre d'Actes, nouvellement publiez, qui fourniſſent des Preuves authentiques de divers faits, & qui ont tous été copiez exactement ſur les Originaux, que l'on garde dans les Archives de la République. C'eſt auſſi d'après ces Originaux, qu'on a fait deſſiner & graver, ſur dix Planches, les Seaux pendans aux Actes, tels qu'ils ſont actuellement, entiers ou tronquez.

Mr. *Spon* avoit mis, à la fin de ſon Livre, un Recueil des *Inſcriptions antiques* qui ſe trouvoient à *Genéve*. On y a joint un (*a*) Supplément de celles qui ont été depuis découvertes; avec des Explications, ſuivies de trois Diſſertations ſur quelques Inſcriptions, dont l'Hiſtorien n'avoit pas bien compris le ſens. Il y a encore deux Diſſertations ſur d'autres matiéres.

Au Plan de *Genéve* ancienne, que Mr. *Spon* avoit donné, on en a ſubſtitué (*b*) un autre très différent. Et pour *Genéve*, telle qu'elle eſt aujourd'hui, on nous en donne deux belles Cartes, dont l'une repréſente cette Ville, comme elle paroît étant vuë du côté du Midi; & l'autre, du côté du Septentrion. Mais on a de plus ajoûté ici une Carte nouvelle, & fort

(*a*) Pag. 371. & *ſuiv.*
(*b*) Tom. I. pag. 14.

fort exacte, du *Lac de Genéve*, & des païs circonvoisins, qui redresse la position des lieux mal placez dans les autres Cartes, faute d'avoir bien marqué la figure & les sinuositez de ce Lac; & qui peut aussi faciliter l'intelligence de divers endroits de cette Histoire. On n'a pas oublié l'*Histoire naturelle des environs du même Lac*; sur quoi on publie des (*a*) *Remarques* de Mr. J. C. FATIO DE DUILLIER.

Voilà en gros les avantages de cette nouvelle Edition, dont il faut rendre compte plus particuliérement.

I. EN parlant de la Muraille, que *Jules César* fit faire depuis le Mont *Jura* jusqu'au *Lac Léman*, Mr. *Spon* (*b*) a suivi ceux qui veulent que ce fût à une lieuë de *Nion*, & quatre de *Genéve*, proche de *Gingin*. On renvoie là-dessus, dans les Notes, à une des Dissertations du II. Volume (*c*) où cette erreur commune est refutée. La Dissertation est de feu Mr. BUTINI, Docteur en Médecine, & Genevois. Je suis fort trompé, si elle n'avoit déjà paru, il y a quinze ou seize ans, dans un des *Mémoires* de TREVOUX: mais c'est ce que je ne saurois vérifier, n'étant pas à portée de consulter ce Journal, que peu de gens lisent dans nos Provinces. Quoi qu'il en soit, elle méritoit bien de trouver place ici. L'Auteur y montre, par de bonnes raisons, que le Retran-

(*a*) Tom. II. pag. 449. & *suiv.*
(*b*) Tom. I. Liv. I. pag. 11.
(*c*) Pag. 289. & *suiv.*



tranchement, dont il s'agit, fut fait, non du côté des *Helvétiens*, ou *Suisses*, mais de l'autre côté du *Rhône*, le long de cette Riviére, & depuis *Genéve* jusqu'au Mont de *Wache*, qui est au Midi du *Rhône*, de l'autre côté du *Pas de la Cluse*. Cela se comprendra aisément, si l'on jette les yeux sur une Carte jointe à cette Dissertation. Au reste, il paroît que l'Auteur n'avoit pas vû les Notes de DENYS VOSSIUS sur les *Commentaires* de CE'SAR, qui néanmoins ont paru dès l'année 1697 dans l'Edition que GRÆVIUS donna, avec le JULIUS CELSUS. Autrement Mr. *Butini* n'auroit pas manqué sans doute de citer ce Commentateur, qui a proposé au fond le même Systême: toute la difference qu'il y a, c'est sur la longueur du Retranchement que *Vossius* fait de neuf ou dix mille pas seulement, au lieu de dix-neuf mille, comme portent les Editions & les Manuscrits.

On réfute (*a*) aussi Mr. *Spon*, sur ce qu'il prétend, que la mémoire de *Jules Cesar* s'étoit conservée à *Genéve* dans le nom de plusieurs de la Famille des *Jules*, qu'on lit sur quelques-unes des Inscriptions antiques. Il n'est point certain, que ces gens-là fussent de la Famille des *Jules*; car on voit dans GRUTER plusieurs centaines d'Inscriptions, trouvées dans les *Gaules*, de personnes qui portoient ce nom, la plûpart de basse naissance, & de différens Siécles; même *Gaulois* d'origine. Un Affranchi, entr'autres, est appellé *Jules César* dans une des (*b*) In-

(*a*) Tom. I. pag. 12. *Not.* c.
(*b*) Inscript. VIII. Tom. II. pag. 310.

Inscriptions de *Genéve* publiées par Mr. *Spon*.

Il est difficile de fixer le tems auquel le Christianisme commença à s'établir dans *Genéve*. Mr. *Spon* rejettant ce qu'en dit la *Légende dorée*, qui donne pour fondateur de l'Eglise de *Genéve* un des Septante Disciples de Nôtre Seigneur ; (*a*) trouve fort vrai-semblable, que ce fut vers la fin du second Siécle que *Denys* & *Paracodus*, Evêque de *Vienne*, Capitale des *Allobroges*, envoiérent des gens à *Genéve*, qui étoit de leur ressort, pour y prêcher l'Evangile. Mais on fait voir dans les Notes, par des raisons chronologiques, que ces deux Evêques ne florissoient que dans le Quatriéme Siécle ; Et l'on croit que ce fut du moins à la fin de ce Siécle, que les prémiers Evêques de *Genéve* furent établis, ou en même tems que l'Evangile y fut annoncé, ou bien-tôt après.

Pour ce qui est du Gouvernement Civil, *Genéve* passa de la domination des *Romains* (*b*) sous celle des *Bourguignons*, qui, vers le milieu du V. Siécle, établirent un Roiaume, dont *Genéve* faisoit partie: *Gondebaud*, un de leurs Rois (*c*) voulant faire un Corps de nouveaux Réglemens, choisit cette Ville, pour y assembler les Principaux de son Etat, & les plus habiles gens qu'il put trouver; & là furent composées, au commencement du VI. Siécle, ces *Loix des Bourguignons*, que nous avons encore aujourd'hui. Mais les *Ostrogoths* aiant ensuite

(*a*) Tom. I. Pag. 20. *& suiv.*
(*b*) Liv. II. pag. 23. (*c*) Pag. 24. *Not.*

fuite enlevé à *Gotmar* une partie de ses Etats, *Genéve* s'y trouva comprise, & changea ainsi de maître. On le (*a*) prouve par les Souscriptions des Conciles. Car *Maximus*, Evêque de *Genéve*, qui s'étoit trouvé au Concile d'*Epaone*, tenu en 517. par autorité de *Sigismond*, Roi de *Bourgogne*, se rencontra, en 524. au Quatriéme Concile d'*Arles*, assemblé, par la permission & dans le Royaume de *Théodoric*, Roi des *Ostrogoths*; & en 529. au Second Concile d'*Orange*, Ville qui appartenoit alors à *Athanaric*, Fils & Successeur de *Théodoric* (*b*). Or c'étoit, en ces tems-là, une coûtume presque inviolable dans les *Gaules*, que les Evêques Sujets d'un Prince n'assistoient point aux Conciles qui se tenoient dans tout autre Etat. *Genéve* fut donc ainsi soûmise aux *Ostrogoths*, jusqu'à l'an 536. que ces Peuples attaquez en même tems, d'un côté par l'Empereur *Justinien*, & de l'autre par les *François*, se virent contraints, de ceder à ceux-ci tout ce qu'ils avoient en deçà des *Alpes*. Après CHARLEMAGNE, *Genéve* passa successivement (*c*) sous la domination de LOUÏS *le Débonnaire*, son Fils; de l'Empereur LOTHAIRE; de LOTHAIRE, Fils de celui-ci, Roi de *Lorraine*; de LOUÏS, Empereur, & Roi d'*Italie*; de CHARLES le *Chauve*, aussi Empereur; de LOUÏS *le Bégue*, son Fils; de l'Empereur CHARLES *le Gros*. Le dernier mourut comme

(*a*) Pag. 26. *Not*.

(*b*) Voiez le P. *Daniel*, *Hist. de France*, Tom. I. pag. 48. & 62 *Edit. d'Amst*.

(*c*) Pag. 31. & *suiv*. *Not*.

me dépouillé de tous ses Etats, l'an 888. RAOUL, ou RODOLPHE, Fils de *Conrad*, Comte de *Paris*, trouva moien de se faire couronner, la même année, Roi de la *Bourgogne* (*a*) *Transjurane*, dont il avoit le Gouvernement. La cérémonie s'en fit à *St. Maurice* en *Chablais*; & l'Evêque de *Genéve* y assista, avec les autres Prélats du païs. Ce Second Royaume de *Bourgogne* finit en 1032. L'Empereur *Conrad* se rendit maître de tout le païs, & passa jusqu'à *Genéve*. Il fut reçû dans cette Ville, avec tous les honneurs dûs à son haut rang, par *Héribert*, Archevêque de *Milan*, & par plusieurs autres Seigneurs, *Italiens* & *Bourguignons*, qui s'y étoient rendus; & il reçut des mains de ce Prélat la Couronne, comme Roi de *Bourgogne*, le 1. d'Août de l'année 1034. Vers la fin du *Onziéme Siécle*, les (*b*) Empereurs abandonnérent leurs droits sur *Genéve* à l'Evêque de la Ville, à condition que ces Evêques leur feroient hommage. Et voici à quelle occasion.

Il y avoit, depuis long tems, des *Comtes de Genéve*, dont néanmoins il n'est fait mention nulle part (*c*) avant le IX. Siécle. Ce n'étoient qu'une sorte d'Officiers des Empereurs, & leur dignité n'étoit point héréditaire, ni peut-être à vie. EGINARD parle, dans deux de ses

(*a*)

(*a*) Cette *Bourgogne Transjurane* renfermoit dans son enceinte toute la *Suisse*, depuis *Bâle*, jusqu'à *Genéve*, le *Païs de Vaud*, le *Valey*, & la *Savoie*.

(*b*) Pag. 36, 37. *Not.* y. (*c*) Pag. 34. & *suiv. Not.*

(*a*) Lettres, que l'on rapporte en original, d'un *Frumoldus*, que *Charlemagne* avoit établi *Comte de Genéve*, mais seulement par précaire, & à son bon plaisir. Sous le régne de RODOLPHE *le Fainéant*, quatriéme Roi de *Bourgogne*, Prince foible & peu respecté; *Guillaume*, Comte de *Genéve*, à l'exemple de plusieurs autres Officiers & Gouverneurs des Villes & des Provinces, commença à se soustraire de la domination de son Prince, & à s'ériger en Souverain. Quelque mauvais succès qu'eût son entreprise, *Gerold*, son Fils, voulut aussi se mettre dans une absoluë indépendance, après la mort de *Rodolphe*, dont il étoit petit-Neveu, & se joignit à *Eudes*, Comte de *Champagne*, contre l'Empereur *Conrad*. Mais cet Empereur, lors qu'il vint à *Genéve*, comme on l'a dit ci-dessus, l'eut bien-tôt mis à la raison, de même que plusieurs autres Grands du Païs, qui s'étoient soûlevez. La dignité de *Comte* de *Genéve* devint néanmoins héréditaire depuis cela; & *Robert*, (*b*) Fils de *Gérold*, suivit la même route, que son Pére, & son Aieul. Alors les Empereurs, accablez d'ailleurs par les affaires qu'ils avoient, soit en *Italie* avec les *Papes*, au sujet des Elections & des Investitures, soit dans la *Palestine* avec les *Sarazins*, & se voiant par là hors d'état d'envoier des Troupes suffisantes pour réduire *Robert*, & ses Successeurs; remirent leurs intérêts aux Evêques de

(*a*) Epist. XXVI. & XXVII.
(*b*) Pag. 36, 37.

de *Genéve*, qui leur étoient toûjours demeurez fidéles, & leur firent une cession de leurs droits, sur le pié que nous avons dit. De là naquirent de grands démêlez entre les *Evêques*, & les *Comtes* de *Genéve*. Ceux-ci, qui avoient en leur pouvoir les Châteaux, c'est-à-dire, les Places fortes du voisinage, se rendirent maîtres de presque tout le Territoire, qu'on appelloit depuis plusieurs Siécles *Pagus Genevensis*, ou *Comitatus Genevensis*. Les *Comtes* demandoient aux *Evêques* la Souveraineté de la Ville; & les *Evêques*, au contraire prétendoient, que les *Comtes* dépendoient d'eux, comme leurs Vassaux. Enfin, les Evêques voiant qu'il n'y avoit pas moien d'empêcher que les Comtes ne possédassent le Païs qui étoit dans le voisinage de *Genéve*, prirent le parti de leur donner en Fief, ce qu'ils ne pouvoient leur ôter par force. C'est ce que fit (*a*) WIDO, qui siégea 50. ans, & qui assista au Concile de *Tournus* (*Tinorchium*) en 1117. Il étoit petit-Fils du Comte *Robert:* il donna à son Frére *Aymon* (& non pas *Amé*, comme Mr. *Spon* l'appelle) l'Investiture de ce qu'il héritoit de son Pére dans le Comté, & outre cela de plusieurs Châteaux & Villages de la Table Episcopale. HUMBERT *de Gramont*, qui succéda à *Wido*, voulut revenir de la concession du Fief, comme n'aiant pû être faite au préjudice de son Eglise. Le Conseil de *Genéve* se mêla d'accommoder le nouvel Evêque avec le Comte *Aymon:* mais n'aiant pû en venir à

(*a*) Ou *Guido*, comme d'autres l'appellent.

à bout, l'Archevêque de *Vienne*, Métropolitain de la Province, & Légat Apostolique, député en cette affaire, les accorda. Le Traité, qui fut fait alors à *Seissel* entre l'Evêque & le Comte, en l'année 1124 est le prémier des Actes (*a*) que l'on publie. Il porte expressément, que le Comte AYMO fit hommage à l'Evêque HUMBERT absolument, & sans préférence & reserve d'aucun autre, que de l'Empereur: (*b*) *Hominium & fidelitatem, Comes* AYMO, Humberto *Genevensi Episcopo sic absolute fecit, ut nullius melius esset Domini excepto Imperatore*. Voilà la forme de Gouvernement, sous laquelle vêcurent les *Génevois*, malgré les entreprises presque perpétuelles que faisoient contr'eux prémiérement les *Comtes* de *Genéve* & ensuite les *Comtes*, ou *Ducs*, de *Savoie*; jusqu'au tems de la *Réformation*, où la Ville se mit en pleine liberté. Avant cela même, elle avoit des droits très-considérables, & indépendans de l'Evêque, comme, la Jurisdiction Criminelle sur les Laïques, le droit de faire seule des Alliances, la garde pendant la nuit, l'élection des Syndics &c. Toutes franchises & libertez, dont un (*c*) Evêque reconnut qu'elle jouïssoit de tems immémorial. Au reste, il est à remarquer, (*d*) que les Comtes de *Genéve*, s'appelloient *Comtes* de *Genevois*, (Comites *Gebennesii*) comme il paroît par quantité d'anciens Titres; & non pas *Comites Gebennen-*

(*a*) Tom. II. pag. 3. *& suiv.* (*b*) *Ibid.* pag. 5.
(*c*) *Ademarus.* Voiez *pag.* 70.
(*d*) Tom. I. pag. 38.

bennenses : au lieu qu'on disoit *Episcopi Gebennenses* (*a*). Si quelques Comtes prirent le titre de *Comtes de Genéve*, ce qui est rare ; les Evêques s'en formalisoient, dès qu'ils s'en appercevoient. Nous en rapporterons plus bas un exemple remarquable.

Les droits de l'Evêque se trouvent confirmez depuis par une (*b*) Bulle de l'Empereur FRIDERIC *Barberousse*, dattée de *Spire*, le 14. *Janvier* 1153. en faveur d'ARDUTIUS, Successeur d'*Humbert*. Et le Traité de *Seissel* fut renouvellé peu de tems après entre le même Evêque, & *Amé*, Comte de *Genevois*, Fils d'*Aymon*, par un Accord (*c*) du 22. *Février* 1155. Mais *Amé* montra bien-tôt qu'il n'avoit pas agi de bonne foi ; & il eut recours à la ruse pour éluder les Traitez. (*d*) Il engagea *Berthold*, Duc de *Zeringen*, à demander, (on ne sait sur quel fondement) la Souveraineté de *Genéve*. L'Empereur FRIDERIC étant surpris, la lui accorda ; après quoi, le Comte *Amé* se fit ceder cette Souveraineté par *Berthold*. L'Evêque *Ardutius* ne se laissa pas dépouiller, & il agit si vigoureusement, que, la cause aiant été débattuë & plaidée dans les formes,

(*a*) Depuis le tems de *Charlemagne*, le nom de *Geneva* avoit été corrompu en *Gebenna*. Mais en 1536. on bannit ce mot barbare, & on remit en usage le vrai & ancien. C'est ce que remarque Mr. *Spon*, pag. 3.

(*b*) Num. 2. des Actes, Tom. II. pag. 7 *& suiv.*

(*c*) *Actes*, num. 2. pag. 9. *& suiv.* Il n'y eut pas deux Traitez, entre *Ardutius*, & *Amé*, dans ce tems-là, comme le dit Mr. *Spon*, qui parle d'un autre, comme fait en 1153. *Pag.* 42, 43.

(*d*) Tom. I. pag. 44. *& suiv. Not.*

mes, l'Empereur révoqua ſa Donation, par deux (*a*) Actes authentiques de l'année 1162. dont le prémier eſt appelé la *Bulle d'or.* Il ajugea à l'Evêque la Souveraineté de *Genéve*, & confirma plus fortement la Ceſſion qu'il lui en avoit faite, & à ſes Succeſſeurs; impoſant un ſilence perpetuel au Duc & au Comte, & ne ſe reſervant autre choſe dans la Ville, dans ſes limites, & dans les Châteaux de l'Evêché, ſinon que, lors que l'Empereur paſſeroit par la Ville de *Genéve*, l'Evêque, avec ſon Clergé, ſeroit obligé de chanter des Litanies pendant trois jours conſécutifs, pour la conſervation & pour l'accroiſſement de l'*Empire Romain.* Le Duc de *Zeringen*, & le Comte de *Genevois*, reconnurent la juſtice de la Sentence, & demandérent pardon à l'Evêque, de la témérité qu'ils avoient euë d'entreprendre ſur les droits de ſon Egliſe. En conſéquence de cela, le Comte *Amé*, & *Guillaume* ſon Fils, redreſſérent les torts qu'ils avoient faits à cette Egliſe, & lui rendirent ce qu'ils lui avoient pris; comme il paroît par un (*b*) Acte. Au reſte, la prémiére de ces Bulles prouve clairement, que les Prédeceſſeurs de *Frideric* avoient accordé aux Evêques de *Genéve* les mêmes choſes, dont il leur aſſûra la continuation à perpétuité. Car *Ardutius* ſoûtint, en préſence de l'Empereur & de toute ſa Cour, qu'il étoit porté par les Bulles Impériales, que, quand même l'Evêque le voudroit, il ne pourroit y avoir

(*a*) *Actes*, num. 7, 8. Voiez auſſi *num.* 9.
(*b*) *Num.* 10. pag. 34, 35.

avoir dans *Genéve* d'autre Seigneur au-dessus de lui, que l'Empereur. Or l'Empereur, & son Conseil, auroient-ils reconnu la vérité de ce fait, si la chose n'eût été certaine? Cette Bulle tient donc lieu des prémiéres accordées aux Evêques, & que l'on n'a plus aujourd'hui.

Voions maintenant, comment les *Comtes* de *Savoie* cherchérent à s'introduire insensiblement dans *Genéve* par toute sorte de voies: car on peut dire que cette Ville étant si fort à leur bienséance, ils ont toûjours eû un grand désir de s'en rendre Souverains, quoi qu'ils n'aient jamais pû en venir à bout. (*a*) AME' V. dit *le Grand*, fit, en l'année 1285. la prémiére de son Régne, un Traité remarquable (*b*) avec les Citoiens & Habitans de *Genéve*. Il s'engageoit pour lui & ses Successeurs, à défendre de tout son pouvoir, envers & contre tous, même contre leur Evêque, les Citoiens qui consentoient à ce Traité, & tous les autres soit Clercs, soit Laïques, qui voudroient y entrer à l'avenir. Il s'obligeoit aussi (1) *à maintenir leur Ville, leurs biens, leurs libertez, leurs*

(*a*) Tom. I. pag. 54. *& suiv. Not.*
(*b*) *Actes*, num. 23. pag. 57. *& suiv.*
(*c*) *Villam vestram, nec non bona, & jura vestra, & franchesias vestras, cum rebus omnibus vestris, ubique tamquam homines nostros, & res nostras proprias, contra omnes, & ab omnibus, toto posse nostro manutenebimus, gardabimus, & deffendemus. Promittentes etiam, modo quo supra, quod si Dominus Episcopus Gebenn. vel alia persona nomine dicti Domini Episcopi . . . . vobis vel alicui vestrum, violentiam vel injuriam inferret, quod vobis consilium, auxilium, & juvamen, præstabimus, cum expensis nostris propriis*, &c.

leurs franchises, avec tout ce qui leur appartenoit. Selon toutes les apparences, *Robert*, alors Evêque de *Genéve*, & Frére d'*Amé* II. Comte de *Genevois*, favorisoit les usurpations que celui-ci entreprenoit de faire sur les droits de l'Eglise & les Libertez du Peuple; ce qui obligea les Citoiens, ou du moins une grande partie d'entr'eux, à avoir recours au Comte de *Savoie*; ne prenant pas garde, qu'au lieu d'un Voisin fâcheux, ils alloient s'en faire, sous ombre d'amitié & de protection, un autre, qui pourroit être encore plus redoutable. Le Comte de *Genevois* fut irrité de ce Traité, & pour s'opposer au Comte de *Savoie*, dont la puissance alloit tous les jours en augmentant, il se ligua contre lui avec *Humbert*, Dauphin de *Viennois*. La Guerre, qui naquit de là rejaillit, en 1287. contre l'Evêque de *Genéve*, GUILLAUME *de Conflans*, Successeur de *Robert*. Ce Prélat dépouillé de tout ce qui lui appartenoit par le Comte de *Savoie*, fut contraint d'en venir avec lui, en 1290 à un Traité, par (*a*) lequel entr'autres choses, il aquit en Fief le *Vidomnat* de *Genéve*. Voici en quoi consiste cet Office. Les *Vidomnes* (ou *Vicedomini* en Latin) étoient les mêmes que les *Vidames* en *France*; c'est-à-dire, des Lieutenans d'un Prince Ecclésiastique, qui exerçoient la Justice en son nom. La Jurisdiction du *Vidomne* de *Genéve* étoit peu de chose en elle-même, de la maniére qu'on la décrit: mais elle donnoit lieu

(*a*) *Actes*, num. 24. pag. 59. *& suiv.*

lieu au Comte de *Savoie* (*a*) de mettre un pié dans *Genéve*. Il ne tarda pas à découvrir ses mauvais desseins ; car bien tôt après le Traité conclu, il s'empara de la Jurisdiction de l'Evêque, & il expulsa ses Officiers. Il fallut plus d'une fois faire quelque Traité pour régler l'étenduë de la Jurisdiction du *Vidomne*, comme celui du 20. *Juin* de l'année 1306. dont on (*b*) rapporte le précis.

Ensuite les Comtes de *Savoie* (*c*) s'addressérent tantôt à l'Evêque, tantôt aux Syndics de *Genéve*, & quelquefois à tous les deux ensemble ; pour demander permission de sejourner dans la Ville avec leur Cour & Conseil, un certain nombre de jours limité, & au bout de ce tems-là, ils en demandoient prolongation pour quelques autres jours. Ils donnoient ordinairement des Déclarations, qu'ils ne prétendoient tirer ces permissions à aucune conséquence, ni préjudicier en rien à la Jurisdiction & à la Liberté de *Genéve*. Quelquefois aussi ils demandoient territoire dans la Ville, pour rendre justice à leurs Sujets qui s'y rencontreroient pendant leur sejour. On voit dans les Archives de la Republique (*d*) une dou-

(*a*) Il faisoit exercer cette Jurisdiction par un Lieutenant, qui s'appelloit *Vidomne* ; & ce Vidomne avoit sous lui un autre Lieutenant, que l'on nommoit *Châtelain*.

(*b*) Pag. 58. *Not.* Ce Traité n'est point parmi les Actes. (*c*) Pag. 71.

(*d*) Voiez les *Actes*, num. 44, 45. 58, 59.

douzaine de tels Actes, depuis l'an 1390. jusqu'à 1513.

Le *Comté* de *Savoie* fut érigé (*a*) en *Duché* par l'Empereur SIGISMOND, le 19. *Fevrier* 1416. pendant le séjour qu'il fit à *Chamberi*, en revenant d'*Espagne*. AME' VIII. qui étoit devenu, depuis quelques années, Comte de *Genevois*, aiant acheté (*b*) ce Comté d'*Oddo de Villars*, pour la somme de quarante & cinq mille (*c*) livres d'or; fut celui, que l'Empereur créa Duc. Il avoit demandé, en 1408. au (*d*) Pape BENOÎT XIII. la Jurisdiction temporelle sur *Genéve*, offrant un dédommagement à l'Evêque: & il présenta une semblable Requête (*e*) au Pape MARTIN V. en 1419. Mais l'Evêque & la Communauté de *Genéve* s'y opposérent fortement. Lui-même étant depuis devenu Pape, sous le nom de FELIX V. & Administrateur de l'Evêché de *Genéve*, changea d'Idées, & reconnut authentiquement les droits, tant de la Communauté, que de l'Evêché, par une Bulle, dont Mr. *Spon* (*f*) avoit donné le précis, & que l'on trouvera toute entiére parmi les *Actes*. (*g*) Elle est dattée de *Lausanne*, du 16. *Fevrier* 1448.

JEAN

(*a*) Pag. 57. *Not.* b. Voiez l'*Histoire du Concile de Constance*, par Mr. *Lenfant*, Tom. I. pag. 530. de la 2. Edition. (*b*) Pag. 73.

(*c*) La *Livre d'or*, ou le *Franc d'or*, étoit en ce temslà une Monnoie d'or fin de 63. au Marc.

(*d*) Cette Requête est inserée dans la Lettre du Cardinal de *Chalant*, qui se trouve après les *Actes*, pag. 444. *& suiv.* (*e*) Tom. I. pag. 76. *& suiv.*

(*f*) Pag. 86. (*g*) *Actes*, num. 55. pag. 168, 169.

JEAN LOUÏS *de Savoie*, qui fut élû Evêque de *Genéve* en 1451. (*a*) se mêla dans la Guerre, qui fut fatale à CHARLES *le Hardi* dernier Duc de *Bourgogne*. Il y fut engagé par *Jaques de Savoie*, son Frére, Comte de *Romont*. Dans cette circonstance, il donna quelque atteinte aux privilèges des Citoiens, en exigeant d'eux des Troupes, qu'ils n'étoient obligez de lui fournir que pour le défendre dans la Ville. Mais du reste, (*b*) quoi qu'il fût de la Maison de *Savoie*, il ne souffrit jamais qu'aucun Prince de cette Famille se mêlât des affaires de *Genéve*, & entreprît le moins du monde sur la Jurisdiction temporelle de l'Evêque, ni sur les Franchises & Libertez de la Ville. (*c*) Il avoit un Frére, nommé *Janus*, qui étant *Comte de Genevois*, voulut se qualifier *Comte de Genéve*: il l'intimida si bien, qu'il lui fit quitter ce titre. (*d*) Il eut même soin de faire connoître aux Puissances Etrangéres, que cette Ville ne dépendoit en aucune maniére des Ducs de *Savoie*. Ce qui paroît par une Lettre qu'il écrivit aux Seigneurs de *Génes*, en l'année 1474. par laquelle il les prioit de ne point comprendre les Citoiens de *Genéve* dans certaines représailles que la République avoit accordées à ses Sujets contre les *Savoiards*; la Ville de *Genéve*, disoit-il, n'étant sujette en aucune maniére des *Ducs de Savoie*.

Un

(*a*) Pag. 93. *Not.* (*b*) Pag. 98. *Not.* 2.
(*c*) Pag. 87. (*d*) Pag. 98. *Not.*

Un autre Evêque de la même Maiſon, mais Bâtard, ſuivit des maximes tout oppoſées. Il étoit Fils (*a*) de *François de Savoie*, autrefois Evêque de *Genéve*, qui l'avoit eû d'une pauvre Femme d'*Angers*, pendant qu'il étoit Archevêque d'*Aux* & Evêque de la même Ville d'*Angers*. Le Duc de *Savoie Charles III.* voulant ſe ſervir de lui pour tâcher de venir à ſes fins, lui procura l'Evêché de *Genéve*, après la mort de CHARLES *de Seiſſel*. Les Papes avoient uſurpé le droit de diſpoſer comme il leur plaiſoit de cet Evêché: car il paroît par une Lettre du Pape (*b*) JEAN VIII. à l'Empereur CHARLES *le Gros*, dans le IX. Siécle, qu'en ce tems-là les Evêques de *Genéve* étoient élûs par le Peuple & par le Clergé. Le Pape JULES II. à la (*c*) ſollicitation du Duc *Charles*, donna l'Evêché vacant à JEAN *de Savoie*, le Bâtard dont il s'agit; quoi que le Peuple & le Clergé euſſent élû *Aymé de Gingins*, Commendataire de l'Abbaye de *Beaumont*: & la Ville fut obligée de recevoir le prémier, pour éviter les foudres du *Vatican*, qu'elle redoutoit encore, le 31. d'Août 1513. Le nouvel Evêque avoit, dit-on, juré au Duc *Charles* de lui remettre la Juriſdiction temporelle de *Genéve*: il le fit bien-tôt après; & le Pape LEON X. approuva cette ceſſion. Mais le Collége des Cardinaux s'y oppoſa, & la rendit inutile; en alléguant pour raiſon, qu'un Evêque ne pouvoit

(*a*) Pag. 116.
(*b*) Pag. 35. *Not.* où elle eſt rapportée toute entiére.
(*c*) Pag. 115, 116.

voit pas, selon les regles du Droit Canonique, renoncer à sa Jurisdiction temporelle, ni le Pape confirmer une telle rénonciation, à moins que les Sujets n'eussent conspiré contre le Prélat, & qu'il ne fût pas assez puissant pour les châtier. On chercha ensuite de quoi montrer que l'exception avoit lieu, en (*a*) se prévalant d'une affaire ridicule, où il s'agissoit de la peau d'une Mule, & d'un badinage de quelques Jeunes Gens: mais, sur les représentations de l'Archevêque de *Turin*, qui étoit venu à *Genéve*, le Duc & l'Evêque n'osérent pousser leur pointe. Cependant un de ces Jeunes-Gens, nommé *Philippe Bertelier*, fut depuis la victime de leur dépit & de leur colére. Mais en le poursuivant, ils lui donnérent lieu de mettre en train une affaire, qui contribua beaucoup à déconcerter tous leurs projets, & qui fraia le chemin à la liberté entiére des *Genévois*. (*b*) Car *Bertelier* aiant été contraint de s'enfuïr, se retira à *Fribourg*, dont il étoit Bourgeois, & y négocia une Alliance entre cette Ville, & *Genéve* sa Patrie. Malgré la différence de sentimens qu'il y eût là-dessus entre les Citoiens même de *Genéve*, & quoi que le Duc de *Savoie* (*c*) eût fait tout ce qu'il pouvoit pour traverser ce dessein, jusqu'à faire entrer dans ses vuës les *Bernois* prémiérement, & ensuite tous les autres Cantons de *Suisse*; l'Alliance entre les *Fribourgeois* & les *Genevois*,

(*a*) Pag. 125, 126. dans le Texte, & dans la Note.
(*b*) Pag. 127, *& suiv.* (*c*) Pag. 144, *& suiv.* Not.

vois, fut concluë dans toutes les formes, en 1519. Il est vrai que le Duc la fit aussi-tôt rompre, en déclarant la Guerre à *Genéve*, & y entrant à main armée. Mais quelques années après on trouva moien de ménager une nouvelle Alliance encore plus avantageuse, puis que *Berne* s'y joignit. Le Traité en fut conclu le 8. de *Fevrier* 1526. On le trouve ici, parmi les (*a*) Actes, traduit de l'Allemand en François. PIERRE DE LA BAUME, qui avoit succedé à *Jean de Savoie* dans l'Evêché de *Genéve*, étoit présent à l'Assemblée du Conseil Général, où l'on délibéroit sur cette Alliance; & il n'y eût que cinq ou six personnes qui n'y consentissent point. L'Evêque protesta d'abord contre la délibération; (*b*) il dit même, qu'il appelloit au Pape & à l'Empereur, de ce qui venoit de se passer. Puis changeant tout d'un coup d'avis : *Cependant*, dit-il, *si vous êtes en possession de contracter des Alliances sans vôtre Prince, & que vos Franchises, écrites ou non écrites, auxquelles je serois fâché de déroger, vous donnent ce droit; en ce cas vous pouvez la faire, & je cesse de m'y opposer.* Le Duc de *Savoie* eut beau ensuite faire tenir plusieurs Diettes en *Suisse* pour engager les Cantons à ne pas laisser subsister l'Alliance entre *Berne*, *Fribourg*, & *Genéve*: (*c*) elle y fut confirmée de plus en plus, & déclarée irrévocable.

L'année suivante 1527. l'Evêque *Pierre de la*

(*a*) Num. 60. pag. 178. *& suiv.*
(*b*) Pag. 181. *Not.* x.
(*c*) Pag. 182. *Not.*

la Baume, abandonna les intérêts du Duc, & chercha à s'allier avec les Cantons de *Berne* & de *Fribourg*. (*a*) Pour engager la Ville à ſeconder vigoureuſement ſes démarches, il fit en ſa faveur deux Actes fort conſidérables. Par l'un, il révoqua & annula ſolemnellement toutes ſes proteſtations contre l'Alliance que les Citoiens avoient contractée avec les Seigneurs de *Berne* & de *Fribourg*, déclarant qu'ils avoient eû droit de la faire, & la confirmant comme juſte; dequoi il accorda ſur le champ à la Ville des Lettres teſtimoniales. Par l'autre, il donna aux *Syndics* & au *Conſeil*, le pouvoir de connoître ou juger de toutes les Cauſes Civiles muës ou à mouvoir; de laquelle Conceſſion il donna auſſi un Acte en bonne forme. Cela ſe paſſa dans une Aſſemblée du *Conſeil Général*, convoquée le 15. Juillet de l'année indiquée. Mais de plus, dans cette même Aſſemblée, il fit une demande aſſez ſinguliére pour lui-même; ce fut d'être reçu Bourgeois de *Genéve*. Toute la Communauté le lui accorda unanimément, & on lui en expedia des Lettres, comme à un ſimple Particulier, cependant avec tous les termes de reſpect qui étoient dûs à ſa Dignité. Enfin, avant que de ſortir de l'Aſſemblée, il fit un ſerment ſolennel de vivre toûjours avec ſes Sujets comme un bon Prince, & de n'avoir jamais d'autres intérêts, que les leurs: le peuple, de ſon côté, lui promit auſſi avec ſerment, de lui être toûjours fidéle.

(*a*) Pag. 188. *& ſuiv. Not.*

déle. Mais tout cela ne lui servit de rien pour le dessein qu'il se proposoit, & qui l'avoit porté à souhaitter la Bourgeoisie de *Genéve*, par laquelle il se seroit cru compris en quelque maniére dans l'Alliance de *Berne* & de *Fribourg*. Les deux Cantons jugérent, qu'il ne convenoit point que l'Evêque fût admis dans cette Alliance; parce qu'ainsi ils n'auroient pû soûtenir le droit des *Genevois* à son préjudice, lors que ceux-ci auroient eû quelque démêlé avec leur Evêque. Peu de tems après, *Pierre de la Baume*, pour éviter d'être pris par les Officiers de *Savoie*, qui lui avoient déja dressé une embuscade, à laquelle il échappa par hazard; se retira secrétement en *Bourgogne*; d'où il envoia aux Syndics (*a*) la Copie d'une Lettre, qu'il avoit interceptée. C'étoit celle que l'Empereur CHARLES-QUINT écrivoit, du 1. *Avril*, au Duc de *Savoie*, & dont le contenu étoit; Que Sa Majesté Impériale aiant appris, que ceux de *Genéve* avoient fait alliance avec les Cantons, pour se maintenir contre les oppressions du Duc & de ses Officiers, qui attentoient à l'Autorité de l'Evêque, & aux Libertez de la Ville; Elle ordonnoit au Duc de se déporter désormais de ses prétensions de Souveraineté; qu'autrement il montreroit combien cela lui déplaisoit, & qu'il vouloit maintenir tout ce que ses Prédécesseurs avoient fait & établi en cette Ville Impériale. Mais l'Evêque, le plus inconstant de tous les Hommes, (*b*) ne tarda pas à se raccommoder avec le

(*a*) Pag. 189. (*b*) Pag. 199. *Not.* y.

le Duc de *Savoie.* Il fit plusieurs tentatives, pour ôter aux *Syndics* & au *Conseil* tout ce qu'il leur avoit accordé de son pur mouvement, & pour les engager à rompre leur Alliance avec les Cantons: mais voiant qu'ils ne vouloient pas y consentir, il s'unit si étroitement avec le Duc, qu'il devint l'Ennemi irréconciliable de la Ville. Cela donna occasion (*a*) aux *Genevois* de mettre sur un pié fixe la forme de leurs Conseils.

Aussi-tôt après l'Alliance concluë avec *Berne* & *Fribourg*, on avoit établi, à l'imitation du Gouvernement de ces deux Villes, un *Grand Conseil*, qui est le même que le *Conseil des Deux-Cens*; & un *Conseil des Soixante.* Le prémier étoit supérieur au dernier; & celui-ci étoit au-dessus du *Conseil ordinaire*, ou du *Petit-Conseil* Comme ce Petit-Conseil ne pouvoit pas vaquer à la connoissance de toutes les Causes Civiles, le Conseil des *Deux-Cens* résolut, le 7. *Novembre* 1529. d'établir à perpétuité une Cour de Justice, où elle seroit administrée d'une façon abrégée & facile, à forme des Franchises, & qu'elle seroit composée d'un *Lieutenant*, & de quatre Assesseurs, depuis appellez *Auditeurs*: Tribunal, qui tiendroit lieu de celui du (*b*) *Vidomne*, dont le nom & l'office devoit être aboli pour toûjours. On régla aussi la maniére dont les Membres de

(*a*) Pag. 201, 202.

(*b*) Il n'y avoit plus de tel Officier dans *Genéve*, depuis l'année 1527. Voiez *pag.* 184. *Not.*

de cette Cour seroient élûs : & l'année suivante 1530. on fixa celle de l'élection des Membres, tant du Conseil des *Deux-Cens*, que du *Petit Conseil*.

Pendant que le Duc de *Savoie* continuoit à harceler les *Genevois*, & que l'Evêque favorisoit tous leurs Ennemis, il s'éleva de nouveaux troubles, & de nouveaux démêlez entre les Bourgeois, l'année 1532. (*a*) au sujet de la Religion, de sorte qu'on peut mettre-là l'époque du commencement de la *Réformation*. La nouvelle étoit venuë, que le Pape CLEMENT VII. devoit bien-tôt publier un Jubilé. Le 9. *Juin*, il parut des Placards, affichez pendant la nuit, par lesquels on promettoit à chacun le pardon général de tous ses péchez, sous la seule condition de la Repentance, & d'une Foi vive aux promesses de JESUS-CHRIST. Les Ecclésiastiques ne manquérent pas d'en faire beaucoup de bruit; ce qui causa une grande émotion parmi le Peuple, dans quelques quartiers de la Ville, où l'on en vint même aux mains. *Pierre* (*b*) *Verly*, de *Fribourg*, Chanoine de *St. Pierre*, reçut un coup d'épée de la main d'un nommé (*c*) *Jean Goula*, à qui il avoit lui-même donné un soufflet, le voiant attacher au Pilier devant l'Eglise de St. *Pierre*, un des Placards, dont nous venons de parler. On débitoit d'ailleurs divers Ecrits com-

(*a*) Pag. 213. *& suiv. Not.*

(*b*) Ou *Wernly*, comme le nomme Mr. *Ruchat*, *Hist. de la Réformation de Suisse*, Tom. V.

(*c*) Et non pas *Goulas*, comme dit Mr. *Spon*.

composez par ceux de la nouvelle Religion. Les Seigneurs de *Fribourg* s'en plaignirent, & menacérent de rompre l'Alliance avec *Genéve*. On les appaisa alors, comme on put. Mais on n'eut pas tant de ménagemens pour un Nonce du Pape, qui passoit par *Chambéri*, allant à *Rome*. Ce Prélat aiant écrit une Lettre aux *Syndics*, *Citoiens*, & *Communauté* de la Ville de *Genéve*, le 8. *Juillet*, par laquelle il leur disoit, que comme le bruit couroit que l'impie & abominable hérésie des *Luthériens* faisoit de grands progrès dans leur Ville, ce qu'il avoit peine à croire; il les prioit de l'éclaircir incessamment là-dessus. On ne lui fit point de réponse; on se contenta de dire de bouche au Messager, qui avoit apporté la Lettre; *Que l'on vouloit vivre chrétiennement, selon* DIEU *& la Loi de* CHRIST. Sur ces entrefaites, GUILLAUME FAREL, & ANTOINE SAUNIER, tous deux établis dans le Canton de *Berne*, passérent par *Genéve*, en revenant d'un *Synode* qui s'étoit tenu en *Piémont*. Cela leur donna occasion d'instruire plusieurs personnes, qui, quoi que peu éclairées, avoient des dispositions à embrasser la pure doctrine de l'Evangile. Ils coururent grand risque, & eurent ordre de vuider la Ville dans une heure, sous peine de prison. ANTOINE FROMENT, Disciple de *Farel*, ne laissa pas de venir peu de tems après & fit des progrès plus considérables; quoi qu'il fût aussi contraint de se retirer l'année suivante 1533.

Nous n'en dirons pas davantage sur la maniére

niére dont la *Réformation* s'introduisit peu-à-peu. Il faut consulter l'Histoire même, & les Notes, qui entrent là-dessus dans un plus grand détail. Revenons à l'Evêque. Les *Bernois*, d'un côté, faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour engager la Ville de *Genéve* à accorder aux *Protestans* une pleine liberté de Conscience; & de l'autre, les *Fribourgeois* n'oublioient rien pour traverser cet établissement. *Pierre de la Baume*, de concert avec ceux-ci, voulut faire (*a*) un voiage à *Genéve*, où il fut reçu avec toutes les marques d'honneur possibles, le 1. *Juillet* de cette année. Mais n'étant pas satisfait de la maniére, quoi que douce, avec laquelle on s'étoit opposé aux nouveaux attentats qu'il faisoit sur les droits & les franchises de la Ville; il partit subitement, le 14. du même mois, sans avoir égard aux représentations touchantes des Syndics députez pour le détourner de son dessein, & sans mettre aucun ordre aux choses qu'on lui demandoit. Il ne revint plus depuis dans la Ville.

Au mois de *Novembre* suivant, (*b*) il réitéra, sous de grandes peines, par des Lettres envoiées au Conseil, les défenses qu'il avoit déjà faites d'annoncer l'Evangile, & de lire l'Ecriture Sainte en Langue vulgaire. Mais le Conseil indigné ne voulut pas se soûmettre, ni consentir à la publication de telles Lettres, aussi contraires à l'esprit de l'Evangile, qu'aux Priviléges des Citoiens, & aux Ar-

(*a*) Pag. 228. *& suiv. Not.*
(*b*) Pag. 231. *Not.*

Articles (*a*) dont on étoit auparavant convenu. (*b*) En 1534. on trouva dans le Cabinet de *Portery*, Secrétaire de l'Evêque, des Lettres dattées du 12. *Janvier*, sous son seau, portant création d'un Gouverneur à *Genéve*, en la temporalité, comme Lieutenant de l'Evêque, avec autorité de punir les *Luthériens*; comme aussi des Blancs-signez avec les Armoiries Ducales. Non content de toutes ces entreprises sur les Libertez & Franchises de la Ville, il voulut (*c*) enfin la surprendre par trahison, le 29. *Juillet* suivant; & aiant manqué son coup, il transporta son Tribunal à *Gex*, après avoir excommunié les *Genévois*. Les Conseils le déclarérent alors Ennemi de l'Etat, & le Siége vacant. Sur le refus que firent les Chanoines de créer les Officiers nécessaires pendant la vacance, on interjetta appel à *Rome* le 7. *Octobre*, contre l'Evêque & ses adhérens, à l'occasion de la Jurisdiction Episcopale transportée à *Gex*. Mais on ne poursuivit point cet Appel, soit à cause des troubles qui survinrent, soit à cause du changement public de Religion, qui arriva l'année suivante, & qui par lui-même ne laissoit plus de lieu à l'élection d'un nouveau Prince Ecclésiastique. Sur cette grande Révolution, les Notes sont des plus longues & des plus fréquentes : mais à cause de celà même, il vaut mieux y renvoier entiérement les Lecteurs. Il faut d'ailleurs garder un

(*a*) Du 30. Mars de la même année. Voiez *pag.* 224, 225.

(*b*) Pag. 236, 237. & *suiv. Not.*

(*c*) Pag. 246. & *suiv. Not.*

un peu de place pour donner quelques échantillons de ce qui regarde le reste de l'Histoire, & le Second Tome de cette Edition. Dans ce que nous avons dit, nous n'avons pris du Texte, que ce qu'il falloit pour l'intelligence & la liaison des faits rapportez dans les Notes. Nous en userons de même pour ce qui suit.

On sait que *Farel*, *Calvin*, & *Corault*, eurent ordre de sortir de *Genéve* dans trois jours. Ce fut en 1533. & en voici le sujet. (*a*) Ces Réformateurs étoient fort scandalisez de deux choses. L'une étoit la Licence & la Débauche, qui régnoient dans la Ville, & les haines & les divisions qu'il y avoit entre les principales Familles. L'autre regardoit l'usage que l'on vouloit introduire des Fonts Baptismaux; des Azymes, ou du pain non levé, dans l'administration de la Sainte Céne; & de quatre grandes Fêtes, outre le Dimanche: le tout à l'imitation des Eglises de *Berne*. En vain le Magistrat fit publier des Défenses, pour reprimer les désordres dont les Ministres faisoient tant de bruit: ils se déchainérent contre lui en Chaire, comme s'il ne s'y prenoit pas avec assez de vigueur; & allérent jusqu'à l'accuser aussi devant le Peuple, de mal administrer la Justice. Le Conseil leur ordonna de ne point se mêler des affaires du Gouvernement, & de se contenter de prêcher l'Evangile. Mais *Corault* se moqua de ces défenses: il continua de censurer dans ses Sermons le Magistrat, & cela en termes injurieux & pleins de mépris. Là-dessus,

(*a*) Liv. III. pag. 277. & *suiv*. *Not*.

dessus, le Conseil lui fit interdire la Chaire. Bien loin d'obéir à cet ordre, il se remit aussitôt à prêcher. On l'envoia en prison. Le lendemain, 20. d'*Avril*, *Farel* & *Calvin*, accompagnez de quelques Citoiens qui leur étoient attachez, se présentérent en Conseil, où ils se plaignirent, avec beaucoup de véhémence, de l'emprisonnement de leur Collégue. Dans ce même tems, les Seigneurs de *Berne*, qui avoient fort à cœur de porter leurs Alliez de *Genéve* à admettre les Cérémonies, dont nous avons parlé, lesquelles avoient été depuis peu approuvées à *Lausanne*, dans un Synode où *Farel* & *Calvin* s'étoient trouvez; écrivirent une Lettre au Conseil, pour les y exhorter, & pour les prier d'engager *Farel* & *Calvin* à s'y soûmettre. Mais le Conseil eut beau les conjurer prémiérement, pour le bien & l'uniformité de l'Eglise, de consentir de bonne grace, & le leur ordonner ensuite, quand il vit qu'ils ne vouloient se rendre à aucune considération: ils persistérent opiniâtrement dans leur refus. Le Conseil là-dessus leur défendit de monter en Chaire le jour de Pâques, où ils n'auroient eu garde d'administrer la Communion avec du Pain sans levain, comme on le leur avoit ordonné. Mais ils ne laissérent pas de prêcher chacun deux fois ce jour-là. Seulement ils s'abstinrent de distribuer la Sainte Céne; aiant pris pour prétexte les divisions qu'il y avoit parmi les Citoiens, & le libertinage de la plûpart. Leurs Sermons même ne roulérent que sur cet article. Le Conseil indigné de

de leur conduite, résolut de les congédier; & l'Arrêt de leur bannissement fut confirmé dans le Conseil des Deux-Cens, & dans l'Assemblée Générale du Peuple, qui fut convoquée à ce sujet le 23. *Avril.* Leur Collégue *Corault* les suivit de près. Lors qu'ils furent partis, le Magistrat fit relever dans les Eglises les Pierres, qui servoient pour bâtizer les Enfans; & l'on publia à son de trompe, que chacun eût à se conformer pour le reste au Synode de *Lausanne.*

Par là, & par divers autres endroits, il paroît, que, dans les Notes de cette Edition, on n'a point dissimulé ce qu'il pouvoit y avoir à redire dans la conduite des prémiers Ministres, & des autres qui concoururent à la Réformation. Aussi se pique-t-on dans la Préface, d'avoir agi avec beaucoup d'impartialité, en rapportant ce qui regardoit les affaires de la Religion.

Le bannissement de *Calvin*, quoi que ce Ministre y eût assez donné lieu, avoit été néanmoins en partie l'ouvrage d'une Cabale; comme il parut en ce que, *Farel* & *Calvin* aiant depuis témoigné être prêts d'accepter les Cérémonies de l'Eglise de *Berne*, & les *Bernois* aiant sollicité leur rappel par des Députez; on ne put rien obtenir de tous les Conseils, qui confirmérent de nouveau la Sentence. Mais (*a*) la Faction aiant été dissipée; on pensa, deux ans après, à rappeller *Calvin*, & d'une maniére fort honorable. Il se rendit aux sollicitations

(*a*) Pag. 283. & suiv. Not.

licitations des Cantons de *Zurich* & de *Bâle*, & des Pasteurs de ces deux Villes, que l'on fit interceder auprès de lui & des Magistrats de *Strasbourg*, chez qui il s'étoit retiré. Il revint à *Genéve*, & y arriva au commencement de *Septembre* de l'année 1541.

Quelques années après, lui & les autres Ministres eurent à s'opposer aux *Libertins*, (*a*) qui formérent une nouvelle Cabale ainsi appellée, à cause du motif qui les y portoit. La vie licentieuse, à laquelle ils étoient accoûtumez avant la Réformation, ne pouvoit s'accommoder des Censures fortes & fréquentes, ni de la rigueur des Loix de la Discipline Ecclésiastique. On nous donne ici des anecdotes curieuses. Il paroît par les Regîtres Publics (qui, pour le dire en passant, étoient écrits en Latin, jusques à l'année 1536) que long tems avant la Réformation, & l'année même qui la préceda, les Maisons de Prostitution étoient tolerées ouvertement à *Genéve*. Le soin des Loix se bornoit à imposer aux Femmes de mauvaise vie la nécessité de demeurer toutes dans un quartier qui leur étoit assigné, à une des extrémitez de la Ville. Et pour les y retenir, on établissoit une Surveillante, qu'on appelloit la *Reine du Bordel*. Elle étoit créée par le (*b*) Conseil, & prêtoit serment

(*a*) Pag. 286. *& suiv. Not.*

(*b*) *Regina Bordelli die Martis proximâ eligatur.* Regître du 10. de *Mars* 1504. *Fuit creata Regina Meretricum, quæ juravit in forma, sub conditionibus in capitulis exaratis.* Du 14. de ce même mois.

ment d'obſerver les articles qu'on lui liſoit, dont le principal étoit, qu'elle empêchât les Courtiſanes de ſe répandre dans les *Ruës honnêtes*. Avec tout cela, elles trouvoient moien de s'introduire hors de leur quartier; & le Conſeil fut obligé de défendre à ceux qui tenoient des *Etuves*, ou des Bains chauds, de loger chez eux de telles Créatures, comme on le voit dans les Regîtres du 30. *Avril* 1534.

Jaques Gruet, un des principaux Suppôts de la Cabale des *Libertins*, en voulant ſe venger de *Calvin* par un Libelle, donna lieu à des recherches, qui lui coûtérent la vie. On trouva divers Ecrits de cet homme, pleins de profanations, d'eſprit de ſédition, d'impiétez, & de railleries ſanglantes non ſeulement contre l'Ecriture Sainte, mais encore contre la Religion en général. Un de ces Ecrits, comme quelques Savans le conjecturent, eſt le projet du prétendu Traité *De tribus Impoſtoribus*, ou peut-être le Traité même.

Nous devons dire à cette occaſion, que l'on a ajoûté dans les Notes, bien des choſes ſur *Bolſec*, *Servet*, *Gentilis*, *Alciat*, *Gallo*, *Blandrata*, *Spiſame*, *Nicolas Antoine*, & autres, dont la plûpart ſont aſſez connus par leur fin tragique. Tout eſt tiré de leurs Procès Criminels, & de quelques-uns de leurs Ecrits qui y ſont joints. On en parle ſans partialité, & l'on condamne les Procédures faites contr'eux, lors qu'on a cru qu'elles devoient être condamnées.

Comme Mr. *Spon* ne dit, que deux mots de la

la mort de *Calvin*, arrivée le 27. Mai 1564. on (*a*) y a suppléé assez au long. On rapporte le précis du discours qu'il fit, pendant sa derniére maladie, aux Seigneurs du Conseil, qui s'étoient rendus en corps dans sa maison. On donne son caractére, en lui rendant justice, sans dissimuler ou pallier ses défauts.

C'est par les soins de ce grand homme, que l'Académie de *Genéve* avoit été fondée en 1558. On remarque, (*b*) sur l'année 1594. que la Seigneurie obtint des *Provinces-Unies* des *Pais-Bas*, de très-belles Lettres, par lesquelles chacune des Sept Provinces reconnoissoit pour Docteurs ceux qui auroient été créez tels dans l'Académie de *Genéve*. Il ne paroît pas qu'on aît eû lieu de faire usage de cette concession. Nous ne savons pas au moins, qu'on aît jamais pris aucun Degré dans l'Académie de *Genéve*.

On voit encore dans les Notes, plusieurs Lettres de divers Princes à la République de *Genéve*; comme d'ANTOINE, Roi de NAVARRE, d'HENRI IV. Roi de FRANCE, de LOUÏS XIII. &c.

La fameuse entreprise de l'*Escalade*, où CHARLES EMANUËL, Duc de *Savoie*, échoua, le 12/22. *Décembre* 1602. ne pouvoit que fournir matiére à supplémens; quoi que Mr. *Spon* l'eût racontée assez au long. On fait voir sur tout, (*c*) qu'encore, que depuis un

(*a*) Pag. 309. *& suiv. Not.* (*b*) Pag. 401.
(*c*) Pag. 421. *& suiv. Not.*

un an il fût venu divers avis de quelque complot qui se tramoit, les *Genevois*, se reposant sur la foi des Traitez, & sur le peu d'apparence qu'il y avoit que le Duc voulût se brouiller avec le Roi de *France*, ne se précautionnérent pas beaucoup.

Nous n'ajoûterons plus, que ce qu'on dit dans les Notes, au sujet du *Consensus*, qui a tant fait de bruit dans le monde. (*a*) Cette Formule aiant été établie en *Suisse*, la Compagnie des Pasteurs & Professeurs de *Genéve* l'approuva, au commencement de l'année 1678. & pria le Conseil de l'autoriser, comme ne concernant que quelques points de Doctrine, dont une partie étoit comprise dans les Réglemens faits en 1647. (*b*) & 1649. à l'occasion d'*Aléxandre Morus*, & le reste, disoient-ils, se trouvant conforme à l'Ecriture Sainte. Le Magistrat y consentit, mais ce ne fut qu'à la fin de l'année, & après plusieurs délibérations.

Dès ce tems-là, tous ceux qui étoient reçus au Saint Ministére dans *Genéve*, devoient signer le Formulaire; jusqu'à l'année 1706. car alors, sans le rejetter, on trouva à propos de ne plus exiger de telles signatures. Ce n'est pas la seule chose, en quoi les Magistrats & les Ecclésiastiques de *Genéve* donnent aujourd'hui de beaux exemples aux autres *Protestans*, & montrent qu'ils savent suivre les vrais principes de la *Réformation*, *& le génie*

(*a*) Pag. 538. (*b*) Voiez *pag.* 528. *Not.*

génie de l'Evangile, après les avoir connus mieux qu'on ne faisoit dans des tems où l'on n'avoit pas encore tout-à-fait dépouillé l'esprit du Papisme. Heureux ceux qui en peuvent dire autant!

VENONS au II. Tome de cette Edition. Il y a 75. Piéces, qui servent de Preuves à divers endroits de l'Histoire de *Genéve*, depuis le commencement du XII. Siécle, jusqu'au milieu du XVII. Les 59. prémiéres, à la reserve de (*a*) deux écrites en vieux François, sont en Latin, & on y trouve bien des termes qui peuvent servir à augmenter le *Glossaire* de DU CANGE. On n'auroit pas mal fait d'en expliquer à la marge quelques-uns, dont la signification ne sauroit être connuë que de ceux qui sont instruits des anciens Usages des païs.

Les autres Piéces sont en François; avec cette différence que quelques-unes ont été traduites de l'Original Allemand, savoir, le (*b*) Traité d'Alliance entre *Berne*, *Fribourg*, & *Genéve*, fait à *Berne* en l'an 1526. Le (*c*) Traité conclu à *Berne*, entre Mrs. de *Berne* &

(*a*) La 28. par laquelle l'Evêque *Martin* donne à *Benjamin Thomas Lombard d'Ast* le Privilége de battre de sa Monnoie pendant six ans. Voiez les *Notes* sur l'Histoire, *pag.* 58. Et la 30. qui contient un Hommage prêté à *Aymé*, autre Evêque, par *Guillaume de Joinville*, Seigneur du païs de *Gex*.

(*b*) Num. 60. pag. 178. *& suiv.*

(*c*) Num. 61. pag. 183. *& suiv.*

& de *Genéve*, après la Guerre de 1536. La Confirmation (*a*) de la Combourgeoisie de ces deux Villes, la même année. Le (*b*) Traité d'Alliance & de Combourgeoisie perpétuelle entre les mêmes, du 9. *Janvier* 1558. Le Traité d'Alliance, Amitié, & (*c*) Confédération perpétuelle entre *Zurich*, *Berne*, & *Genéve*, conclu le 30. *Août* 1584.

Pour celles qui sont originairement en François, on y voit, entr'autres, les Traitez faits entre *Henri III.* Roi de *France* & de *Pologne*, & la Seigneurie de *Genéve*, en l'an 1579. & 1589. Des Lettres de Naturalité accordées en divers tems par *Henri IV.* aux Citoiens, Bourgeois, Habitans, & Sujets de la Ville de Genéve. Le fameux Traité de *St. Julien*, conclu entre *Charles Emanuel*, Duc de *Savoie*, & la Seigneurie & République de *Genéve*, le $\frac{11}{21}$. *Juillet* 1603. &c.

Après la Dissertation, dont nous avons déjà parlé, sur les Lignes de *Jules César*, suit une (*d*) autre de quatre ou cinq pages, sur la *Colonie Equestre*, pour servir d'éclaircissement à ce qu'en avoit dit Mr. *Spon*. On convient avec lui, que cette *Colonia Equestris*, étoit la Ville appellée aujourd'hui *Nion*, entre *Genéve* & *Lausanne*; & l'on réfute quelques Auteurs qui ont cru, que c'étoit *Genéve* même. Mais

(*a*) Num. 62. pag. 186. *& suiv.*
(*b*) Num. 64. pag. 194. *& suiv.*
(*c*) Num. 66. pag. 226. *& suiv.*
(*d*) Pag. 300. *& suiv.*

Mais on rejette aussi la pensée de Mr. *Spon*, en ce qu'il prétend (*a*) que *Genéve* étoit la Capitale d'une Province considérable, qu'il veut être la même que ce qu'on appelle aujourd'hui *le Genevois.* Aucun ancien Auteur n'a fait mention de rien de semblable: au contraire *Genéve* est comprise, dans toutes les anciennes *Notices*, sous la *Province Viennoise.* Il est vrai que Mr. *Spon* se fonde sur (*b*) l'Inscription d'une Pierre, que l'on voioit autrefois dans *Genéve*, à la Monnoie; où on lisoit: *Genevens. Provincia.* Mais on remarqua, après quelques Savans, que ces mots doivent être lûs, en remplissant l'abbréviation: *Genevenses Provinciales*, c'est-à-dire, les Habitans de *Genéve*, qui n'étoient pas Citoiens Romains. On ajoûte une autorité de grand poids, c'est celle de feu Mr. le Baron de SPANHEIM, qui avoit approuvé, dit-on, les conjectures qu'on avance. En dégradant ainsi *Genéve* ancienne de la dignité de Capitale d'une Province, on lui laisse celle de Colonie Romaine, qui ne peut lui être contesté, si l'on fait attention aux noms de ses anciens Magistrats, marquez sur plusieurs Marbres que l'on y voit encore aujourd'hui, & qui vraisemblablement n'y ont pas été transportez d'ailleurs.

Le Recueil des Inscriptions antiques, rassemblées par Mr. *Spon*, & le Supplément qu'on y a

(*a*) Tom. I. pag. 12.

(*b*) Tom. II. *Inscript.* num. 14. pag. 315. & dans *Gruter*, *Thesaur. Inscr.* pag. 477. num. 4.

a joint; sont suivis de trois Dissertations Latines (*a*) sur quelques-unes de ces Inscriptions, par Mr. FIRMIN ABAUZIT, Bibliothécaire de la République de *Genéve*. L'occasion principale de ces Dissertations est une Inscription (*b*) fort ancienne, que l'on conserve dans la Maison de Ville, & qui porte qu'un *Julius Brocchus*, distingué par divers Emplois considérables, qui sont là détaillez, VIANIS GENAVENSIBVS LACVVS DAT. Mr. *Spon* a avoué de bonne foi, qu'il n'entendoit pas ce mot de VIANIS. D'autres ont voulu l'expliquer, ou le corriger, par des conjectures, que l'on réfute aisément. Celle que Mr. *Abauzit* y substituë, est fondée sur un usage dont on a une infinité d'exemples, & dans les anciens Manuscrits, & dans les Inscriptions des Marbres. Ceux qui gravoient, aimoient à abreger, encore plus que les Copistes, à qui quelques lettres de plus coûtoient bien moins. Les uns & les autres mettoient, par exemple, V̄IVIR pour SEXVIR. Ainsi VIANIS est ici pour SEXTANIS. Et ces *Sextani* sont les Soldats de la *Sixiéme Légion*; expression très-commune dans les Medailles & les Marbres, aussi bien que dans les Ecrivains de l'Antiquité. L'affaire est de montrer, quel rapport il y avoit entre les *Genevois*, & cette *Sixiéme Légion*. Le voici. Les *Romains*, dès le commencement de leur Empire, observoient cette politique, d'envoier des Colonies dans les Provinces

(*a*) Pag. 380. & *suiv.*
(*b*) *Inscript.* num. 24. pag. 325.

vinces conquises, en partie pour se décharger de Citoiens pauvres, ou de Soldats vétérans; en partie pour tenir en bride les Peuples des Provinces, sur tout ceux, qui, comme (*a*) les *Allobroges*, étoient sujets à remuer. *Genéve* étoit la derniére Ville de ces *Allobroges*, & en même tems la clé de toute la *Province Narbonnoise* de ce côté-là. Des Soldats de la *Sixiéme Légion*, qui y furent établis, donnérent le nom aux *Sextani Genavenses*; & il y a plusieurs autres exemples semblables dans cette *Province Narbonnoise*: comme *Colonia Arelate Sextanorum*, *Bæterræ Septumanorum*, *Colonia Narbo Decumanorum*, &c. On voit dans d'autres Inscriptions, *Sextani Arelatenses*, comme dans celle-ci *Sextani Genavenses*. Car cette *Sixieme Légion*, qui avoit servi dans les Guerres Civiles, sous *Jules César* & sous *Auguste*, forma plusieurs Colonies dans les *Gaules*. Enfin, une (*b*) Inscription, que l'on peut lire encore sur une grande Pierre enclavée dans les anciennes Murailles de *Genéve*, nous présente un *Julius Valérianus*, *Patron de la Colonie*, & peut-être son Fondateur, qui, entr'autres Charges, dont on fait l'énumération, étoit *Tribunus Militum Legionis Sextæ Victricis*.

Par là Mr. *Abauzit* trouve moien d'expliquer mieux qu'on n'a fait dans la Dissertation sur la *Colonie Equestre*, le titre de *Genevenses* *Pro-*

(*a*) *Novisque rebus infidelis Allobrox.* Horat. Epod. XVI. vers. 6.

(*b*) *Inscript.* num. 12. pag. 313.

Provinciales, qui eſt ſur l'Inſcription dont nous avons parlé. Si *Genéve* eût été la Capitale d'une Province particuliére, ſelon le ſtile ſimple de ces anciennes Inſcriptions, il auroit fallu dire *Provincia Genevenſis*; ce qui confirme la neceſſité de lire *Genevenſes Provinciales*. Et les *Genevois*, dont il s'agit-là, ſont appellez *Provinciales*, pour les diſtinguer des *Sextani Genavenſes*. Les prémiers étoient les anciens Habitans de *Genéve*, originaires de la *Province Viennoiſe*, dont *Genéve* faiſoit partie, ou déja domiciliez dans cette Ville, avant que les Soldats de la *Sixiéme Légion* fuſſent venus s'y établir. L'Inſcription étoit donc un monument de la reconnoiſſance des anciens Habitans, par lequel ils honoroient la mémoire de *Julius Valerianus*, Patron de la Colonie; comme celle que *Brocchus* fit faire lui-même étoit un monument de ſa liberalité en faveur des *Sextani*, ou des nouveaux Habitans. On fait voir enſuite, qu'il y a apparence que cette diſtinction ne dura pas long tems, & l'on marque de quelle maniére elle s'abolit.

Mais que ſignifient ces mots *lacuus dat*, dans l'Inſcription qui regarde *Julius Brocchus*? Mr. *Spon* a cru bonnement, que ce Magiſtrat avoit donné aux *Genevois* les *Lacs*, *comprenant peut-être*, dit il, *avec le* Lac Leman *d'autres moindres Lacs du païs*. On fait voir, que cette interprétation ſi vague, ſuppoſe d'ailleurs une choſe au deſſus du pouvoir de celui dont il s'agit, & contraire même aux Loix Romaines, ſoit qu'on prétende que *Brocchus* avoit donné les

les Lacs en propriété aux *Genevois*, soit qu'on restreigne la Donation à l'usage de ces Lacs, comme font quelques-uns, qui veulent que *lacuus dat* soit une abbréviation de *lacus usum dat*. Mr. *Abauzit* aiant consideré les différentes significations du mot *Lacus*, en a trouvé une qui convient parfaitement bien au sujet, & qui léve toutes les difficultez. *Lacus* en général se disoit de toute sorte de Reservoir d'Eau, grand ou petit. Mais proprement, & dans l'usage commun, on entendoit par là une Fontaine, où il y avoit un Bassin, qui recevoit l'Eau en dedans par des Tuiaux, & la conservoit pour l'usage particulier des Citoiens. Il y en avoit plus de treize-cens à *Rome*. Ainsi il ne faut pas s'étonner, qu'un moien si commode d'avoir de l'Eau pour les besoins de la Vie, se fût introduit dans les Colonies. Cela paroît clairement par un Marbre de (*a*) *Benevent*, sur lequel on lit, que deux *Ediles* firent de tels *Lacs: Et lacuus fecerunt*. Ils les *firent*, apparemment des deniers publics: mais *Brocchus* poussa plus loin son affection envers les *Genevois:* il les leur *donna*. L'ouvrage fut construit à ses propres frais; & il joignit à une des Pierres, dont il étoit composé, cette Inscription, qui le témoignoit.

Les Dissertations, dont nous venons de donner en peu de mots le précis, sont pleines d'une érudition exquise, & bien ménagée. On y reconnoît l'Auteur de la Dissertation, sur un Disque

(*a*) *Fabretti*, Inscript. Ant. Cap. IX. Inscr. 72.

Disque d'Argent, trouvé près de *Genéve* en 1721. que le P. DE MONTFAUCON, a inserée toute entiére dans son (*a*) *Supplément de l'Antiquité expliquée & représentée en figures.* Ce Savant Bénédictin louë l'Ouvrage & l'Auteur, comme ils le méritent. Il donne Mr. *Abauzit* pour *Genevois*; cela n'est pas tout-à-fait exact. Mr. *Abauzit* est un Gentilhomme François. Il est vrai que *Genéve* s'est fait un honneur de l'adopter. Cette République lui donna de son pur mouvement, il y a quelques années, la Bourgeoisie, & en même tems un Emploi de Bibliothéquaire. Les Piéces, dont on vient de parler, suffiroient pour montrer combien il en est digne. Mais l'étenduë de ses connoissances, qui ne sont rien moins que bornées à la Littérature, paroîtroit par bien d'autres choses, s'il n'étoit d'une modestie extraordinaire, à laquelle nous souhaitterions fort qu'en faveur du Public il voulût un peu faire violence. C'est lui qui est l'Auteur de la *Lettre à une Dame de France*, que feu Mr. LENFANT publia dans le IV. (*b*) Tome de son *Préservatif contre la Réunion avec le Siége de* ROME &c. Nous savons aussi, que c'est de la plume de Mr. *Abauzit* que viennent les Notes sur les Inscriptions ajoûtées au Recueil de Mr. *Spon*; de même que les prémiéres Notes sur le Corps de l'Histoire, qui regardent l'établissement du Christianisme à *Genéve*, & la

(*a*) Tom. IV. pag. 50. *& suiv.*

(*b*) Pag. 277. *& suiv.* Voiez la *Préface* de Mr. *Lenfant*, pag. 68, 69.

la domination des anciens Rois de *Bourgogne*; enfin, les Notes sur une Piéce nouvellement publiée, dont il faut dire quelque chose.

Cette (*a*) Piéce, copiée d'après un vieux rouleau de parchemin, est une *Enquête* faite par ordre du Pape, contre un Evêque de *Genéve*, qui n'est pas nommé; & on n'y voit non plus aucune datte. Mr. *Abauzit* prouve par plusieurs raisons tirées de l'Acte même, que cet Evêque doit être PIERRE *de Sessons*, qui siégea depuis l'année 1213 jusqu'en 1219. Les Procédures comme celle dont il s'agit, semblent avoir été fréquentes en ces tems-là. Cependant il en reste si peu de monumens, que celui-ci, qui, à en juger par l'écriture, paroît être du tems même où l'Enquête fut faite, mérite certainement l'attention des Lecteurs par sa singularité seule; quand il ne serviroit pas d'ailleurs à éclaircir divers points de l'Histoire. On y voit, par exemple, que, dans le (*b*) XII. & XIII. Siécle, le *Vidomnat* de *Genéve* s'engageoit, se vendoit, & passoit d'une main à l'autre, comme un héritage; & que l'Evêque le possedoit actuellement dans le tems de l'Enquête. Ce qui sert à lier les evénemens, & à faire voir comment un de ses Successeurs l'auroit ensuite hypothequé.

Une (*c*) Bulle, qui suit, tirée aussi des Archives de *Genéve*, montre que le Pape HONORIUS III. par ordre duquel l'Enquête avoit été faite contre *Pierre de Sessons*, en avoit ordonné

(*a*) Pag. 401. *& suiv.* (*b*) Pag. 409.
(*c*) Pag. 441. 442.

donné une autre, huit ou neuf ans après, contre AIMON *de Granson*, Successeur de celui-ci, dans l'Evêché de *Genéve*. Car GREGOIRE IX. qui succéda à *Honorius III.* sachant qu'un (*a*) des trois Commissaires nommez par son Prédécesseur, ne pouvoit vaquer à l'Enquête, à laquelle il devoit même présider; y en substituë un autre dans cette Bulle, dattée de la prémiére année de son Pontificat.

On a joint (*b*) ici une Lettre du Cardinal de *Chalant*, Savoiard, écrite à *Aymon de Chissé*, Evêque de *Grenoble*, l'an 1408. C'est là qu'on trouve inserée une des Requêtes qu'AME' VIII. Comte de *Savoie* présenta à deux Papes, comme nous l'avons dit ci-dessus, pour tâcher d'obtenir la Jurisdiction temporelle sur *Genéve*. Comme ce Prince alleguoit des raisons tirées de l'utilité publique, qui supposoient des faits dont le Pape BENOÎT XIII. vouloit avoir des preuves; le Cardinal, par son ordre, écrit à l'Evêque de *Grenoble*, pour lui donner la commission de faire là-dessus une Enquête. Il y a ceci de singulier, que la Lettre est accompagnée de Notes, qui bordent toutes les marges, lesquelles paroissent écrites du tems même qu'elle fut envoiée. On conjecture par ces Notes, que l'Evêque de *Grenoble* ne trouvant pas de la justice dans la procedure dont il étoit chargé, communiqua à celui

(*a*) *Geraud*, Evêque de *Valence*, qui venoit d'être élû Patriarche de *Jérusalem*, & étoit même sur le point de s'embarquer pour la *Terre Sainte*, avec l'Empereur *Fridric II.*

(*b*) Pag. 443. *& suiv.*

celui de *Genéve* la Lettre dont il s'agit, & que celui-ci fit consulter cette affaire par deux différens Canonistes; les Notes étant de deux différentes mains.

ARTICLE III.

BIBLIOTHECA Libros & Scriptores ferme cunctos ab initio mundi ad Annum 1583. ordine alphabetico complectens, Autore & Collectore Fratre ALPHONSO CIACONIO Ordinis Prædicatorum Doctore Theologo. Nunc primum in lucem prodit opera & cum observationibus FRANCISCI DIONYSII CAMUSATI Vesuntini. *Lutetiæ Parisiorum*, apud *Petrum Montalant* & *Antonium-Claudium Briasson*. 1731.

C'est-à-dire:

BIBLIOTHEQUE *qui contient par ordre alphabetique l'Histoire de presque tous les livres & les Sçavans depuis le commencement du Monde jusqu'en* 1583. *recueillie par* ALFONSE CIACONIUS, *Docteur en Théologie de l'Ordre des Freres Prêcheurs*, *& mise en lumiere par les soins & avec les observations de* FRANÇOIS-DENIS CAMUSAT. A Paris 1731. *in Folio* Pagg. 996. sans compter l'Epître Dedicatoire, la Préface, & la Table des noms propres.

Al-

ALPHONSE CIACONIUS Espagnol de naissance, mais qui a passé une partie considérable de sa vie à Boulogne & à Rome est connu par divers Ouvrages où l'on trouve plus d'érudition que de critique, où il y a plus de travail que de jugement. Sa Bibliothéque Universelle des Auteurs & des livres qui ont paru depuis la Creation du Monde jusqu'en 1583. est dans ce goût. C'est un excellent repertoire, c'est un modèle passable, c'est un livre qui ne sera pas inutile aux gens de Lettres après tant d'autres bons livres qui ont été faits sur cette matière ; mais il s'en faut pourtant beaucoup qu'elle remplisse toute l'idée que promet un tître aussi magnifique que l'est celui de Bibliothéque Generale des Auteurs. C'est ce que l'on comprendra mieux par le détail où nous allons entrer à présent.

Lorsque *Gesner* donna ses *Pandectes*, le Public reconnut bien-tôt l'utilité & la commodité de cet Ouvrage. A peine avoit-on eu avant lui l'idée d'un travail qui met tout à coup au fait de l'Histoire des Auteurs & de leurs livres, connoissance pourtant nécessaire à ceux qui s'adonnent aux études, mais difficile à acquerir sans ces sortes de secours : il y auroit de l'injustice à disconvenir que l'Ouvrage de *Gesner* est tout aussi bon qu'il pouvoit l'être dans le tems où il a été fait, & il seroit à souhaitter que ceux qui sont venus après lui y eussent fait de bons supplémens plûtôt que de travailler toûjours sur nouveaux frais : on auroit aujour-

d'hui

d'hui une Bibliothéque generale à peu près complette, au lieu qu'on est obligé de recourir à un grand nombre d'Ouvrages dont les Auteurs se sont copiez les uns les autres, & qui fondus tous ensemble ne feroient rien de suffisant. Il semble que ce que nous proposons là ait été le but de *Ciaconius* qui regardant la Bibliothéque de *Gesner* comme un fonds qu'il ne falloit que cultiver s'est contenté d'y faire des additions considérables, comme tous ceux qui prendront la peine de l'examiner pourront s'en convaincre sans beaucoup de peine.

Quelques mouvemens que se donnât Ciaconius pour avoir la consolation de voir sa Bibliothéque imprimée pendant sa vie, il ne put y réussir, la protection du Cardinal *Guillaume Sirlet*, Protecteur des gens de Lettres de son Siècle & Homme de Lettres lui-même, fut inutile ; les Inquisiteurs ignorans pour la plûpart & aussi superstitieux qu'ignorants refuserent constamment les permissions nécessaires pour l'impression, & Ciaconius nous a conservé dans une Lettre écrite à son Patron le Cardinal Sirlet les deux motifs de ce refus. Le premier étoit que Ciaconius avoit copié Gesner un peu trop souvent ; le second, aussi grave en Italie regardoit les Citations de Rabins & la connoissance que l'on donnoit de leurs livres. Quant au premier point Ciaconius se justifie en vrai Moine ; mais il devoit, observe Mr. Camusat, passer condamnation là-dessus, & il n'avoit rien de bon à dire pour excuser des pla-

giarifmes manifeftes, & dont *Tritheme* & *Balæus* étoient auffi en droit de fe plaindre que Gefner; mais, ajoûte l'Editeur, qu'eft-ce que cela faifoit aux Inquifiteurs? Surement Ciaconius n'a pas copié les louanges que Gefner peut avoir données *à ceux qu'on appelle hérétiques*; au contraire, il n'en parle jamais fans les charger d'injures, & ce qui eft bien condamnable, ce n'eft pas feulement lorsqu'il eft queftion des points capitaux qui les divifent de l'Eglife Romaine, c'eft en parlant des Traductions d'anciens Orateurs & d'anciens Hiftoriens qui n'ont aucun rapport à la Religion. Il femble que cela devoit même fuffire pour faire paffer les Inquifiteurs par deffus la fupercherie que Ciaconius avoit mife en œuvre pour s'attribuër une partie du Travail de Gefner.

L'Editeur dit que Ciaconius donne des raifons qui auroient du produire leur effet au fujet de fon Catalogue des Ouvrages de Rabins. Et il y a d'autant plus lieu de croire qu'elles l'auroient fait en un fiècle moins ignorant, que dès que la fuperftition a été moins grande, on ne voit pas que les Cenfeurs Italiens aïent empêché la publication des Bibliothéques Rabbiniques de *Bartolocci* & d'*Imbonato*, lefquelles ont été imprimées à Rome munies des approbations ordinaires.

Quoiqu'il en foit, l'Ouvrage eft refté manufcrit, dans quelques Bibliothéques où le P. *Mabillon* & *Nicolas Antoine* l'y avoient vû: ils en parlent l'un & l'autre: Cependant il couroit rifque de pourrir dans un coin, & il y a grande

grande apparence qu'il étoit perdu pour les Lettres si M. de *Schoënberg* Gentilhomme Saxon n'en eût pas recouvert un exemplaire à la vente de la Bibliothéque de M. d'*Erenchron*. Il l'apporta à Paris dans un voïage qu'il y fit peu de tems après, & offrit à M. Camusat de le lui remettre à condition qu'il le publieroit & qu'il y joindroit des remarques, ce que celui-ci a fidélement exécuté.

On voit à la tête du volume une Epître Dédicatoire à M. le Cardinal de *Fleury*: Elle est au moins estimable en ce qu'elle est courte, & que l'Editeur a évité de toucher aux loüanges d'une certaine espèce. Vient ensuite la Préface de Ciaconius dans laquelle cet Auteur rend un compte succint de son entreprise, & fait voir par l'exemple des Grecs & des Latins que ce genre de travail a été du goût de tous les siécles. Cette Préface est suivie de celle de l'Editeur, & elle est adressée au R. P. *Michel le Quien* connu par plusieurs excellens Ouvrages, & le seul de ses adversaires que le P. *le Courayer* paroisse estimer. M. Camusat y fait d'abord l'Histoire de la Bibliothéque de Ciaconius telle que nous l'avons donnée plus haut: il s'explique ensuite assez librement sur les Bibliothéques generales des Ecrivains de toutes sortes de nations & de siécles. On ne sauroit nier, dit-il, qu'elles n'aïent leur utilité. Effectivement, on ne doit point entreprendre la lecture de quelque livre que ce soit sans en connoître auparavant les Editions, les Traductions & les Commentaires quand il y en

a; ſans ſavoir l'âge, la patrie, & la profeſſion d'un Auteur, ce qu'on ne peut avoir ſous la main qu'à l'aide d'une Bibliotheque generale. Mais quand on fait attention à tous les talens que doit avoir un homme qui entreprend un pareil Ouvrage, on eſt tenté de dire qu'il eſt plus à ſouhaiter qu'à eſpérer qu'on en ait jamais un mediocre. Auſſi, ajoûte l'Editeur, lorſque je jette les yeux ſur ce que divers Savans ont commencé ou même achevé en ce genre, je ne puis m'empêcher d'admirer le courage de tous, le travail de la plûpart, & l'érudition de quelques-uns; cependant aucun ne peut ſoutenir un examen un peu ſerieux: preſque tous ſont imparfaits & ſi pleins de fautes qu'on vient enfin à conclure que ce projet eſt au-deſſus des forces d'un Homme ſeul, quelque habile & quelque laborieux que nous le ſuppoſions d'ailleurs.

Malgré toutes les imperfections des Bibliotheques generales Mr. Camuſat inſiſte ſur la néceſſité de s'en ſervir quoiqu'avec précaution, & il donne une connoiſſance détaillée de celles qui ont paru juſqu'à préſent. Il met à la tête *Raphaël Volaterranus* dont les *Commentaria Urbana* ont été imprimez en 1515. à Paris en 3. Tomes *in Folio*, communement réliez en un ſeul volume. Le premier & le troiſiéme Tomes n'ont aucun rapport à l'Hiſtoire Litteraire, mais le ſecond qu'il a appellé *Anthropologicum*, contient l'Hiſtoire des Auteurs anciens & modernes; & il n'oublie pas de parler de leurs principaux Ouvrages. Il ne faut pas à la verité chercher dans

dans ce qu'il dit des Editions une grande exactitude, ni lui demander trop ſeverement raiſon des jugemens qu'il porte, & à certaines particularitez près ſur les Hommes Illuſtres de ſon tems, qu'on ne trouvera en aucun autre livre, on peut ſe paſſer aiſément du ſien. Cependant Mr. Camuſat ne voudroit pas que *Floridus Sabinus* & l'Auteur de la *Bibliotheca Philologico-Curioſa* euſſent parlé ſi durement de *Raphaël de Volterre :* je ne trouve rien de ſi injuſte, dit-il, à cette occaſion, que de maltraiter & tourner en ridicule ces Auteurs qui voiſins de la renaiſſance des Lettres ont fait des efforts louables pour en rappeller le goût éteint depuis tant de ſiécles; & en même tems que l'on corrige les fautes qui leur ſont échappées, il eſt de l'équité de ſe ſouvenir qu'ils ont les premiers arraché les épines d'un champ qui par là eſt devenu facile à cultiver, & qu'ils ont jetté les fondemens d'un édifice qu'il n'y a pas eu grand' peine à élever enſuite juſqu'au faîte.

Mais il n'y a perſonne pour qui M. Camuſat demande plus vivement quelque indulgence que pour *Conrad Geſner* qui outre quantité d'autres monumens conſidérables de ſon érudition, & de ſon eſprit eſt proprement le premier qui ait donné une Bibliothéque generale d'Auteurs. Elle parut à Zurich en 1545. *in Folio*, & il eſt étonnant que dans un tems où les Lettres ne faiſoient que ſortir de leur barbarie, & où l'on avoit ſi peu de ſecours, Geſner aît pû ſi bien réuſſir que ceux qui ſont venus après lui n'ont eu qu'à ſuivre la route que ce

grand homme leur avoit tracée. Son Ouvrage fut reçû avec tant d'applaudiſſement que bien-tôt après *Conrad Lycoſthene* & *Robert Conſtantin* en firent un abregé, le premier parut en 1551. & le ſecond en 1555. l'un & l'autre eſt *in* 8. M. Camuſat parle peu avantageuſement de ces deux livres, & prétend qu'on a plus lieu de regretter ce qu'ils ont retranché à Geſner que de louër les additions qu'ils y ont faites. Il paroit plus content de l'*Epitôme* de *Simlerus* fait à l'inſtigation de Geſner même qui ne put pourtant approuver qu'on eût ſupprimé les jugemens des Savans qu'il avoit ramaſſez avec quelque ſoin, & toutes ſes plaintes n'empêchérent pas que *Jean-Jacques Friſius* ne ſuivît la même Méthode dans l'*Epitôme de Geſner* qu'il donna augmenté & corrigé en 1583. *in Folio.* Il y a un grand nombre de fautes dans cet Ouvrage de *Friſius*, les noms propres y ſont ſouvent eſtropiez, & le titre des Livres ſi abregez que les Lecteurs les plus inſtruits ne les reconnoiſſent pas. Tel qu'eſt cet *Epitôme*, c'eſt ce qu'on a de meilleur en fait de Bibliothéques generales.

La réputation de Geſner a porté pluſieurs Savans, parmi leſquels on en compte du premier Ordre; à entreprendre des Supplemens à ſa Bibliothéque des Auteurs. Ceux d'*Antoine du Verdier* ont paru à Lyon en 1585. C'eſt une Brochure *in Folio*, mais qui n'eſt pas mépriſable. Le travail de *Bonaventure Vulcanius*, celui de *Canterus* n'eſt pas venu juſqu'à nous; enfin

enfin le Baron de *Boineburg* (*a*) regrettoit beaucoup que la fureur de *T. Reinesius* pour l'étude des Inscriptions l'eût détourné de mettre la derniére main à ses *Supplementa Gesnero-Simleriana*. A juger de ce travail par ce qui nous reste de *Reinesius*, il eût été rempli d'une belle & vaste Litterature.

Depuis Gesner *Jean-Hallervord* de Konigsberg a donné une Bibliothéque Curieuse *in* 4. 1557. *Baillet* (*b*) dont M *Struve* (*c*) a adopté le jugement le traite de plagiaire, & ne trouve que son titre où il y ait quelque chose de curieux. M. Camusat est d'accord avec ces Messieurs, mais il remarque d'après M. *Fabricius* (*d*) qu'il ne faut pas juger d'Hallervord par cet Ouvrage, qui consulta plûtôt en le publiant l'intérêt d'un Frere Libraire, que le soin de sa propre réputation. *Hallervord* a donné un *Spicilege d'Historiens Latins* où l'on trouve de bonnes recherches, & s'il n'étoit pas mort à la fleur de l'âge il eût éclairci divers points d'Histoire Litteraire d'une maniére à se faire honneur.

Tant de Supplemens à la Bibliothéque de Gesner, tant d'Epitômes montrent le cas qu'on a toûjours fait de cet Ouvrage, & font voir en même tems que peu d'Ouvrages feroient plus de

(*a*) *Excerpta ex Litteris Boineburgii*. Apud Struvium Tom. I. *Actor. Litter.* Fasc. III. pag. 51.

(*b*) *Jug. des Sçav.* Tom. I. pag. 26.

(*c*) *Introd. in Notitiam Rei Litterariæ*, pag. 28.

(*d*) Pref. d'un Recueil publié à Hambourg en 1709. *in* 8°. qui comprend différentes additions aux Historiens Grecs & Latins de Vossius.

de plaisir au Public qu'une bonne Histoire des Livres & des Savans. *Hottinger*, *Morhoff* & plusieurs autres ont souhaitté qu'on s'y appliquât & leurs vœux n'ont pas été sans effet. *Theophile Spitzelius* en a donné un Essai (*a*) qui a cela de remarquable qu'il y suit l'ordre Alphabétique des noms propres & non pas des noms de Baptême, & ce changement qu'il a fait à la Méthode de Gesner paroit utile à l'Editeur du Ciaconius. Sa raison est qu'on sait plûtôt le nom propre d'un Auteur que son nom de Baptême & cela est vrai. Mais *Frisius* a remedié à cet inconvenient en mettant à la fin une table de ces noms propres. *George Matthias Koënig* plus hardi que *Spitzelius* a donné en 1678. à Altorf une *Bibliothéque Ancienne & Nouvelle*. M. Camusat rapporte ce que les Sçavans ont pensé de cet Ouvrage. *Morhoff* (*b*), *Mollerus* (*c*) *Tentzelius* (*d*) & *Schurfleisch* (*e*) n'en rendent pas un témoignage fort avantageux, & tous ces Savans s'accordent à le traiter d'une mauvaise rapsodie. Le Baron de *Boineburg* ne condamnoit pas moins la Méthode de *Koënig* que les materiaux qu'il a emploïez. (*f*) En cela M. Camusat n'est pas de son avis, & il n'en a point encore vû, dit-il, de plus simple & par conséquent de meil-

(*a*) A la tête de ses *Sacra Bibliothecarum arcana retecta*, Augustæ Vindelicorum 1668. *in* 8°.
(*b*) Lib. I. *Polyhist.* Cap. XVII.
(*c*) Præf. *in Isagog. ad Hist. Cherson Cimbrica.*
(*d*) *Colloq. menstrua* Martii. 1689. pag. 319.
(*e*) *Epist.* 189. (*f*) *Ubi sup.* pag. 115.

meilleure. Il remarque ensuite que tout le monde n'a pas jugé si severement, de *la Bibliothéque Ancienne & Moderne*, que M. *Bayle* avouë s'en être servi avec utilité, que M. *Fabricius* d'Helmstad (*a*) fait le même aveu, & trouvoit plus convenable de le rectifier que de le censurer à tout propos. Enfin, Mr. Camusat nous apprend que M. *Wolfius*, Frere du célèbre *Jean-Christophle Wolfius* de Hambourg, prépare une nouvelle Édition de cet Ouvrage. Il est à souhaiter qu'on y joigne les observations de *Mollerus* & de *Jean-Frideric Mayer*.

Nous nous contenterons d'indiquer les autres Bibliothécaires generaux dont M. Camusat parle au long. Les uns n'ont pas poussé bien loin leur travail, tel est *Christophle Hendreicius* dont les *Pandectes Brandebourgeoises* ne passent pas la Lettre B. les autres l'aïant réduit à un volume *in* 12. comme *Benjamin Hendericus*, ne peuvent pas être d'un grand usage. Le Dictionnaire des Savans de M. *Menckenius* est utile, mais étant écrit en Allemand il ne peut guères servir qu'aux naturels du païs. *Scheurleer* avoit promis une Traduction augmentée de ce Dictionnaire, mais ce projet n'a pas eu de suite.

Le reste de la Préface est presque emploïé à faire l'Apologie de Gesner & à montrer que comme il est le plus savant de tous ceux qui ont entrepris une Bibliothéque generale des Au-

(*a*) *Hist. Bibliot. Propria* Tom. III. p. 109. 110.

Auteurs, il eſt auſſi celui qui s'en eſt le mieux acquité. M. Camuſat ſe met vraiement en colere contre ceux qui ne rendent pas à ce grand Homme toute la juſtice qui lui eſt duë, & après avoir cité ce que *Morhoff* dit là-deſſus, il ajoûte: *Levem ſuper oſſa terram Morhoffio precor eximii viri memoriam vindicanti a lepidulorum illorum hominum conviciis, quæ prægrandia horrent volumina, deprehenſiſque vel in pulcherrimo opere paucis nævis, illud ad vendentes thus & piper migrare jubent. Meliore fide cum doctiſſimis illis viris, qui litteras pene ſepultas, labore improbo & indefeſſa diligentia excitarunt, agendum eſt, eorumque fama acriter tuenda contra recentiores quoſdam, qui cum unum aut alterum libellulum patrio ſermone conſcripſerunt, jamjam mortuis leonibus barbam impudenter vellere ſe poſſe confidunt, eoſque ab hominum memoria prorſus delendos clamitant: quæ μανία, niſi radicitus evellatur, de litteris actum puto.*

Après Geſner, M. Camuſat donne la préference à Ciaconius il voudroit ſeulement que nous euſſions toute ſa Bibliothéque, car elle finit à *Epimenides*. A-t-elle jamais été achevée, c'eſt ſur quoi il ne veut pas prononcer. Ce qui pourroit faire croire que non, c'eſt qu'un autre manuſcrit qui eſt entre les mains de M. Wolfius ne va pas plus avant. L'Editeur dit qu'il avoit eu d'abord envie de travailler ſur les lettres qui manquent, mais que d'un côté la longueur de l'Ouvrage & les difficultez l'ont rebuté, que de l'autre le peu de rapport qu'il y auroit eu entre ſa Méthode & celle

celle de Ciaconius eût fait une bigarrure desagréable, & qu'enfin il avoit crû plus à propos de se contenter de faire des notes sur le texte de son Auteur : il a tâché, continue-t-il, d'y corriger quelques fautes échappées à Ciaconius, & de donner des additions sur certains Articles qui pussent servir à délasser le Lecteur de la Méthode un peu seche de Ciaconius. Nous voudrions que Mr. Camusat eût expliqué dans quel goût ces notes sont faites, & à quelle espece d'Auteurs il s'est principalement attaché. Il aura compté sans doute qu'il seroit aisé de s'en former une juste idée en lisant ses Observations. Nous verrons si nous y avons réussi après que nous aurons dit quelques mots de l'Ouvrage même de Ciaconius.

Ce Religieux s'est proposé de donner par ordre Alphabetique un Catalogue de tous les Auteurs anciens, soit que leurs Ouvrages aïent passé jusques à nous, ou que le malheur des tems nous les aïent fait perdre, & d'y ajoûter ceux qui ont écrit depuis la renaissance des Lettres jusqu'en 1583. il commence ordinairement par indiquer la patrie de l'Ecrivain dont il parle, le tems où il a fleuri, ses emplois, le tems de sa mort & la liste de ses Ouvrages, il a même soin de marquer les différentes Editions quand elles lui sont connuës, & il ne néglige pas de rapporter les jugemens des Sçavans, en quoi cependant on peut dire qu'il ne fait pas ce qu'il auroit pû faire & qu'il seroit à souhaitter qu'il eût fait. Il n'a gueres puisé

puisé que dans S. *Jerôme*, *Tritheme* & *Lilius Gyraldus*. On ne sauroit disconvenir qu'il ne lui soit échappé plusieurs fautes, elles sont principalement pardonnables dans un Ouvrage de si longue haleine, mais ce qui est extrêmement condamnable, c'est son emportement contre tous ceux qu'il appelle hérétiques. Cela est non seulement odieux, mais ridicule. Qui peut en effet n'avoir pas envie de rire en lui voïant tenir pour suspecte la version de *Demosthene* parce qu'elle avoit pour Auteur un Protestant ? Ce deffaut ne nous empêchera pas de lui rendre justice d'ailleurs: *Ciaconius* a connu quantité d'Ecrivains Italiens & Espagnols qui avoient échappé aux recherches de Gesner; & le MS. de Ciaconius que Nicolas Antoine avoit eu occasion de voir, ne lui a certainement pas été inutile. Enfin, ce qui nous paroit d'une plus grande importance, ce sont les notices de MSS. qu'il nous donne de plusieurs Bibliothéques d'Italie. Venons à present aux notes de l'Editeur.

Il ne s'est point attaché à les faire toutes dans le même goût; les unes ne consistent que dans quelques observations; les autres peuvent être regardées comme des Articles assez complets. Nous allons donner quelques exemples de ces deux sortes de notes & nous commencerons par les dernières; ce sont sans doute les plus importantes.

On ne peut gueres faire plus de recherches qu'il y en a sur les Ouvrages d'*Abraham Bucholzer*, d'*Adelbod*, de *Lampridius*, d'*Ælius*

Stylo,

Stylo, d'*Æmilianus Cimbricus*, d'*Æneas Sylvius*, d'*Eſchyle*, d'*Albertinus Muſatus*, d'*Ambroiſe de Camaldule*, d'*Antonius Panhormita*, de *Bartholomæus Facius*, de *Pline le Jeune*, de *Salluſte*, de *Conrad de Magdebourg*, de *Curius Fortunatianus*, de *Cyriacus Anconitanus*, d'*Eraſme*, d'*Eginhard* & de quelques autres. Nous choiſirons ceux d'*Ambroiſe de Camaldule* & d'*Eginhard* & nous prendrons peut-être la liberté en en rendant compte de faire quelques remarques dont nous eſperons que M. Camuſat ne nous ſaura pas mauvais gré.

Comme ſon deſſein n'eſt pas d'écrire la Vie des Auteurs, mais ſimplement de rapporter ce qu'on a dit de leurs Ouvrages, il renvoïe au commencement de ſa note ſur *Ambroiſe de Camaldule* à *Auguſtin* Annaliſte de cet Ordre, à ceux qui ont écrit des Bibliotheques des Ecrivains Eccléſiaſtiques & Florentins & ſur tout à la belle Préface que D. *Martenne* a miſe à la tête du III. Volume de l'*Ampliſſima veterum Monumentorum & Scriptorum Collectio*. Il diviſe en deux claſſes les Ouvrages d'*Ambroiſe de Camaldule*; dont la premiére conſiſte dans les Verſions qu'il a faites du Grec en Latin, & la ſeconde dans pluſieurs Traitez Théologiques & Hiſtoriques de ſon propre crû.

I. La premiere traduction d'Ambroiſe eſt celle des principaux Ouvrages de S. Denis. M. Cave, Oudin & le P. le Nourry recommandent l'Edition de Strasbourg de 1498. M. Camuſat doute de l'exiſtence de cette Edition, & cela fondé ſur ce qu'il y en a une faite à Paris

le

le 6. Fevrier de la même année, & qu'il a inutilement cherché celle d'Allemagne. Quoiqu'il en soit, ajoûte-t-il, c'est toûjours une faute d'en avoir parlé comme de la premiére qui ait vû le jour. Car on ne sauroit douter que contenant selon M. Cave la Préface & les Scholies de Jacques le Fevre d'Etampes elle n'ait été contrefaite sur celle de Paris où tout cela se peut voir. Outre les Livres de la Théologie Mystique, ceux de la Hierarchie Celeste & Ecclésiastique & des noms divins, l'Edition de Paris contient XI. Lettres de S. Denis, X. autres de S. Ignace & une de S. Polycarpe. Les Lettres d'Ambroise de Camaldule nous assurent qu'il est l'Auteur de la Version de ces XI. Lettres de S. Denis. En general cette Traduction se voit dans les Editions de S. Denis qui ont été faites en France jusqu'à celle de Pierre Cordier Jesuite, qui en substitua une nouvelle [incomparablement meilleure que celle d'Ambroise.]

On lui a plus obligation de la peine qu'il a prise de mettre en Latin divers Ouvrages de S. Chrysostôme. Les trois Livres *contre ceux qui blâment la vie Monastique*, ont été imprimez à Aloste en 1487. *in* 4. & dans l'Edition de Fronton du Duc p. 404. du IV. Tome. *Casimir Oudin* dit que cette Traduction est élegamment écrite, cependant *D. Bernard de Montfaucon* aïant jugé qu'elle sentoit trop la Paraphrase n'en a fait aucun usage. Le Catalogue de la Bibliothéque de Sainte Justine de Padouë où Tomasinus a remarqué que l'on conserve un MS. des Livres d'Ambroise a donné lieu au Continuateur

teur de Cave & à M. du Pin de regarder comme deux Ouvrages différens la Traduction des Livres de S. Chryſoſtôme & le MS. de la Bibliothéque de Sainte Juſtine, quoiqu'ils n'en faſſent réellement qu'un : mais M. Oudin en relevant cette faute en a commis une qui eſt bien lourde. C'eſt d'avoir dit qu'Ambroiſe avoit eu ſoin de l'Edition d'Aloſte qui a paru plus de quarante ans après ſa mort. Une autre plus impardonnable encore qui eſt échapée au même Auteur, c'eſt de confondre les III. Livres de S. Chryſoſtôme contre ceux qui blâment la vie Monaſtique avec trois autres Livres du même Saint adreſſez à Stagyre Moine poſſedé. On a eu tort de ſupprimer le nom du Traducteur dans l'Edition de Fronton du Duc Tom. IV. p. 157. puiſqu'il n'eſt point douteux que ce ne ſoit Ambroiſe de Camaldule. Il eſt ſûr que ces trois livres ont été imprimez à Aloſte en 1487. M. Camuſat dit avoir eu cette Edition entre les mains. Il ſeroit trop ennuïeux de s'arrêter ſur chaque Verſion de ce ſavant homme, il ſuffira de remarquer que M. Camuſat les indique toutes, marque celles qui ont été imprimées à part, les Editions où on leur a donné place, les nouvelles Traductions qu'on y a ſubſtituées. Il relève auſſi chemin faiſant diverſes fautes du P. Labbe, de M. Oudin, & obſerve que Pierre Nannius d'Alcmaer a traité trop durement les Interprêtes qui ont vêcu du tems de la renaiſſance des Lettres. Il finit par rapporter le jugement que Mrs. Huet & du Pin ont porté des Verſions

Versions d'Ambroise de Camaldule. *Ce qu'on ne sauroit nier*, dit-il, *c'est qu'il savoit* bien l'une & l'autre Langue, Sguropule même dit en termes exprès qu'il l'emporta sur tous les Latins dans le Concile de Florence, qu'il fit une Harangue à Ferrare devant l'Empereur qui merita l'applaudissement de tous les Grecs, & qu'enfin il fut choisi pour dresser la formule de réunion qui fut arrêtée au Concile. Ce témoignage est d'autant plus fort en faveur d'Ambroise que Sguropule étoit son ennemi déclaré.

II. Outre ces Versions Ambroise a publié diverses harangues, on lui attribuë encore un Traité *de Corpore Christi*. M. Camusat dit qu'il ne le connoit que par les Bibliothecaires & ne sauroit dire s'il a été imprimé. Il rapporte un long passage d'un Auteur Anonyme qui y fait l'Histoire de ce Traité. Mais ce qu'il dit est si opposé à ce qu'on sait d'ailleurs que l'Editeur après avoir inutilement cherché de quoi confirmer ou refuter cette historiette finit par avouër ingenuëment qu'il ne sait ni ce que c'est que ces Anecdotes ni ce qui peut y avoir donné lieu.

Depuis la mort d'Ambroise on a imprimé à Florence en 1681. *in* 4. le voyage que ce Religieux fit en 1431. Quoique la fin manque à cette pièce il eût été triste qu'elle fût restée dans l'obscurité d'une Bibliothéque. Ambroise n'y decrit pas mal les desordres qu'il trouva dans la plûpart des Monastéres de son Ordre. *Nicolas Bartolini* qui le fit imprimer avoit promis les Lettres d'Am-

d'Ambroise, mais étant mort sans avoir tenu parole, Pierre Canneti de Cremone se chargea de cette Edition. Cependant le P. Martenne a prévenu les Italiens en inserant, dans le III. Vol. de la Collection dont nous avons parlé plus haut, vingt livres de Lettres dont les XVIII. premiers contiennent les Lettres écrites par Ambroise & les XIX. & XX. celles qui ont été écrites à ce Religieux. Le P. Martenne y a joint les Préfaces que ce savant Camaldule a mises à la tête de ses différens Ouvrages, & les Oraisons Funebres de Niccolò Nicolo. M. Camusat fait sentir que le P. Martenne a eu tort de donner pour une piece nouvelle une des Oraisons funebres, puisqu'elle est du Pogge, & qu'elle a été imprimée dans le recueil de ses Ouvrages.

Ambroise de Camaldule a été loué par tous ses compatriotes. On regardoit même comme une espece de miracle qu'il eût échapé à la mauvaise langue du *Pogge*, dont *Bartolini* rapporta un fragment qui étoit d'autant plus honorable à sa mémoire que le *Pogge* n'a écrit l'Ouvrage dont il est tiré qu'après la mort d'Ambroise. *Quid, Carolus inquit, de nostro Ambrosio judicatis! rectane an tortuosa philosophabatur via? nunquid vobis hypocrisin redolebat! Nequaquam, Hieronymus inquit; Fuit enim vir optimus meo judicio ac probatissimus, qui in suo cœnobio litteris deditus, multa scripsit magna cum laude & doctrina; summa certe fuit præditus humanitate ac virtute; laudo vitam illius, inquit Carolus, & existimo extra hypocrisin fuisse.* Cer-

tainement tant que le Dialogue du Pogge n'a pas été imprimé & qu'on n'a connu ſes ſentimens ſur Ambroiſe que par ce morceau détaché, on a pû croire qu'il l'avoit traité en ami, mais, comme remarque M. Camuſat, Bartolini a uſé de mauvaiſe foi en le rapportant ainſi ſans y ajoûter ce qui ſuit, & que voici: *laudo vitam illius & exiſtimo extra hypocriſin fuiſſe, dum in Cœnobio Muſis vacavit. Sed factus Abbas paulum divertit a priori vivendi curſu: Ambiebat enim paulum ſubocculte, ut aliquid altius videretur appetere. Recordamini Nicolaum noſtrum, virum in loquendo liberum & amiciſſimum, ſolitum ſæpius reprehendere vacuas curas quibus ſponte implicabatur, & ad rubeum pileum retia tendere dictitabat.*

[*M. Zeno* s'eſt élévé avec force contre ce ſoupçon du Pogge (*a*). Mais ne pourroit-on pas confirmer ce qu'il dit de l'Ambition d'*Ambroiſe de Camaldule* par les reſſorts qu'on l'accuſe d'avoir fait jouër pour faire depoſer *Benedictus Lancius* de la place d'Abbé General de Camaldule, & ſe mettre par cette manœuvre à la tête de ſon Ordre. V. *Marcheſius*, pag. 155. de ſes *Vitæ illuſtrium Forolivienſium.*]

L'Article du celèbre *Eginhard* n'eſt pas moins complet que celui d'Ambroiſe: M. Camuſat en a dreſſé le fonds ſur le Livre d'un Benedictin Allemand intitulé *vir fama ſuper æthera notus Eginhartus Caroli Magni Cancellarius*, &c, (*b*) & il y a joint ce que ſes pro-

pres

(*a*) *Giorn. de' Letterati di Venezia* pag. 20.

(*b*) Il a paru à Francfort en 1714. *in Folio*.

pres lectures lui ont fourni d'inconnu à J. *Weinskensius*.

L'Ouvrage de J. Weinskensius est divisé en quatre Chapitres. Il examine dans le premier de quelle maniere il faut écrire le nom d'Eginhard. *Bisselius* avoit trouvé dans ses MSS. *Einhard*, Schminckius atteste que les siens portoient *Eginhard*, Weinckensius qui avouë lui-même n'avoir point vû de monument qui ait pû le determiner ne laisse pas de se déclarer pour *Eginhart*. Il suit le sentiment commun des Auteurs qui le font naître dans la Franconie Orientale aux environs de la forêt d'*Otton*, & il n'a garde de ne se pas joindre à *Goldast* qui le fait naitre d'une grande maison sur des probabilitez qui ne font pas grande impression sur M. Camusat. Ce dernier reprend encore Weinckensius d'avoir avancé trop legerement que les *Scribæ adjurati* fussent la même chose que les Chanceliers, & de n'avoir rapporté pour preuve de l'élevation d'Eginhard à cette place que l'autorité de deux ou trois cens modernes qui tous ensemble ne valent pas celle d'un Auteur contemporain.

Le second Chapitre est emploïé à rapporter & à examiner l'Histoire des Amours d'Eginhart, avec *Imma* fille de l'Empereur *Charlemagne* & promise à l'Empereur des Grecs. J. Reuberus est le premier qui ait donné au public cette historiette, non pas de son invention, mais tirée de la Chronique de Laures-ham : M. Camusat rapporte au long tout le passage [qui a cela de remarquable que *la Fon-*

taine & peut-être l'*Arioste* y ont puisé quelques uns des traits les plus naïfs de leur *Joconde*.] & conclut avec *Wolfius* & *Freherus* par rejetter cette histoire comme un conte qui n'a aucun fondement, il convient pourtant que quelle qu'ait été cette Imma, elle a été femme d'Eginhard, & en a eu des enfans. Les Comtes d'*Erpach* prétendent venir de ce mariage.

Weinckensius a ramassé dans le troisiéme Chapitre divers points de l'Histoire d'Eginhard, il y parle de toutes les personnes qui ont porté ce même nom, & il examine aussi avec soin s'il faut distinguer *Eginhard* des *Eginhards* qui ont été Moines de Gand, & de S. Vandrille, ce que des Auteurs habiles ont nié; enfin il prouve par des monumens authentiques que l'on doit le regarder comme le fondateur de l'Abbaye de Schlingenstadt, qu'il y est mort & qu'il y a été enterré; plusieurs raisons font croire que ç'a été sur la fin de l'année 855. ou au commencement de la suivante.

M. Camusat paroît peu content de ce que Weinckensius a dit dans son quatriéme Chapitre sur les Ouvrages d'Eginhard, & il aime mieux abandonner ici ce Benedictin que de donner un Catalogue sec, peu exact, peu complet, sans critique. Ces Ouvrages sont au nombre de huit, les uns effectivement de lui, les autres lui sont faussement attribuez. La longueur dont est déjà cet extrait ne nous permet pas de suivre l'Editeur du Ciaconius dans tous les détails où il entre là-dessus, & nous nous contenterons d'abréger ses obser-

vations

vations ſur la Vie de Charlemagne. Il les réduit à quatre points principaux. Il s'agit dans le premier d'aſſurer cette Hiſtoire à Eginhard, dans le ſecond de ſavoir ſi le Comte de Nevenare qui l'a publiée le premier a ſuivi de bonne foi ſes MSS., dans le troiſiéme de fixer le dégré d'autorité que merite l'Hiſtoire de Charlemagne, & dans le quatriéme de donner une notice des différentes Editions.

On obſerve par rapport au premier Article que perſonne n'a nié poſitivement qu'Eginhard fût l'Auteur de cet Ouvrage, & que cinq ou ſix MSS. où le nom d'*Alcuin* ſe trouve à la tête ne ſuffiſent pas pour combattre l'opinion qui le donne au Chancelier de l'Empereur. On s'attache enſuite à juſtifier l'innocence du Comte de *Nevenare* que *Marquardus Freherus*, ſuivi en cela par *Voſſius*, a accuſé de n'avoir pas donné au public l'Hiſtoire de Charlemagne telle qu'il l'avoit trouvée dans ſes MSS., mais d'avoir corrigé ſon Style en pluſieurs endroits, & d'avoir fait d'un livre aſſez mal écrit un morceau d'Hiſtoire digne des bons tems. M. Camuſat oppoſe à cela que le témoignage de Biſſelius & d'André du Cheſne qui affirment que leurs MSS. ne ſont en rien différens de l'Edition du Comte de Nevenare, & il ajoûte à cela deux ou trois réfléxions ſur le Style d'Eginhard dont nous laiſſons le jugement à nos Lecteurs: „Si l'on compare exactement, dit-„ il, le petit Ouvrage d'Eginhard avec les E-„ crivains Latins du Siécle d'argent ou même „ avec ceux qui ont écrit dans le tems de la

„ decadence de cette Langue, je ne vois pas „ qu'on en puiſſe beaucoup louer le Style. La „ diſpoſition de l'Hiſtoire qui eſt faite avec „ beaucoup d'art en impoſe aux lecteurs peu „ attentifs, qui entrainez par là font moins de „ réfléxions à la façon d'écrire d'Eginhard „ qui n'eſt pas au-deſſus de celle des Auteurs „ du moyen age: Ce ſont non ſeulement „ les mêmes façons de parler de *Loup* Abbé „ de Ferriéres & d'*Alcuin*, c'eſt auſſi le mê- „ me tour de Phraſe. Mais enfin quand il ſe- „ roit vrai que l'Hiſtoire de Charlemagne ſe- „ roit écrite, avec un peu plus d'élegance que „ l'on n'écrivoit en ce tems-là, en ſe- „ roit-ce aſſez pour prétendre que le Comte „ de Nevenare y à mis la main. Qui a jamais „ ſoupçonné *Lambert de Schafnabourg que Sca-* „ *liger*, *Barthius* & d'autres Critiques ont trou- „ vé ſi bien écrit pour ſon tems d'avoir été „ reformé par ſon éditeur?

La diſcuſſion du troiſiéme Article, c'eſt-à-dire, de la creance qu'on doit avoir à ce que raconte Eginhard eſt ici faite avec ſoin: on rapporte d'abord le temoignage des Auteurs contemporains qui ont parlé de cette Hiſtoire comme d'un Ouvrage où la verité avoit été reſpectée, & les Ecrivains Modernes les plus critiques n'en ont pas jugé moins favorablement. Il n'y en a qu'un ſeul, à ſavoir le P. *le Cointe*, fidèlement copié par l'Auteur Anonyme de l'*Eſprit de Gerſon* imprimé en 1691. (*a*) qui ait

(*a*) M. Camuſat avertit qu'on l'a attribué à Mr. *du Fin*,

aït tâché de rendre suspecte sa bonne foi. Voici ses raisons & les reponses de l'Editeur du Ciaconius. 1. Eginhard n'a eu d'autre but en écrivant l'Histoire de Charlemagne que de rendre odieux le Gouvernement des Merovingiens & de justifier par là l'usurpation des Carlovingiens: Cependant les derniers Princes de la premiére race des Rois de France n'étoient point ce qu'on s'imagine; ils seroient devenus aussi illustres que leurs Ancêtres si le pouvoir excessif des Maires du Palais ne les avoit pas accablez. *Rep.* Il est vrai qu'Eginhard avoit de grandes obligations à Charlemagne, & qu'il a peut-être eu tort de lui donner tant de louanges, defions-nous donc prudemment de ce qu'il dit de l'excès où il est tombé à cet égard; mais n'aïons pas l'injustice d'en conclure que toute cette Histoire est un Roman qui ne mérite aucune considération. 2. Quelle confiance peut-on avoir à un Historien qui dit que les Rois de la premiére race se montroient le prémier de Mai à leurs peuples dans un char attelé de bœufs. Ce qui est un conte ridicule, & qu'un Auteur comme Eginhard n'auroit jamais avancé. *Rep.* Il faut n'avoir pas la moindre connoissance des mœurs de ces tems-là pour faire une pareille objection & traiter de fable une coutume aussi bien prouvée que l'est celle-là. Lampridius, S. Augustin, deux Loix du Code Theodosien ne permettent pas de douter qu'elle ne fût déjà en

Pin, à *Eustache le Noble* & à Mr. de *S. Georges* Archévêque de Lyon.

en uſage du tems des Empereurs Romains, & l'on peut voir dans Biſſelius & dans Scheffer une ſuite de monumens qui montrent qu'elle s'étoit conſervée parmi les Rois de la premiére Race. 3. Eginhard étoit trop ſenſé pour donner de la barbe à un Enfant de huit ans ; c'eſt cependant ce que fait l'Auteur de la Vie de Charlemagne qui court ſous ſon nom. *Rep.* On a tout à fait raiſon de dire qu'Eginhard étoit trop ſenſé pour donner de la barbe à huit ans; mais où trouver dans la Vie de Charlemagne le moindre mot qui ait rapport à une auſſi grande abſurdité? Tout ce qu'il dit ſe reduit à faire connoître en quelle recommandation étoit la barbe du tems des Merovingiens, & combien il étoit honteux d'être obligé de ſe la couper. L'Auteur des *Geſtes de Dagobert* que *du Cheſne* fait contemporain de ce Roi qu'*Henſchenius* recule juſqu'au VII. Siécle, obſerve que la vengeance la plus cruelle que *Dagobert* crut pouvoir prendre d'un Miniſtre orgueilleux & inſolent fut de le faire raſer : *ea enim tum præcipua erat injuria.* M. *Struvius* ſoutient que cette coutûme nous vient des Orientaux & il cite pour le prouver *Guillaume de Tyr*, qui ne dit rien de pareil. Au reſte, elle ne paroitra point ridicule ſi l'on veut bien faire attention qu'une barbe raſe étoit une marque de ſervitude, on en peut voir les preuves dans le Traité de M. Thomaſius. 4. C'eſt une bevûë épouventable de l'Hiſtorien de Charlemagne d'avoir forgé le Château de *Mamacca* qui n'a jamais exiſté. *Rep.* Si l'on ne connoiſſoit pas ce Palais, il ſuffi-

suffiroit de repondre que la memoire de cette maison Royale a pû périr, comme celle de tant d'autres; mais les recherches du P. Germon mettent en état de ne pas recourir à une reponse que bien des gens trouveront trop vague : disons donc que ce palais étoit dans le territoire de Noyon, proche du Plessis-Brion; les Annales de Mets en font mention sous l'année 692. on trouve aussi trois anciennes chartres où il en est parlé. 5. Il n'est pas possible qu'Eginhard ait pû se tromper à la durée du regne de Pepin, cependant il ne lui en donne que 15. ans, tous les Historiens s'accordent à lui en donner 16. *Rep.* Eginhard ne s'écarte pas des autres Historiens, mais il faut lire *cum per* 15. *annos & uno amplius*, &c. au lieu d'*eo amplius*. Quelques MSS. autorisent cette correction, & la suite du discours ne permet pas de s'en passer. 6. Mais voici la plus forte des objections que l'on fasse contre l'autorité d'Eginhard, le Systême que suit M. Camusat dans la reponse qu'il y fait merite beaucoup d'attention. Eginhard, dit-on, rapporte que le Pape Etienne aïant conseillé la déposition de Childeric déclara Pepin Roi de France & transporta la couronne des Merovingiens aux Carlovingiens. Mais cela ne peut pas être, puisque Pepin fut proclamé Roi le 1. de Mars 752. & qu'Etienne ne monta sur le S. Siége que vers les derniers jours de ce mois. En examinant de près les monumens de ce tems-là, M. Camusat a établi que l'on envoïa d'abord Burchard Evêque de Wirtzbourg & le Chape-

lain Fulrad auprès du Pape Zacharie, lequel repondit à leur demande *qu'il valoit mieux que celui qui exerçoit le pouvoir de la Royauté eût le titre de Roi, que de le laisser à celui qui n'en exerçoit pas les fonctions.* Les François agirent sur cette reponse & Etienne Successeur de Zacharie ratifia ce qu'ils avoient fait. Voila exactement comme s'est passé cet évenement important, & quelques difficultez Chronologiques qu'oppose le P. le Cointe ne sauroient jamais balancer le consentement unanime des Historiens Contemporains ou peu éloignez de ce tems-là. M. Camusat dit ensuitte qu'à examiner la situation des affaires il n'est pas même possible d'imaginer qu'un changement aussi étrange ait pû arriver d'une autre façon, les derniers Princes de la Race des Carlovingiens n'avoient plus que le nom de Roi, & la Souveraine puissance étoit toute entiére entre les mains des Maires du Palais : c'étoit eux qui étoient les arbitres de la paix & de la guerre ; qui commandoient les armées, qui distribuoient toutes les charges & tous les emplois, de sorte que les gens en place, & même les plus grands Seigneurs tenoient à eux par reconnoissance ou par intérêt. Il n'y avoit plus qu'un pas à faire pour monter au Trône ; l'occasion étoit trop belle & Pepin trop ambitieux pour ne pas le hazarder ; cependant il falloit calmer les scrupules des François & Pepin eut recours à la Religion dont on ne connoissoit pas bien alors les vrais principes. Sûr de l'amitié du Pape Zacharie, il se consulta, & il regarda la reponse

reponſe favorable de ce Pape comme un rempart qui lui ſerviroit au beſoin contre les murmures des mecontens. Il eſt inutile que les Hiſtoriens François donnent la torture à leur eſprit pour refuter un évenement qui ſemble donner atteinte à l'indépendance de la Couronne. Avouons-le de bonne foi, dit Mr. Camuſat, & avouons-le avec d'autant moins de repugnance que ces exemples ne prouvent rien. Pepin fut vraiement un uſurpateur, les François trahirent honteuſement la foi qu'ils avoient jurée à leurs Maîtres, & Zacharie donna à ſes Succeſſeurs un exemple dont ils ont ſouvent abuſé au grand dommage du Chriſtianiſme. Pourquoi nier des faits certains? cela n'eſt jamais permis, qu'y a-t-il même à gagner? Il eſt conſtamment très-dangereux de faire dépendre l'autorité des Rois des entrepriſes témeraires de quelques Papes dont le ſuccès même ne peut renverſer les bornes legitimes que Dieu a miſes entre les Sacerdoce & l'Empire.

4. Après avoir ainſi deffendu l'autorité de l'Hiſtoire de Charlemagne, M. Camuſat parle des différentes Editions de cet Ouvrage. La premiére eſt celle qu'*Herman* Comte de *Nevenare* publia à Cologne en 1521. *in* 4. Il y en a eu depuis pluſieurs autres dont les plus eſtimables ſont celles qui ont paru en 1610. & en 1617. *in* 4. avec les notes de Goldaſt. *Fuit enim mediæ Hiſtoriæ callentiſſimus, & in tractandis ejus ætatis Scriptoribus admodum felix.* Ce que *Bollandus* & *Biſſelius* ont fait ſur *Eginhard* ſe trouve dans la derniére Edition que M.

M. *Schminckius* donna à Utrecht en 1711. *in* 4. L'Editeur y a joint aussi des Dissertations savantes & fort curieuses.

Outre les Articles considérables que l'Editeur du Ciaconius a dressez, il en donne quantité d'autres qui ne contiennent que des observations, ou des corrections dont ceux qui aiment l'Histoire Litteraire se pourront accommoder : il ne faut pas oublier qu'il publie quelques monumens anecdotes ; Tels sont une Lettre du Cardinal *Bessarion* & deux Reponses de *George Gemiste Plethon* qui roulent sur les questions les plus sublimes de la Philosophie Platonicienne ; un Chapitre de *Amphilochia* de *Photius*, une Histoire ou pour mieux dire un Roman de l'Origine de la haine & des guerres des Anglois & des François, par *Barthelemi Facius*, homme Illustre de la Cour des Rois de Naples. Nous souhaitterions pouvoir parler de tous ces différens morceaux, mais la longueur dont est déjà cet extrait nous en empêche, que nous finirons par un abregé de la Vie d'Alfonse Ciaconius, tiré de l'Article qui se trouve dans la Bibliotheque du P. *Echard*, que l'Editeur a mis après sa Préface avec quelques notes.

ALFONSE CIACONIUS né à Baeza en Andalousie entra de bonne heure dans l'Ordre de S. Dominique. Après avoir fait son Cours d'Etude dans le Couvent de Seville, il y enseigna la Théologie, & se livra ensuite à la recherche des Antiquitez Romaines, Espagnoles & Ecclésiastiques. L'envie de satisfaire cette

te passion le fit aller à Rome où le Pape *Gregoire XIII.* qui l'aimoit beaucoup le mit au nombre des Penitenciers de Sainte Marie Majeure. C'est dans cet emploi qui lui laissoit beaucoup de tems pour ses occupations favorites qu'il passa le reste de sa vie. Quelques personnes ont prétendu que Clement VIII. l'avoit nommé & sacré Patriarche d'Alexandrie, cela est fort incertain. *Andreas Schottus* le fait mourir en 1520. M. de *Thou* en 1599., mais *Nicolas Antoine* prouve fort bien qu'il vivoit encore en 1601. Ses principaux ouvrages sont son explication de la Colomne Trajane & sa Vie des Papes. Il paroit que Ciaconius étoit entêté de beaucoup de vieilles erreurs, du moins à en juger par ses deux Traitez, l'un de l'*Ame de Trajan delivrée des Enfers par les Priéres de St. Gregoire*, & l'autre *du Cardinalat de St. Jerôme.* L'Editeur remarque dans une note que la Critique Ecclésiastique n'étoit pas alors fort connuë, & il est vrai que ses progrès ont été bien plus lents que ceux de la Critique profane. Cela n'empêche pas que Ciaconius n'ait été loüé par plusieurs Savans du premier ordre. M. de Thou l'appelle *virum rei Antiquariæ peritissimum*, Angelo Rocha, André Baccius, Latinus Latinius, & Nicolas Antoine n'en parlent pas avec moins d'Eloges.

A R-

ARTICLE IV.

ΘΟΥΚΥΔΙΔΟΥ περὶ τοῦ Πελοποννησιακοῦ πολέμου βίβλια ὀκτώ. THUCYDIDIS *De* Bello Peloponnesiaco *Libri Octo*, *cum Adnotationibus integris* HENRICI STEPHANI *&* JOANNIS HUDSONI. *Recensuit*, *&* *Notas suas addidit* JOSEPHUS WASSE. *Editionem curavit, suasque Animadversiones adjecit* CAROLUS ANDREAS DUKERUS. *Cum variis* Dissertationibus, Manuscriptorum Collationibus, *&* Indicibus *novis locupletissimis.*

C'est-à-dire:

HISTOIRE de la *Guerre du* PELOPONESE, par THUCYDIDE, en Grec & en Latin: avec les Notes entiéres d'HENRI ETIENNE, & de JEAN HUDSON. Edition revuë par Mr. JOSEPH WASSE, qui y a joint ses propres Notes; & publié par les soins de Mr. CHARLES ANDRE' DUKER, qui y a aussi ajoûté les siennes. Avec diverses *Dissertations*, & quelques Collations de *Manuscrits*, enfin plusieurs *Index* tout nouveaux, & fort abondans. En grand *in Folio*, Pagg. en tout 933. sans les *Préfaces*. A *Amsterdam*, 1731. chez *R.* & *J. Wetsteins*, & *Guill. Smith*.

CETTE

CEtte magnifique Edition d'un des plus excellens Auteurs de l'Antiquité, n'eſt pas encore tout-à-fait en état de paroître, mais elle le ſera bien-tôt. Nous croions faire plaiſir au Public, de la lui annoncer, & d'en donner une idée générale, en attendant que nous puiſſions dire quelque choſe de plus particulier ſur ce que nous jugerons à propos.

Feu Mr. HUDSON, Bibliothécaire de la fameuſe *Bibliothéque Bodléïenne* à *Oxford*, & qui a donné pluſieurs belles Editions d'Auteurs Grecs, publia en 1696. l'*Hiſtoire* de THUCYDIDE, en Grec & en Latin, avec des accompagnemens qui rendoient cette Edition la meilleure & la plus commode que l'on eût encore vû. Elle ne pouvoit qu'être recherchée pour ſes avantages propres, & elle le fut d'autant plus, qu'il n'en avoit point paru d'autre (*a*) depuis environ un Siécle; ce qui ſeul devoit la rendre fort rare en peu de tems, quand même on en auroit tiré un plus grand nombre d'exemplaires qu'on ne fait ordinairement en *Angleterre*, des Livres qui s'y impriment, ſur tout de ceux qui ſont gros. Il étoit donc bien tems, qu'on fournît aux Gens-de-Lettres le moien de ſe pourvoir plus aiſément d'un Hiſtorien ſi utile & pour la matiére, & pour le langage.

C'eſt à quoi penſérent ſérieuſement, il y a quelques années, les Libraires chez qui cette *Bibliothéque* s'imprime. Ils y furent encouragez par

(*a*) La derniére étoit celle d'*Emilius Portus*, imprimée à *Francfort*, chez *Wechel*, en 1594.

par la promeſſe que leur fit Mr. WASSE, de revoir le Texte de l'Edition d'*Oxford*, & d'y joindre ſes Remarques. Il y en auroit eû là aſſez, pour donner un grand relief à la nouvelle Edition d'*Amſterdam*. Le *Salluſte*, que ce Savant Anglois publia en 1710. avoit aſſez fait connoître, combien il eſt verſé dans la lecture & la critique des Auteurs Grecs, dont il cite, explique, ou corrige, bien des endroits, dans ſes Notes ſur cet Hiſtorien Latin, imitateur reconnu de *Thucydide*. Mais on eut de plus le bonheur d'engager à ſeconder l'entrepriſe, un autre Savant Homme, plus à portée de diriger le tout, & très-capable de mettre du ſien dans les Editions qu'il manie. C'eſt Mr. DUKER, Profeſſeur en Belles Lettres à *Utrecht*, qui, après avoir publié (*a*) les *Opuſcula De Latinitate Juriſconſultorum Veterum*, nous a donné (*b*) un *Florus*, avec des Notes *Variorum*, & les ſiennes propres. Il refuſa d'abord de ſe prêter à un travail ſi pénible, pour lequel il n'avoit pas fait de longue main des préparatifs : mais enfin il céda aux inſtantes ſollicitations des Libraires, quand ils lui eurent mis en main des ſecours, avec leſquels, joints à ceux qu'il pouvoit eſpérer d'ailleurs, il crut avoir dequoi améliorer beaucoup l'Edition, à laquelle il ſe chargeoit de préſider. C'eſt lui auſſi, qui ſeul en rend compte, dans une longue Préface de ſa façon.

Il a eû des *Collations* de trois *Manuſcrits* de *Thu-*

(*a*) En 1711. à *Leide*.
(*b*) En 1722. là-même.

Thucydide, & il en a confronté lui même deux autres. Le *prémier* est un Manuscrit de la Bibliothéque du Roi de *France*, cotté *num.* 3044. Les Libraires avoient trouvé moien d'en avoir la Collation, aussi bien que du *Second Manuscrit*, appartenant à un Seigneur *Danois*, Mr. le Comte *Christian Daneschiold*, de *Samsoa*, &c. Mr. *Grammius*, Professeur en Langue Gréque à *Coppenhagen*, qui a collationné celui-ci, ne lui donne que trois cens ans d'antiquité; encore est-il écrit, depuis le milieu du V. Livre de *Thucydide* jusqu'à la fin, d'une main qui lui paroît plus récente. Le *troisiéme Manuscrit* se trouve dans la Bibliothéque de S. A. S. Monseigneur le Landgrave de *Hesse-Cassel*. Mr. *Schmincke*, qui en est (*a*) Bibliothécaire, l'avoit indiqué à nôtre Editeur, & il obtint lui-même du feu Prince la permission de le communiquer aux Libraires. Ainsi Mr. *Duker* a pû en juger par ses propres yeux, & en donner une description exacte. Ce Manuscrit est écrit vers le milieu du XIII. Siécle, comme le Copiste a eû soin de l'indiquer par des chiffres en Grec; ce qui paroît d'ailleurs par le caractère. Mr. *Duker* a eû aussi entre les mains le *quatriéme Manuscrit*, qui est présentement dans la Bibliothéque d'*Utrecht*. Autant qu'il en peut juger, ce Manuscrit, qui est en papier, n'a tout au plus que trois cens ans d'antiquité: mais il paroît copié d'après un autre qui n'étoit pas mauvais, & il sert en plusieurs endroits

(*a*) Il est aussi Professeur en Histoire à *Marpurg*.

endroits à confirmer la véritable leçon. C'eſt celui-là même que Mr. *Hudſon* appelloit le Manuſcrit de *Grævius*, à cauſe dequoi on le qualifie ici de même, quoi qu'il n'aît jamais appartenu à ce fameux Critique. Le propriétaire en étoit alors Mr. *Guillaume van Cleef*, Avocat d'*Utrecht*, qui en a depuis fait préſent à la Bibliothéque d'*Utrecht*. Il avoit permis à Mr. *Grævius* de l'envoier à *Oxford*, pour ſervir à l'Edition qu'on y faiſoit de *Thucydide*. Mais Mr. *Hudſon*, ou ceux qui collationnérent pour lui ce Manuſcrit, s'y prirent aſſez négligemment, de ſorte qu'il a fallu ſuppléer preſque la moitié des Diverſes Leçons qu'il fournit. Enfin, Mr. *Jean Jaques Wetſtein*, ſavant Miniſtre de *Bâle*, a communiqué la Collation qu'il avoit faite d'un Manuſcrit de la Bibliothéque Publique de ſa patrie, ſur l'Edition publiée là-même chez *Hervagius*, en 1540. & revuë par le docte *Camerarius*. Mais le nouvel Editeur aiant reçû trop tard la plus grande partie de cette Collation, a été obligé de la mettre après les Préfaces, & autres Piéces qui précédent le corps de l'Ouvrage. Elle n'étoit pas inutile, quoi que le Manuſcrit eût déja été conſulté pour l'Edition de *Bâle*. Car *Hervagius* n'en avoit envoié à *Camerarius* que quelques Diverſes Leçons: & dans ce peu même d'endroits, comme l'a remarqué Mr. *Wetſtein*, il avoit quelquefois lû autrement que le Manuſcrit ne porte.

Voilà pour les Manuſcrits, dont les Collations paroiſſent ici ou nouvelles, ou plus exactes,

tes. A l'égard des *Anciennes Editions*, Mr. *Duker* ne s'eſt ſervi que de celle de *Vaſcoſan*, qui contient ſeulement les trois prémiers Livres de *Thucydide*, imprimez à *Paris* en 1548. 1549. & de celle de *Bâle*, dont nous venons de parler. Il a eû en main deux exemplaires de la derniére, qui, quoi que l'un & l'autre portent ſur le titre la même année 1540. lui ont paru néanmoins différer en quelques endroits. Du reſte, il ne s'eſt pas mis fort en peine de chercher d'autres Editions anciennes, d'un côté, parce qu'il ne s'étoit propoſé principalement que de renouveller l'Edition d'*Oxford*; de l'autre, parce qu'il croioit que Mr. *Hudſon* avoit confronté aſſez exactement toutes les Editions précédentes avec l'Edition d'*Emilius Portus*: de quoi néanmoins il a depuis un peu douté, s'étant apperçu que l'Editeur Anglois avoit quelquefois bronché en rapportant les Diverſes Leçons de l'Edition d'*Hervagius*.

Avec de tels ſecours, voici de quelle maniére il s'y eſt pris dans tout cet Ouvrage. Mr. *Waſſe*, en revoiant le Texte de l'Edition d'*Oxford*, y avoit fait quelques changemens, que l'on a ſuivis. Du reſte, on a copié exactement cette Edition, hormis un très-petit nombre d'endroits, où Mr. *Duker* a changé, ſur la foi des Manuſcrits, quelques mots de fort peu de conſéquence. Il a eu ſoin d'en avertir toûjours le Lecteur, auſſi bien que des changemens faits par Mr. *Waſſe*. Il en a uſé de même à l'égard de la Verſion Latine, qui eſt celle d'EMILIUS

PORTUS, retouchée par Mr. *Hudſon* ſur les autres Traductions, ſans en excepter la Françoiſe de d'ABLANCOURT, & l'Angloiſe d'HOBBES. Ce Savant Anglois s'étoit néanmoins contenté le plus ſouvent de marquer, après les Diverſes Leçons, les différentes interprétations des Paſſages difficiles.

Avant que d'aller plus loin, il eſt bon de dire, comment tout eſt diſpoſé dans cette Edition, plus commode à divers égards que celle d'*Oxford*. Mr. *Hudſon* avoit ſuivi la méthode de quelques Editions d'*Angleterre*, où le Grec eſt tout ſeul au haut des pages, dans toute leur largeur; & la Verſion au deſſous, en deux colomnes. On a remis les choſes dans l'ordre le plus en uſage, & conforme au goût de la plûpart des Lecteurs, qui eſt de placer la Verſion à côté du Texte: & on l'a fait d'une maniére à éviter, autant qu'il étoit poſſible, l'inconvénient qui avoit obligé à s'en éloigner, je veux dire, la néceſſité de faire déborder ſous le Texte Grec une Verſion Latine plus étenduë. Au deſſous du Grec & du Latin ainſi rangez, on voit d'abord, comme dans l'Edition originale, les Diverſes Leçons, continuées ſans interruption dans toute la longueur de la ligne; & puis les anciennes Scholies Gréques, en deux colomnes. Enfin, au plus bas de la page, ſe trouvent les Notes des Ecrivains Modernes, miſes auſſi ſur deux colomnes. Avec tant de choſes différentes, qui demandoient quelque déſignation de l'endroit du Texte auquel elles ſe rapportent, on s'attendra

tendra sans doute à voir ce Texte bigarré de diverses marques, qui fassent un mauvais effet à la vuë, & une espéce de confusion. Mais on s'est avisé d'un expédient, qui en épargne la plus grande partie. Il n'y a dans le Texte, que des Lettres, qui indiquent les petites Notes, où sont contenuës les Diverses Leçons, les conjectures des Savans, & autres choses semblables. Pour ce qui est des Scholies Gréques, qui, dans l'Edition d'*Oxford*, sont marquées par des Chiffres, on a trouvé moien d'emploier ces Chiffres hors du Texte, de maniére qu'ils servent aussi aux Notes Latines, qui viennent après les Scholies; & voici comment. Il y a dans l'entre-d'eux du Texte & de la Version, une suite de Chiffres, qui marquent, de cinq en cinq, la suite des Lignes, en comptant depuis un jusqu'à cent, & recommençant après cela jusqu'à la fin de chaque Livre. Le *numero* de chaque Scholie Gréque, & de chaque Note Latine, répond à celui de la Ligne du Texte, où sont les mots Grecs, sur lesquels la Scholie ou la Note roulent. Ainsi un coup d'œil suffit, pour trouver ce que l'on cherche. Ajoûtons, qu'on a indiqué par des chiffres, dans la marge intérieure du Livre, les endroits où commence chaque Page de l'Edition d'*Oxford*; ce qui étoit absolument néçessaire, parce que la plûpart des *Index*, & les plus utiles, sont faits sur cette Edition; car du reste, on auroit pû s'en passer par rapport à la facilité de trouver les Passages citez sur l'Edition d'*Oxford*, puis qu'étant divisée en Chapitres, peu de gens s'a-

visent d'en marquer seulement les pages. Revenons à la Préface de Mr. *Duker*, qui ne dit rien de tout ceci; sans doute parce que chacun peut le voir en feuillettant la nouvelle Edition: mais nous écrivons en faveur de ceux qui ne l'auront pas encore vuë, ou qui ne la verront pas si-tôt, & dont plusieurs mêmes ne verront peut-être jamais celle d'*Angleterre*.

Les *Diverses Leçons* des Manuscrits nouvellement consultez, sont inserées, en leur place, parmi celles que Mr. *Hudson* avoit recueillies, & qui se trouvent maintenant toutes rassemblées sous le Texte; au lieu que les Collations de (*a*) deux Manuscrits, venuës trop tard, étoient à la fin du Livre, en forme d'*Appendix*. Mr. *Duker* avouë de bonne foi, que, dans ce grand nombre de Diverses Leçons, il y en a qui sont des fautes très-certaines de Copistes, d'autres qui ne servent de rien pour corriger des Passages corrompus, ou en éclaircir d'obscurs; & qu'on auroit pû en ometre plusieurs, sans que personne eût lieu d'y trouver à redire. Cependant il a cru ne devoir ni rien retrancher de la Collection de l'Editeur précedent, ni suivre un autre plan dans la sienne. A cette occasion, il témoigne regarder avec beaucoup de mépris ceux qui n'estiment pas assez le soin de recueillir des Diverses Leçons, & qui trouvent l'occupation aussi chetive & frivole, que pénible & desagréable. Il renvoie ces

(*a*) Celui de Mylord *Clarendon*, & celui d'*Utrecht*, nommé de *Gravius*.

ces gens-là à une (*b*) Préface de Mr. BURMAN, où ils sont accommodez comme il faut: & il commence ici à repousser lui-même, avec beaucoup de vivacité, les traits d'un homme qui a pris occasion de là de le tourner en ridicule par un sobriquet de son invention; de quoi nous aurons occasion de parler plus bas.

A l'égard des *Scholies Gréques*, on les donne toutes telles qu'elles se trouvent dans l'Edition d'*Oxford*, à un endroit près, ou deux. On auroit pû néanmoins, si on eût voulu, en suppléer ou corriger plusieurs, par les Manuscrits, & sur tout par celui de *Cassel*, qui, quoi que défectueux dans une bonne partie du I. Livre, est ailleurs, en bien des endroits, plus ample & plus correct que tous les autres. Depuis *Henri Etienne*, & Mr. *Hudson*, le Savant Danois Mr. *Grammius* dont nous avons déja parlé, a publié (*b*) des Notes, quelquefois assez longues sur ces Scholies. Mrs. *Wasse* & *Duker* y ont joint les leurs; & le dernier y a fait entrer les Diverses Leçons des Manuscrits. Mais, les pages étant déja assez chargées de plusieurs choses différentes, il a fallu renvoier tout cela à la fin du Livre, avant les *Index*.

Les *Notes sur le Texte* sont donc ce qui occupe la derniére partie de chaque Page. Mr. *Hudson*

(*a*) Sur une Edition de *Justin*, publiée avec des Diverses Leçons, je ne sai en quelle année, ni où.

(*b*) A *Coppenhagen*, en 1722. *in quarto*.

Hudson en avoit omis quelques-unes d'*Henri Etienne:* on les a remises à leur place, afin qu'il ne manquât rien du travail de ce docte Imprimeur, à qui les Lettres Gréques ont tant d'obligation. Ensuite viennent les Notes de Mr. *Wasse*, & puis celles de Mr. *Duker*, qui les a distinguées des autres en n'y mettant point de nom. Celles d'*Henri Etienne* ne vont pas au delà du II. Livre, parce que, comme il le dit lui-même dans la Préface de sa seconde Edition, quand il en fut venu là, on lui fit esperer de *France* & d'*Allemagne*, de nouvelles Collations de Manuscrits, tant pour le Texte de *Thucydide*, que pour le *Scholiaste* Grec; mais la mort le prévint, avant qu'il pût donner à part le reste de ses Notes, qu'il promettoit d'une maniére ou d'autre. MURET (*a*) lui en fit un crime, & dit que, selon sa coûtume, il avoit ainsi repû les Lecteurs de vaines espérances, en publiant & *Xénophon*, & *Thucydide*, pour cacher son ignorance, qui le mettoit hors d'état d'expliquer les Passages difficiles. Mr. *Duker* prend là-dessus le parti d'*Henri Etienne* contre une critique également aigre & mal fondée. S'il y a quelque chose à reprendre dans ses Notes, c'est, ajoûte-t-il, qu'après avoir (*b*) blâmé le Scholiaste Grec de

(*a*) C'est dans ses Notes posthumes sur *Xénophon*, publiées à *Ingolstadt* en 1602. avec d'autres Notes, ou Commentaires imparfaits, sur *Aristote*, & autres Auteurs. Voiez là *pag.* 750, 754.

(*b*) Dans son Discours préliminaire sur les Scholies (*Proparasceue*) pag. 579. col. 2. de cette Edition.

de ce qu'il dit des choſes ſuperfluës, il tombe lui-même dans ce défaut, & non ſeulement s'arrête ſouvent à des minuties, mais encore eſt fort diffus ſans néceſſité. Auſſi Mr. *Duker* a-t-il été obligé de renvoier à la fin du Livre, parmi les *Addenda*, pluſieurs Notes de ce Savant, trop longues pour être miſes ſous le Texte avec les autres. Par la même raiſon, il en a placé au même endroit quelques-unes de Mr. *Waſſe*. Celui-ci lui en aiant depuis envoié de nouvelles, lors que tout le reſte étoit déjà imprimé, il a fallu qu'il les inſérât dans ſa *Préface*, où elles occupent plus de ſix pages. Il y a joint par occaſion, deux ou trois remarques ſavantes & judicieuſes, tirées d'une Lettre que lui avoit écrite Mr. HEMSTERHUIS, Profeſſeur en Belles Lettres à *Franeker*, de qui nous attendons une Edition de *Lucien*.

Il me ſemble entendre quelques Lecteurs, qui diront ici : N'y auroit-il donc qu'*Henri Etienne*, & Mr. *Hudſon*, qui, avant Mrs. *Waſſe* & *Duker*, euſſent travaillé ſur *Thucydide*? Eſt-il poſſible qu'un Hiſtorien ſi ancien & ſi utile aît été ſi fort négligé, pendant que tant d'autres Auteurs, Grecs & Latins, de beaucoup moindre importance, paroiſſent de tems en tems avec des titres chargez du nom de pluſieurs Savans Modernes, dont on donne les Notes toutes entiéres; après quoi ſuit une liſte ou une indication générale de quantité d'autres, dans les Commentaires ou les Ouvrages deſquels on a choiſi ce que l'on jugeoit convenable? Il n'eſt pas facile, je l'avouë,

de répondre à cette question d'une maniére qui sauve tout-à-fait l'honneur des Critiques de profession : & ce n'est pas même le seul Auteur de l'Antiquité, qui auroit sujet de se plaindre à cet égard. On peut dire néanmoins, pour ce qui regarde *Thucydide*, que, dans la nouvelle Edition, il y a des Notes de plus de Savans, que le titre n'en présente. Car Mr. *Hudson* en avoit mêlé parmi les siennes plusieurs tirées de (*a*) FRANÇOIS & d'EMILIUS PORTUS, Pére & Fils, de JAQUES PAUMIER *de Grentemesnil*, & de quelques autres. Mrs. *Wasse* & *Duker* en usent de même dans l'occasion. Le dernier en a aussi publié, & inseré à leur place, sous le nom de feu Mr. le Baron de SPANHEIM, quelques-unes que cet Illustre Savant avoit écrites à la marge (*b*) de son Exemplaire; quoi que, dit-il, il y aura peut-être des gens, qui jugeront qu'on auroit pû s'en passer : mais il ne faut rien laisser perdre, si peu considérable qu'il soit, des restes d'un Grand Homme, comme celui-là. Achevons d'indiquer les avantages de cette nouvelle Edition de *Thucydide*.

Il y avoit dans celle d'*Oxford* trois *Index* : le *Prémier*, en Latin, des *Choses* ou *Matiéres* remarquables, qui se trouvent ou dans l'Histoire,

(*a*) Mr *Grammius*, dans ses Notes sur les Scholies, *pag.* 623. col. 2. de cette Edition. s'étonne avec raison, que Mr. *Hudson* ait fait si peu d'usage dans les prémiers Livres, des Notes de ce *François Portus*, qui étoit un Grec de *Candie* très-habile homme.

(*b*) Qui est à *Berlin* dans la Bibliothéque qui porte son nom. C'est Mr. *La Croze* qui les a communiquées.

toire, ou dans les Scholies Gréques : le *Second*, en Grec, des *Mots* ou des *Façons de parler* les plus considérables, qui sont expliquées dans les Scholies : le *Troisiéme*, des *Auteurs* citez par le *Scholiaste*. On redonne ces trois Index, retouchez & augmentez en certains endroits. Mais on y en a joint *quatre autres* tout nouveaux, dont les *trois prémiers*, qui sont de la façon de Mr. *Duker*, regardent ce qui est contenu dans les *Notes*, tant pour les *Choses*, que pour les *Mots*, & pour les *Anciens Auteurs*, qui s'y trouvent expliquez, ou corrigez, ou éclaircis, par occasion. Le *quatriéme* & dernier, le plus long de tous & en même tems le plus utile, a été dressé par Mr. *Wasse*, & mis en ordre, avec beaucoup de peine, par Mr. *Wallis*, Jeune Irlandois, qui entend bien les deux Langues. On trouve dans cet Index, qui remplit cinquante pages de menu caractére, les *Expressions* & les *Phrases* les plus remarquables de *Thucydide*, souvent accompagnées d'une Version Latine, & entremêlées de Citations d'autres Auteurs Grecs, qui se sont exprimez de même, quelquefois aussi de diverses remarques critiques. Il seroit à souhaitter qu'on eût des Tables comme celle-là, sur tous les Anciens Auteurs. Rien ne seroit plus utile & pour trouver aisément ce qu'on y cherche, & pour l'intelligence des Langues dans lesquelles ils ont écrit, comme aussi pour perfectionner les meilleurs Dictionnaires que l'on a. Mr. *Wasse* avoit déja donné un semblable Index sur *Salluste*; & cela seul feroit rechercher

chercher ſon Edition, que celle de Mr. *Cortius* n'a pas rendu d'ailleurs moins utile.

Il ne manquoit plus que d'enrichir la nouvelle Edition de *Thucydide*, des (*a*) *Annales Thucydidei* du grand Chronologiſte DODWELL, qui ſont d'un ſi grand uſage, pour bien entendre l'Hiſtoire de la *Guerre* du *Péloponnéſe*, & pour s'inſtruire de la Vie de l'Hiſtorien. On en a pris tout qui ſe rapportoit là. Mais Mr. *Duker* témoigne être fâché de ce qu'il n'a pas conſeillé aux Libraires d'imprimer ces *Annales*, ſans en rien retrancher. Il n'y a penſé, que lors qu'il n'étoit plus tems.

Après la *Vie* de *Thucydide* écrite en Grec, ſous le nom de *Marcellin*, & les Paſſages de divers Auteurs, Anciens ou Modernes, qui ont donné leur jugement ſur *Thucydide*, on a joint ce qu'en ont dit (*b*) GERARD JEAN VOSSIUS, dans ſon Livre ſur les *Hiſtoriens Grecs*; & Mr. FABRICIUS, dans ſa (*c*) *Bibliothéque Gréque*. L'article du dernier eſt même plus ample ici, que dans le grand Ouvrage, d'où on l'a pris; l'Auteur aiant bien voulu communiquer ſes Additions aux Libraires.

Comme par tout cela, & par les *Annales* de *Dodwell*, on peut aſſez ſavoir ce qui regarde la perſonne, le caractére, & le Stile de *Thucydide*, Mr. *Duker* s'eſt cru diſpenſé d'en traiter dans ſa Préface, comme font ordinairement

(*a*) Publiez à *Oxford* en 1702. avec les *Annales* de *Xénophon*.

(*b*) *De Hiſtoricis Græcis*, Lib. I. Cap. 4.

(*c*) *Bibl. Græc.* Lib. II. Cap. 25.

ment les Editeurs ; & il se contente de quelques remarques, pour suppléer ou rectifier ce qu'on avoit dit avant lui. Il rapporte sur tout divers Passages de DENYS *d'Halicarnasse*, de JULIUS POLLUX, de SUIDAS, & autres Anciens Auteurs, qui ont cité quelque chose comme étant de *Thucydide*, dont néanmoins on ne trouve rien dans l'Histoire, telle que nous l'avons aujourd'hui.

Nous sommes fâchez, au reste, pour l'amour de Mr. *Duker*, qu'il aît été obligé d'emploier les quatre derniéres pages de sa *Préface*, à un genre d'escrime désagréable, & dans lequel il étoit encore novice. Un homme dont il avoit été Ami autrefois, l'a mis dans cette nécessité. C'est Mr. SCHRÖDER, Recteur de l'Ecôle Latine de *Delft*. Celui-ci aiant vû dans le Journal Flamand d'*Utrecht*, un article où l'on faisoit peu espérer de la nouvelle Edition des *Tragédies* de *Senéque*, qu'il publia bien tôt après (*a*); s'imagina, sur de simples soupçons, que cela venoit de Mr. *Duker*; quoique l'article, comme il a paru depuis, eût été tiré des Nouvelles Litteraires d'un Journal Allemand, que l'on imprime à *Leipsig*. Un Auteur, & sur tout un Editeur, piqué au vif par un endroit si sensible, ne se donne pas la peine d'examiner. Mr. *Schröder* se déchaîna en peu de mots, dans la Preface de son *Senéque*, contre celui qu'il prenoit pour l'Offenseur, & voulut à son tour donner mauvaise opinion du travail auquel il étoit occupé sur *Thucydide*. Il

(*a*) En 1728. à *Delft*.

Il le traita de *Varilectionarius Thucydideus*. Il alla plus loin : il l'accusa ouvertement d'avoir fait un mauvais manége pour le perdre, & de lui vouloir du mal, parce qu'il n'avoit pas réussi dans ce dessein. Mrs. les Journalistes de *Leipsig* (*a*) prirent hautement le parti du Professeur d'*Utrecht* & parlérent d'ailleurs avec beaucoup de mépris du Recteur de *Delft*, de son Edition de *Senéque*, & de sa capacité. Celui-ci n'a pas demeuré muet. Il publia l'année passée une brochure, que Mr. *Duker* appelle un violent Libelle, tant contre lui, que contre les Journalistes ; mais dont nous n'avons vû que le (*b*) titre. C'est sur tout cela que Mr. *Duker* se défend, d'une maniére à ne pas épargner son homme. Nous n'avons garde d'entrer dans le moindre détail de pareilles choses, ni de prononcer sur un différent, où l'honneur de l'une & de l'autre Partie est intéressé. Nous nous contenterons de dire, que l'Aggresseur aura toûjours sujet de se repentir, puis que toutes les Piéces qu'il pourroit publier sur ce Procès, seront bien tôt oubliées : au lieu que le Factum de l'Attaqué passera certainement à la Postérité, avec la belle Edition de *Thucydide*, où il est incorporé.

(*a*) *Acta Eruditor.* Ann. 1728. Mens. Octobr. *pag.* 451. *& seqq.*

(*b*) JOH. CASP. SCHRÖDERI *Notarum & Animadversionum ad* L. Annæi Senecæ *Tragœdias Vindiciæ à distortionibus & calumniis alicujus ex Editoribus* Actorum Eruditorum *Lipsiensium Anni* 1728.

A R-

ARTICLE V.

Lettre de Mr. de BEAUSOBRE *à Mr.* DE LA MOTTE, *contenant un Plan de son Essai critique sur l'Histoire & les Dogmes des Manichéens Anciens & Modernes, Tome I. qui sera suivi de l'*HISTOIRE DE LA REFORMATION D'ALLEMAGNE *& des Païs du Nord.*

MONSIEUR,

JE vous envoye enfin, la prémiere Partie de mon ESSAI CRITIQUE *sur les Anciens Manichéens* (a). Vous aurez la seconde dans peu de tems. Ce I. Tome, où je traite de l'Histoire de Manichée, de ses Principes, de ses Dogmes, de sa Morale, de ses Observances religieuses &c. séra accompagné d'une Dissertation sur la *Morale des Gnostiques*.

Cet Ouvrage est tout à fait occasionel. Avant que de donner l'HISTOIRE *de la Réformation d'Allemagne & des Païs du Nord*, j'avois pensé à en donner les PRELIMINAIRES. On connoit mieux les Evénemens, quand on en voit les causes & l'origine. La Réformation ne fut point l'effet d'un Dessein formé depuis long tems. Je ne connois que deux hommes, qui y pensassent, mais dont les plans étoient bien différens. C'est *Erasme* & *Zuingle*: pour *Luther*, il n'y songeoit point; aussi l'entreprit-il sans préparation, avec une science médiocre, mais avec beaucoup d'esprit & de fermeté. Com-

(a) Il s'imprime actuellement *in* 4. à Amsterdam chez *J. Frid. Bernard.*

Comme feu Mr. *Lenfant* devoit écrire les Conciles de Constance & de Bâle, & conduire son Histoire jusques vers l'an 60. ou 70. du XVI. Siécle, j'avois résolu de commencer où il finiroit. C'étoit un dessein formé entre nous. L'Histoire de cette *Societé*, qu'on a nommée L'UNION *des Fréres de Bohême*, & qui prit naissance dans le tems que je viens de marquer fut mon premier objet. L'Allemagne & la France n'étoient pas contentes des Papes : Elles avoient l'une & l'autre de grands Griefs. Mais au fond elles ne faisoient que du bruit. Les choses alloient toûjours leur train : Le Siége de Rome fut occupé par des Papes, très-vicieux & très-entreprenans. Cependant le bel Art de l'Imprimerie s'invente ; l'Etude des Langues fleurit : le monde s'éclaire ; la Scholastique perd beaucoup de son crédit : elle est supplantée par d'autres Sciences : d'habiles gens commencent à montrer les abus : les Princes se brouillent avec la Cour de Rome : *Maximilien I.* & *Louis XII.* assemblent le Concile de *Pise* ; *Jules* II. celui de *Latran* : *Leon X.* calme la tempête, & le monde dut voir alors ce qu'il faut attendre des Princes en matiére de Réformation. Leurs intérêts sont l'unique ressort, qui les fait mouvoir. C'est-là tout ce que contenoit mon premier Plan, & ce que j'appellois les PRELIMINAIRES *de la Réformation* : savoir, l'Histoire Ecclésiastique depuis l'an 1470. jusqu'à l'année 1517.

Cet Ouvrage étoit à peu près achevé lors que je

je me mis à lire le Traité du savant *Usher*, *de Successione Eccl. Christ.* Il commence vers l'an mille de nôtre Seigneur, parce que c'est particuliérement depuis ce tems-là que se sont introduits les plus grands Abus : c'est ce qui me fit naître la pensée de remonter jusqu'au commencement de l' XI. Siécle. J'y trouvai d'abord la sanglante exécution de 13. Chanoines d'*Orleans*, qui passoient *pour les plus nobles, pour les plus savans, & les plus vertueux* du Clergé de cette Ville-là. On les fit brûler sous prétexte qu'ils étoient *Manichéens.* Dans le même tems on en trouve d'autres dans l'*Albigeois*, & peu d'années après à *Arras* & à *Cambrai.* Je recherche l'origine de cette nouvelle espèce de Manichéens, & je découvre qu'ils viennent d'*Italie* ; que ceux d'Italie viennent de *Dalmatie* : ceux de Dalmatie, de *Bulgarie* ; ceux de Bulgarie, de *Thrace* ; & ceux de Thrace, de la *Syrie* & de l'Armenie, d'où ils avoient été transportez par l'Empereur *Jean Zimisces*, c'est-à dire, *Jean le Petit.* Ainsi nos Manichéens de France, d'Allemagne & d'Italie, ne sont qu'une branche de ceux qu'on a nommez PAULICIENS, ou *Bogomiles.* J'examine l'Histoire & les Dogmes de ces gens-là, & je montre que ce qu'on nous en a dit n'est presque tout qu'imposture.

Cependant, pour juger si une Secte est Manichéenne, il faut bien connoître le *Manichéisme.* J'en avois l'idée, qu'on en a d'ordinaire, quand on a lû sans examen les Auteurs Hérésiologues. Mais l'Expérience m'ayant ap-

pris, qu'il n'y a point d'Histoire plus fabuleuse que celle des Hérétiques, je me mis à examiner l'Histoire de *Manichée*; Elle me parut d'abord très suspecte, & ensuite pleine de faussetez & d'absurditez. C'est ce qui me fit prendre la résolution d'écrire ce que j'appelle ESSAI CRITIQUE *sur l'Histoire de Manichée & sur ses Dogmes:* Je rapporte d'abord l'Histoire de cet Héréfiarque telle que nous l'avons dans les Auteurs Grecs & Latins, & je montre qu'elle est fausse presque dans toutes ses circonstances. Je rapporte ensuite son Histoire selon les Syriens, les Persans & les Arabes: celle-ci est beaucoup plus vrai-semblable que l'autre, & la détruit entiérement. J'examine ensuite les Principes & les Dogmes de cet Héréfiarque, & je le décharge d'une infinité d'opinions ou de pratiques absurdes & profanes.

Tout imparfait que sera cet Ouvrage, soit à cause du défaut de monumens, soit à cause de la médiocrité de l'Auteur, au moins il sera nouveau. Je me flatte qu'un Lecteur, qui aime la Vérité, verra avec plaisir, qu'on lui démontre la fausseté de ce que les Grecs & les Latins nous racontent, depuis quatorze ou quinze Siécles, touchant un Philosophe Persan, qui, avec de grandes qualitez, eut de grandes Erreurs, parce qu'il voulut accommoder le Christianisme avec la Philosophie Orientale, tout comme les Grecs voulurent l'accommoder avec celle de *Platon*. Ce fut-là l'Origine de son Hérésie.

Ce

Ce qui m'a fait le plus de peine en écrivant cet Ouvrage, & ce qui m'auroit rebuté, si je l'avois prévû, c'est la difficulté de démêler le faux d'avec le vrai : de découvrir l'origine, les prétextes des impiétés & des profanations qu'on a attribuées aux Manichéens, de fixer leurs véritables sentimens. C'est encore, que le Manichéïsme heurtant une grande partie des Dogmes de la Religion Chrétienne, il faut les manier tous en traitant de cette Hérésie : Il ne s'agit, ni de les expliquer en Théologien, ni de les défendre. Il s'agit seulement d'en parler en Historien, & c'est tout ce que j'ai fait. J'ai été obligé aussi en qualité d'Historien, de dire les raisons de l'Hérésiarque, de présenter ses erreurs par le côté qui l'a séduit; de montrer ce qui les peut rendre excusables, au moins en partie. J'ai eu seulement la précaution, en quelques endroits, de mettre à la marge des réponses, qui ne se présenteroient pas d'elles-mêmes à un Lecteur peu éclairé. Je tâche aussi quelquefois de délasser le Lecteur par des Episodes, qui ont de la liaison avec mon sujet principal, & qu'il ne faut pas amener de trop loin.

Si je l'avois osé j'aurois mis à la tête de mon premier Tome, PRELIMINAIRES *de la Réformation*, parce qu'au fond c'est mon intention de les écrire, & que les anciens Manichéens ne sont entrez dans mon plan, que par occasion : mais j'aurois vû aussi-tôt ces Gens, qui profitent du moindre prétexte pour décrier une Révolution, sans laquelle vraisemblablement

toute l'Europe feroit encore dans d'épaiffes ténèbres, publier partout, que, de l'aveu des Proteftans, le plus grand des Héréfiarques a été leur prémier Apôtre. Je n'ai pas voulu leur donner ce plaifir. Je ne mettrai donc ce titre qu'au II. Tome, dans lequel je donnerai l'HISTOIRE *& les Dogmes des Pauliciens:* l'HISTOIRE & les *Dogmes des Bogomiles:* l'HISTOIRE & les *Dogmes* des *Chanoines d'Orleans*, des *Albigeois*, & de toutes ces Sociétez Chrétiennes, qu'on a diffamées, & qu'on a fait brûler, fous prétexte de Manichéïfme. Je placerai par-ci par-là quelques Difcours Hiftoriques fur l'origine de certaines opinions, & de certaines pratiques, qui ont prévalu dans l'Eglife. Par exemple, je traiterai en Hiftorien de l'*Origine & du Progrès de l'Epifcopat:* De l'*Origine & du progrès de la Puiffance des Papes:* De l'*introduction des Images dans les Temples*, laquelle fut innocente dans le commencement, mais qui ne le fut pas longtems: *de l'Origine & de l'établiffement du Célibat des Prêtres*, qui fut le dernier coup que les Papes donnérent à la liberté des Eglifes d'Occident, &c. C'eft la matière de mon II. Tome.

Le III. commencera par les Dogmes des *Huffites*, un peu plus developpez qu'ils ne le font dans l'Hiftoire de M. *Lenfant*. Comme ces Huffites, qu'on a nommez *Taborites*, tenoient leurs Dogmes des *Vaudois*, je marquerai au jufte la créance & la Théologie de ces Gens-là & je la tirerai d'Ecrits authentiques. De là nous pafferons à l'HISTOIRE *des Fréres*

de

de Bohème & insensiblement à toute l'Histoire Ecclésiastique depuis l'an 1470. jusqu'à l'année 1517. Celle du fameux JERÔME SAVONAROLE sera un morceau assez curieux. ERASME, REUCHLIN, BEATUS RHENANUS, & d'autres Savans de ces tems-là paroîtront sur la Scene, avec leurs Ouvrages. Enfin, je donnerai l'Histoire des *Conciles* de *Pise* & de *Latran*.

Si Dieu me conserve la vie, tous ces Ouvrages seront suivis de l'HISTOIRE *de la Réformation d'Allemagne & des Pays du Nord*, dont j'ai déja composé une bonne partie.

Comme l'idée, que j'ai de l'Histoire, n'est pas celle d'une compilation de tout ce qu'on a dit, mais celle d'une Rélation aussi juste qu'elle peut être des Evénemens & des Sentimens, que je raconte, j'ai besoin d'employer sans cesse la Critique, pour faire la séparation du faux & du vrai. L'Impartialité m'oblige bien de rapporter, ce qui a été dit de part & d'autre dans les contestations; mais je ne suis pas moins obligé de montrer au Lecteur ce qu'il y a de faux & de vrai dans ce qui est allégué par les Parties. Autrement je ne ferois que le jetter dans l'incertitude, & en lui laissant la liberté de juger des faits, je ne lui fournirois pas les moyens de le faire.

Quoique je sois Protestant, & bon Protestant, je puis assurer d'un côté, que je ne suis point Ennemi de cette Société, qu'on nomme l'EGLISE CATHOLIQUE, & de l'autre, que je ne suis point l'aveugle admirateur de tout ce

qui s'eſt fait dans la Réformation. Mais j'ai une averſion infinie pour l'oppreſſion, & pour le menſonge, un amour ſincére pour le vrai, un attachement opiniâtre à le découvrir, s'il eſt poſſible, & un grand reſpect pour l'Ordre. Je ne croi pas que l'*Epiſcopat*, tel qu'il eſt à préſent, ſoit d'inſtitution Divine, mais cela n'empêche pas que je ne le reſpecte, comme un Gouvernement accepté par l'Egliſe univerſelle, & qui au fond a peut-être moins d'inconveniens qu'aucun autre. Je me reprocherois comme un grand péché de me ſouſtraire à ce Gouvernement, dès qu'il n'a point dégénéré en Tyrannie. Je ne ſuis point ennemi non plus de ce qu'on nomme le *Pape*, ſi on entend par là le *Patriarche d'Occident*, & le premier des Patriarches. Quoique la qualité de Prince Temporel ſoit très-difficile à concilier avec le Miniſtère d'un bon Evêque, je n'entreprendrois jamais de dépouiller les Evêques de Rome de leurs Domaines. C'eſt à eux d'en faire un bon uſage: Et pour leur pouvoir Eccléſiaſtique, tel qu'il leur a été accordé par les Conciles, s'ils l'employoient à l'édification, je ne me ferois pas plus de peine de m'y ſoumettre, que s'en faiſoient autrefois d'excellens Evêques d'obéïr, dans tout ce qui eſt juſte ou indifférent, aux Patriarches des autres Siéges. Mais l'Expérience n'a que trop montré, qu'il ſera impoſſible de réformer les Abus, qui ont été introduits dans l'Egliſe, ſans rompre avec les Papes, ou ſans les aſſujettir aux Règles, ce qui revient à la même choſe. La penſée de

ceux

ceux qui ont cru, qu'il falloit réformer l'Eglise ſans ſortir de l'Egliſe, eſt très-raiſonnable en ſoi, & très belle dans la ſpéculation, mais aſſurément impoſſible dans la Pratique, à moins qu'il n'arrive dans les Eſprits une Révolution preſque auſſi grande, que celle qui doit changer un jour toute la Nature.

Dans les diſpoſitions, où je ſuis, un *Catholique* équitable, éclairé, pourra n'être pas de mon ſentiment, mais je ne croi pas qu'il ait ſujet de ſe plaindre de moi. Il ne m'échappera rien, qui puiſſe le choquer. Quand je tourne en ridicule des ſuperſtitions, qui ſont la honte du Chriſtianiſme, & dont un homme raiſonnable doit rougir, je me donne la liberté, que la matiére me permet: cela a fort déplu à un Ecrivain, que je ne connois point, & qui s'eſt érigé en Auteur d'un *Journal desintéreſſé.* J'ai vû ce qu'il a dit ſur mon ſujet à l'occaſion des IMAGES *de main Divine.* Si je n'ai pas eu le plaiſir de le faire rire, il peut être aſſuré, qu'il n'a pas eu la ſatisfaction de me fâcher. J'ai trop d'occupations pour m'arrêter à lui repondre; Je n'ai pas même voulu le livrer à un jeune homme de dix-neuf ou vint ans, qui repouſſoit ſes injures avec beaucoup d'eſprit, mais avec trop de vivacité.

Il ne me reſte plus qu'un mot à ajoûter. C'eſt que partout, où je puis marcher à la clarté des monumens, j'ai ſoin de mettre à la marge, en original, les autoritez ſur leſquelles je me fonde. Cela coute beaucoup de tems & de peine, ſur tout à un homme, qui eſt o-

 bligé

bligé souvent de refondre deux ou trois fois le même Ouvrage. Mais cette exactitude est si essentielle, que j'ai mieux aimé m'y assujettir, que de laisser le Lecteur dans l'incertitude: Le défaut des Citations originales me rend la plûpart des Histoires Modernes très-suspectes ; aussi n'aimai-je pas à les alléguer, à moins que les Livres ne me manquent, ou qu'il ne s'agisse de faits, que l'Auteur n'auroit jamais avouez, s'ils n'avoient été certains.

C'est-là, Monsieur, ce que j'ai crû devoir vous écrire, en vous envóyant la I. Partie de mon Ouvrage. Vous en ferez l'usage que vous trouverez à propos. J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime & toute la reconnoissance possible, Monsieur, Vôtre, &c. DE BEAUSOBRE.

De Berlin le 12. Juin 1731.

ARTICLE VI.

Les Avantures du Baron de FOENESTE, *par* THEODORE AGRIPPA D'AUBIGNE', *Edition Nouvelle, augmentée de plusieurs Remarques Historiques, de l'Histoire Secréte de l'Auteur, écrite par lui même, & de la Bibliothéque de Me.* GUILLAUME, *enrichie de Notes par Mr.* ***. *deux Tomes in* 8. *Le Premier contenant la Vie de d'Aubigné, addressée à ses Enfans, & les deux premiers Livres de Fœneste: Le Second contenant les deux derniers Livres de Fœneste: L'Inventaire des Livres trouvez en la Bibliothéque de Me. Guillaume*

laume avec des Remarques : LES COMMANDEMENS *de Me. Guillaume avec des Notes : Item des Notes qui ont été envoïées à l'Imprimeur quand l'Impression des Avantures du Baron de Fœneste étoit presque achevée :* REPONSE *de Me. Guillaume au* SOLDAT FRANÇOIS, *faite en la présence du Roi Henri IV. à Fontainebleau en* 1605: *Remarques sur cette Réponse :* CONFESSION GENERALE, *en Vers, de Messieurs les Pilliers de la Sainte-Union à la Sainteté du Legat, sur les sept Péchez Mortels, avec des Remarques. Toutes ces Piéces, non comprises les Préfaces & les Tables, contiennent* 630. *Pages. Imprimé à Cologne, chez les Héritiers de Pierre Marteau* 1729.

LE rapport & la liaison qui se trouve entre toutes ces différentes Piéces, pour le tems, pour les Evénemens & pour les Personnes, a engagé les Editeurs à les faire imprimer ensemble ; mais en faveur de ceux qui n'aiment pas les gros Volumes, on s'est déterminé à les séparer en deux Tomes. L'on peut dire que tous ces Morceaux sont très-curieux ; & enrichis comme ils sont de Remarques & de Notes Historiques, ils servent beaucoup à faire connoître, ce qu'on appelle la Vieille Cour, dans tout son naturel.

Nous allons donner une idée générale de chacune de ces Piéces en particulier & prémierement de l'Auteur du *Baron de Fœneste.*

Théodore Agrippa d'Aubigné, Fils de *Jean d'Aubigné*, Seigneur de *Brie* en *Xaintonge* & de

Damoiselle *Catherine de Lestang*, naquit le 8. Fevrier 1550. & sa Mére mourut en le mettant au monde ; Ce qui détruit tous les sentimens que l'on a eu au sujet de sa Naissance. Car quelques personnes ont dit qu'il étoit Fils de *Marguerite*, Reine de *Navarre*, & le fruit d'un Mariage clandestin & même inconnu. Mr. Bayle dans son *Dictionnaire Critique* refute solidement cette imagination.

On a toûjours crû d'*Aubigné* Auteur de l'*Histoire Universelle* qui porte son nom, quoique le Stile soit fort différent de son Histoire Secréte, qui est incontestablement de lui, & même qu'il se trouve plusieurs contradictions entre ces deux Ouvrages. Il est aussi Auteur de la *Confession de Sanci* qui a été & sera toûjours recherchée des Connoisseurs. Enfin le *Baron de Fœneste* est encore de sa façon. Il paroît qu'il avoit outre cela composé plusieurs autres Livres qu'il nommoit lui-même τὰ γιλοῖα, *de plus haut goût* que ceux-ci ; mais ou ils sont entiérement perdus, ou ils n'ont point encore été publiez.

Cet Auteur est mort à *Genéve* âgé de 80. ans le 29. Avril 1630. suivant son Epitaphe qui est au Cloître de St. Pierre de *Genéve* dont voici la Traduction Françoise.

AU NOM DE DIEU, TRE'S-BON ET TRE'S-GRAND.

Voici, mes chers Enfans, ma derniére volonté & mon dernier souhait, pour que vous goûtiez la douceur du repos que je vous ai acquis avec beau-

beaucoup d'inquiétudes, par des moïens honnêtes & légitimes, malgré les orages contraires qui me menaçoient de tous côtez, vous joüirez de ce repos si vous servez Dieu, & si vous suivez les traces de vôtre Pere; que si vous ne le faites pas, le contraire ne sauroit manquer de vous arriver. C'est vôtre Pére qui vous a été deux fois Pére qui vous le recommande, par lequel & non pas duquel vous avez reçû l'Estre & le Bien-estre, c'est ce qu'il a voulu écrire pour vous être une attestation honnorable si vous estes héritiers de ses estudes, & pour vous estre un reproche public si vous dégénerez.

THEODORE D'AUBIGNE', octuagénaire mort l'Année 1630. le 29. d'Avril.

Cette Epitaphe est comme un Testament public en faveur de ses Enfans & qui contient une Morale admirable; mais passons à l'Histoire Sécréte de sa Vie (*a*).

C'est une de ces Anecdotes, où les Hommes se font voir dans leur deshabillé & dans lequel on est bien aise de les connoître. Elle est écrite d'un stile aisé & beaucoup plus agréable que celui de son *Histoire Universelle*. Rien n'est plus naturel que ce qu'il dit à ses Enfans en leur racontant sa vie. On y voit un bon Pére franc qui expose aux yeux de ses propres Descendans une vie toûjours agitée, mêlée de différens accidens. Il y fait voir les Intrigues de son tems, la part qu'il y a eu, les dangers qu'il

(*a*) *J. Frid. Bernard*, Libraire d'Amsterdam, a imprimé la Vie de *Theod. d'Aubigné*, avec diverses autres Pièces en 2. voll. *in* 12. 1731.

qu'il a courus & le peu de reconnoiſſance que l'on a euë pour ſes belles Actions. L'on a remarqué dans cette Hiſtoire Secréte de *d'Aubigné* cinq choſes extraordinaires, mais qui ne ſont pas imitables. 1. La fierté avec laquelle il a ſoûtenu les affronts qu'on lui a voulu faire & dont il s'eſt toûjours tiré avec honneur. 2. Le mépris qu'il avoit pour les perſonnes élevées, lorſqu'ils ne rempliſſoient pas dignement les devoirs auxquels ils étoient obligez. 3 L'attachement qu'il avoit à ſes prétendus preſſentimens, ſa manie de trancher du Prophéte & de donner tête baiſſée dans une infinité de contes de Vieilles. 4. La hardieſſe avec laquelle il parloit au Roi ſon Maître, & de lui-même & de toutes autres perſonnes. 5. Les reproches fréquens qu'il fait ſur le peu de récompenſe qu'il a reçûë de ſes bons ſervices; Enfin il paroît dans tout le cours de ſa Vie un contraſte perpétuel de Piété & d'Irréligion; de Vertu & de Vice, de Générofité & d'Intérêt; de Science & d'Ignorance &c. Mais ce ſont de pareilles contradictions qui forment le véritable Caractère de l'Homme, & ſur-tout de *d'Aubigné* qui juſqu'à la mort s'eſt toûjours piqué d'agir & de parler avec une liberté *Cynique*.

Cette Vie a été long-tems enſévelie dans le Cabinet des Curieux, & le Public avide de ces ſortes d'Ouvrages clandeſtins, aſpiroit à la voir publier. Il aura lieu d'être content de cette Edition, enrichie de Notes qui font connoître les perſonnes illuſtres dont il y eſt parlé. L'on y a encore ajoûté une Table des Matiéres

res fort ample. L'Editeur auroit bien dû faire parler toûjours d'Aubigné à la troisiéme personne; Il n'y avoit que cinq ou six endroits à corriger, où la premiére personne est emploïée, ce qui choque.

Les Avantures du Baron de Fœneste étoient devenuës presqu'aussi rares que la *Vie* dont nous venons de parler, quoi qu'elles eussent été imprimées quatre fois. La prémiére Edition en deux Livres *in* 12. est de 1617. La seconde de 1619. la troisiéme de 1620. & la quatriéme de 1630. mais il n'y a eu que celle-ci qui ait pû passer pour compléte, puisque les trois prémiéres ne contenoient que deux ou trois Livres au plus & que l'on n'y trouvoit aucunes Sections ou Chapitres & par conséquent aucune Table. C'étoient donc les Exemplaires de 1630. que les Curieux recherchoient avec empressement & qu'ils avoient tant de peine à trouver. Temoin le *Grand Condé*, Prince bien instruit des particularitez de la Cour, qui en fit achêter un à un prix excessif, après avoir eu bien de la peine à le trouver. L'Imprimeur de cette Edition de 1630. nous avertit dans sa Préface que ce ne fut que par stratagême qu'il extorqua le consentement d'*Aubigné*, devenu vieux & par conséquent sérieux pour publier le IV. Livre de *Fœneste*. L'obligation que le Public doit avoir à ce Libraire pour l'avoir sauvé du Feu, seroit encore bien plus grande s'il avoit pû nous conserver les autres Ouvrages dont il parle & qu'il faisoit espérer. Nous eussions appris par-là une infinité

té de bons Contes & de curieuſes Anecdotes, d'*Aubigné* étant l'Homme de ſon tems le plus inſtruit des Intrigues de la Cour, en tous genres & qui les racontoit le plus agréablement.

Le Baron de Fœneſte eſt un Ouvrage où l'imagination brille de toutes parts, & les vivacitez agréables que l'on y remarque ſentent bien le Terroir de l'Auteur. C'eſt un Dialogue entre un Homme Sage & un Gaſcon évaporé qui rapporte d'une maniére enjoüée toutes ſes Avantures & où *d'Aubigné* fait entrer finement & avec délicateſſe pluſieurs Contes de la Vieille Cour; c'eſt-à-dire, ce qui s'eſt paſſé ſous les Regnes de *Henri* III. & de *Henri* IV. & de *Louis* XIII. Il eſt vrai que pour en ſentir les beautez il faut entendre le Patois Gaſcon & pouvoir déchifrer les Enigmes qui y ſont renfermées. Ç'a été pour faciliter l'un & l'autre aux Lecteurs que l'on a mis dans cette derniére Edition pluſieurs Remarques, tant ſur les Mots les plus difficiles du Patois que ſur les Perſonnes & les Lieux dont il y eſt parlé.

Pluſieurs ſe ſont imaginez que d'*Aubigné* a voulu repréſenter le Duc d'*Epernon*, qu'il n'aimoit pas, ſous le nom du Baron de *Fœneſte*, qui par-tout fait le perſonnage d'un Jeune *Gaſcon*, ſans cœur & ſans cervelle; mais il ſuffit de lire la Préface de l'Auteur même pour voir qu'il a voulu répréſenter un Baron en l'air, comme il le dit lui même, ſans vouloir attaquer aucun particulier & encore moins le Païs de *Gaſcogne*, en général, où il reconnoît qu'il

qu'il y a eu de tous tems de Grands-Hommes. D'ailleurs, dans le corps de l'Ouvrage on trouve plusieurs endroits où *Fœneste* ne convient aucunement au Duc d'*Epernon*. Il est cependant vrai que *Fœneste* se moque souvent des *Gascons* qui avoient pour ce Duc une sotte admiration. Tout le monde convient que sous le nom de *Enay*, qui parle toûjours si sagement, d'*Aubigné* a voulu principalement désigner du *Plessis-Mornay*, l'un des Sages & des Savans de son Siécle.

Les trois prémiers Livres du *Baron de Fœneste* ont été, selon toutes les apparences, composez long-tems avant le quatriéme; comme il paroît par la Préface de l'Auteur qui n'a été faite que pour ceux-là. D'ailleurs l'on y trouve un certain feu d'imagination qui ne se remarque pas dans le quatriéme; mais en recompense celui-ci est assaisonné d'un sel plus raffiné & plus piquant pour les Connoisseurs. D'*Aubigné* avoit annoncé un cinquiéme Livre, mais il faut qu'il n'aît pas éxécuté son dessein, ou du moins il n'est pas parvenu jusqu'à nous. Cet Auteur avoit un penchant tout particulier à la Satyre, aussi n'a-t-il épargné personne dans cet Ouvrage, non plus que dans la *Confession de Sanci*. Tous les Etats, toutes les Conditions depuis le Sceptre jusqu'au Capuchon, ont passé par son Etamine, soit en Prose soit en Vers. Il seroit à souhaiter seulement que ce *Pillier de la Religion Reformée* eût traité un peu plus sérieusement les choses sacrées. Il y a bien des endroits où la

Piété

Piété du Lecteur est allarmée de la maniére badine dont il parle de ce qu'il y a de plus respectable dans la Religion. Par exemple lorsqu'il parle de la Reine *Marguérite* prémiere Femme de Henri IV. également fameuse par les Galanteries de sa Jeunesse & par la Devotion qu'elle fit paroître dans un Age avancé :

Commune, qui communies
Ainsi qu'en Amours, en Hosties:
Qui communies tous les jours
En Hosties comme en Amours.
A quoi ces Dieux que tu consomes,
Et en tous tems & en tous Lieux?
Toi qui ne t'es pû soûler d'Hommes,
Te penses-tu crever de Dieux?

A la suite du *Baron de Fœneste* l'on a mis la *Bibliothéque de Maître Guillaume* avec des Remarques.

Maître Guillaume étoit fameux du tems des Rois *Henri* IV. & *Louis* XIII. Il se nommoit *Guillaume le Marchand*, nâtif de *Louviers*, c'étoit un Bouffon de Cour, qui disoit des véritez bien dures à ceux qu'il haïssoit, sans respecter ni la Grandeur ni le Caractère. L'on a caché sous son nom plusieurs Ouvrages dont les véritables Auteurs n'ont pas jugé à propos de se faire connoître. La *Bibliothéque* dont nous parlons en est un ; On la croit de 1604. quoi qu'il en eût déjà paru quelque chose dès 1602. A la fin de cette Satyre l'on trouve cette Souscription qui fait connoître le dessein de l'Auteur.

Ca-

Catalogus Librorum qui reperti sunt in Bibliothecâ M. Guillelmi Morionis, & post ejus obitum, quibus salsè & facetè perstringuntur Mores & Vitia Principum & Nobilium Galliæ. C'est à dire, Catalogue des Livres que l'on a trouvez après la mort de Me. Guillaume fameux Bouffon, dans sa Bibliothéque, où les maniéres & les deffauts des Princes & des Grands de la Cour de France sont relevez avec beaucoup d'esprit & d'enjouëment.

Ce petit Ouvrage d'esprit a servi de modèle à plusieurs autres Catalogues de Titres que nous avons vûs dans la suite & particuliérement à celui que nous trouvons dans l'ingénieuse Histoire de *Pomponius*. Les Remarques qui sont à la suite de cette *Bibliothéque* sont très-curieuses & même nécessaires pour l'intelligence des Titres qui sans cela seroient autant d'Enigmes pour ceux qui ne savent pas à fond l'Histoire du tems dont il s'agit. Le *Privilége* qui est à la fin est joliment tourné: le voici;

Par Arrêt de Nature, un chacun a puissance,
De penser ce qu'il veut & faire ce qu'il croit,
De pouvoir remarquer tout ce qu'il apperçoit,
De dire ce qu'il oit, & par fois ce qu'il pense.

La seconde Pièce de Me. *Guillaume* est intitulée *Commandemens.* Il y en a 29. que l'on pourroit regarder comme autant d'Epigrammes contre Henri IV. Ils commencent par,

Hérétique point ne feras,
De fait ni de confentement.

Sur-quoi l'Auteur des Notes rapporte un bon mot de Henri IV. au fujet de la mort d'*Elifabeth*, Reine d'*Angleterre*; *Il y a trois chofes*, dit ce Roi, *que le monde ne veut pas croire quoiqu'elles foient véritables & certaines: Que la Reine d'Angleterre foit morte Fille; que l'Archiduc foit Grand Capitaine; & que le Roi de France foit bon Catholique.*

La troifiéme Pièce de Me. *Guillaume* eft fa *Reponfe au Soldat François*. C'eft un Libelle publié en 1604. pour exciter le Roi Henri IV. à faire la Guerre à l'Efpagne. On prétend que *Loftal* ou *Loftaut* en eft Auteur. Un Ligueur y fit une Reponfe intitulée le *Pacifique* ou l'*Anti-Soldat François*. Il s'eft fait encore d'autres Ouvrages à ce fujet; mais le meilleur eft la *Réponfe de Me. Guillaume*, nom emprunté, comme nous l'avons déjà remarqué, par des Auteurs qui n'ont pas voulu fe faire connoître. On rappelle dans ce petit Libelle plufieurs Faits Hiftoriques qui demandent des Remarques; c'eft à quoi ont pourvû les derniers Editeurs qui y en ont mis de très-curieufes.

Enfin la derniére Piéce de ce Recueil eft la *Confeffion Générale*, en vers, *de Meffieurs les Pilliers de la St. Union*, Mr. *de Mayenne*, Mr. *d'Aumale* Me *de Montpenfier*, Me. *de Mayenne*, Me. *d'Aumale*, Mr. *de Lyon*, Mr. l'Evêque de *Senlis*, la Maréchale de *Joyeufe*, Mr. de

de *Rosne*, *Panigarole*. Ce petit Ouvrage n'est pas le moins Satyrique du Recueil & l'on y a aussi ajoûté des Notes.

ARTICLE VII.

Réfutation des Erreurs de BENOÎT DE SPINOSA, *par Mr. de* FENELON, *Archevêque de Cambrai, par le Pere* LAMI *Benedictin, & par Mr. le Comte* DE BOULAINVILLIERS, *avec la* Vie *de* Spinosa; *écrite par Mr.* JEAN COLERUS, *Ministre de l'Eglise Luthérienne de la Haye; augmentée de beaucoup de particularitez tirées d'une Vie Manuscrite de ce Philosophe, faite par un de ses Amis*. A Bruxelles chez François Foppens 1731. *in* 8.

LA *Vie* contient 150. pages & les *Refutations* 386. A la fin de ce Volume l'on trouve jusqu'à la page 483. un petit Ouvrage intitulé *Certamen Philosophicum propugnatæ Veritatis divinæ & naturalis adversus* JOH. BREDENBURG, *Principia in fine annexa. Ex quibus quod Religio Rationi repugnat, demonstrare nititur; Quo in Atheismi Spinosæ Barathro immersus jacet, quod Religio nil Rationi repugnans credendum proponit, evidenter ostenditur. Hæc meditabatur* ISHAK OROBIO, *Medicinæ Doctor Amstelodamensis. Amstelædami, ex Autographo Theodori Ossaan* 1703. C'est-à-dire: „ Dispu-

„ te Philoſophique, où l'on ſoutient les Veri-
„ tez Divines & Naturelles, contre les prin-
„ cipes de Jean Bredenburg, raportez à la fin
„ de ce petit Ouvrage; & par leſquels cet Au-
„ teur, plongé dans le goufre de l'Athéïſme
„ de Spinoſa, prétend prouver que la Reli-
„ gion repugne à la Raiſon. L'on demontre
„ au contraire que la Religion ne nous pro-
„ poſe rien à croire qui ne ſoit conforme à la
„ Raiſon, par ISHAK OROBIO Docteur en Me-
„ decine à Amſterdam". Imprimé en la mê-
me ville ſur l'Autographe de A. Théodore Oſ-
ſaan 1703.

Ce Volume n'étant qu'un aſſemblage de différentes Pièces, il eſt à propos de donner une idée de chacune en particulier & de ſuivre l'ordre que l'Editeur a jugé à propos de leur donner. Nous trouvons d'abord *la Vie de Spinoſa, par Mr. Colerus augmentée de beaucoup de particularitez.*

Le titre ſeroit plus juſte ſi l'on eût mis; Vie de *Spinoſa* par un de ſes Amis augmentée de quelques particularitez par Mr. *Colerus*; puiſque tout le fond &, pour ainſi dire, le tiſſu de cette Hiſtoire eſt tiré du Manuſcrit, cité au titre du Livre. L'Auteur de cette Vie Manuſcrite ne nous eſt pas abſolument connu; mais s'il étoit permis, ſur des conjectures, de poſer quelque fondement, on pourroit dire, & peut-être avec quelque certitude, qu'elle eſt de la façon du feu Sr. *Lucas*, ſi fameux par ſes *Quinteſſences*; mais encore plus par ſes mœurs & par ſa manière de vivre. Quoi qu'il en ſoit, il

il est toûjours évident que celui qui l'a composée est un Sectateur fidèle de ce Philosophe: Il s'en explique assez clairement pour ne laisser aucun sujet d'en douter. Il est encore certain qu'il ne l'avoit pas écrite pour être imprimée, puisqu'il dit au commencement, que quand on veut dire du bien de *Spinosa*, il faut se cacher avec autant de soin, & user d'autant de précautions que si l'on avoit un crime à commettre. L'Editeur de celle-ci, sous le nom de Mr. *Colerus*, n'a pas été tout à fait si timide. Il est vrai qu'il a retranché du Manuscrit quelques Réfléxions & quelques Exclamations qui marquoient trop d'admiration pour le Heros de la Piéce; mais il a encore assez laissé d'Eloges & il lui attribue assez de vertus pour faire naître au Lecteur l'envie de s'écrier, *Sancte Spinosa*, *Ora pro nobis*; comme *Erasme*, à l'égard de *Socrate*. On nous le represente par tout comme un Genie rare, sublime, dont la Passion dominante a toûjours été la recherche de la Vérité: Grand Philosophe qui avoit adopté cette maxime de *Descartes*; *qu'on ne doit jamais rien recevoir pour véritable qui n'ait été auparavant prouvé.* D'où *Spinosa* tire la conséquence que la Doctrine & les Principes des Rabbins sont contre le bon sens. . . . Grand Théologien, puisqu'avant lui la Sainte Ecriture n'avoit pas été éxaminée avec tout le soin qu'elle demande, & qu'il a été le prémier à en parler d'une maniére qui lui est propre, dans son Traité de *Théologie Politique.* On nous le représente comme ennemi dé-

déclaré de la Superstition qu'il a toûjours combatuë depuis que, par un Miracle aussi grand que celui de débrouiller le Cahos, il s'étoit dépouillé de tous les préjugez, & qu'il avoit surmonté les impressions de la coûtume. Enfin, l'on dit de lui qu'il avoit pris tant de peine à rectifier son Entendement, qu'il ne faut pas s'étonner si tout ce qu'il a mis au jour est d'un caractère si peu commun. Il étoit surtout entiérement guéri de ces opinions fades & ridicules que les Juifs modernes ont de Dieu. Un homme qui savoit le fin de la saine Philosophie & qui du consentement des plus habiles de nôtre Siécle, la mettoit le mieux en pratique; puisque dans toutes ses actions la vertu étoit son unique objet. Un tel homme, dit l'Auteur, n'avoit garde de s'imaginer de Dieu ce que le Peuple crédule s'en imagine Il croïoit que plus nous connoissons Dieu, plus nous sommes Maîtres de nos passions que c'est dans cette connoissance qu'on trouve le parfait acquiescement de l'Esprit & le véritable amour de Dieu, en quoi consiste nôtre Salut, qui est la Beatitude éternelle. Ne voilà-t-il pas une peinture magnifique de l'Esprit & des Sentimens de *Spinosa*? Mais ce n'est encore rien en comparaison des Vertus morales que l'Auteur lui attribuë. Les Réfléxions de ce grand Philosophe n'étoient pas de stériles speculations, ses mœurs répondoient parfaitement à la pureté de ses Lumiéres: Il étoit sobre, chaste, patient, désinteressé, bienfaisant, fidelle ami, humble & même *devot*, & tout

tout cela est appuyé sur des Exemples tels qu'on n'en trouve gueres dans les *Legendes*. Après un Eloge si complet s'attendroit-on de voir dans le même Ouvrage *Spinosa* traité d'Auteur impie, aveuglé d'une impudente présomption, digne d'être enséveli à jamais dans les ténèbres d'un éternel oubli? Pourroit-on bien s'imaginer que le même homme, après avoir loüé d'une maniére distinguée le Traité de la *Théologie Politique*, diroit, quelques pages après, que c'est un Livre rempli de Découvertes abominables dont la Science & les recherches ne peuvent avoir été puisées qu'en Enfer? Que tout ce Livre n'est appuïé que sur des *Pétitions de Principes* & que si on vient à les nier, il ne restera plus à Spinosa que des Mensonges & des Blasphêmes. A Dieu ne plaise que je trouve à redire aux qualifications odieuses que l'on donne aux Ouvrages de cet Athée; l'on ne sauroit assez se déchaîner contre une Doctrine qui sape les fondemens de toutes les Religions & établit des sentimens de la Divinité, pires que l'Athéïsme même; mais je trouve ridicule à l'Editeur d'avoir rassemblé dans le même Ouvrage tant de contradictions &, qui pis est, d'en avoir chargé Mr. *Colerus*, qui avoit trop de Jugement & trop de zèle pour louër *Spinosa* par les endroits même qu'il avoit entrepris de le censurer. Je croi pieusement que le Compilateur n'a pas eu le dessein de favoriser le *Spinosisme*, quoi qu'il ait adopté les Eloges que les partisans de *Spinosa* ont donné à sa personne

ne & à ses sentimens ; mais il est sûr que de telles bévûës font de plus mauvaises impressions sur l'Esprit du Vulgaire que toutes les Réfutations n'en peuvent réparer : le Peuple jugeant pour l'ordinaire de la pureté de la Doctrine, par celle des Mœurs de ceux qui l'enseignent.

Mais passons au Catalogue des Ouvrages de Spinosa. Celui que Mr. *Colerus* donne à la fin de la Vie dont nous venons de parler, n'étant pas tout à fait exact, il faut le rectifier. Il doute, par exemple, que le Livre intitulé *Apologie de Benoît de Spinosa, où il justifie sa sortie de la Synagogue* ; soit *in rerum natura*, mais il est très-réel qu'il s'en trouve des Copies en Espagnol ; quoi qu'il n'ait jamais été imprimé. Les *Principes de Mr. Descartes démontrez géométriquement, première & seconde partie* ; avec *ses Méditations Métaphysiques*, sont les premiers Ouvrages qu'il ait fait imprimer en 1663. & non pas en 1664. *Renati Descartes Principiorum Philosophiæ, pars prima & secunda, per Benedictum de Spinosa Amstelodamensem. Accesserunt ejusdem Cogitata Metaphysica*, &c. *Amst. apud Johan Rieuwerts* 1663. *in quarto.*

Le Traité de la Theologie Politique fut imprimé pour la première fois en 1670. *Tractatus Theologico-Politicus &c. Hamburgi, apud Henricum Kunrath*, 1670. *in* 4. Ce même Ouvrage a été reimprimé sous le Titre de *Danielis Heinsii P. P. operum Historicorum Collectio prima, Editio secunda &c. Lugd. Bat. apud Isaa-*

Isaacum Herculis 1673. *in* 8. Cette Edition est plus correcte que l'*in quarto* qui est la premiére.

Ce Traité est le seul Ouvrage de tous ceux de Spinosa qui ait été traduit en François; ce fut en 1678. qu'on le vit paroître sous le Titre de *Reflexions Curieuses d'un Esprit désintéressé sur les matiéres les plus importantes au salut, tant public que particulier*, *à Cologne* 1678. *in* 12. Il parut encore sous celui de *Clef du Sanctuaire par un savant homme de nôtre Siècle.* Enfin sous le Titre de *Traité des Cérémonies Superstitieuses des Juifs tant anciens que modernes* 1678. *in* 12. Ces trois titres ne prouvent pas que l'on ait fait trois Editions de ce Livre. En effet il n'y en a jamais eu qu'une; mais le Libraire a fait imprimer successivement ces différens titres pour tromper les Inquisiteurs. A l'égard de l'Auteur de cette Traduction les sentimens sont partagez. Les uns la donnent au feu Sr. de *St. Glain*, Auteur de la Gazette de *Rotterdam*, les autres au Sr. *Lucas*, Auteur de la *Quintessence*; mais il est très-certain qu'elle est de celui-là même qui a écrit la Vie de *Spinosa*. L'on trouve à la fin de la *Clef du Sanctuaire* des Remarques fort curieuses sur l'Ecriture Sainte traduites aussi du Latin de *Spinosa*, quoi qu'elles ne soient point dans les Editions Latines.

Enfin divers Ecrits que *Spinosa* laissa après sa mort ont été imprimés sous le Titre de *B. D. S. opera Posthuma*, 1677. *in* 4. Ce Recueil contient cinq Traitez. Le premier, la *Morale démontrée*

trée géometriquement ; *Ethica more Geometrico demonstrata.* Le second est un *Ouvrage de Politique.* Le troisiéme, *des moyens de corriger l'Entendement* ; *de Emendatione intellectus.* Le quatriéme est un *Recueil de Lettres & de Reponses* ; *Epistolæ & Responsiones.* Le cinquiéme enfin, est un *Abregé de Grammaire Hébraique* ; *Compendium Grammatices Linguæ Hebrææ.* Voilà les seuls Ouvrages qui restent de *Spinosa.* Il avoit fait un *Traité de l'Iris* ou de *l'Arc-en Ciel*, qu'il jetta au feu 6. mois avant sa mort. Il en fit autant du *Pentateuque* qu'il avoit traduit en *Hollandois.* Mais outre tous ces Ouvrages dont il étoit véritablement l'Auteur, on lui a encore attribué le Livre du *Droit des Ecclésiastiques* &c., par *Lucius Antistius Constans* : *Lucii Antistii Constantis de Jure Ecclesiasticorum Liber Singularis &c. Alethopoli apud Caïum Valerium Pennatum.* Mais *Spinosa* a déclaré à ses meilleurs amis qu'il n'en est point l'Auteur. On l'a attribué à Mr. *Louïs Meyer* Medecin à *Amsterdam* ; à Mr. *Hermanus Schelius*, & à Mr. *vanden Hooft*, que l'on a vû si opposé au *Stadthouderat* dans les *Provinces-Unies.* Il y auroit plus d'apparence que ce dernier en seroit l'Auteur & qu'il l'auroit composé contre les Ministres de *Hollande*, qui déclamoient continuellement en Chaire contre Mr. le Grand Pensionnaire de *Wit*, & demandoient à cor & à cri un *Stadhouder.*

Le second Ouvrage que l'on a attribué à *Spinosa* est l'*Ecriture Ste. expliquée par la Philosophie* ; PHILOSOPHIA *Sacræ Scripturæ Interpres*, *Exer-*

Exercitatio paradoxa, *Eleutheropoli* 1666 *in* 4. La voix publique donne cet Ouvrage à Mr. *Louis Meyer*; ce Traité a été réimprimé à la suite du *Tractatus Theologico-Politicus*, sous le titre de *Danielis Heinsii P. P. operum Historicorum collectio secunda Lugd. Batav. apud Isaacum Herculis*, 1673. *in* 8. Toutes les Oeuvres de *Spinosa*, aussi-bien que celles qui lui sont attribuées ont été traduites en *Hollandois* par *J. Hendrick Glasmaker*, que l'on appelle le *Perrot d'Ablancourt de Hollande.* L'on doit encore mettre au nombre des Livres *Spinosistes*; la *Logique naturelle & artificielle pour servir d'Introduction à la Philosophie Universelle* : SPECIMEN *Artis ratiocinandi naturalis & artificialis ad Pantosophiæ principia manuducens. Hamburgi, apud Henricum Kunrath*, 1684. *in* 8. Cet Ouvrage est d'*Abraham Jean Cuffeler & dans les Principes de Spinosa.*

Nous avons cru nous devoir étendre un peu sur ce Catalogue, pour rectifier & éclaircir ce que le Compilateur de la Vie de *Spinosa* en a dit. Il s'agit à present d'indiquer tous les Auteurs qui ont travaillé à refuter le *Spinosisme.*

Guillaume van Blyenbourg fut le premier qui attaqua le *Traité de la Theologie Politique* en 1674. *Renier de Mansfeld*, Professeur à *Utrecht*, fit imprimer en la même année, un Ecrit, où il accuse *Spinosa* d'Athéïsme; comme fit aussi, deux ans après *François Kuyper de Rotterdam* dans un Traité imprimé dans la même ville & qui a pour titre; *les Mysteres profonds de l'Atheisme découverts*; ARCANA *Atheismi revelata*, *&c.*

&c. Roterod. 1676. En 1675. on avoit vû paroître la *Refutation du Traité de la Théologie Politique*; ENERVATIO *Tractatus Theologico-Politici, par Isaac Næranus*; & une autre Refutation de ce Traité, par *Jean Bredenbourg*, que l'on dit avoir été un Tisserand de Rotterdam; mais *Kuyper* l'attaque vivement à ce sujet, & ces deux Auteurs laisserent bien-tôt leur Adversaire commun en repos pour se dechirer l'un & l'autre de la manière la plus sanglante; *Kuyper* ne prétendant rien moins que de faire passer *Bredenbourg* lui-même pour un detestable Athée. *Lambert Velthuyse d'Utrecht* fut plus sage, il attaqua *Spinosa* & ne fut point attaqué: Il composa un *Traité de Morale de la pudeur naturelle & de la dignité de l'homme*: LAMBERTI *Velthusii Ultrajectensis, Tractatus Moralis de naturali pudore & dignitate hominis, Ultraj.* 1676. Il renverse dans cet Ouvrage les Principes sur lesquels *Spinosa* établit que l'homme ne fait ni bien ni mal que par l'operation de Dieu.

Le Docteur *Musæus*, Luthérien, avoit publié dès le vivant de *Spinosa* une Dissertation de douze feuilles intitulée *Traité de la Théologie Politique, examiné par les lumiéres du Bon sens & de la Vérité*; TRACTATUS *Theologico-Politicus ad veritatis lumen examinatus, en* 1687. *Aubert de Versé* publia un Livre qui avoit pour titre *l'Impie convaincu*, ou *Dissertation contre Spinosa; dans laquelle on refute les fondemens de son Atheisme.* Plusieurs autres Savans comme Mr. *Huet* ancien Evêque d'*Avranches*; Mr. *de*

la

la Mothe, Miniftre de la *Savoye* à *Londres*; Mr. *Simon*; &c. ont auffi écrit de petits Traitez ou Differtations contre le Spinofifme. Mais l'Editeur du Recueil que nous examinons, a eu tort de nous donner l'Ouvrage de Mr. le C. de *Boulainvilliers*, fous le Titre de Réfutation de *Spinofa*, puifque ce n'eft, comme dit l'Auteur même, dans la Préface, que le Syftême de *Spinofa* reduit en Méthode & mis au net. Peut-être le Compilateur s'eft-il imaginé que le Spinofifme étoit fi abfurde qu'il fuffifoit de l'expofer dans tout fon jour pour en faire fentir le foible & le ridicule. Mais Mr. de *Boulainvilliers* dont on connoît affez la fuperiorité du génie & la fagacité dans les matiéres les plus abftraites, a fait affez voir qu'il en jugeoit bien autrement: Il avouë qu'après avoir murement examiné le Syftême de *Spinofa*, il l'a trouvé le plus dangereux qui ait jamais été inventé contre la Religion, puifqu'il tend directement à fa totale deftruction. Il avouë encore qu'après avoir lû quantité de Réfutations de ce Philofophe, il n'en a trouvé aucune qui le fatisfît, qu'elles l'avoient au contraire induit à juger ou que leurs Auteurs n'avoient pas voulu mettre la Doctrine qu'ils combatoient dans une évidence fuffifante, ou qu'ils l'avoient mal entenduë; & il ne craint pas de mettre au nombre de ces derniers le celèbre *Bayle*: Il condamne le fentiment de ceux qui foutiennent que la Chrétienté n'a rien à craindre d'un pareil féducteur; comme s'il n'avoit rien écrit d'intelligible,

ble, ou qui ne méritât un entier mépris. Toutes ces considérations l'ont engagé à dépouiller les sentimens de ce *Juif* de la secheresse Mathematique, qui en rend la lecture impraticable, même à la moitié des Savans; afin que le Systême rendu dans une Langue commune & reduit à des expressions ordinaires pût être en état de procurer de véritables ennemis à de si pernicieux principes. Son âge qui a beaucoup diminué, dit-il, de la vivacité de son Esprit, & ses autres occupations ne lui permettent pas d'avoir à cette gloire la part qu'il souhaiteroit; mais il a cette confiance intime qu'il est impossible que la bonne cause soit abandonnée & que la Providence puisse manquer de susciter, dans la multitude de ses véritables adorateurs, quelque defenseur aussi judicieux que zelé, qui mettra ce faux Systême en poussiére & fera triompher aussi réellement la Vérité, qu'elle se trouve ici artificieusement attaquée. *Palingenius, in Zod. Vitæ, Libro VII. circa fin.* dit à peu près la même chose & dans les mêmes circonstances; car cet Auteur, après s'être formé de puissantes objections contre la Creance & les notions communes; au lieu d'y repondre, il dit simplement,

Non deerit qui recte istis respondeat olim
Quæsitis, nodosque omnes dissolvat ad unguem.

Mr. de *Boulainvilliers* faisoit cependant esperer dans sa Préface qu'il travailleroit au moins

d'une

d'une manière indirecte à cette Réfutation, soit par ses sollicitations auprès des personnes capables de réüssir, soit en leur communiquant ce qu'il avoit ébauché contre les impiétez de *Spinosa*: C'étoit là où l'on attendoit ce Comte, & où on l'a attendu vainement jusqu'à sa Mort. Il étoit juste qu'il se disculpât du moins devant les personnes pieuses d'avoir prêté ses expressions aux erreurs les plus intolerables; de n'avoir rien négligé pour orner les pensées de *Spinosa* au delà de ce que celui-ci avoit fait lui-même; enfin de n'avoir rien tant appréhendé que d'affoiblir ses Démonstrations. Il a donc été toûjours persuadé que rien ne peut nuire à la Vérité & que pour la faire briller dans tout l'éclat qui lui appartient, il est bon qu'on lui oppose quelquefois, sinon d'épaisses ténèbres (car le contraste seroit trop fort) du moins les fausses lumiéres d'un Orage impetueux, qui pour quelques momens semble devoir éblouïr la Raison & la Nature. En effet que serviroit-il de diminuer la force des raisons que l'on nous oppose? (c'est toûjours lui qui parle) ne travaillons-nous pas pour la Verité?

Ce raisonnement de Mr. de *Boulainvilliers* ressemble parfaitement à celui d'un certain Auteur que nous ne nommerons point ici, puisqu'il a pris beaucoup de peine à se cacher. „Il „n'y a peut-être rien, dit-il, qui donne aux „Esprits forts un prétexte plus plausible d'in„sulter à la Religion, que la maniére dont „en agissent avec eux ses défenseurs. D'une „part

„ part ils traitent leurs objections avec le der-
„ nier mépris & de l'autre ils sollicitent avec
„ le zèle le plus ardent la suppression des li-
„ vres qui contiennent ces objections, qu'ils
„ trouvent si méprisables. Ils ne remportent
„ la Victoire que par la violence de l'Inquisi-
„ tion qu'ils exercent sur ces livres & souvent
„ même sur ceux qui les ont composez en
„ leur faisant souffrir les derniers supplices. Il
„ faut avouër que ce procedé fait tort à la cau-
„ se qu'ils défendent. En effet s'ils étoient
„ assurez de sa bonté, craindroient-ils qu'elle
„ ne succombât en ne la soutenant que par de
„ bonnes raisons? Et s'ils étoient pleins de
„ cette ferme confiance qu'inspire la Verité à
„ ceux qui croyent combatre pour elle, au-
„ roient-ils recours à de faux avantages & à
„ de mauvaises voïes pour la faire triompher?
„ Ne se reposeroient-ils pas uniquement sur
„ sa force; & sûrs de la Victoire, ne s'expo-
„ seroient-ils pas volontiers au Combat à armes
„ égales contre l'Erreur? Apprehenderoient-
„ ils de laisser à tout le monde la liberté de
„ comparer les raisons de part & d'autre, &
„ de juger par cette comparaison de quel côté
„ est l'avantage? Oter cette liberté n'est-ce
„ pas donner lieu aux Incrédules de s'imaginer
„ qu'on redoute leurs raisonnemens & qu'on
„ trouve qu'il est plus aisé de les suprimer que
„ d'en faire voir la fausseté?

Quelque spécieuses que paroissent les raisons tant de Mr. de *Boulainvilliers* que de cet Auteur inconnu; je ne suis pas tout-à-fait de

de leur ſentiment en ceci. Je trouve au contraire qu'il eſt d'une très-dangereuſe conſéquence d'expoſer aux yeux du ſimple peuple des Argumens captieux, des paradoxes revêtus de Couleurs éclatantes : C'eſt le moyen non ſeulement de l'éblouïr, mais de l'aveugler entiérement ; c'eſt mettre des armes dangereuſes entre les mains d'un furieux dont il ne fera jamais uſage que pour attaquer les autres & pour s'en bleſſer lui-même. Les plus ſages Legislateurs, ceux qui ont connu le plus à fond les maximes du gouvernement ; ont crû qu'il y avoit des Veritez même d'une telle eſpèce, qu'il eût été plus dangereux de les manifeſter au Peuple que de le laiſſer dans ſon Erreur. Que doit on donc penſer de ces Sophiſmes trop ſubtils pour être developez par un génie mediocre, & trop flateurs pour ne pas s'inſinuer dans le cœur corrompu de l'homme au préjudice de la vertu, dont les principes & les Racines ſont toûjours améres ? Une Doctrine qui abolit tout ce que la Religion nous enſeigne du Vice, de la Vertu, du Jugement, de la Punition, de la Reſurrection, de l'Enfer, ne favoriſe-t-elle pas infiniment nos Paſſions & le libertinage qui eſt pour ainſi dire inné dans le fond de nôtre Cœur ? Oter aux hommes la crainte de Dieu, c'eſt leur arracher le ſeul frein qui ſoit capable de les retenir dans leurs Paſſions fougueuſes, ou ſelon les principes de *Spinoſa* cette crainte eſt inutile & même ridicule, puiſque c'eſt Dieu qui agit en nous, & par conſéquent, s'il recompenſoit ou puniſſoit nos actions, la recompenſe ou

la punition tomberoient à plein ſur lui. Quelle horrible conſéquence ? Si le Peuple ſe l'étoit miſe une fois dans la tête, où en ſerions-nous ? Que deviendroient les Loix divines & humaines ? Comment la Société, les Etats pourroient-ils ſe maintenir. La crainte des Roues, des Gibets, des punitions temporelles ſeroit une barriére trop foible pour contenir des gens qui n'ont rien ni à craindre ni à eſpérer après cette vie. Je ne voudrois pas tomber non plus dans l'extrêmité oppoſée au ſentiment de Mr. de *Boulainvilliers* & de *l'Auteur* inconnu : Ennemi autant que je le ſuis de l'Inquiſition & de la perſécution, je déſaprouve toutes les violences que l'on exerce contre ceux qui ne penſent pas comme les autres. Je ne voudrois pas même ſévir contre leurs écrits ; mais quand ils ſont d'une auſſi dangereuſe conſéquence que ceux de *Spinoſa*, avant de les publier je les ferois examiner par d'habiles gens capables de les refuter, & de battre en ruine ce Syſtême monſtrueux & impie ; je propoſerois des recompenſes à celui qui ſauroit le mieux reſoudre les difficultez, developper les Sophiſmes, & couper les nœuds Gordiens de ce ſubtil Athée. Ces pernicieux livres ainſi munis de bons préſervatifs, pourroient alors courir le monde, l'on y découvriroit du premier coup d'œil les Menſonges, les Calomnies ; l'on y liroit avec horreur les impietez, les blaſphêmes ; & les libertins ne nous reprocheroient plus que nous n'oſons les combattre de front & à armes égales. Je ne puis donc que je ne blâme extrémement l'Editeur de nous

avoir

avoir donné sous le titre trompeur de *Refutation de Spinosa*, un Systême complet d'environ 330. pages, de la damnable Doctrine de cet Athée; Systême mieux suivi & mille fois plus dangereux que les Ecrits d'où il est puisé. Je croi Mr. de *Boulainvilliers* sur sa parole, lors qu'il nous assure qu'il ne l'a composé qu'en vûë de le réfuter lui même, ou d'engager quelque habile Metaphysicien à le faire; mais pour le Compilateur, on peut assurer, sans le connoître plus particuliérement, que c'est ou un Ignorant, ou un Fourbe, ou un Spinosiste. La manière bizarre & contradictoire, dont il a parlé de *Spinosa* dans sa Vie nous fournit encore un fondement légitime pour appuïer l'une de ces trois Qualifications, suivant que je l'ai remarqué ci-dessus. Il lui seroit inutile de se retrancher sur ce qu'il a mis à la suite un Extrait de la Réfutation de *Spinosa* par le P. *Lami*; avec deux autres petites pièces tendantes au même but: Car outre que tout le monde convient, & Mr. de *Boulainvilliers* lui-même, que ce *Benedictin*, savant d'ailleurs, n'a pas remporté sur son rédoutable adversaire une victoire compléte, faute de l'avoir bien compris; il est sûr que cet Extrait tel qu'on nous le donne conclut encore bien moins contre le Systême de Spinosa, tel que Mr. de Boulainvilliers l'a ajusté: Ce que l'on peut dire à plus forte raison de la Lettre de Mr. de *Fenelon* & du petit Traité de *Bredenburg*. La seule chose sur laquelle le Compilateur peut donc se retrancher, & qui peut en quelque fa-

çon diminuer les mauvais effets de ſon imprudence, c'eſt que le Traité de Mr. de *Boulainvilliers*, tout éclairci, & tout dégagé des ſécherefſes Mathématiques qu'il ſoit, eſt encore aſſez abſtrait & Métaphyſique pour n'être pas entendu de tout le monde indiféremment ; il faut avoir l'Eſprit un peu Geometrique & ne pas ignorer les termes Scholaſtiques pour en voir tout l'enchainement, & c'eſt de quoi tout le monde n'eſt pas capable.

Je n'ai pas deſſein de donner ici un Extrait de ce Traité, l'on connoit aſſez les principes de Spinoſa qui ſont le fondement de ce Syſtême. Il ſuffit de dire que Mr. de *Boulainvilliers* ſe réduit à examiner deux chefs ; ſavoir l'Etre tant en général qu'en particulier, & les Paſſions. Pour cet effet il ſe ſert de la voïe de l'Analyſe, comme a fait Deſcartes. Il veut, comme ce Philoſophe, ſe rendre à lui-même un compte éxact de ſes véritables connoiſſances ; mais ſeulement des Connoiſſances prémiéres & générales qui doivent ſervir de fondement, à toutes les autres, & même de regle à ſa Conduite. Comme Deſcartes, il admet pour premiére Notion ſon Exiſtence, renduë certaine par l'Axiome commun ; *Je penſe, donc je ſuis :* mais venant bientôt à examiner ce que c'eſt qu'un Etre en général, il ne peut le concevoir, ſans concevoir en même tems l'Exiſtence, qui doit être abſolument renfermée dans l'idée de l'Etre ; or comme tout ce que nos Sens nous font appercevoir, ne peut conſerver long-tems l'exiſtence,

ſtence, puiſqu'il perit ou change de forme au bout d'un certain tems; il s'enſuit que tout ce que nous appercevons par les Sens n'a pas la propriété eſſentielle de l'Etre abſolu, & par conſéquent ne l'eſt pas. Nous concevons donc parfaitement qu'il y a autre choſe que ce qui tombe ſous nos Sens, & nous le concevons d'autant plus, que nous ne le ſaurions concevoir que comme éxiſtant, quoiqu'en effet nous ne le voyions pas. Nous ſommes donc convaincus, par la Raiſon, qu'il y a un Etre abſolu & neceſſaire; & par ſentiment qu'il y en a de particuliers qui ne ſont ni abſolus ni néceſſaires, qui cependant exiſtent les uns après les autres dans un certain ordre, dont la diſpoſition ne nous eſt pas connuë; mais où l'on obſerve ſenſiblement que la matière de l'un devient ordinairement la matière de l'autre par un changement très-médiocre qui ſe fait dans la forme de ſes parties. De là Mr. de Bouillainvilliers tire deux Concluſions qu'il prétend être démontrées: La prémiére que tout ce qui eſt conçu comme néceſſairement exiſtant, doit être en ſoi & par ſoi. Et la ſeconde que tout ce qui n'exiſte point néceſſairement, exiſte en autrui & par autrui & ne peut être conçu que par autrui. Par conſéquent il diviſe la nature de l'Etre en trois; ſavoir en tout ce qui eſt en ſoi & par ſoi, c'eſt ce qu'il appelle ſubſtance: En ce qui eſt diſtinctement en autrui & par autrui, c'eſt ce qu'il appelle mode de ſubſtance: Enfin ce qui eſt en autrui & par autrui ſans diſtinction, c'eſt ce qu'il appelle accident.

dent. Donc ſelon lui, tout ce qui eſt réel & poſitif appartient à la Subſtance : donc cette Subſtance eſt infinie en tous ſens, dont la nature de cette Subſtance, qui eſt Dieu même, eſt la ſource féconde d'où coule néceſſairement tout ce qui eſt réel & ce qui peut tomber ſous la penſée. Voilà les principes ſur leſquelles il bâtit tout ſon Syſtême : Voilà d'où il tire toutes ces affreuſes Concluſions, qui confondent & renverſent l'idée que l'on a eue de tous tems de Dieu, de la Religion, de l'Ame &c. Mais c'eſt aſſez parler de cet Ouvrage dangereux de Mr. de Boulainvilliers. Paſſons à l'Extrait du *Nouvel Athéiſme renverſé*, ou *Réfutation du Syſtême de Spinoſa, par Dom François Lami Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur.*

Annoncer un Extrait de Réfutation c'eſt faire eſpérer que l'on aura fait un précis, tiré une Quinteſſence de toutes les raiſons les plus fortes contre le ſentiment que l'on aura entrepris de combatre ; mais l'Editeur qui a réſolu de donner de fauſſes annonces depuis un bout du livre juſqu'à l'autre, au lieu de remplir ſon Titre, vient nous donner une Idée général du Syſtême de *Spinoſa* & 10. pages après pour épargner au Lecteur la peine de tirer les Conſéquences des Principes de *Spinoſa*, il en donne un abregé fort éxact, & cela s'étend juſqu'à la page 360. Il apprehendoit apparemment que tous les Eloges qu'il avoit empruntez des plus zélez diſciples de Spinoſa, de *bien*

heu-

heureuse memoire (*a*), & qu'il avoit emploiez dans la Vie qu'il nous en a donnée, ne prévinssent point assez le public en faveur de son Héros ; il craignoit que le Systême de Mr. de *Boulainvilliers* ne donnât pas assez de couleurs séduisantes à la Doctrine de ce dangéreux Philosophe. Il faloit encore qu'il nous le représentât comme triomphant du plus formidable adversaire qu'il ait jamais eu ; car un Lecteur qui n'aura jamais vû le Traité du P. Lami, & qui voudra en juger par l'extrait que l'on en donne ici, s'appercevra tout d'un coup que les argumens de Spinosa y sont rapportez avec beaucoup de Méthode d'une maniére capable d'éblouïr & de faire illusion à ceux mêmes qui se flattent de justesse d'Esprit, au lieu que les réponses que l'on y fait sont vagues & ne consistent la plûpart qu'en des exclamations, des railleries qui ne peuvent tout au plus faire impression que sur des Genies superficiels : Ce Lecteur ne sera-t-il donc pas en droit de conclure, sur cet Extrait, que le P. *Lami* ne faisant qu'éfleurer les Raisonnemens de *Spinosa* (quoiqu'on ait assuré de ce Benedictin (*b*) qu'il étoit un de ceux qui avoit le mieux entendu son Systême) l'on n'a pu trouver jusqu'à présent personne qui y ait répondu solidement ? Il est cependant vrai que l'Editeur nous donne à la pag. 360. une Analyse ou une idée abregée de

(*a*) Il est rapporté pag. 46. que plusieurs ont donné cette qualité à Spinosa après sa mort.

(*b*) Vie de *Spinosa*, pag. 127.

de la premiére partie de la *Refutation* de *Spinosa* où l'on fait voir qu'elle comprend le renversement de tout son Systême ; mais cet abregé n'est pas suffisant pour detruire toutes les préventions que le Compilateur a tâché jusqu'ici de faire naître en faveur de la Doctrine Spinosiste: Il faudroit avoir lû tout le Traité du P. *Lami* pour sentir la force de l'Analyse ; sans cela le Lecteur s'apperçoit tout d'un coup que l'on y établit pour principe ce qui est en question, & ce qui a besoin d'être prouvé. Il n'y trouve pas cet enchainement de propositions tirées nécessairement l'une de l'autre ; & qui opere infailliblement dans notre Esprit une entiére conviction. L'on peut dire à peu près la même chose de l'*Extrait d'une Lettre de Mr. de Fenelon Archevèque de Cambray*, sur la refutation de *Spinosa*. Ses distinctions de Totalité d'Etres intensive & extensive ne répandant point assez de lumiére dans l'Esprit pour faire voir la fausseté de cette proposition ; *qu'il n'y a dans l'Univers qu'une Substance, proprement dite* ; il auroit aussi dû prouver *qu'il étoit plus parfait de pouvoir produire quelque chose de distingué de soi, que de ne le pouvoir pas* ; avant que d'établir cette proposition pour principe ; car la perfection ne consiste pas à pouvoir le contradictoire ; or Spinosa soutient que la création est contradictoire entant que le neant & l'être le sont. C'est ce qu'on pourroit même prouver par les propres principes de Mr. de *Fenelon* qui dit qu'il y a une distance infinie du néant à l'être ; car nous ne concevons cette

te

te distance infinie que parce que les deux termes ne peuvent jamais se rapprocher & que l'idée de l'un exclut celle de l'autre, ce qui est la définition des Contradictoires. L'on auroit tort de conclure de ceci que j'ai dessein de critiquer d'aussi savans hommes que le P. *Lami* & Mr. de *Fenelon*; mon unique dessein n'est au contraire que de prouver que ces petits Abregez ne sont pas suffisans pour renverser un Systême aussi artificieux que celui dont il est question & qu'il est extrémement dangereux, sur tout en matiére de Religion, de donner aux Objections plus d'étenduë, d'ordre & de clarté qu'on n'en donne aux Reponses. Si l'on en veut croire l'Editeur dans son Avertissement sur la Dispute Philosophique du Juif *Orobio*, toute la Compilation de ce Volume ne tend, comme le titre l'annonce, qu'à réfuter l'impie *Spinosa*, & qu'à découvrir la fausseté de ses sophismes. Il a déja rapporté, dit-il, les Refutations de trois illustres Défenseurs de la Religion Catholique (à la tête desquels il lui a plu de mettre Mr. de *Boulainvilliers*, parce que ce Comte a revû, corrigé, augmenté, illustré le Spinosisme) il a cru devoir encore y ajoûter celle d'un célèbre Juif, pour faire connoître combien Spinosa s'est attiré l'indignation de tous ceux qui font profession de suivre les Véritez que le Tout-puissant a bien voulu reveler aux hommes, & pour faire connoître aux Juifs combien ils ont eu raison de prononcer les plus terribles anathêmes contre cet indigne Apostat. Quel Galimatias!

Tout ce Recueil consiste en quatre petites Piéces Latines sous le titre de *Refutation des Démonstrations de Bredenburg & de Spinosa*, dont voici l'ordre naturel, quoi que l'Editeur les ait arrangées d'une autre maniére. La premiére est la Démonstration Mathématique de *Jean Bredenburg*, pour prouver que tous les êtres capables de raisonner agissent necessairement. La 2. est une Refutation de cette démonstration de *J. Bredenburg* par *Isaac Orobio*, Professeur en Medecine à *Amsterdam*. La 3. est une Réponse de *J. Bredenburg* à la Refutation d'*Orobio*. La quatriéme enfin est une Reponse d'*Orobio*, à la Reponse de *Bredenburg*.

Après tout ce qu'on vient de lire, qui ne seroit pas surpris d'aprendre que l'Editeur de ce Volume est un Ecclésiastique *Catholique Romain*, fameux dans la République des Lettres, &c. en un mot de l'Abbé *Lenglet*; c'est en dire assez. On ne sait si la peine qu'il s'est donnée de rassembler toutes ces armes en faveur du Spinosisme lui fera beaucoup d'honneur. Mais aussi ce n'est pas ce qu'il a recherché; il n'a eu en vuë que le profit en faisant imprimer cette Compilation à Amsterdam & non à *Bruxelles*, chez *Foppens* comme on l'a faussement mis sur le Titre.

A R-

ARTICLE VIII.

EVERARDI OTTONIS Jurisconsulti & Antecessoris de TUTELA VIARUM PUBLICARUM Liber Singularis, cujus pars I. est de Diis Vialibus. II. de Magistratibus Viocuris. III. de Legibus ad Viarum securitatem pertinentibus. *Ultrajecti ad Rhenum, apud R. Hofmans & J. Bosch.* 1731.

C'est-à-dire:

Traité de la Sureté des Grands Chemins, divisé en trois Parties, par M. le Professeur OTTO. *in* 8. pagg. 570.

MR. OTTO est déjà connu par plusieurs Ouvrages, dans lesquels suivant la Methode des plus célèbres Jurisconsultes, il a recours aux Historiens, aux Poëtes & aux Philologues Grecs & Latins pour expliquer quelques articles de Jurisprudence Romaine, qu'il ne croit pas avoir été suffisamment éclaircis jusqu'à présent. Cette methode est generalement parlant la plus sûre & la plus capable de faire de la réputation à ceux qui l'embrassent, quoiqu'elle ne soit pas tout à fait exempte d'inconveniens, qu'elle en ait même de considérables & que bien des gens l'aïent cruë plus propre à faire des Litterateurs que des

des Magistrats & des Avocats, ce qui sembleroit pourtant devoir être le grand but de ceux qui cherchent à faciliter l'intelligence des Loix. Mais sans discuter ici une question qui n'est pas de notre sujet & qui a déjà été traitée à fonds par Albericus Gentilis (*a*) entr'autres, dont nous indiquons principalement l'Ouvrage tant parce qu'il refute avec vigueur les raisons des Partisans de l'opinion contraire, qu'à cause de l'elegance avec lequel il est écrit, nous ne différerons pas davantage de rendre compte du Traité de M. Otto.

On voit à la tête une Préface assez courte où ce Professeur expose d'abord les raisons qu'il a eûë d'intituler son Ouvrage *de Tutela viarum.* Ce mot est pris à la verité dans une signification un peu étenduë, mais cependant usitée par les bons Auteurs pour exprimer la sureté que procuroient dans les chemins aux voyageurs la protection des Dieux, des Magistrats & des Loix qui y presidoient. Parmi les exemples qu'il rapporte il y en a un qui nous paroit ne rien prouver; c'est celui qui est tiré d'un endroit d'Horace où Auguste est appellé *Tutela Italiæ.* Certainement quoique ce Prince eût accepté avec joïe le titre de Commissaire des chemins, ce n'est point cela que le Poëte a en vûë en lui donnant cet éloge; il s'étend plus loin, & embrasse toutes les fonctions de l'Empire. Mr. Otto vient ensuite à l'occasion qui a fait naître son Traité. Dans le tems qu'il ra-

(*a*) Réimprimé en 1719. *in* 4°. avec quelques autres Ecrivains qui ont écrit la Vie des Jurisconsultes.

ramassoit de toutes parts ce qui lui pouvoit servir à faire connoître les fonctions des Ediles Curules (*a*), il crut devoir jetter les yeux sur l'Ouvrage des Grands Chemins par *Bergier* qu'il lut dans la Traduction qu'en a faite Henninius & qui a été inserée dans le X. Volume des Antiquitez Romaines de *Grævius*. Il louë beaucoup la profondeur des recherches de Bergier ; il auroit pû se dispenser de louër les notes du Traducteur, qui ne valent gueres mieux que sa Version laquelle est presque barbare & fourmille de contre-sens.] Mais c'est un des plus communs & des plus intolerables abus de la Republique des Lettres que la coutume qui s'est introduite de ne plus citer quelque livre que ce soit sans y ajoûter une épithête obligeante, ce qui produit deux mauvais effets ; l'un qu'il ne reste plus de termes qui ne soient infiniment au-dessous des hommes vraïement habiles qu'on voudroit louër, & à qui c'est faire une espèce d'injure, ou au moins un hommage peu flatteur que de les confondre par là avec un tas de mauvais Auteurs ; & l'autre que la posterité ne saura comment démêler dans les Ouvrages de ce tems ce qu'elle doit regarder comme un témoignage sincère d'estime ou comme une formule que l'usage autorisoit.]

Pour revenir à M. Otto, quelque satisfait qu'il fût de l'Ouvrage de Bergier, il trouva pourtant que le but de cet Ecrivain l'avoit detourné de

(*a*) Il a paru à Francfort en 1713. *in* 8°. V. les *Acta Erudit.* Sept. 1714. pag. 416.

de traiter assez amplement des Dieux préposez à la garde des chemins, des Magistrats qui en avoient l'inspection, & des Loix qui avoient été établies pour pourvoir à la sureté des voyageurs. Ce sujet parut à M Otto mériter toute son attention, & il se détermina d'autant plus volontiers à entreprendre d'éclaircir cette matiére que *Scaliger* est le seul qui ait fait quelques remarques sur les Dieux tutelaires des chemins, & qu'il ne faut plus espérer ce que Reinesius avoit préparé là-dessus. Cependant les occupations de M. Otto ne lui permirent pour lors de publier que la premiére des trois parties dont ce Traité devoit être composé (*a*) & qu'on trouve toutes trois dans cette nouvelle Edition Cette premiére partie eut non seulement des approbateurs, mais elle reveilla l'émulation de quelques Savans qui se sont appliquez depuis à débrouiller ce point de l'ancienne Mythologie. M. *Bayer* a donné une Dissertation sur les Divinitez que les Grecs avoient établies gardiennes des chemins, & M. *Weisius* en a donné deux sur celles qui avoient le même emploi chez les Hebreux, les Chaldéens & les autres Peuples Orientaux. M. Otto convient que les recherches de ces Messieurs ne lui ont pas été inutiles pour augmenter la premiére partie de son Ouvrage. Il juge moins favorablement d'une Dissertation de M. Blanchard sur la Religion des Voyageurs: Elle n'offre rien selon lui que de trivial.

(*a*) Elle parut à Hall en 1714. *in* 8°.

vial. Enfin cette Préface finit par une réfléxion exprimée en termes qui ſont bien extraordinaires, pour ne rien dire de plus. M. Otto ſe demande à quoi peuvent être bonnes ces decouvertes ſur ces Divinitez payennes, dont nous connoiſſons l'impuiſſance & la vanité: il repond qu'elles ſervent à jetter de la lumiére ſur divers textes obſcurs de la Juriſprudence Romaine & ſur pluſieurs paſſages des anciens Auteurs. *De utilitate porro hujus operulæ ſi quæratur*, ce ſont ſes paroles, *rara quidem temporum felicitate, Ethnicorum numina vana &* ſtercorea *eſſe didicimus; attamen his quoque vinea Domini* ſtercoratur, *& varia Juris Romani, veterumque Auctorum capita illuſtrantur.*

Le premier Livre de ce Traité aïant paru autrefois nous ne croïons pas devoir nous y arrêter autant que ſur la ſeconde & la troiſiéme parties qui ont encore toutes les graces de la nouveauté, nous ne le quitterons pourtant point ſans avoir auparavant obſervé qu'il y a dans preſque tous les chapitres des augmentations conſidérables, quelques-unes par leur longueur; quelques autres par leur utilité, & ſans avoir fait un extrait fidéle du IX. Chapitre, où M. Otto a ramaſſé curieuſement tout ce qui regarde l'inſpection de Mercure ſur les grands chemins & les honneurs qu'il a reçûs chez les Grecs & chez les Latins en cette qualité.

Comme les Payens n'avoient point d'idées bien juſtes & bien claires de la protection que la

la Divinité accorde aux hommes qu'elle a créez, & qu'ils sentoient d'un autre côté le besoin que nous en avons, dans les circonstances surtout qui nous exposent à divers périls, la crainte les obligea de choisir des Dieux auxquels ils se pussent adresser dans ces sortes d'occasions. Mais n'agissant pas sur un systême bien lié & n'aïant pas des motifs de confiance assez forts, ils se dégoutoient bien-tôt des patrons qu'ils avoient choisi, ils transportoient le culte d'une Divinité à une autre, & ainsi aucune de ces Divinitez n'avoit un departement qui lui fût si bien affecté qu'on ne l'obligeât à le partager avec la premiére à qui le caprice faisoit penser. C'est ainsi que la vûë des hazards qu'ont à courir les Voyageurs determinerent les Nations à établir des Dieux gardiens des chemins, & à les mettre sous la sauvegarde de Jupiter, de Diane, d'Apollon, d'Hercule & d'Hecate; il paroit pourtant que Mercure étoit un de ceux à qui la superstition payenne les avoit principalement consacrez; Aussi est-il nommé par les Grecs ὅδιος, ἐνόδιος, εἰνόδιος, ὁδηγὸς, ὁδίτης & ἡγεμόνιος. Nous ne savons pas trop si M. Otto a eu raison d'avancer que Maxime de Tyr fait allusion à cette croïance, quand il prend pour guide dans sa IX. Dissertation l'éloquent Mercure & la Déesse Persuasion: ἡγεμόνας παρακαλέσαντες τὸν ὁδοῦ Ἑρμῆν τὸν λόγιον καὶ Πειθώ. Le mot ὁδὸς signifie metaphoriquement *la methode*, *la route qu'on suit*; il a cette acception dans un très-grand nombre d'Auteurs Grecs; & il semble que l'épithête

de

de λόγι☉ & l'aſſociation de la Déeſſe Πειθω̃ à Mercure determine à ne lui pas donner ici un autre ſens, la ſuite même du diſcours fait aſſez entendre que Maxime a voulu ſimplement inſinuer que pour temperer l'auſterité de ſes préceptes, & leur donner une forme qui pût les faire goûter, il s'écarteroit un peu de la ſechereſſe ordinaire aux Ecrivains dogmatiques, & qu'il ne rejetteroit pas le ſecours de Mercure & de la Perſuaſion, c'eſt-à-dire, de l'éloquence, & des ornemens du langage.

Mercure a eu parmi les Latins auſſi-bien que parmi les Grecs le nom de Dieu tutelaire des chemins, *Deus Viacus* ſe trouve dans quelques inſcriptions. M. Otto en rapporte deux; la premiére eſt plus ample dans Bergier. Scaliger a prétendu ſur le témoignage d'une Epigramme publiée par Pithou qu'il avoit été également appellé *Deus Vius*, mais cette épigramme eſt certainement corrompuë comme l'ont montré Voſſius, & Henninius, & il faut bien ſe donner de garde d'admettre les corrections que Scaliger avoit fait ſur ce fondement dans Servius & dans Solin.

Après avoir recherché les Epithétes qui aſſurent à Mercure la garde des grands chemins, M. Otto examine pourquoi on a attribué le même pouvoir à l'étoile qui porte ſon nom. Elle eſt ſi petite & ſe montre ſi rarement qu'il faut qu'il y ait eu des raiſons bien particulieres pour qu'on lui ait deferé au préjudice de tant d'autres un ſi grand honneur. M. Otto croit que cela vient de ce que ce Dieu a ſouvent été

pris pour le Soleil, ainsi que Macrobe l'a enseigné, & qu'en conviennent plusieurs Savans; & quelquefois aussi pour la Lune nommée Ἐνοδία, comme le remarque Porphyre cité par Eusebe. Ces Observations peuvent servir à confirmer le sentiment de St. Augustin qui prétend que tout ce que les Gentils ont imaginé sur les diverses Divinitez qu'ils ont preposé à la conservation des grands chemins doit son Origine au sentiment des anciens Peuples qui rapportoient tout au Soleil & à la Lune. Il y a, outre cette raison générale, plusieurs autres raisons particuliéres qui ont pû porter les Payens à demander un heureux voïage à Mercure & à l'attendre de lui. 1. Il étoit le Dieu de la parole & devoit par-là être chargé de montrer le chemin aux passans. Secondement il étoit le messager des Dieux & avoit des aîles aux talons, pour exécuter plus promptement leurs Commissions, ce qui lui a fait donner le nom de *Menestrator* par quelques-uns, & celui de *Camillus* par d'autres. Ce dernier mot auroit bien merité que M. Otto l'eût expliqué un peu au long & qu'il eût fait observer que ce mot s'emploïe souvent pour marquer la fonction qu'a euë Mercure de verser l'Ambrosie aux Dieux. On peut voir Pareus sur le 31. vers du Poëme des Amours de Leandre & Hero par le Grammairien Musée. 3. C'étoit Mercure qui une torche ardente à la main conduisoit dans les enfers les ames des morts; d'où vient que ceux qui se sentoient prêts à mourir lui faisoient des libations & des prieres pour qu'il leur procurât

procurât un voyage heureux. 4. Il avoit appris aux Egyptiens à obſerver les Aſtres, ce qui a fait qu'on ne l'a pas moins invoqué pour les voyages ſur mer que pour les voyages de terre. Nous avoüons que nous ſommes bien embaraſſez à continuer l'extrait de ce chapitre qui eſt un amas confus de paſſages Grecs & Latins, où les matiéres ſont ſi fort brouillées, qu'on a de la peine à démêler le but de celui qui les emploïe. Cependant nous remarquerons encore quelques-unes des ſuperſtitions & des coutûmes anciennes.

Mercure paſſoit pour vanger ſevérement les injures faites aux Voyageurs & principalement le refus qu'on faiſoit de les remettre dans le bon chemin lorſqu'ils s'étoient égarez (*a*). On le regardoit comme l'Auteur des gains que le hazard preſentoit & on lui en offroit une partie. M. Otto fait ici une petite digreſſion pour prouver contre le ſentiment des Egyptiens, des Hebreux, & des Grecs, que cet Ἑρμαῖον eſt legitimement acquis & doit être mis au rang des choſes abandonnées qui appartiennent au premier occupant; il explique enſuite par un grand nombre de paſſages ce que c'eſt que le proverbe κοινὸς Ἑρμῆς, & il vient enfin à ces Statuës dont il eſt ſi ſouvent parlé dans les Ecrits des Anciens & qu'on érigeoit à Mercure dans les Carrefours. Elles étoient quarrées, & portoient une tête humaine au-deſſous de laquelle il y avoit une inſcription qui enſeignoit aux Voïa-

(*a*) Theoc. Εἰδυλ. κέ.

Voïageurs où chaque chemin les conduiroit. Les Grecs avoient emprunté cette coutûme des Pelasgiens (*a*) & l'on peut voir le Scholiaste d'Aristophane qui expose en détail la maniére de poser & de dedier ces Statuës. Suidas rend raison (*b*) de la forme quarrée qu'on leur donnoit & on trouve aussi dans l'Interprête d'Homere une Observation à ce sujet qui n'a pas échappé à Bergier & que nous sommes surpris que M. Otto n'ait pas indiquée: Ἑρμῆς, dit cet Interprête, ὁ Διὸς καὶ Μαίας τῆς Ἄτλαντος παῖς ἐπ' ὢν ἐν ἀνθρώποις τέσσαρα μέγιστα εὕρετο, γράμματα καὶ μουσικὴν καὶ παλαίστραν καὶ γεωμετρίαν, ὅθεν καὶ τοὺς Ἕλληνας τετράγωνον αὐτὸν ἀσκῆσαι, καὶ οὕτως ἐν τοῖς γυμνασίοις ἀναθεῖναι: c'est-à-dire, *Mercure fils de Jupiter & de Maja fille d'Atlas, a inventé pendant qu'il habitoit avec les hommes, quatre choses grandement utiles; les lettres, la Musique, la Lute & la Geometrie: à cause de quoi les Grecs le représentent de figure quarrée; & tel ils le dedient aux lieux des exercices publics.* On peut voir de ces Statuës dans l'Antiquité expliquée du savant Pere de Montfaucon (*c*) & dans Servius (*d*) pourquoi Mercure y étoit representé sans pied & sans bras.

Il étoit aussi en usage chez les Athéniens de mettre de ces *Hermæ* devant la porte des Maisons particulières, il y en avoit un devant le Portique (*e*). Ceux qu'Hipparque fils de Pisistrate

(*a*) Herod. lib. II. C. 51. (*b*) V. Ἑρμῶν.
(*c*) Tom. I. pag. 136. & *Supplem.* Tom. III. liv. 2. Chap. 6. N°. 6.
(*d*) Ad v. 138. *Lib.* VIII. *Æneid.*
(*e*) Harpoc. Ἑρμῆς πρὸς τῇ πυλίδι. p. 172.

ſtrate avoit mis en vogue étoient remarquables en ce qu'ils ne contenoient pas ſeulement des inſcriptions néceſſaires pour apprendre aux paſſans la route qu'ils devoient ſuivre, mais encore des ſentences qui pouvoient leur être utiles. Ce chapitre finit par des remarques fort curieuſes ſur les monceaux de Pierres que l'on voïoit dans les Campagnes & qui étoient conſacrez à Mercure. L'Auteur rapporte deux endroits, l'un d'Arnobe & l'autre d'Euſtathe, qui expliquent les motifs de cette Ceremonie, autant qu'il eſt poſſible d'expliquer un uſage auſſi ancien que celui-là.

Nous voici enfin à la ſeconde partie du Traité de M. Otto qui y a raſſemblé avec ſoin ce qui regarde les Magiſtrats chargez de faire de nouveaux chemins, & de rétablir ceux qui commençoient à ſe gâter, ſoit dans l'Italie ſoit dans les Provinces. Il montre au commencement du premier chapitre l'utilité de ces ſortes de travaux pour la Societé Civile, & la gratitude qu'elle a toûjours eûë pour les Princes & les Magiſtrats qui les ont eus à cœur. Les Romains meritent certainement les plus grandes louanges à cet égard, mais cependant il ne faut pas croire qu'ils ſoient les premiers qui ſe ſoient aviſez d'y joindre la magnificence à la commodité. Semiramis avoit fait une grande attention ſur cette partie du gouvernement, & Strabon parle de pluſieurs Ouvrages que cette Reine avoit faits, parmi leſquels il n'oublie pas les chemins (*a*) de deux deſquels entr'autres

 Dio-

(*a*) Lib. XVI. p. 1071.

Diodore de Sicile fait mention, auſſi bien que des Canaux & des Ponts à quoi elle avoit fait travailler avec une depenſe vraïement Royale. Hercule pluſieurs Siècles après inventa chez les Phéniciens l'art de meſurer les diſtances des Lieux, de paver, d'accourcir les chemins en coupant les montagnes. Strabon raconte auſſi qu'il avoit vû en Egypte une route qui conduit de Phille à Syene longue de cent ſtades, laquelle étoit bordées de deux côtez de ces Statuës de Mercure, dont on peut voir ce que nous avons dit plus haut. Xerxès qui a paru quelquefois commander à la nature regarda la conſtruction des chemins comme l'un des plus grands biens qu'il put procurer à ſes Sujets, & la voïe la plus ſûre de s'acquerir une reputation immortelle. Ce que M. Otto rapporte après Xenophon de Cyrus prouve plûtôt qu'il fut très-ſoigneux à purger les grands chemins de ſon empire des brigands qui en rendoient le paſſage dangereux, qu'à en faire de nouveaux. Les Juifs paroiſſent avoir été auſſi jaloux qu'aucune autre Nation que ce ſoit de ſe procurer cet avantage, c'étoit un des attributs de la Royauté chez les Lacedemoniens, & cette charge qui étoit de peu d'importance à Thebes, devint entre les mains d'Epaminondas une des plus conſidérables de la Republique (*a*). Elle l'avoit toûjours été chez les Athéniens, où elle paſſa de l'Areopage aux Ἀςυνόμοι ſur leſquels M. Otto conſeille

(*a*) *Valer. Maxim.* Lib. III. Cap. 7.

seille de lire M. le Fevre (*a*) & Meursius (*b*). On y peut encore ajoûter M. de Maussac sur Harpocration (*c*) & les Observations de M. de Valois sur celles du Savant Président du Parlement de Toulouse. Les anciens Indiens s'attachoient moins à la construction qu'à la police des chemins (*d*). Ceux d'aujourd'hui selon Tavernier ont une attention égale à l'un & à l'autre (*e*). Le reste de ce Chapitre est une preuve que les Chinois, les habitans du Perou, les Turcs, & les François l'ont poussée aussi loin que tous les autres peuples sur cette matiére.

Il faut toûjours en excepter les Romains, qui l'ont emporté sur tout le reste de l'Univers, comme on peut commencer à s'en convaincre par le second Chapitre de ce second Livre. On y expose d'abord l'Etymologie du mot *via* que Varron (*f*) & après lui Isidore (*g*) derivent *à vehendo*, Scaliger le Pere d'*ἴω vado*, & Scaliger le fils d'οἶμα: on voit ensuite la définition précise d'un chemin, la division usitée de *via publica*, *privata & vicinalis* & des recherches qui avoient échapé à Bergier sur ce que c'est que *via Publica*, *Regalis*, *Consularis*, *Prætoria*, *Militaris*. Ces dernières étoient sans doute les plus belles, mais il semble qu'on ne peut

(*a*) *Ad Timonem Luciani.*
(*b*) Lib. I. *Attic. Lect.* Cap. 19. & in *Theseo* Cap. 17.
(*c*) V. Ἀστυνόμος. pag. 80.
(*d*) *Strabo*, Lib. XV. pag. 1034.
(*e*) *Voyage de Tavernier*, Liv. 4. C. IV.
(*f*) Lib. IV. *de Ling. Lat.* & I. *de Re Rust.* cap. 2.
(*g*) Lib. XV. *Cap.* 16.

peut guères être du ſentiment de quelques Savans, qui croïent qu'elles ont été ainſi appellées parce qu'elles avoient été faites par les Soldats; *militares a militibus dictæ :* il eſt certain que les Troupes Romaines étoient ſouvent emploiées à ces ſortes de travaux, mais elles ne les faiſoient pas ſeules; & comme les chemins avoient eu d'abord pour objet de faciliter la marche des Armées il y a bien de l'apparence que c'eſt de là qu'ils ont pris leur nom. C'eſt à l'année CCCX. de la fondation de Rome que l'attribution de ces Ouvrages fut faite aux Cenſeurs, Ciceron en a conſervé la Loi (*a*) & toute l'Hiſtoire s'eſt efforcé de conſerver le ſouvenir de ce qu'Appius Claudius, C. Flaminius, M. Livius, C. Claudius. Q. Fulvius Flaccus & A. Poſthumius Albinus, Cenſeurs, ont fait en ce genre. On trouve ici quelques remarques ſur la Voïe Appienne, & ſur la Voïe Flaminienne, mais elles ne ſont pas bien importantes, & on trouvera mieux ſon compte à lire Bergier : Nous exceptons une ou deux inſcriptions tranſcrites par M. Otto, & les renvois qu'il fait au Livre de M. de la Torre Evêque d'Adria ; cela n'eſt pas inutile à ſon ſujet, & l'on peut en profiter comme de decouvertes qui n'étoient pas faites du tems de ce celèbre Rhemois.

Les Cenſeurs eurent pour adjoints dans la Police des grands Chemins les Ediles & les Queſteurs. M. Otto examine dans le troiſiéme Chapitre en quoi conſiſtoit l'emploi de ces der-

(*a*) Lib. 3. de Legibus, Cap. 3.

derniers Magiſtrats, c'eſt à-dire, des Ediles & des Queſteurs. Il y avoit trois ſortes d'Ediles, c'étoit les Ediles Curules qui étoient bien d'une autre diſtinction que ceux qu'on nommoit *Plebeïos & Cereales* qui étoient chargez par les Loix du ſoin d'entretenir la proprété dans la Ville & aux environs, des jeux publics & des chemins; Ce qui n'appartenoit pas moins aux Ediles municipaux chacun dans leur département. Nous n'entrerons point dans la diſcuſſion aſſez longue que fait M. Otto pour prouver que les Ediles étoient chez les Romains ce que les Ἀστυνόμοι étoient chez les Grecs, & que le Livre de Papinien intitulé Ἀστυνομικὸς regardoit les Ediles municipaux & non les Ediles Curules; il nous ſuffira de dire que de ces deux points M. Otto nous paroit avoir éclairci le dernier d'une manière très-forte. Pour le premier, ſon opinion n'eſt pas ſans difficulté; & les Ἀστυνόμοι étoient à Athenes d'une ſi petite conſidération que nous avons de la peine à comparer leur emploi à celui des Ediles à Rome, tout au moins avec celui des Ediles Curules. Les Queſteurs eurent auſſi part à la police des ruës de la Ville; Suetone nous apprend que Claude en confia le ſoin à leur Collège, en le déchargeant de celui des Gladiateurs. Ce n'eſt que des Chemins de la Ville, *de viis urbanis* ou tout au plus de celle des environs qu'il faut entendre ce qui a été dit dans ce Chapitre des Ediles & des Queſteurs.

Le ſuivant regarde les grands Chemins & l'on voit d'abord que C. Gracchus eſt le pre-

mier qui ait embrassé tout ce qui pouvoit les rendre commodes & magnifiques, il proposa en l'année DCXXX. de Rome la Loi Sempronia, qui le rendit si agréable à tout le peuple, & qui portoit que les chemins seroient tirez en ligne droite, autant que cela seroit possible, qu'ils seroient pavez de carreaux de Pierres, & garnis des deux côtez de Parapets qui en même tems qu'ils soulagent les gens de pied, recréent aussi leur vûë & adoucissent par là l'ennui d'une longue route. La même Loi enjoignoit de mettre de mille en mille des Colomnes de pierres sur lesquelles on marquât les distances des lieux; & de petites pierres d'espace en espace pour aider aux Cavaliers à remonter sur leurs Chevaux sans le secours des étriers. M. Otto montre en détail la commodité de chacun de ces établissemens, les matériaux dont on se servit & la maniére de les emploier tant en ce tems-là que dans les Siécles suivans. Nous nous bornerons à deux ou trois Observations curieuses; la première est que Dion (*a*) a trompé tous les modernes par ignorance ou par flatterie en representant le pont que Trajan a construit sur le Danube comme un des plus beaux Ouvrages des Romains; M. le Comte Marsigli (*b*) a prouvé que c'étoit un des plus mediocres; la seconde concerne les Colomnes milliaires & peut servir de supplement ou d'éclaircissement à ce qu'a dit Ber-

(*a*) Liv. 68. *Hist. Rom.*
(*b*) *Epist. ad Montfalc.* Tom. II, *Thes. Salleng.* p. 990.

Bergier sur cette matière. Celui-ci prétend que Gracchus est le premier qui s'en soit servi, mais on peut conclure hardiment que cet usage étoit plus ancien que lui au moins chez les Carthaginois & les Indiens; les passages que fournit M. Otto sont précis. Quant à ses Recueils sur le stade des Grecs, les mille d'Italie, les lieuës Gauloises & les *rastæ* des Germains, il s'en faut beaucoup qu'ils n'approchent de ceux de Bergier; tout ce qu'il y a de plus est tiré de Barthius & de Spelman. C'est une demonstration en Critique que le mot *leuga* est un ancien mot Celtique & que Bochart n'auroit pas dû lui chercher une origine dans la Langue Phenicienne.

Les Tribuns qui suivirent C. Gracchus & qui voulurent gagner la bienveillance du Peuple emploïerent le même moyen. Curion en est un exemple, si toutefois on peut lire *viariam* dans la Lettre de Cœlius à Ciceron (*a*), comme le prétend M. Otto, contre le fil du discours à ce qui paroit, lequel indique certainement une Loi peu différente de l'*Agraria* de Rullus & de l'*Alimentaria*, de sorte qu'il faut qu'il s'agisse de quelque reglement somptuaire. Les Consuls semblent aussi s'être mêlez de la construction des Chemins; M. Otto rapporte un endroit de Strabon (*b*) qui le dit positivement, & il se sert pour l'illustrer des Passages que Casaubon a rassemblez dans ses notes sur cet Auteur; il observe que M. Cellarius a entrevû

(*a*) Lib. VIII. *Epist. Famil.* 6.
(*b*) Lib. V. *Geogr.* pag. 333.

trevû bien des difficultez dans cet endroit du Geographe. Il auroit pû ajoûter que Palmerius s'en étoit apperçû auparavant (*a*).

Les Chapitres V. VI. & VII. terminent cette seconde partie du Traité de M. Otto : il examine dans le V. en quel tems ont été créez les 6. Magistrats dont quatre avoient le soin des chemins de la Ville & les deux autres de ceux de dehors ; un Passage de Pomponius lui en fait fixer l'Epoque à l'année 510. & peut-être même qu'on la pourroit reculer jusqu'en 464. Turnebe & Scaliger ont confondu mal à propos ces Commissaires des chemins avec les Ediles : les Duumvirs furent supprimez par Auguste, pour les Quatuumvirs ils subsistérent sous ce Prince, & ils étoient pris dans l'Ordre des Chevaliers. C'étoit une charge qui ouvroit la porte aux plus grands honneurs. M. Otto en donne diverses preuves dont la plûpart viennent de Bergier, excepté pourtant quelques endroits qui sont tirez du Digeste & qui ne servent pas peu à confirmer celles que fournissent les Auteurs profanes.

Il y eut aussi d'autres Magistrats nommez *Curatores & Correctores Viarum*. On parle aussi des *Redemptores* qui étoient des entrepreneurs qui se chargeoient des Ouvrages à un certain prix. C'étoient souvent des fripons qu'on punissoit, & quelquefois trop severement. Il n'y a personne qui ne sâche ce qui arriva à Domitius Corbulo (*b*).

Les

(*a*) Exercit. in optimos ferme *Script. Græcos*, p. 294.
(*b*) V. *Tacit.* Lib. III. *Annal.* Cap. 31. & *Dion.* Lib. 59.

Les Empereurs ne crûrent pas au-dessous d'eux le titre de Commissaires des Chemins, & tant par les Inscriptions que par les Medailles & les Auteurs contemporains nous voïons que ce n'a pas été un vain titre ajoûté à tant d'autres plus magnifiques en apparence. Ils ont rempli à l'envi depuis Cesar jusqu'à Constantin tous les devoirs qu'il leur imposoit; il paroît même que les meilleurs Princes ont été plus jaloux encore de s'en acquitter au gré du Public. Auguste & Trajan se sont particuliérement distinguez par le nombre & la beauté des travaux publics qu'ils ont faits ou rétablis en ce genre. M. Otto convient que Bergier & son Commentateur Henninius lui ont enlevé la gloire de pouvoir rien dire de nouveau sur cet Article & l'obligent à se contenter de traiter legerement un si beau sujet. En effet il se borne à une ou deux remarques par rapport à chaque Empereur, & ce n'est qu'au moïen de ces digressions qu'il vient à bout de donner à ce VI. Chap. une étenduë raisonnable. Telle est celle qu'il fait sur la Colomne qu'Auguste fit poser au milieu du Marché Romain, & à laquelle le sentiment commun est que les chemins de l'Empire commençoient & finissoient. Cependant Holstenius s'est déclaré pour l'opinion contraire, determiné, par la façon ordinaire de parler, par le premier Milliaire de la Voïe Appienne qui a été trouvé hors des portes de la Ville, & qui auroit dû être en dedans si le calcul eût commencé par la Colomne du Marché. Cette raison-là ne paroit pas bien decisive, puisqu'après tous les

les changemens qui ſont arrivez à Rome, il ne ſeroit pas fort ſurprenant qu'une Colonne eût changé de place, & qu'aïant été originairement dans la Ville, elle ſe trouvât dans la ſuite hors de l'enceinte. M. Fabretti (a) s'eſt joint à Holſtenius, mais il n'a fortifié ſon ſentiment d'aucune nouvelle preuve, pour M. Otto, il diſtingue entre *commencer*, *finir* & *compter*: il croit que quand il étoit queſtion de la longueur du chemin on comptoit les mille pas en commençant par le milliaire de la ville lors qu'on partoit, ou en y finiſſant lorsqu'on y venoit. Il faut pour ôter toute difficulté expliquer un endroit du Juriſconſulte Macer qui paroit bien oppoſé à ce ſentiment. Godefroi avoit crû plus à propos de le changer. M. Otto au contraire ſe contente de lui donner cinq ou ſix ſens différens laiſſant le choix à la diſcretion du Lecteur. Ceux qui ne ſe determinent pas ſur de ſimples conjectures auront de la peine à adopter l'une de ces interprétations.

Ce ne ſont pas ſeulement les grands chemins d'Italie qui ont merité l'attention des Romains, ceux des Provinces n'en ont pas moins été l'objet, ainſi que M. Otto le fait voir dans le Chapitre ſeptiéme & dernier de la ſeconde partie de ſon Ouvrage. Tous ceux qui ſous le nom general de *Præſides* étoient chargez de l'adminiſtration des Provinces avoient droit de faire ouvrir de nouvelles routes ou de reparer les anciennes. Leur deſſein étoit en cela de faciliter la marche des troupes, de faire plûtôt parvenir à Rome les nouvelles dont il étoit important au gouvernement

(a) *De Aquaductibus*, Diſſ. III. N. 243.

ment d'être instruit, & enfin d'occuper par là les Legions & les Peuples que le repos eut pû amollir ou porter à la revolte. Ces vûës dignes de gens qui sont parvenus à soumettre toute la Terre sont aussi anciennes que leurs Conquêtes hors d'Italie. Il est parlé de deux grandes Voïes Militaires, l'une dans les Gaules, l'autre dans la Macedoine du tems même de la Republique. Cette premiére fut raccommodée par les Legats de Fontejus. Agrippa qui avoit à cœur ces sortes de travaux publics, fit tirer quatre grandes routes qui venoient se rendre à Lion, & il est souvent fait mention des chemins d'Espagne & de la Grande-Bretagne dans les anciens monumens. M. Otto examine assez au long le sens d'un passage du Digeste où Ulpien dit qu'il n'est pas permis aux Proconsuls d'avoir des *Stratores*, mais qu'ils doivent se servir des Soldats. Après avoir refuté le sentiment de plusieurs Interprêtes, il s'arrête à celui des Jurisconsultes qui entendent par *Milites* les Officiers Provinciaux que le Président trouvoit toûjours dans sa Province, parce que ces sortes de gens-là étoient à vie, & qu'on évitoit par ce Reglement que les Domestiques du Magistrat n'abusassent de la confiance de leurs Maîtres & ne pussent se rendre trop redoutables.

Nous voici enfin à la troisiéme Partie du Traité de M. Otto. Il y explique en onze Chapitres les Loix qui ont été faites au sujet de la Police des grands Chemins ; & nous ne craignons pas de dire que cette partie lui doit

faire

faire plus d'honneur que les deux autres, où les secours qu'il a tirez de divers Auteurs se remarquent trop aisément. On peut ajoûter à cette premiére Observation qu'il y a plus d'ordre sinon dans la disposition du tout, au moins dans celle de chaque morceau particulier. Nous indiquerons succintement de quoi il s'agit dans ces XI. Chapitres.

Le prémier traite de l'Edit des Ediles Curules en ce qui concerne la sureté des grands Chemins. Il y est deffendu à toutes personnes de permettre que les animaux qu'ils y conduisent puisse causer du dommage aux passans & les peines dont chaque espèce de dommage sera puni sont exactement spécifiées. La Loi porte: *Ne quis, verrem aut minorem aprum.* La plûpart des Jurisconsultes croïent que ces derniers mots, aut *minorem aprum*, sont une glosse ajoûtée par quelque ignorant, qui a passé dans le texte; ce qui n'est point du tout l'avis de M. Otto, qui par là entend un petit sanglier qui n'avoit pas encore toutes ses dens, & peut en ce sens être compris dans la Loi avec un verrat, lequel est un animal d'espèce toute différente.

La nécessité & l'occasion de l'Edit des Ediles occupe le second Chapitre. M. Otto y établit contre Maran qu'il ne s'agit point ici des animaux qui étoient exposez en vente dans les marchez publics; & contre quelques autres Docteurs que cet Edit ne fait point partie d'un autre Edit, mais que c'en est un particulier, auquel les desordres qui arrivent journellement

ment donnerent lieu. Les Chiens qui faisoient la nuit une garde exacte & fidele devant la porte de leurs maîtres, ou qui se jettoient en les suivant sur les premiers qu'ils rencontroient, les Porcs qui étoient frequens à Rome & qu'on a de la peine à mettre parmi les animaux apprivoisez, les Lions même & quantité de bêtes ferôces que ceux d'entre les Romains qui aimoient l'éclat prenoient plaisir à nourrir, & qui quelquefois rompoient leurs demeures, comme on le voit par l'avanture de Pasiteles, qui dessinant à travers le soupirail un Lion enfermé dans une cave, fut attaqué par une Panthere échappée. Les accidens que causoient tous ces differens animaux produisirent cette Loi, qui seule pouvoit engager les maitres de ces animaux à veiller sur eux, & à prendre toutes les précautions nécessaires pour qu'ils ne fissent aucun mal. Elle n'étoit d'abord que pour Rome, mais dans la suite on l'étendit aux Colonies, & enfin à toutes les Villes de l'Empire. M. Otto conjecture avec raison que les combats de l'Amphitheatre en furent cause, & on lira avec plaisir ce qu'il dit dans les deux Chapitres suivans des cas qui avoient rapport à l'Edit & de l'équité avec laquelle les dispositions en avoient été reglées. Il fait une digression curieuse sur les raisons qui avoient pû porter les Ediles à ne pas infliger à l'animal même un supplice proportionné au degât qu'il avoit fait, & il rapporte à cette occasion ce que les loix de divers pays ont ordonné de con-

traire. Cette matiere pourroit faire le ſujet d'une Diſſertation curieuſe.

Le Preteur pour ſuppléer à ce que l'Edit des Ediles n'avoit pas prevû en donna un, qui ne marque pas moins que tous les autres l'attention des Magiſtrats à procurer la ſureté des chemins. Cujas, feu M. Noodt & quelques autres ont crû que cet Edit du Preteur étoit le même que celui des Ediles, mais M. Otto prouve fort bien dans le V. Chap. qu'il en eſt tout different, en ce que l'Edit des Ediles n'avoit mis qu'une peine pecuniaire, au lieu que celui du Preteur en inflige une corporelle, il pourvoit encore à une infinité d'autres malheurs que le peu de largeur des ruës & la hauteur des maiſons occaſionnoient. Cela lui donne lieu de parler des bâtimens & des ruës de la Ville de Rome, mais cela n'eſt pas abſolument de ſon ſujet, & nous paſſerons au Chapitre VI. ou l'on voit les loix contre les Matelots, les Aubergiſtes & les valets d'étable dont la malice & la negligence pouvoit être prejudiciable aux voïageurs. M. Otto montre que dans tous les tems cette partie de la police a été parfaitement reglée ; & que les Modernes l'out portée tout auſſi loin qu'elle peut aller.

Un autre objet de cette Police a été, comme on le voit dans le VII. Chapitre, d'empêcher les fripponeries & les delais des Fermiers, qui, s'ils avoient exigé quelque choſe au de là des droits, étoient obligez à rendre le double, & ſouvent à des punitions plus grie-

grieves. Le VIII. expose quelques autres branches de la façon de construire les chemins & des deniers qui y étoient emploïez. C'est ici que Bergier a servi à M. Otto. Il revient dans le IX. aux loix contre les voleurs de nuit, les Assassins, les Ravisseurs, les Receleurs, & il finit par celles qui ne se rapportant à aucun des chefs particuliers sous lesquels il avoit rangé les autres, demandoient un Chapitre à part. Nous ne dirons mot du X. qui n'est que de pure curiosité. M. Otto y ramasse ce qu'on trouve dans divers Auteurs sur l'expiation des meurtres qui se commettoient sur les grands chemins.

Il est aisé par ce que nous avons dit jusqu'ici de se faire une juste idée de l'Ouvrage de M. Otto; il y a des recherches curieuses, il y en a de communes, & s'il étoit moins diffus & que l'ordre y fût meilleur ou moins interrompu par des Citations qu'on pouvoit renvoïer à la marge, nous croïons que l'Auteur en auroit tiré plus de gloire encore & le Lecteur plus de profit.

ARTICLE IX.

Avertissement sur la Remarque inserée dans la II. Partie du T. XVII. du Journal Litteraire *de la Haye, après la Table des Matieres.*

LOrs qu'en 1685. Mr. *Bayle* eut fait imprimer dans sa *Republique des Lettres*, sans en connoître l'Auteur, une Critique assez moderée de la nouvelle Traduction Françoise de l'*Histoire du Concile de Trente*, Mr. *Amelot de la Houssaye* irrité de la liberté qu'on avoit prise de relever quelques-unes de ses fautes, tomba impitoyablement sur le pauvre Abbé de *St. Real* qui en étoit tout-à-fait innocent; & pour defendre des meprises qu'il ne pouvoit justifier, il accabla d'injures un honnête homme qui n'avoit nulle part à cette Critique, & qu'il auroit du remercier, s'il l'eût connu pour le veritable Auteur. C'est à cet exemple que le nouveau Traducteur de Mr. *De Thou* vient de se venger sur Mr. *de la C.* & sur des Libraires qui n'en sont pas plus coupables que lui, d'un Extrait de son Projet, qui n'a d'autre raison de lui deplaire, que parce qu'on y a copié trop sincerement ses expressions & ses pensées, & qu'il a pris pour des railleries dans l'Extrait, ce qui n'étoit mis dans le Projet que pour lui attirer des Eloges.

Sur cela il se plaint amerement, qu'on s'y est efforcé de *decrier avec malignité* sa Traduc-

duction, & que la Critique qu'on en a faite *ne roule que ſur des railleries groſſieres & ſur de fauſſes ſuppoſitions.* Il reproche aux Libraires d'Amſterdam, qu'ils ne ſe ſont portez à publier cet Extrait que par le même motif, qui les avoit engagez *à dechirer avec tant d'injuſtice & de fureur feu Mr. Saurin*, c'eſt-à-dire, par un *reſſentiment d'envie*, de ce que l'impreſſion de ſes Ouvrages *leur étoit échappée.* Il juge que ſi ce qui eſt arrivé à l'égard de ce Miniſtre n'a pas *rendu moins envieux & moins emportez* les *Imprimeurs de la Bibliotheque Raiſonnée* auſſi bien que *celui dont ils employent la plume, quand ils ont du venin à mettre dans quelque Extrait*, ils auroient dû *au moins être plus reſervez à publier leurs injures & leurs calomnies.* Enfin *quelque frivole* qu'il diſe qu'eſt l'*attaque* du Projet, il ne laiſſe pas de nous apprendre qu'on a été *ſurpris de voir le Traducteur tranquille & reſolu de n'y oppoſer que le mepris & le ſilence.*

Cependant ſi l'*attaque* étoit ſi *frivole*, il faut avouer, que la *ſurpriſe* eſt ici un peu deplacée; & que le public au lieu d'être étonné que le Traducteur ſoit demeuré dans le *ſilence*, jugera que c'étoit le ſeul parti qu'il eût à prendre pour ſe faire honneur de ſon *mepris.* On ne voit point d'ailleurs à quel titre l'Auteur du Projet peut s'imaginer qu'on ait voulu le *decrier avec malignité & le railler* dans un Extrait qui n'eſt formé que de ſes paroles & de ſes penſées; ſi ce n'eſt peut-être qu'elles preſentent un ridicule ſi ſenſible, que pour paroître le *decrier*, il n'a fallu que réünir ſous

un point de vûë, ce qu'il y avoit de vanité repanduë de côté & d'autre dans ſon Ecrit.

Il n'étoit nullement néceſſaire d'avoir recours pour cela à la jalouſie des Libraires d'Amſterdam, qui envient ſi peu ſur ce point la bonne fortune de ceux de la Haye, que ce n'eſt qu'au refus des premiers, que ceux-ci doivent l'Ouvrage qu'ils ont entre les mains. Peut-être même que ſi le nombre des ſouſcriptions flattoit Mrs. *Goſſe* & *Neaulme* d'un peu plus de ſuccès dans leur entrepriſe; & que ſi le desintereſſement du Traducteur eût mieux menagé leur bourſe & leur interêt; ils ne trouveroient dans l'Extrait du Projet ni matiere à accuſer les Libraires d'Amſterdam de *reſſentiment* & d'*envie*, ni *venin* à reprocher à *celui qu'ils employent*.

Ce dont le Public peut être aſſuré, c'eſt que l'Extrait n'a été ni mandié par ces Libraires, ni fait par celui qu'on en ſoupçonne. La Hollande & la France ont aſſez de Gens de Lettres pour que l'Auteur d'un Extrait puiſſe demeurer inconnu quand il lui plaît. Celui qui a donné celui-ci eſt un Anonyme, qui n'a jamais rien eu à demêler ni avec Mr. *Saurin* qu'il eſtimoit, ni avec les Libraires de la Haye qui lui ſont inconnus, ni avec le Traducteur; du travail duquel il tâchera de profiter, s'il y a lieu de le faire. Nulle autre paſſion que celle de donner au Public une juſte idée du Projet ne l'a engagé à en publier l'Extrait.] Ainſi il ſouſcrit volontiers

à

à l'épithête d'*homme illustre* que l'Auteur de la Remarque donne à Mr. *Saurin* : & pour faire même les avances de reconciliation avec ceux qui sont si irritez de son Extrait, il souhaite de tout son cœur & que les Libraires de la Haye trouvent dans l'exécution de leur entreprise les avantages qu'ils ont plus lieu de desirer que d'attendre : & que le Public passe au Traducteur le plaisir qu'il a de se croire destiné de toute éternité (*a*) *par la Providence* pour enrichir la Republique des Lettres de sa Traduction, & la bonne opinion qui lui fait croire, qu'il est *précisement dans la disposition d'esprit & de cœur, qui forme un Ecrivain sincère.*

(*a*) Voyez son Projet, pag. 5. & 6.

ARTICLE X.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'OXFORD.

MR. Hearne toûjours attentif à recueillir des Pieces rares & curieuses, nous a donné deux Volumes *in* 8. sous le titre : *Thomæ Caji* (*Collegii Universitatis Regnante Elizabetha Magistri*) *Vindiciæ Antiquitatis Academiæ Oxoniensis contra Joannem Caium, Cantabrigiensem. In lucem ex Autographo emisit Tho. Hearnius. Qui porro non tantum Antonii à Wood Vitam, à seipso conscriptam, & Humphredi Humphreys* (*Episcopi nuper Herefordiensis*) *de Viris*

claris Cambro-Britannicis Observationes, sed & reliquias quasdam, ad Familiam religiosissimam Ferrariorum de Gidding parva in agro Huntingdoniensi, pertinentes, subnexuit. Les Piéces des deux *Key* ou *Cay*, qui latiniserent leur nom *Caius*, composent la plus grande partie de ce Recueil. Voici ce qui donna lieu à leur dispute. La Reine Elisabeth étant à Cambridge en 1564, fut haranguée par l'Orateur de l'Université, qui entr'autres choses lui dit que cette Université étoit plus ancienne que celle d'Oxford. Cette Harangue fit beaucoup de bruit à Oxford; & Thomas Caius, Président du College de l'Université, y opposa un Ecrit intitulé *Assertio Antiquitatis Oxoniensis Academiæ*, mais sans y mettre son Nom. Le celèbre Jean Caius, Docteur en Medecine & Chef du Collége de Gonville & Caius à Cambridge, refuta cet Ecrit dans un Ouvrage qui a pour titre, *De Antiquitate Cantabrigiensis Academiæ Libri duo. In quorum secundo de Oxoniensis quoque Gymnasii Antiquitate disseritur, & Cantabrigiense longè eo antiquius esse definitur. Londinensi Authore.* Ces deux Ouvrages furent imprimez à Londres en 1568. Thomas Caius ayant vû par ce moyen celui de Jean Caius, y fit une Réponse sous le titre d'*Animadversiones aliquot in Londinensis de Antiquitate Cantabrigiensis Academiæ Libros duos*, mais il n'eut pas le tems de la publier, étant mort en 1572. Après avoir passé par plusieurs mains, elle a été enfin remise à Mr. Hearne à condition qu'il la feroit imprimer. Ces Piéces sont suivies de la *Vie d'Antoine Wood*, Auteur des Antiquitez de l'Université d'Oxford & des *Athenæ Oxonienses*, écrite par lui-même. Mais elle ne s'étend que jusqu'à l'année 1672., & Wood mourut en 1695. Mr. Hearne croit qu'il a laissé un Journal de sa Vie, qui va beaucoup

coup plus loin; on ne sait pas ce qu'il est devenu. A la fin du second Tome on trouve quelques Memoires touchant une espèce de Couvent ou Societé Religieuse dans la Maison des Ferrars à Little Gidden, dans la Province d'Huntington, à dix-huit miles de Cambridge. Nicolas Ferrar, qui étoit très-savant, établit cette Societé en 1630. Elle étoit composée d'environ 30. personnes, la plûpart des Femmes, qui outre le service de l'Eglise Anglicane, qui étoit leur principale regle, s'apliquoient jour & nuit au Chant ou à la lecture des Pseaumes, à la lecture & la Meditation de l'Ecriture Sainte, au Jeûne, à l'Oraison, & à tous les exercices de la piété, soit dans l'Eglise paroissiale proche de la Maison, soit dans un Oratoire qui étoit dans la Maison même. On y composa aussi quelques Ouvrages propres à éclaircir l'Ecriture Sainte & à nourrir la pieté; & pour faciliter en même tems la connoissance des Langues Anciennes & Modernes, Nicolas Ferrar fit une Polyglotte des Evangiles en Hebreu, Grec, Latin, François, Espagnol, Allemand, Saxon, & Gallois, avec une interpretation interlineaire en Latin ou en Anglois. Il disposa selon la même Methode l'Evangile de St. Jean en 22. Langues; & tout le Nouveau Testament en 24., c'est-à-dire, en Hebreu, Grec, Syriaque, Arabe, Ethiopien, Latin, Anglo-Saxon, Moscovite, Gallois, Flamand, Suedois, Irlandois, Allemand, Danois, Polonois, Bohemien, Hongrois, Anglois, François, Italien, Espagnol, Basque, Portugais, & Esclavon. Plusieurs personnes distinguées du voisinage alloient faire leurs devotions avec ces illustres Solitaires, qui avec le tems auroient pû rendre leur Societé aussi celèbre que le Port-Royal.

Mr. Hearne fait actuellement imprimer *Walteri*

Hemingford, Canonici de Gisseburne, Historia Regni Edvardi I., & partis Regni Edvardi II Ejusdem Walteri Hemingford Chronicon Edvardi III. Il y joindra une Vieille Chronique Anonyme du Regne d'Edouard III. Ces Piéces n'avoient jamais été imprimées. On trouvera aussi dans ce Recueil un Etat de toutes les Maisons Religieuses, & de toutes les Cures & Benefices du Diocese de Bath & Wells; & quelques autres Piéces: le tout en 2 voll. *in* 8. Le prix de la Souscription est d'une Guinée pour le petit papier, & de deux pour le grand.

DE CAMBRIDGE.

On vient de publier ici *Demosthenis Selecta Orationes, Gr. & Lat. Ad Cod. MSS. recensuit, Textum, Scholiasten, & Versionem plurimis in locis castigavit, Notis insuper illustravit Ricardus Mounteney, Coll. Regal. apud Cantab. Socius. Præfiguntur huic editioni Observationes in Commentarios vulgò Ulpianos. in* 8. Ce Volume contient la premiére Philippique; & la premiére, seconde, & troisiéme Olynthiaque, disposées selon l'ordre que leur a donné Mr. de Tourreil. Le Texte Grec est parfaitement bien imprimé, en gros caractère; & les Scholies sont au dessous en petite lettre, mais très-belle. Ensuite vient la Version Latine de ces Oraisons, précedées des Argumens de Libanius & de ceux de Mr. de Tourreil. Les Notes sont en fort grand nombre: Mr. Mounteney a fait un choix de celles de Wolfius, de Mr. de Tourreil, & de Mr. l'Abbé d'Olivet, & y a joint les siennes. La Dissertation sur les Commentaires attribuez à Ulpien est de Mr. Chapman, Membre du même

même Collége que Mr. Mounteney. Il prouve que ces Commentaires ne sont point d'Ulpien, & étale là-dessus une grande Litérature. Mr. Mounteney a mis à la tête de ce Volume une Carte de l'Ancienne Grece: *Tabula Antiquæ Græciæ Demostheni accommodata juxta Gulielmum Delisle.*

Mr. le Dr. Bentley fait imprimer le *Paradis perdu* de Milton avec ses Remarques, *in* 4. L'impression en est très-belle.

DE LONDRES.

Mr. le Dr. Wilkins a publié le Pentateuque en Langue Copte, avec une Version Latine de sa façon: *Quinque Libri Moysis Prophetæ in Lingua Ægyptia. Ex MSS. Vaticano, Parisiensi & Bodleiano descripsit ac Latinè vertit David Wilkins, S. T. P.* in 4.

Mr. l'Evêque de Londres a donné *A Charge*, &c. c'est-à-dire, *Instruction Pastorale au Clergé de son Diocese.* In 8.

Mr. Smalbrook, à présent Evêque de Litchfield & Coventry, a publié le second Volume de sa Reponse à Mr. Woolston: *A Vindication*, &c. c'est-à-dire, *Defense des Miracles de Jesus-Christ*, &c. In 8.

Mr. Wesley, Recteur d'Epworth, dans le Diocèse de Lincoln, nous promet un Ouvrage sur Job où il y aura bien de l'érudition. *Dissertationes & Conjecturæ in Librum Jobi, Tabulis Geographicis & figuris Æneis illustratæ. In quibus Textus Hebræus confertur præcipuè cum LXX. etiamque cum Paraphrasi Chaldaica, & Versionibus plurimis tam Græcis quàm Latinis, & Vernaculis nostris.* Entr'autres choses, il y traitera les matières suivantes:

„ An

„ An Historia Jobi sit vera, an merè parabolica?
„ Quo Auctore, tempore, fine, Liber scriptus
„ sit; quo sæculo res gestæ: De Dramate Jobi;
„ ostenditur quod vix ullum sit Schema poëticum
„ in Homero, Virgilio, &c. decantatum, quin
„ in nostro invenire est: quod patet collatione fi-
„ gurarum & nobiliorum quarundam descriptio-
„ num cum similibus apud Poëtas profanos. De
„ Jobi nomine seu nominibus, & de tribus Fi-
„ liabus. De Jobi & Amicorum Patria. De tri-
„ plici Ausutide, & Arabiâ, & Idumæâ. De Se-
„ mi & Chami posteris; & gentibus à Chedorlao-
„ more prostratis. De filiis & nepotibus Jokta-
„ ni. De Intrusione Cush in limites Joktani. De
„ posteris Abrahami per Ismaëlem & per Ketu-
„ ram, & de gentibus συμμίκτοις, Chub, Bene
„ Kedem, &c. De triplici statu Pentapoleos. De
„ Esavo, Edomo, vel Erythrâ Rege, triplicique
„ ejus Expeditione. Vallis & Periplus Rubri Ma-
„ ris. Prima sententia de Jobi patriâ non longe
„ sitâ à Trachonitide, secundâ juxta Euphratem,
„ tertiâ in Arabiâ Petræâ inter limites Idumææ &
„ Arabiæ. De Allusionibus in Libro Jobi ad res
„ & Historias antiquas quamplurimas, sed omnes
„ ante introitum Israëlis ad terram Canaan. De
„ Constellationibus & Meteoris. De Avibus &
„ fabuloso Phœnice, & de Hermapionis In-
„ scriptione. De origine Mali. De origine, pro-
„ gressu, & statu Idololatriæ in diebus Jobi, sive
„ de Sabaismo. De Orchenis & Borsippenis, bo-
„ ni & mali principii cultoribus. De Scheol &
„ Abaddon, &c. Sirenibus strigibus, &c. & de
„ Magiâ veterum Arabum & Leviathane magno
„ ab illis suscitato. De Behemoth & Leviathan.
„ De Balaamo, & nobili ejus vaticinio vix adhuc
„ forsan

„ forsan penitus impleto. De Patriâ trium Ma-
„ gorum & Reginæ Schebæ. De Jobi peritiâ in
„ Theologicis, Geographicis, Physicis, Medicis,
„ Tacticis, Juridicis, &c. De Uxore Jobi. De
„ Morbo Jobi. De aliis Jobi calamitatibus, quæ
„ in Historicâ parte Libri non recensentur. De
„ more scribendi inter Arabas, in Ossibus, Co-
„ lumnis, &c. De Goel, Redemptore, & fide
„ Jobi in Resurrectione, an in hâc vitâ tantum.
„ Fides Elihu in Sacro-Sanctam Trinitatem &
„ Symbolum Patriarchale ex Jobi & Elihu verbis
„ concinnatum. De locis Jobi quamplurimis in li-
„ bris aliis Canonicis vel citatis vel παραφραστικῶς
„ exhibitis, eisque qui phraseologiâ congruunt.
„ Textus nonnulli, fortè ob metum Ægyptio-
„ rum, nimis cautè versi à LXX. & de eorum
„ Appendicibus sive Additamentis": Tout cela fera un volume *in Folio* d'environ 150. feuilles.

Mr. Moïse Williams a publié *Humfredi Lhuyd, Armigeri, Britannicæ descriptionis Fragmenta: nec non, de Mona Insula, & Britannica Arce sive Armamentario Romano, Disceptatio Epistolaris.* In 4. Le premier de ces Traitez avoit été imprimé à Cologne en 1572. mais plein de fautes. L'autre, quoi qu'imprimé à Anvers en 1570. par les soins d'Ortelius, & réimprimé à Londres en 1573. étoit devenu extrémement rare. Mr. Williams a crû faire plaisir aux Amateurs de l'Antiquité en leur donnant ces Écrits en beaucoup meilleur état. Il y a joint une petite Chronique Galloise, avec la Traduction & les Notes de Rob. Vaughan de Hengwrt, qui publia en 1662. un Ouvrage intitulé *British Antiquities revived.* Au reste, ces deux Traitez ont été imprimez par Souscription, sur le pied d'une Guinée, & on n'en a pas tiré cent exemplaires.

Mr.

Mr. Dale, Medecin, a traduit en Anglois les *Entretiens Physiques* du Pere Regnault, 2 voll. *in* 8.

Mr. Shaw, qui nous donna il y a quelque tems, un Abregé des Oeuvres Philosophiques du celèbre Mr. Boyle en 3 volumes *in* 4., se propose de faire la même chose à l'égard des Ouvrages Philosophiques du Chancelier Bacon. Il traduira en Anglois les Traitez qui sont en Latin, & arrangera les matiéres de telle sorte que le tout ofrira d'une maniére suivie & naturelle le Systême Philosophique de ce grand homme. Il y joindra des Notes où il expliquera ce qu'il peut y avoir d'obscur dans quelques-unes de ses Pièces, & où il fera voir jusqu'où l'on a executé les divers plans qu'il a proposez pour l'avancement des Arts & des Sciences. Cet Ouvrage sera en trois Volumes *in* 4. & contiendra environ 240. feuilles. Il s'imprime actuellement. La Souscription est de deux Guinées.

Voici un nouveau Livre sur la suffisance de la Raison dans les matiéres de la Religion: *The Strength and Weakness of Human Reason*, &c. C'est-à-dire, *La force & la foiblesse de la Raison humaine*, &c. In 8. Cet Ouvrage contient quatre Conferences entre un Déiste, le Ministre de la paroisse du Deiste, & un Latitudinaire que les deux autres prennent pour Moderateur de leur Dispute. Le Ministre se déclare contre la Raison, & oblige enfin le Déiste à prendre le même parti.

Mr. Jebb se propose de faire imprimer par Souscription *Fratris Rogeri Bacon, Ordinis Minorum, Opus majus ad Clementem IV. Pontificem Romanum*, &c. Ce Moine s'étoit rendu si habile dans les Mathématiques, l'Astronomie, la Physique, &c. que ses Supérieurs, qui le regardoient comme un Magicien, lui défendirent de publier

aucun

aucun de ses Ecrits sous peine d'être mis au pain & à l'eau. Cependant Clement IV., qui étoit savant, ayant ouï parler de lui, le pria par Lettre de lui communiquer les reflexions & les découvertes qu'il avoit faites dans les Sciences; mais il lui ordonna en même-tems de ne dire à personne qu'il lui eût fait cette demande; ce qui chagrina beaucoup Bacon. Il ne laissa pas de travailler à l'Ouvrage dont il s'agit ici, & il l'envoya au Pape en 1567. par Jean son domestique, qui étoit capable de lui expliquer les endroits les plus difficiles. Il lui envoya en même-tems des lunettes, & d'autres instrumens qu'il avoit inventez. On verra dans cet Ouvrage que Bacon a fait plusieurs découvertes dont nos Philosophes Modernes ont cru ou prétendu être les Inventeurs. Il sera un volume *in Folio*, de plus de 150. feuilles: le prix de la Souscription est une Guinée, dont on payera la moitié en souscrivant, & le reste en recevant le livre.

DE PARIS.

On réimprime chez Mariette les *Réflexions Critiques sur la Poësie & sur la Peinture* de Mr. l'Abbé du Bos en 2. Volumes in 12. Cet ouvrage qui a eu dans sa naissance une reputation que le tems n'a fait qu'augmenter, est plein de reflexions curieuses, & de Principes solides sur ces deux Arts; & il y regne d'un bout à l'autre tant de gout & de details interessans qu'on n'en sçauroit trop recommander la lecture. Cette nouvelle Edition sera revûë avec soin, corrigée en beaucoup d'endroits & augmentée de plusieurs reflexions nouvelles.

La Vie de Mr. l'Abbé Paris Diacre de l'Eglise de Paris est un 12. qui paroit depuis quelque tems. Comme les Miracles qu'on lui attribuë font beaucoup de bruit, & que les deux partis qui sont en Fran-

France s'efforcent chacun de ſon côté de faire valoir ces Miracles ou de les detruire, il n'eſt pas ſurprenant que cet ouvrage ſe ſoit débité avec une rapidité extraordinaire.

On preſſe extrêmement la nouvelle Edition des *Oeuvres de Moliere* in 4. C'eſt Mr. Broſſette qui en prend ſoin.

Mr. l'Abbé d'Olivet eſt ſur le point de publier ſa Traduction des Tuſculanes de Ciceron.

On a repris l'impreſſion du Dictionnaire Etymologique de Menage, fort augmenté par un nommé Mr. Vergy, autrefois aſſocié du Sieur des Fontaines. Le Du Cange eſt bien avancé & l'on en aura les deux premiers Volumes au commencement de l'année prochaine.

U T R E C H T.

Jean Broedelet, a acheté le droit de Copie du *Theſaurus Juris Romani, continens rariora meliorum Interpretum Opuſcula in quibus Jus Romanum emendatur, explicatur, illuſtratur. Itemque Claſſicis aliisque Auctoribus haud rarò lumen accenditur. Cum Præfatione* EVERHARDI OTTONIS *JCti & Anteceſſoris* 4. *Tomis in Folio.* L'empreſſement que le Public a temoigné pour cet excellent Ouvrage, & l'avis que le Libraire a reçû, qu'on alloit contrefaire la 1. Edition en *Allemagne*, l'ont engagé à en entreprendre lui-même une nouvelle, qui ne ſera pas moins belle que la precedente & augmentée d'un V. Tome. Il declare dans le Programme, qu'il en a publié; „ que le celebre „ Mr. *Otto* s'eſt chargé du ſoin de cette nouvel- „ le Edition; qu'il doit en revoir les Prefaces „ & les augmenter; qu'il lui fournira pour le „ cinquiéme Tome, le Recueil des Livres les „ plus rares imprimez en *Eſpagne*, en *France*, & en

„ en *Italie*; après avoir consulté là-dessus l'illustre
„ Jurisconsulte Mr. CORNEILLE DE BYNKERSHOEK
„ & tous les autres Savans, dont il croira pouvoir
„ tirer quelques lumieres sur ce sujet, enfin que
„ Mr. *Otto* inserera dans le Tome, dont l'Ouvrage
„ doit être augmenté, les Vies de quelques An-
„ ciens Jurisconsultes, écrites, tant par d'au-
„ tres Auteurs, que par lui-même". Par là le Public pourra se convaincre que l'Edition que le Sr. *Varrentrapp* se propose injustement de publier en contrefaisant simplement la premiere Edition ne sera rien moins qu'aussi complette que le sera celle du Sr. *Broedelet*.

Voici les Conditions auxquelles ce dernier propose son Edition. On payera 8 florins de *Hollande* en souscrivant, & 27. florins en recevant l'Ouvrage, qu'il promet de livrer le premier Janvier 1733. Il n'en imprimera sur du papier Royal, que pour autant, qu'on aura souscrit; & l'on payera de chacun de ces Exemplaires, en souscrivant, 12. florins, & 40. florins en recevant tout l'Ouvrage; desorte que le prix de ceux-ci est de 52. florins, chacun, & des autres 35. florins; & le Libraire s'engage de ne vendre l'Ouvrage à ceux qui n'auront point souscrit, pas moins de 45. florins, sous peine des Amandes stipulées dans le Programme qui se trouve chez les principaux Libraires, tant de ces Provinces que des Païs Etrangers, & on peut leur envoyer des Souscriptions jusqu'au premier Decembre de cette année.

D'AMSTERDAM.

Les Wetsteins & Smith, Libraires à Amsterdam, publieront au prémier jour, *La Vie de Mahomet, traduite & compilée de l'Alcoran, des Traditions authentiques de la Sonna, & des meilleurs Au-*

teurs Arabes, par Mr. Jean Gagnier, Professeur des Langues Orientales dans l'Université d'Oxford.

Cet Ouvrage sera accompagné d'une Préface dans laquelle l'Auteur réfute les Paradoxes avancés par Mr. le Comte de Boulainvilliers dans sa Vie de Mahomet. Mr. Gagnier n'a pu résister aux pressantes sollicitations de plusieurs personnes élevées en dignité dans l'Eglise, qui l'ont exhorté à defendre la Religion Chrétienne contre les Réflexions trop hardies & même scandaleuses que Mr. de Boulainvilliers a hazardées dans sa Vie de Mahomet. On a fait entendre à Mr. Gagnier que s'il ne réfutoit les étranges Paradoxes de Mr. de Boulainvilliers, on le regarderoit comme un homme qui pensoit de la même façon & qui approuvoit tout ce qui avoit été avancé touchant Mahomet: de sorte que pour satisfaire ses amis & pour prévenir les facheuses idées, qu'on auroit conçu de lui & du dessein de son Livre, il montre l'*Hétérodoxie* de l'Ouvrage du Comte de Boulainvilliers.

Mr. Gagnier va encore plus loin: par occasion, il nous donne des Observations sur d'autres endroits qui n'intéressent point la Religion. Il fait voir que la *Vie de Mahomet*, publiée sous le nom de Mr. le Comte de Boulainvilliers est plutôt un Roman qu'une Histoire; & de peur qu'on ne lui reproche, que la Vie de Mahomet qu'il donne au Public n'est pas moins Romanesque, que celle de Mr. de Boulainvilliers; il fait sentir la différence qui se trouve entre les deux Ouvrages: savoir qu'il n'y a rien mis du sien, que l'ordre & l'arrangement des matériaux. En effet son Histoire est toute tirée de Monumens authentiques de l'Alcoran, de ses Commentateurs, de la Sonna, du Livre des Traditions des Musulmans généralement reçuës, & de leurs plus célèbres Historiens: au lieu

lieu que Mr. le Comte de Boulainvilliers a presque tout tiré de son imagination.

La Vie de Mahomet par Mr. Gagnier est en deux Volumes *in* 12. d'environ vingt feuilles chacun, beau papier & beau caractére, avec quelques figures.

Les mêmes Libraires avertissent le Public qu'ils ont imprimé & qu'ils débiteront incessamment l'*Histoire des Chevaliers de Malthe par feu Mr. l'Abbé de Vertot*, cinq vol. *in* 12. Cette Edition est d'autant plus préférable à celle de Paris *in* 12. que dans le même nombre de Volumes, outre les treize Livres de Narration, le quatorzième par forme d'Annales, & le quinzième, qui est un Traité du Gouvernement de l'Ordre de Malthe, elle contient encore les anciens & nouveaux statuts de l'Ordre, traduits sur l'Edition de Borgoforte de 1676. ce qui compose le quatriéme Volume. Enfin on trouve dans le cinquieme Volume les Listes des Chevaliers de la Langue de Provence, de la Langue d'Auvergne, de la Langue de France, du Prieuré d'Aquitaine, du Prieuré de Champagne, &c. avec leurs noms & armes; ce qui avoit éte pareillement obmis dans l'Edition de Paris *in* 12. On y a joint aussi les Cartes Géographiques dressées pour l'intelligence de cette Histoire, par feu Mr. de l'Isle; & les Plans de l'Isle de Malthe & de ses Fortifications, Ouvrage de Mr. le Chevalier de Tigné, Ingenieur du Roi Très-Chrétien, qui les leva lui-même à Malthe, où il avoit été appellé. De cette façon, si on en excepte les Portraits des Grands Maîtres, & les preuves que Mr. l'Abbé de Vertot avoit cru devoir joindre à son Histoire, la nouvelle Edition que l'on annonce renferme en cinq Volumes *in* 12. tout ce que contient l'Edition *in* 4. de Paris, & par consequent

près d'une fois autant de matiére qu'en contenoit la premiére Edition *in* 12.

Les mêmes Libraires, mettront inceſſamment ſous Preſſe un Dictionaire Univerſel de Medecine en 2. Volumes in 4., dont le titre eſt, *Lexicon Medicum Univerſale, in quo totius Artis Medicæ termini in Theoriâ & Praxi, Anatome, Chirurgiâ, Pharmaciâ, Chymiâ, Botanicâ &c. definiuntur, & juxta Phyſices ac Mechanices demonſtrata principia exponuntur, non modo ex notiſſimis Lexicographis Authoribus Medicis*, Caſtello, Gorræo, Johnſono, Junckenio, Lemeryo, Millero, Quincy, &c. *ſed in primis ex optimorum omnium inter Antiquos & Recentiores, Practicorum, Anatomicorum, Chirurgorum, Chymicorum, Pharmaceutices, Reique Herbariæ Scriptorum, ac Mechanicorum obſervatis, & operibus. Hiſce interſeritur, difficiliorum in Philoſophiâ Naturali vocum expoſitio, quatenùs earum intelligentia bonæ Artis Medicæ Theoriæ inſervit. Adnexum eſt Græcorum vocabulorum Etymon, Latinorumque Anglica, Belgica, Gallica, Germanica, Italica, Interpretatio. Indicantur etiam præcipuorum Medicamentorum Simplicium & Compoſitorum Doſes, nec non partium Corporis humani optimæ figuræ in Tabulis Anatomicis delineatæ. Additur denique præcipuorum Signorum, ſeu Characterum apud Medicos & Chymicos Auctores occurrentium explicatio.* Authoribus Theodoro Tronchin, & Ludovico de Neufville M. DD.

C'eſt-à-dire: „ Dictionaire Univerſel de Me-
„ decine dans lequel ſont definis & expliquez,
„ ſuivant les principes demontrez de Phyſique &
„ de Mechanique, tous les Termes de Medecine
„ Théoretique & Pratique, d'Anatomie, Chirur-
„ gie, Pharmacie, Chymie, Botanique &c. ti-
„ rez non ſeulement des Lexicographes en Me-
deci-

„ decine les plus connus, tels que *Castelli, Gorrée, Johnson, Juncken, Lemery, Miller, Quincy, &c.* mais sur tout des ouvrages, & des observations de tous les Anciens & les Modernes qui ont le mieux écrit sur la Pratique, l'Anatomie, la Chirurgie, la Chymie, la Pharmacie, la Botanique, & la Mechanique; L'on y a inseré l'explication des termes difficiles de la Philosophie Naturelle, dont l'intelligence est necessaire à la bonne Theorie de Medecine: L'on y a joint l'Etymologie des mots Grecs, & l'interpretation des mots Latins en Anglois, Hollandois, François, Allemand, Italien. Les differentes Doses des principaux Medicamens Simples & Composez y sont aussi indiquéez, de même que les meilleures figures des parties du corps humain, qu'on trouve dessinées dans les Livres d'Anatomie: L'on a mis à la fin du Livre l'Explication des Signes ou des Charactères principaux dont se servent les Auteurs de Medecine & de Chymie. *Par Theodore Tronchin, & Louïs de Neufville, Docteurs en Medecine.*

L'on ose assurer que tout ce qui a été fait jusques à present dans ce genre, n'a presque point diminué le besoin que la Medecine a d'un tel Ouvrage; le nombre infini de fautes de Commission & d'Omission en a rendu l'execution imparfaite ou même inutile; & il semble que ceux qui y ont travaillé, uniquement remplis de la necessité de l'ouvrage, ont fait peu d'attention aux difficultez qui s'y rencontrent, & aux moyens propres, pour les surmonter.

L'ignorance réelle de la plûpart des Lexicographes, ou une vaine science le plus souvent inutile, & presque toujours mal placée, expliquent

facilement l'origine de leurs fautes. Quelques-uns, difciples opiniatres de l'Antiquité, ont negligé les fecours que leur fourniffoient les Modernes; d'autres auffi peu fages, & peut-être plus ingrats, ont meprifé les Tréfors qu'ils ont herités des Anciens; & les uns & les autres ont malheureufement ignoré les routes fures & faciles, où l'intelligence des caufes naturelles & de leurs effets, mais fur tout du Mechanifme Animal, conduifent ceux qui veulent connoître & expliquer la fabrique du corps humain, le nombre & l'arrangement de fes parties, leurs fonctions, leurs effets, le defordre qui peut y furvenir, les fignes, la diverfité, les caufes de ce defordre, le moyen de le retablir, &c. & tant d'autres chofes effentielles à l'idée de la bonne Medecine.

On a quelque raifon d'efperer que le plan de cet ouvrage, & la maniere dont on a tâché de l'éxecuter rendront fenfible le befoin qu'on a de ces connoiffances, & de ce fondement, pour compofer un Dictionaire raifonné, où toutes les parties de la Medecine foient traitées avec l'ordre, l'exactitude, la fimplicité, & l'évidence, dont fe font fort éloignez, ceux qui fe font contentés, de faire un recueil Alphabetique de definitions obfcures, ou fauffes, d'Etymologies incertaines, d'Hypothefes imaginaires, & de defcriptions imparfaites, ou fuppofées.

Le premier Volume de l'*Hiftoire Critique des Journaux* paroitra inceffamment; les deux fuivans bientôt après. Cet ouvrage qui fera compofé de plufieurs Volumes in 12. eft attendu avec impatience, & l'on ne doute pas qu'il ne reponde à l'idée qu'on s'en eft formée. C'eft *Jean-Frederic Bernard* qui l'imprime. Pour l'Auteur, il y a longtems que divers Journaux nous ont appris que c'étoit Mr. *Camufat.*

CA-

CATALOGUE *de Livres nouveaux.*

Livres Latins.

VIta & Res gestæ Sultani Almalichi Alnasiri Saladini, auctore Bohadino F. Sjeddadi, nec non excerpta ex Historia Universali Abulfedæ, &c. ex MSS. Arabicis Academiæ, Lugd. Bat. edidit ac Latine vertit Albertus Schultens, Arabice & Latine, Folio.

Jo. Frid. Cottæ commentatio Historico-Theologica de fallibili Pontificis Romani auctoritate, ex actis Concilii Constantiensis maximam partem deducta, atque viro Clarissimo M. Petitdidierio, Theol. Gallo opposita. 8.

Campegii Vitringæ, filii, Dissertationes Sacræ, quibus animadversiones suas, nec non integram de genuino titulo Epistolæ ad Ephesios Dissertationem &c. adjecit Hermannus Venema. 4.

Hermanni Venema Dissertationum Sacrarum Libri tres, in quibus de Rebus varii & selecti argumenti libere disputatur, ac nova vel uberior lux tum illis, tum multis Scripturæ locis infunditur. 4.

Magni Aurelii Cassiodori Senatoris, &c. Opera omnia, in duos Tomos distributa, ad fidem MSS. Codd. emendata & aucta, notis & observationibus illustrata. Opera & studio J. Garetii. Fol.

Tentamina Experimentorum Naturalium, captorum in Academia del Cimento sub auspiciis Leopoldi Magni Etruriæ Ducis, & ab ejus Academiæ Secretario conscriptorum, ex Italico in Latinum sermonem conversa, quibus commentarios, nova Experimenta, &c. addidit Pet. van Musschenbroek. 4.

Livres

Livres François.

Dictionaire de la Langue Françoise Ancienne & Moderne de Pierre Richelet, augmenté de plusieurs additions d'Histoire, de Grammaire, de Critique, de Jurisprudence, & d'une Liste Alphabetique des Auteurs & des Livres citez dans ce Dictionaire. Nouvelle Edition augmentée d'un grand nombre d'Articles. 4. 2 *tom.*

Histoire de Polybe, nouvellement traduite du Grec, par Dom Vinc. Thuillier, avec un Commentaire, ou un Corps de Science Militaire, enrichi de Notes Critiques & Historiques, &c. par Mr. de Folard. Tom. V. & VI. 4.

Voyages en Anglois & en François D'A. de la Motraye en diverses Provinces de la Prusse Ducale & Royale, de la Russie, de la Pologne, &c. avec des Remarques Geographiques, Historiques & Politiques, & des plans & figures, &c. Fol.

Voyage du Chevalier des Marchais en Guinée, Isles voisines, & à Cayenne, fait en 1725. 1726. 1727. *contenant une Description très-exacte & très-etendue de ces Pais & du Commerce, qui s'y fait. &c.*

Voyages du P. Labat en Espagne & en Italie. 12. 8 *Tomes.*

Les Parodies du Nouveau Theatre Italien, ou Recueil des Parodies representées sur le Theatre de l'Hotel de Bourgogne par les Comediens Italiens ordinaires du Roi, avec les airs gravés. 12. 3 *Tom.*

Delices de la Campagne, ou les Ruses de la Chasse, & de la Pêche &c. un Traité de la Volerie & des Oiseaux, qui y servent, avec les plus beaux secrets de la Pêche, la maniere de faire les Rets. &c. in 12. 2. *Tom. Fig.*

Suplément aux deux Ouvrages faits pour la Défense de la Validité des Ordinations Anglicanes, pour servir de derniére Reponse au nouvel Ouvrage du P. le Quien sur cette matiére & aux Censures de quelques Evêques de France, par le P. le Courayer, Chanoine Regulier de Sainte Geneviéve, 12.

F I N.

BIBLIOTHEQUE RAISONNE'E DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois
D'OCTOBRE, NOVEMB. & DECEMBRE.
1731.

TOME SEPTIEME.
Seconde Partie.



A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH.
MDCCXXXI.

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois d'Octobre, Novembre & Decembre 1731.

ARTICLE I.

SUITE *de l'Extrait de la nouvelle Edition de* THUCYDIDE, *publiée par les soins de Mrs.* WASSE *&* DUKER. On a vû le prémier Extrait dans la I. Partie de ce Tome VII. Article IV.

IL ne falloit pas manquer de revenir à THUCYDIDE. On n'a pas fort souvent occasion de parler de Livres de cette importance. Mais avant que d'entrer dans quelque détail de ce qui est propre à la nouvelle Edition, dont nous avons commencé de rendre compte; ne nous sauroit-on pas quelque gré, si, en nous servant sur tout des matériaux qu'elle nous fournit, nous donnions à nôtre maniére, & au-

tant qu'il est possible, une espéce de Vie de l'Auteur même? Essaïons-le. Ce sera au moins pour bien des Lecteurs quelque chose de plus intéressant, que des Remarques, quelque exquises qu'elles puissent être, de Grammaire ou de Critique.

THUCYDIDE, *Athenien*, étoit du (*a*) Bourg d'*Alimonte*, de la (*b*) *Tribu Leontide*, éloigné d'*Athénes* (*c*) de trente-cinq Stades; dans lequel (*d*) on célébroit quelques-uns des Mystéres de *Cérès*. Il nâquit la seconde Année de la LXXVII. Olympiade, 471. ans avant JE'SUS-CHRIST; comme on l'infére de ce qu'une Femme Savante (*e*) de l'Antiquité disoit, après d'autres Auteurs, touchant l'âge qu'avoit *Thucydide* au commencement de la Guerre du *Péloponése*. Son Pére s'appelloit (*f*) *Olore*; & sa Mére, (*g*) *Hégésipyle*. Il étoit

(*a*) *Plutarch.* in Vit. *Cimon.* pag. 480. Tom. II. *Edit. Wechel.* Voiez l'Inscription rapportée par *Marcellin*, pag. 3, & 9.

(*b*) *Stephan.* De Urbib. *voce* Ἀλιμοῦς.

(*c*) *Demosthen.* Orat. *in Eubulid.* pag. 537. A. *Ed. Basil.* 1572.

(*d*) *Clem. Alexandr.* De Cohortat. ad Gent. *pag.* 29. *Ed. Oxon.* & *Arnob.* adv. Gent. *Lib.* V. *pag.* 176. *Ed. Lugd. Bat.*

(*e*) *Pamphila*, apud *Aul. Gell.* Noct. Attic. *Lib.* XV. *Cap.* 23.

(*f*) Celui qui a écrit une partie de la Vie, qui passe toute sous le nom de *Marcellin*, veut que le Pére de *Thucydide* s'appellât *Orole*; & ce sentiment est suivi, mais sans des raisons suffisantes, par *Vossius*, par Mr. *Fabricius*, & par *Dodwell* (*Apparat.* §. 18.) Voiez la Note de Mr. *Duker*, sur *Marcellin.* pag. 3, col. 1.

(*g*) *Marcellin.* pag. 1.

étoit certainement (*a*) de race fort illuſtre: mais les uns le font (*b*) deſcendre de *Miltiade*, les autres (*c*) de *Piſiſtrate*. On prétend même qu'il comptoit parmi ſes Ancêtres, du côté de ſa Mére, (*d*) un Roi de *Thrace*, & que c'eſt de lui que ſon Pére prit le nom d'*Olore*. Quoi qu'il en ſoit, *Thucydide* donna de bonne heure des marques de ce qu'il devoit être un jour; & en voici une éclattante, dont pluſieurs Anciens ont fait mention. Il étoit encore (*e*) enfant, lors qu'*Hérodote*, qui avoit treize ans (*f*) plus que lui, lut ſon Hiſtoire dans l'Aſſemblée des *Jeux Olympiques*. (*g*) A l'ouïe d'un ſi bel Ouvrage, dont toute la *Gréce* témoignoit être charmée, le jeune *Thucydide*, qui étoit venu-là avec ſon Pére, fondoit en larmes. L'Hiſ-

(*a*) *Cicer.* in *Brut.* Cap. XI.

(*b*) *Marcellin*, pag. 1, 3. Mais voiez *Rutgerſius*, Var. Lection. *Lib.* I. Cap. 9. & les Notes de Mr. *Hudſon*.

(*c*) *Hermippus*, apud *Marcellin.* pag. 3. *Scholiaſt. Thucydid.* pag. 16. in *Lib.* I. *Cap.* 20. num. 6.

(*d*) *Marcellin*, pag. 1, 2. *Aphtonius*, *Progymnaſm.* pag. 44. *Ed. Lugd. B.* 1626.

(*e*) Selon le calcul de *Dodwell*, Apparat. ad *Annal.* §. 18. il devoit avoir tout au plus quinze ans; & par conſéquent *Hérodote* en avoit vingt-huit. Cela peut s'accorder avec ce que dit LUCIEN (*in Herodot.* init.) mais, ſelon PLINE, *Hiſt. Nat.* Lib. XII. Cap. 4. *Hérodote* n'écrivit ſon Hiſtoire, que douze ou treize ans après ceci. EUSEBE (*in Chron.*) la lui fait lire à *Athénes*, environ ce tems-là. *Dodwell* ſemble ſuppoſer, que l'Hiſtoire d'*Hérodote* étoit encore imparfaite, lors qu'il la lut aux *Jeux Olympiques*. Il y a en tout cela bien des difficultez, qu'il n'eſt pas poſſible de reſoudre.

(*f*) *Aul. Gell.* ubi ſupr.

(*g*) *Suidas*, in voc. Θουκυδίδ. & Ὀργᾷν. *Marcellin.* pag. 9. *Photius*, Bibl. *Cod.* 60.

L'Hiſtorien s'en apperçut, & ce mouvement lui parut un effet de la même émulation qui avoit été cauſe (*a*) que *Thémiſtocle*, à peu près dans le même âge, ne pouvoit dormir, quand il penſoit aux trophées de *Miltiade*. QUE *vous êtes heureux*, dit alors *Hérodote* à *Olore*, *d'avoir un Fils ſi bien né! Car vous pouvez compter qu'il a une forte inclination pour l'Etude.* Ce Pére ne négligea pas de cultiver de ſi beaux talens. Nous ſavons au moins que *Thucydide* eut pour Maîtres un Philoſophe, & un Rhéteur, des plus diſtinguez de ce tems-là. Le (*b*) prémier étoit (*c*) ANAXAGORE, de la *Secte Ionique*; qui paſſa pour Athée parmi le Vulgaire, & fut même (*d*) accuſé & condamné en Juſtice pour ce ſujet (*e*), parce qu'il enſeignoit des Dogmes qui alloient à nier les Divinitez du Paganiſme; quoi qu'au fond ce ſoit un des prémiers, qui reconnurent pour principe de l'Univers un *Eſprit Infini*. Ainſi on n'a pas de peine à croire ce que MARCELLIN (*f*) dit après un autre Ancien Rhéteur, que *Thucydide* lui même, pour avoir été fort attentif aux

(*a*) *Plutarch.* in *Vit. Themiſtocl.* pag. 113. B.

(*b*) Je ne vois pas que STANLEY ſe ſoit ſouvenu de mettre au rang des Diſciples d' *Anaxagore* un homme auſſi conſidérable que *Thucydide*: *Hiſtor. Philoſophic.* Part. II. pag. 106. *Verſ. Latin.* Peut-être eſt-ce parce qu'il n'y a que *Marcellin* qui nous apprenne cette circonſtance.

(*c*) *Marcellin.*, pag. 4.

(*d*) *Diogen. Laërt.* Lib. II. Cap. 12, 14. *Suidas* &c.

(*e*) Voiez *Diog. Laerce*, Lib. II. §. 6. & 8. & le *Syſtême Intellectuel* de *Cudworth*, ou l'Extrait de Mr. *Le Clerc*, *Bibl. Choiſie*, Tom. I. pag. 83. Tom. II. pag. 55, 56.

(*f*) Pag. 4. ex *Antyllo*.

aux leçons d'un tel Maître, fut regardé aussi comme Athée. L'autre Précepteur de *Thucydide*, fut le Rhéteur (*a*) ANTIPHON, qui (*b*) le prémier écrivit une Rhétorique, & composa des Harangues pour les Plaideurs. L'éloge magnifique, que le Disciple (*c*) nous a laissé de ce Maître, est un monument authentique de la reconnoissance & de la haute estime qu'il eut pour lui.

Formé dans une telle Ecôle, *Thucydide* auroit pû mettre à profit son Eloquence, comme faisoient tant d'Orateurs de son tems, qui tournoient presque à leur gré les esprits des *Athéniens*, soit dans le Barreau, ou dans l'Assemblée du Peuple. Mais quand il fut en âge, il ne voulut, à ce que dit (*d*) MARCELLIN, ni se mêler des affaires politiques, ni monter sur la Tribune aux Harangues. CICÉRON (*e*) est d'accord pour le dernier avec ce Rhéteur: mais il dit en même tems, que *Thucydide* eut part au Gouvernement de la République. L'Auteur (*f*) Anony-

(*a*) *Marcellin.* ibid. *Suidas*, *Hermogen.* de formis orat. *Lib.* II. sub fin. *Anonymus Vit. Thucyd.* init.

(*b*) *Quintilian.* Institut. Orat. *Lib.* III. *Cap.* 1. *Photius*, Cod. 259. *Philostrat.* De Vit. Sophist. XV. 2. ibique *Olear.* pag. 498.

(*c*) *Thucydid.* Lib. VIII. Cap. 68. *Marcellin* dit, (pag. 4.) que *Thucydide*, pour sauver l'honneur de son Maître, a supprimé la maniére ignominieuse dont les *Athéniens* traitérent le cadavre d'*Antiphon*. Mais on n'est pas d'accord sur ce qui regarde la mort de ce Rhéteur. Voiez la Note de Mr. *Hudson*.

(*d*) Pag. 4. (*e*) *De Oratore*, Lib. II. Cap. 13.

(*f*) Pag. 11.

nyme de sa Vie contredit *Marcellin* sur l'un & l'autre point. Il rapporte même un exemple remarquable, comme le coup d'essai que *Thucydide* fit de son Eloquence, & dans lequel il parut maître. *Pyrilampe*, Citoien d'*Athénes*, poussé par un mouvement furieux de jalousie, avoit tué un Ami, dont il étoit Amant à la maniére de ces tems-là. Le fameux *Périclès* accusa cet homme en Justice: mais *Thucydide* le défendit, & gagna sa cause. Il pourroit bien être, que cet Anonyme, peu exact, a confondu nôtre Historien avec un autre (*a*) *Thucydide*, Ennemi mortel de *Périclès*. Le même Auteur parle d'un voiage, que *Thucydide* fit à *Sybaris*, Colonie des *Athéniens* en *Italie*, dans le Païs des *Thuriens*: & il ajoûte, qu'à son retour, il fut accusé & condamné comme (*b*) coupable d'avoir séduit les Juges. Le savant *Dodwell*, (*c*) qui place ce Voiage à l'année 27. de la Vie de *Thucydide*, est fort embarrassé à marquer le tems auquel l'Anonyme dit, comme il le suppose, que *Thucydide* fut banni pour dix ans, avant la Guerre du *Péloponése*. Mais cet Auteur n'a en vûë d'autre exil que celui auquel tous les Anciens disent que *Thucydide* fut condamné pendant cet-

(*a*) Fils de *Milésias*, du Bourg d'*Alopéce*. Voiez *Marcellin*, pag. 5. avec les Notes.

(*b*) Συγχύσεως δικαστηρίου φεύγων, ἑάλω. L'Interpréte Latin n'a pas entendu ces paroles, quoi qu'on ne le critique point dans les Notes. Mais le savant *Dodwell* explique bien le passage, *Apparat. ad Annal.* §. 21.

(*c*) *Apparat.* ad *Annal.* §. 20, 21.

cette Guerre; exil, que ces ſortes d'Ecrivains, ainſi que *Dodwell* (*a*) l'a remarqué lui-même, donnent mal-à-propos pour un *Oſtraciſme*. Ici encore on peut conjecturer, que l'Anonyme a attribué à *Thucydide*, Fils d'*Olore*, ce qui regardoit l'autre *Thucydide*, Fils de *Miléſias*; car celui-ci (*b*) fut banni pour dix ans de cette maniére. La vérité eſt, qu'en cela, auſſi bien que ſur d'autres circonſtances de la Vie de nôtre Hiſtorien, il y a beaucoup d'embarras & d'incertitude.

Si *Thucydide* ne paroît pas certainement avoir été dans les Emplois Politiques, quelque capable qu'il en fût, il a au moins été dans les Emplois Militaires, & il doit s'y être (*c*) formé de bonne heure. A l'âge de 41. an il fut (*d*) attaqué de la Peſte, qui fit tant de ravages dans l'*Attique*, la ſeconde Année de la Guerre du *Péloponéſe*; de ſorte qu'il a pû décrire les ſymptômes de cette terrible maladie, dont il eut le bonheur de rechapper. GALIEN (*e*) a jugé par cette deſcription, toute éloquente qu'elle eſt, que l'Hiſtorien n'entendoit pas la Médécine; & qu'il parloit en homme qui n'en ſait

(*a*) *Ibid.* §. 19.

(*b*) *Scholiaſt. Ariſtophan.* in *Veſp.* verſ. 941.

(*c*) A *Athénes*, tous les Enfans des Citoiens, dès qu'ils avoient dix-huit ans, faiſoient leur apprentiſſage militaire dans les environs; d'où vient qu'on les appelloit Περίπολοι. Voiez POLLUX, Lib. VIII. §. 105. & là-deſſus les Interprêtes.

(*d*) Lib. II. Cap. 48.

(*e*) Lib. II. Cap. 7. *De difficil. reſpirat.*

ſait pas plus que le Vulgaire, & qui écrit pour le Vulgaire.

La huitiéme Année de la Guerre du *Péloponéſe*, *Thucydide* parvint à un Généralat; & de cela ſeul on pourroit inferer qu'il n'étoit pas novice (*a*) dans l'Art Militaire, puis que, ſelon (*b*) les Loix des *Athéniens*, on ne pouvoit être Général d'Armée, ſans avoir ſervi auparavant. On éliſoit en même tems pluſieurs Généraux, qui avoient chacun leur département, & dont l'Emploi ne duroit ordinairement qu'une année. Il échut à *Thucydide* de commander les Troupes que les *Athéniens* avoient dans la *Thrace*, dont une partie dépendoit d'eux. Nôtre Hiſtorien, à ce qu'il (*c*) dit lui-même, poſſedoit en ce Païs-là des Mines d'or; & il en déſigne l'endroit, comme voiſin de l'Ile de *Thaſe*, dans la *Mer Egée*. Nous apprenons d'ailleurs, (*d*) que ce lieu s'appelloit (*e*) *Scaptéſyle*, petite Ville de *Thrace*,

(*a*) Il paroît, par ſon Hiſtoire, où il mêle quantité de *réflexions militaires*, qu'*il étoit auſſi habile Guerrier, que grand Hiſtorien & grand Politique*; comme vient de le dire un Juge bien competent ſur la matiére, Mr. le Chevalier DE FOLARD, ſur *Polybe*, Tom. V. pag. 303. *Ed. d'Amſterdam.*

(*b*) Νόμος, τὸν ἀςράτευτον μὴ ςρατηγεῖν. SYRIAN. *in Hermogen.* Voiez MEURSIUS. *Themid. Attic.* Lib. I. Cap. 11.

(*c*) *Thucyd.* Lib. IV. §. 105.

(*d*) *Marcellin*, pag. 3. *Plutarque*, in *Vit. Cimon.* pag. 480.

(*e*) Σκαπτησύλη, ou Σκαπτὴ ὕλη: car les Savans ſont partagez ſur la maniére dont il faut écrire ce nom. Voiez, ſur cette diſpute peu conſidérable, les Notes ſur *Marcellin*, pag. 3.

ce, qu'un (*a*) Géographe Ancien place vis-à-vis de *Thase* & qui est célèbre (*b*) par ses Mines du plus riche métal. Celles que *Thucydide* y avoit lui (*c*) venoient d'une Femme fort opulente, de cet endroit-là, qui les lui avoit apportées en dot. Par-là (*d*) il avoit beaucoup de crédit parmi les personnes les plus distinguées de la *Thrace*. Ainsi le Commandement des Troupes d'*Athénes* en ces quartiers-là étoit également à sa bienséance & avantageux à la République. Mais la chose lui réüssit fort mal. (*e*) *Brasidas*, Général des *Lacédémoniens*, avec ses Alliez de *Thrace* qui avoient abandonné le parti d'*Athénes*, voulut, sur la fin de *Décembre*, attaquer *Amphipolis*, Colonie des *Athéniens*, située sur le Fleuve *Strymon*. Il y avoit ménagé des intelligences, sur tout avec plusieurs des Habitans qui étoient originaires d'une Ville (*f*) voisine mal intentionnée. Cependant, quoi qu'il eût caché sa marche, & qu'il eût pû aisément surprendre *Amphipolis*; comme il vit qu'on ne lui en ouvroit pas les portes, ainsi qu'il en étoit convenu avec les Traîtres, il se tint en repos, & se contenta de ravager le

(*a*) *Stephanus*, De Urbib.

(*b*) *Herodot.* Lib. VI. Cap. 46. *Theophrast.* De Lapidib. *pag.* 393. Ed. Heins. *Festus*, voc. *Scaptensula*, &c.

(*c*) *Marcellin*, pag. 3. L'Anonyme (*pag.* 10.) parle comme si les *Athéniens* avoient donné à *Thucydide* le soin de leurs Mines dans ce Païs. Bevuë grossiére, qui montre combien mal il entendoit ce que *Thucydide* dit si clairement.

(*d*) *Thucyd.* IV. 105. (*e*) Idem, *ibid.* Cap. 103-108.

(*f*) Ἄργιλος, Argile.

le territoire. Son parti ne s'étant pas trouvé le plus fort, ceux qui demeuroient fidéles à *Athénes*, (*a*) conjointement avec *Euclée*, Commandant de la Place, dépêchérent aussi-tôt des gens à *Thase*, pour demander du secours à *Thucydide*. Il se trouvoit-là par bonheur sept Vaisseaux. *Thucydide* les amena (*b*) incessamment, & par-là, dit-il lui-même, il se proposa d'empêcher qu'*Amphipolis* ne succombât, ou, s'il ne venoit pas assez-tôt, de sauver au moins une autre Place importante, nommée *Eïone*. *Brasidas* aiant eû avis de la députation, & craignant que l'arrivée de *Thucydide* ne rompît toutes ses mesures; engagea la Ville d'*Amphipolis* à se rendre, par des propositions flatteuses, où les différens partis trouvant chacun leur intérêt, tous les Habitans s'accordérent à recevoir *Brasidas*, sans écouter celui qui commandoit pour les *Athéniens*. Ce jour-là même

(*a*) La Version Latine s'exprime ici, comme si le Commandant de la Place, nommé *Euclée*, avoit été envoié à *Thase* avec d'autres Deputez: *nuntios mittunt cum* Eucleo *duce* &c. Mais il paroît par la suite, §. 106. que le Commandant étoit resté dans la Ville. Et quelle apparence qu'il eût voulu l'abandonner, pour un message? L'expression équivoque de l'Original a trompé les Traducteurs; & il auroit été bon de le remarquer.

(*b*) La Version Latine omet cette circonstance si importante, car les mots κατὰ τάχος n'y sont point du tout exprimez: & ni Mr. *Hudson*, ni les derniers Editeurs, ne s'en sont point apperçus. Mais l'*infidéle* D'ABLANCOURT a très-bien mis: *Il partit aussi-tôt*. Je remarque encore, que, dans le vaste *Index* de Mr. *Wasse*, on ne trouve nulle part κατὰ τάχος, qui méritoit bien autant d'y être que κατὰ βραχὺ &c.

me, *Thucydide* arriva ſur le ſoir à *Eïone*. Il n'étoit plus tems de pouſſer juſques à *Amphipolis*: mais bien prit à *Eïone* qu'il fût venu; car autrement *Braſidas* avoit réſolu de la ſurprendre le lendemain dès le point du jour. *Thucydide* d'ailleurs régla bien toutes choſes dans *Eïone*. Il y reçut ceux qui s'étoient retirez d'*Amphipolis*, ſelon la capitulation, par laquelle cela avoit été permis à chacun qui voudroit ſortir en l'eſpace de cinq jours. Il mit ſur tout la Place en bon état de défenſe; ſi bien que *Braſidas* l'aiant attaquée peu de tems après & par terre, & à l'embouchure du *Strymon*, il fut vigoureuſement repouſſé par tout. Cependant les *Athéniens* furent fort conſternez de la perte d'*Amphipolis*, tant parce qu'ils tiroient de cette Ville de grands revenus, & outre cela du bois à faire des Navires; que parce que c'étoit une porte, par où les *Lacédémoniens* pouvoient entrer dans les Terres des Peuples Sujets d'*Athénes*. Outre que pluſieurs ſuivoient l'exemple d'*Amphipolis*, ou par légéreté, ou gagnez par les artifices de *Braſidas*. Ainſi il ne faut pas s'étonner que *Thucydide*, après être ſorti de charge l'année ſuivante, fût accuſé devant le Peuple d'*Athénes*, comme ſi, par ſa lenteur & ſa négligence, il eût été cauſe de la reddition d'*Amphipolis*; en punition de quoi on le condamna à être banni. Cela pouvoit arriver, quand même il n'auroit pas eû des Ennemis, très-puiſſans, dans une Ville, où, comme le dit (*a*) *Cicéron*, les plus

(*a*) *De Oratore*, Lib. II. C. 13.

plus honnêtes gens avoient d'ordinaire un pareil ſort. Mais la Cabale de *Cléon* prit cette occaſion, pour ſe venger d'un Citoien qui lui étoit oppoſé. Ainſi exilé, *Thucydide* ſe retira (*a*) prémiérement à *Egine*, Ile de la dépendance des *Athéniens*, & puis à *Scaptéſyle*. (*b*) Il ſemble que cette derniére Ville, par les rélations qu'il y avoit, dût être le prémier & le principal lieu de ſa retraite. Cependant il faut qu'il aît demeuré aſſez longtems à *Egine*, puis qu'on nous (*c*) apprend qu'il y fit bien valoir la plus grande partie de ſon bien, en prêtant à intérêt; & cela, s'il en faut croire l'Anonyme Auteur (*d*) de ſa Vie d'une maniére à montrer, par les uſures mordantes qu'il exigeoit, combien il étoit avide de gain. De ces deux circonſtances, l'une qui regarde les lieux où *Thucydide* demeura pendant ſon Exil; l'autre, l'argent qu'il avoit à prêter; DODWELL (*e*) infére, que la teneur même de la Sentence prononcée contre ce Criminel, montroit aſſez qu'on avoit jugé la faute legére, puis qu'il ne fut pas banni généralement de tous les Païs de la dépendance des *Athéniens*, ni ſes biens confiſqués, comme c'étoit la (*f*) coûtume. On n'uſoit d'une tel-

(*a*) *Marcellin*, pag. 4. *Anonym.* pag. 11.

(*b*) *Denys d'Halicarnaſſe*, dit néanmoins, que *Thucydide*, depuis qu'il fut banni juſqu'à ſon rappel, demeura toûjours en *Thrace*: *Judic. de Thucyd.* §. 41. pag. 255. Tom. II. *Edit. Oxon.*

(*c*) *Marcellin*, ibid. (*d*) *Ubi ſupr.*

(*e*) *Apparat.* in *Annal.* I. §. 19.

(*f*) Ces différences entre l'Exil pur & ſimple, que l'on nommoit φυγή, & l'*Oſtraciſme*; ſont marquées par le *Scho-*

telle douceur, que dans l'*Ostracisme*: mais c'étoit ici une autre sorte de Bannissement, puis que, comme *Thucydide* lui-même nous en instruit, il dura vint ans, au lieu que l'Ostracisme finissoit de lui-même au bout de dix.

Il est surprenant que *Thucydide* ne parle de son Exil qu'en passant, hors de sa place, & sans en dire la raison, ni chercher le moins du monde à se justifier. Il crut apparemment que la simple exposition du fait qu'on savoit bien qui y avoit donné lieu, étoit suffisante. On voit au moins par-là, qu'aucun ressentiment contre sa Patrie ne dirigeoit sa plume: & c'est sur quoi *Marcellin* (*a*) trouve matiére à le louer, en faisant remarquer avec quelle moderation il parle de *Cléon*, & de *Brasidas*, qui avoient été cause de son infortune.

DODWELL veut, que l'Exil de *Thucydide* aît fini par une suite de l'Amnistie (*b*) générale accordée par le Peuple d'*Athénes* sous l'Archonte *Euclide*; & il est vrai que quelques Anciens Auteurs l'ont dit, au rapport de (*c*) MARCELLIN, qui néanmoins désigne mal le tems de cette Amnistie. Mais comment accorder cela avec un autre Auteur, qui nous reste, & un

Scholiaste d'ARISTOPHANE, (in *Equites*, vers. 851. & in *Vesp.* vers. 941.) où il est dit aussi, que dans l'*Ostracisme* on déterminoit le lieu où le Banni devoit demeurer, aussi bien que la durée de son bannissement.

(*a*) Pag. 5.

(*b*) Aprés que les Trente Tyrans eurent été chassez d'*Athénes*. Voiez *Xénophon*, Hist. Græc. *Lib.* II. in fin. *Justin*, Lib. V. Cap. 10. &c.

(*c*) Pag. 5, 6.

un Auteur de grand poids? Je veux dire, PAUSANIAS, qui assûre (*a*) que *Thucydide* fut rappellé de son Exil par un Decret donné sur la proposition d'*Oenobie.* Quel que soit cet *Oenobie* (car je ne sai sur quoi fondé Mr. (*b*) FABRICIUS, & avant lui le Pére (*c*) HARDOUIN, le qualifient *Archonte*, de quoi *Pausanias* ne dit rien) il paroît par-là, qu'il fallut une Ordonnance particuliére du Peuple, pour rappeller *Thucydide* de son Exil perpétuel par lui-même. C'est ce que PLINE donne aussi à entendre, lors qu'il dit, que les *Athéniens* avoient banni *Thucydide* Général, mais qu'ils rappellérent de l'Exil *Thucydide* Historien; charmez de l'éloquence d'un homme dont ils avoient flêtri la vertu par une condamnation injuste: (*d*) THUCYDIDEM *imperatorem* Athenienses *in exsilium egêre, rerum conditorem revocavêre, eloquentiam mirati, cujus virtutem damnaverant.*

Ces paroles de *Pline* supposent aussi, que l'Histoire de *Thucydide* étoit déjà connuë, lors de son rappel, quoi qu'elle n'aît pas été publiée de son vivant. Il pouvoit avoir montré à diverses personnes ce qu'il avoit de fait, & par là s'être déjà attiré l'admiration des uns, & une bonne opinion anticipée des autres. Quoi qu'il en soit, *Thucydide* dit lui-même, dès l'en-

(*a*) Lib. I. seu *Attic.* Cap. 23.
(*b*) *Biblioth. Græc.* Lib. II. Cap. 25. §. 1.
(*c*) Not in *Plin.* Hist. Nat, *Lib.* VII. Cap. 30.
(*d*) *Plinius*, ubi. supr.

l'entrée (*a*) qu'il commença à écrire, en même-tems que la Guerre du *Péloponése* commença; s'attendant bien que ce seroit une grande Guerre, & plus mémorable que toutes les précédentes. Il couroit même, dès-lors, comme il l'assûre ailleurs (*b*), un Oracle qui en fixoit la durée à vint-sept ans. *Thucydide* ramassa donc dès le commencement des matériaux, pour composer son Histoire: mais il ne se mit à y travailler tout de bon que dans son exil, qui lui en fournit le loisir. C'est de quoi conviennent tous (*c*) les Anciens; quoi que les uns (*d*) le fassent écrire dans l'Ile d'*Egine*, les autres (*e*) à *Scaptésyle*. Sur quoi (*f*) *Marcellin* ajoûte cette circonstance, qu'il écrivit sous un (*g*) Plâne. Cependant (*h*) *Dodwell*, s'opposant ici, comme il l'avouë, à l'opinion générale de l'Antiquité, veut que *Thucydide* n'aît commencé à rédiger ses matériaux qu'au retour de son exil, étant âgé alors de soixante-huit ans. Il se fonde sur ce que *Thucydide* parle

(*a*) *Thucyd.* Lib. I. Cap. 1. Voiez aussi *Plutarque*, in *Vit. Niciæ*, pag. 529.

(*b*) Lib. V. Cap. 26.

(*c*) *Cicer.* De Orat. Lib. II. Cap. 13. *Plutarch.* De Exsil. *pag.* 605. *Marcellin*, l'*Anonyme* &c.

(*d*) *Anonym.* pag. 11.

(*e*) *Marcellin*, pag. 4, 5. *Plutarch.* ubi supr.

(*f*) *Ubi supr.*

(*g*) Les Anciens *Grecs* & *Romains*, faisoient leurs délices de l'ombre du Plâne, & ils plantoient beaucoup de ces sortes d'Arbres, quoi que stériles.

(*h*) *Apparat.* in Annal. §. 25.

le lui-même de ſon Exil, & du tems qu'il finit. Mais puis que, comme il le remarque lui-même, *Thucydide*, ainſi qu'un *Hérodote*, un *Iſocrate*, & autres Anciens, vouloit emploier beaucoup de tems à compoſer & à limer ſon Ouvrage, comment auroit-il attendu ſi tard à y mettre la main? Et ne pouvoit-il pas, en retouchant les Livres faits pendant ſon Exil, y parler en paſſant de quelque choſe qui étoit arrivée depuis?

Du reſte, il paroît que *Thucydide* s'étoit donné beaucoup de peine pour s'inſtruire de tout exactement, & ne rien dire que de vrai. (*a*) Il ne ſe permit rien, & ne donna l'eſſor à ſon eſprit, que dans les Diſcours & les Harangues, qu'il rapporte, & qu'il étoit, dit-il, difficile de donner mot pour mot telles qu'elles avoient été prononcées, ſoit qu'il les tînt d'autrui, ou qu'il les eût lui-même entenduës. Je ne doute pas néanmoins qu'il ne fût bien aiſe d'avoir occaſion par-là d'étaler ſon éloquence, de faire connoître les caractéres des perſonnes, dont il s'agiſſoit, & d'inſinuer des maximes utiles de Morale ou de Politique, en même tems qu'il cherchoit ce qui paroiſſoit le plus conforme au ſujet, & à l'intention de ceux à qui il prêtoit ſes penſées & ſes paroles. Mais à l'égard des choſes, ou des faits, il déclare qu'il n'y met du tout rien de ſon invention, & qu'il dit ſeulement ce qu'il a vû, ou apris de gens bien inſtruits, &

(*a*) *Thucydid.* Lib. I. Cap. 22.

& désintéressez. Il avouë qu'il est difficile d'en trouver qui aient ces qualitez : mais il proteste qu'il ne s'est fié qu'à ceux en qui il les reconnoissoit, après les recherches les plus soigneuses. Il ajoûte (*a*) ailleurs, que, pendant tout le cours de la Guerre du *Péloponése*, il avoit été dans un âge & d'une vigueur à pouvoir donner une grande attention aux choses qui se passoient; & que son Exil même lui avoit servi pour son dessein, en lui fournissant l'occasion de vivre parmi ceux du Parti contraire, & lui donnant tout le loisir dont il avoit besoin pour s'informer de ce qu'il vouloit savoir. *Marcellin* va plus loin. (*b*) Il dit, que *Thucydide* dépensa beaucoup, pour amasser de bons mémoires ; & qu'au lieu d'emploier ses richesses à vivre dans la Mollesse, il fit de grandes libéralitez aux Soldats, tant des *Lacédémoniens*, que des *Athéniens*, & à plusieurs autres personnes, pour les engager à lui rapporter fidélement tout ce qui se feroit ou se diroit dans la Guerre du *Péloponése*, qu'il prevoioit, & qu'il se proposa d'écrire, avant même qu'elle fût commencée.

C'est dommage qu'après tant de tems, & de travail, il n'aît pû achever un si bel Ouvrage ; quoi qu'il en parle (*c*) comme fait, parce qu'il en avoit les matériaux tout prêts. Ce que nous avons, ne renferme que les vint pré-

(*a*) Lib. V. Cap. 26. (*b*) Pag. 3, 4.
(*c*) Lib. V. Cap. 26. *init.*

prémiéres années de la Guerre. Le dernier Livre même n'eſt pas auſſi travaillé que les autres ; & c'eſt pour cela qu'on l'a (*a*) attribué, quoi que ſans des raiſons ſuffiſantes, les uns à une Fille de l'Auteur, les autres à *Xénophon*, qui a continué ſon Hiſtoire, les autres à *Théopompe*.

Quoi que l'on fût dans une grande attente de cette Hiſtoire, MARCELLIN dit (*b*) néanmoins, ſur la foi de (*c*) PRAXIPHANE, que la réputation de l'Auteur ne commença à être un peu grande, que depuis la mort d'*Archélaüs*. Mr. *Hudſon* a avoué de bonne foi (*d*) qu'il ne ſavoit à quoi bon *Marcellin* diſoit cela; & apparemment il ne ſavoit guéres mieux de quel *Archélaüs* il s'agit. *Dodwell* (*e*) l'a découvert. C'eſt le Roi de *Macédoine*, Fils de *Perdiccas*, & amateur des Gens-de-Lettres. Il n'épargnoit rien, pour les attirer auprès de lui. Le Poëte *Euripide* y finit ſes jours. *Socrate* refuſa d'y aller. Si *Archelaüs* eût connu *Thucydide*, il n'auroit pas manqué de l'appeller auſſi. C'eſt la raiſon pourquoi *Praxiphane* remarquoit, que du vivant de ce Prince, *Thucydide*, qui, ſelon *Dodwell*, ne lui ſurvécut que de huit ans, ne s'étoit pas encore fait un nom qui allât bien loin.

Le même (*f*) Chronologiſte croit, que *Thucy-*

(*a*) *Marcellin*, pag. 7. (*b*) Pag. 5.

(*c*) Ἐν τῷ περὶ ἱςορίας, dit-il. On ne ſait, ni quel Ouvrage c'eſt, ni quel etoit l'Auteur : car il y a eû plus d'un *Praxiphane*. Voiez la *Bibl. Gréque* de Mr. *Fabricius*, Lib. III. Cap. 11. *pag.* 304.

(*d*) *Ibid.* Not. *d.* (*e*) *Apparat.* in *Annal.* §. 26.

(*f*) *Ibid.* §. 22.

cydide mourut âgé de plus de quatre vints ans. *Marcellin* ne lui (*a*) en donne que plus de *cinquante*: mais comme il paroît d'ailleurs par de bonnes preuves, que ce terme est de beaucoup trop court, *Dodwell* en rejette la faute sur les Copistes, qui ont (*b*) mis un nombre pour l'autre. A l'égard du lieu, où *Thucydide* mourut, il y a une grande diversité dans ce qu'en disent les Anciens. Il semble d'abord, que son Tombeau, qui se voioit dans l'*Attique*, devroit décider la question. PAUSANIAS (*c*) en marque le lieu, près d'une (*d*) Porte d'*Athénes*. D'autres (*e*) ajoûtent, que c'étoit parmi les *Monumens* de la Famille de *Cimon*, & rapportent l'Inscription même qu'on lisoit sur une Colomne, au dessus du Tombeau: THUCYDIDE, D'ALIMONTE, FILS D'OLORE. Mais il pourroit se faire que, *Thucydide*, étant mort ailleurs, on eût porté ses os dans l'*Attique*, ou que même on lui eût simplement érigé un de ces Monumens vuides qu'on appelloit *Cénotaphes*; car l'un & l'autre se pratiquoit parmi les anciens *Grecs*, aussi bien que parmi les *Romains*. Ainsi les uns font mourir ce grand homme (*f*) à *Athé-*

(*a*) Pag. 6.

(*b*) Ὑπὲρ τὰ πεντήκοντα ἔτη, pour ὑπὲρ τὰ π' ἔτη. La Lettre π' marque *quatre-vint*. Un Copiste ignorant a cru qu'elle étoit la prémiére du mot πεντήκοντα, qui signifie *cinquante*.

(*c*) Lib. I. seu *Attic.* Cap. 23.

(*d*) La Porte de *Mélite* οὐ πόῤῥω πυλῶν Μιλητίδων. Voiez MEURSIUS, in *Piraeo*, Cap. IX. fin. SPON, *De Pagis Attic.* pag. 26. post *Theseum Meurs.*

(*e*) *Marcellin*, pag. 3, 9. *Anonym.* pag. 12.

(*f*) *Pausanias*, ubi sup. *Marcellin*, pag. 5. après *Didyme*, & *Zopyre*.

Athénes, où ils disent qu'il fut assassiné: les autres veulent (*a*) qu'il soit mort en *Thrace*. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que, dans la *Vie* attribuée à *Marcellin*, un seul & même (*b*) Auteur, & un Auteur contemporain de *Thucydide*, dit & qu'il est mort à *Athénes*, & qu'il est mort en *Thrace*. Le savant *Dodwell*, fécond en conjectures, souvent tirées de bien loin, veut concilier (*c*) cela. Il prétend que *Zopyre* (c'est le nom de cet Auteur) parle en un endroit de la *Thrace*, comme du Païs où *Thucydide*, étoit mort véritablement, & avoit été même enterré; en l'autre d'*Athénes*, comme de celui où il étoit censé mort, & où on lui avoit érigé de droit (*d*) un *Cénotaphe*, depuis qu'il avoit été réhabilité par son rappel de l'Exil. Mais il ne faut que lire le Texte Grec, pour voir combien cette explication est forcée. De plus, *Marcellin* lui-même, après s'être moqué en un endroit (*e*) de ce que *Zopyre* disoit que *Thucydide* étoit mort en *Thrace*, le soûtient lui-même sans hésiter, dans (*f*) un autre endroit. Nôtre Chronologiste auroit pû s'épar-

(*a*) *Cratippe*, & *Zopyre*, apud *Marcellin*. pag. 6. *Marcellin* lui-même, *pag.* 9. Voiez aussi l'Anonyme, pag. 12.

(*b*) *Diayme*, pag. 5, & 6.

(*c*) *Apparat.* §. ult.

(*d*) Quelques-uns (à ce qui est dit dans la Vie attribuée toute à *Marcellin*) débitoient, que les os de *Thucydide* avoient été emportez de *Thrace* en *Attique*, & là enterrez *secrétement*, pag. 9. Mais ceux-là supposoient que *Thucydide* étoit mort exilé, à cause de quoi on ne pouvoit, selon les Loix, lui ériger aucun monument dans l'*Attique*: ce qui est démenti par *Thucydide* même, qui nous parle de la fin de son Exil, de quelque maniére qu'il en ait été rappellé.

(*e*) Pag. 6. (*f*) Pag. 9.

s'épargner la torture qu'il a donnée aux paroles & à son esprit, s'il se fût apperçu, que cette Piéce, quoi qu'elle passe toute sous le nom de *Marcellin*, est visiblement de plusieurs Ecrivains, dont on a joint sans distinction les lambeaux; desorte qu'il ne faut pas s'étonner, si l'on y trouve la même personne en apparence disant le blanc & le noir. Il est surprenant que personne n'y eût pris garde, avant un Auteur Anonyme, qui publia ses pensées là-dessus, il y a bien des années dans le (*a*) JOURNAL LITTERAIRE de la *Haïe*. Mr. *Dodwell* n'a pû (*b*) voir cet Article, ni en entendre parler. Mais il n'auroit pas été mal que Mr. *Wasse* ou Mr. *Duker* en eussent eû connoissance; d'autant plus qu'il y a aussi quelques Remarques Critiques sur le I. Livre de leur Auteur. Le docte & infatigable Mr. FABRICIUS, qui lit tout, n'a pas manqué d'indiquer l'endroit du *Journal Litteraire*, dont je parle; c'est une des Additions à son Article (*c*) de *Thucydide*, tel qu'il paroît à la tête de cette Edition.

Puis que *Thucydide* étoit marié, on voudra savoir s'il paroît qu'il aît laissé des Enfans. SUÏDAS, & (*d*) *Marcellin*, après d'autres, lui donnent un Fils, qu'ils nomment *Timothée*. On ne dit pas le nom de la Fille, à qui, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, quelques-uns attribuoient le dernier Livre de son Histoire. Et c'est tout ce que nous en savons.

Se-

(*a*) Année 1714. Tom. IV. Part. II. Artic. 10.
(*b*) Il mourut en 1711. (*c*) §. I. Not. 4.
(*d*) Pag. 3. Voiez les Notes *c*. & *d*.

Selon (*a*) DIOGE'NE LAERCE, c'eſt à *Xénophon* que l'on eſt redevable de ce que l'on n'a pas perdu l'Ouvrage de *Thucydide*, qu'il auroit pû ſupprimer, s'il eût voulu. Il ſe contenta de le continuer, & de pouſſer beaucoup plus loin l'Hiſtoire des *Grecs*.

Marcellin (*b*) nous donne, ſur un *on dit*, ce portrait ſuccinct de l'extérieur de *Thucydide*. „ Il avoit l'air penſif, la tête & les cheveux „ en pointe, & tout le reſte du corps fait de „ la maniére qu'il falloit pour écrire ſon Hiſ- „ toire.

En quelque eſtime que cet Ouvrage aît été de tout tems (*c*), il a eû ſes Cenſeurs, comme il a ſes défauts. Le plus grand, & celui qu'on a relevé avec le plus de raiſon, c'eſt l'obſcurité. CICE'RON, (*d*) quelque haute idée qu'il eût de *Thucydide*, ne lui a pas paſſé cela. Cependant *Marcellin*, ſuivant la penſée d'une Epigramme (*e*) de l'*Anthologie*, louë (*f*) beaucoup *Thucydide*, de ce qu'il a, dit-il, cherché à s'exprimer obſcurément, de peur de s'avilir, en écrivant de maniére que tout le monde pût l'entendre, & afin que les plus habiles gens admiraſſent ce qu'ils étoient ſeuls capables

(*a*) Lib. II. §. 57. Voiez *Dodwell*, Appar. in *Annal.* §. 29. (*b*) Pag. 6.

(*c*) Voiez l'Article de la *Bibliothéque Gréque* de Mr. *Fabricius*, §. 5, 7.

(*d*) Orator. *Cap.* 9.

(*e*) Ἐιμὶ δὲ γ' οὐ πάντεσσι βατός· παῦροι δ' ἀγασάντων Θουκυδίδην Ὀλόρου &c. Lib. I. Cap. XLIV. Epig. 6.

(*f*) Pag. 6.

bles de pénetrer. Foible Apologie, qui ne fait que montrer le mauvais goût du Rhéteur Apologiste, & qui tourne en matiére de louange une des choses les plus blâmables dans toute sorte d'Ecrits, mais sur tout dans une Histoire, qui doit être pour l'usage de tout le monde.

Il ne faut donc pas s'étonner, si après tant de Siécles, & dans des tems où personne ne sauroit entendre les Auteurs Grecs à beaucoup près aussi bien qu'on le pouvoit, quand la Langue étoit encore vulgaire, il reste & il restera toûjours dans *Thucydide* des endroits qui donneront bien de l'exercice aux plus doctes Critiques; supposé même qu'on fût assûré d'avoir enfin le Texte parfaitement correct, ce qui n'arrivera jamais. Mais le Livre étant si utile, & pour la connoissance de la Langue, & pour la matiére, il faut savoir bon gré à tous ceux qui se servent de leur érudition, pour en éclaircir, autant qu'il est possible, quelques endroits.

C'est ce qu'ont fait présentement Mrs. *Wasse* & *Duker*, selon le but qu'ils se sont proposez, & le tems qu'ils ont eû pour y travailler. Mr. *Wasse*, qui est le prémier en datte, n'a mis aucun Avertissement, par où il en instruisît les Lecteurs. Et Mr. *Duker* déclare, dans sa Préface, que n'aiant jamais pensé à devenir Editeur de *Thucydide*, & étant obligé de fournir lui seul toute la Copie aux Imprimeurs; la plus grande partie de ses Notes ont été composées, pendant qu'il la préparoit, & tirées, les

R 5 unes

unes de la comparaiſon qu'il faiſoit des Diverſes Leçons des Manuſcrits; les autres, de ce qu'il avoit écrit par-ci par-là à la marge de ſon exemplaire pour ſon uſage particulier; quelques-unes de ce que ſa mémoire lui préſentoit, & qu'il pouvoit aiſément trouver. Pour ce qui auroit demandé de longues & pénibles recherches, il n'y a point touché; & il ne s'eſt pas non plus attaché à examiner en détail toutes les Diverſes Leçons, pour juger quelle étoit la meilleure.

Cependant on trouvera dans les Notes & de Mr. *Duker*, & de Mr. *Waſſe*, des Remarques Grammaticales & Critiques de toutes les ſortes: comme, ſur la conſtruction, le régime, l'accentuation, l'ellipſe, le pléonaſme, & autres figures de Grammaire, l'uſage des Articles, les nombres, les tems mis l'un pour l'autre, les mots & les façons de parler de l'ancienne dialecte *Attique*, la propriété des termes & leurs divers ſens, la différente maniére dont ils ſont écrits dans les Manuſcrits ou dans les Editions, & autres choſes ſemblables. Tantôt ces Mrs. défendent la leçon ordinaire, tantôt ils corrigent le Texte ſur les Manuſcrits, ou par conjecture, tantôt ils relevent les fautes de la Verſion, tantôt ils expliquent les choſes mêmes, en renvoiant d'ordinaire à ceux qui en ont traité plus au long, tantôt ils corrigent ou expliquent par occaſion quelque paſſage des Anciens Auteurs, Grecs ou Latins, tantôt ils confirment ou redreſſent les penſées des Modernes, & celles de l'Ancien Scholiaſte. Parmi les Remar-

marques réelles, il y en a quantité de Géographiques, ſur tout de Mr. *Waſſe*, qui a pris à tâche particuliérement d'éclaircir l'ancienne Geographie; de ſorte qu'à cet égard ſes Notes peuvent être regardées comme un bon Suplément à divers endroits des meilleurs Traitez de Géographie ancienne que nous aiyons. Il ſeroit trop long, & d'ailleurs peu convenable dans un Journal François, d'alleguer des exemples de tous ces chefs, & de ceux qui s'y rapportent. Contentons-nous d'en donner de quelques-uns.

Nous prendrons le prémier dans ce debut ſimple de l'Hiſtorien Grec: Θουκυδίδης Ἀθηναῖος ξυνέγραψε τὸν πόλεμον τῶν Πελοποννησίων καὶ Ἀθηναίων &c. THUCYDIDE *Athénien a écrit la Guerre des Peuples du Péloponéſe & des Athéniens* &c. Mr. *Duker* remarque là-deſſus, que c'étoit la coûtume des Anciens, de mettre leur nom au commencement de leurs Ecrits; & il renvoie à ce qu'en ont dit, un Orateur Grec, le fameux (*a*) DION CHRYSOSTÔME, & deux Savans Modernes, ſavoir, DANIEL HEINSIUS (*b*), & (*c*) CASPAR BARTHIUS. On peut y joindre une Diſſertation de feu Mr. BENOÎT AVERANI, dont Mr. LE CLERC a parlé au Tome XII. (*d*) de ſa *Bibliothéque Ancienne & Moderne*, & que nos Editeurs ne paroiſſent pas avoir vuë, non plus que quelques autres de ce Savant Italien ſur *Thucydide*. Il y a des gens, qui voudroient qu'on lût

(*a*) Orat. LIII. pag. 555. D. *Edit. Morell.*
(*b*) *Lection. Theocrit.* Cap. 3.
(*c*) *Adverſar.* XLII, 1.
(*d*) Pag. 162, & *ſuiv.*

lût dans les paroles, que j'ai rapportées ξυνέγεαψα, au lieu de ξυνέγεαψε. Sur ce pié-là, il faudroit traduire: *Moi Thucydide, Athénien, ai écrit* &c. comme quand TITE LIVE (*a*) fait parler *Hannibal*: HANNIBAL *peto pacem.* Mr. *Wasse* trouve la façon de parler élégante en Grec, aussi bien qu'en Latin. Mais il a raison de ne pas vouloir pour cela rien changer dans le Texte. Car *Thucydide* s'exprime ailleurs, pour le moins dix fois, de la même maniére qu'il fait ici, selon toutes les Editions & tous les Manuscrits; & jamais il ne parle de lui-même en prémiére personne. C'est ainsi encore que ce commencement est cité par (*b*) DENYS *d'Halicarnasse*, & par (*c*) EUSTATHE, sur *Homére*; quoi que le dernier, trompé par sa mémoire aît changé le mot ξυνέγεαψε en συνεγεάψατο. J'ajoûte, que *Thucydide*, qui, en bien des choses, avoit pris *Hérodote* pour modelle, n'avoit garde d'emploier un tour plus recherché, que ce fameux Historien, qui commence ainsi: *C'est ici l'Histoire, qu'*HÉRODOTE d'Halicarnasse *a composée* &c. Et D'ABLANCOURT, pour vouloir trop habiller *Thucydide* à la Françoise, lui a ôté cet air d'antique simplicité, qu'il devoit & qu'il pouvoit fort bien lui conserver sans choquer aucun Lecteur raisonnable. Cela lui a fait d'ailleurs changer la pensée de son Auteur: *J'entreprens*, dit-il, selon lui, *d'écrire la Guerre du* PÉLO-

PO-

(*a*) Lib. XXX. Cap. 30. *in fin.*
(*b*) *Judic. de Thucyd.* Cap. 20. pag. 236. *Ed Oxon*,
(*c*) In *Odyss.* Lib. IV. pag. 1501.

PONE'SE *dès ses prémiers commencemens, sur la créance qu'elle est plus fameuse qu'aucune autre de l'Antiquité* &c. Au lieu qu'il faut traduire, comme l'a très-bien prouvé (*a*) HENRI ETIENNE; Thucydide *a commencé d'écrire cette Guerre, en même tems qu'elle commençoit, pensant bien dès-lors qu'elle seroit grande, & plus mémorable qu'aucune autre* &c. Mais revenons aux nouvelles Notes.

Dans une Harangue de *Nicias* aux *Athéniens*, ce Général qui les avoit en vain dissuadez de la Guerre de *Sicile*, cherchant de nouveau à les en détourner par la difficulté de l'entreprise, dit, entr'autres choses, que *Sélinonte* & *Syracuse* sont fort riches, y aiant beaucoup d'argent, & dans les coffres des Particuliers, & dans le Trésor Public de ces deux Villes. Après quoi il ajoûte: (*b*) Συρακουσίοις δὲ καὶ ἀπὸ βαρβάρων τινῶν ἀπαρχὴ ἐσφέρεται. Mr. *Duker* (*c*) ne voit pas, quel sens peut avoir ici ἀπαρχή. Ainsi il lui paroit fort vraisemblable, qu'on doit lire, comme portent quelques Manuscrits, ἀπ' ἀρχῆς φέρεται, en sousentendant χρήματα, qui est dans les paroles précédentes. De sorte que celles-ci signifient, *Que les* Syracusains *même tirent tribut de quelques Peuples Barbares dès le commencement* (c'est-à-dire, depuis que ces Peuples ont été réduits sous leur domination). Et φέρεται vient mieux ici qu'ἐσφέρεται, parce qu'en matiére d'Impôts, φέρειν & φόρος se disent ordinairement

(*a*) *Not. in Schol.* pag. 663, 664. in *Addend.*
(*b*) Lib. VI, Cap. 20. (*c*) Pag. 392. *Not.* 50.

ment de ce que paient des Etrangers tributaires; au lieu que les bons Auteurs ſe ſervent d'εἰσφέρειν & d'εἰσφορᾷ, quand il s'agit des contributions qu'on exige des Citoiens. Effectivement je vois que la ſuite même du Diſcours a mené là le Traducteur Latin. Mais il a trouvé le tribut dans ἀπαρχή, qui ne ſignifie que les *prémices*, ſur tout celles qu'on offroit aux Dieux. Ainſi c'eſt en dévinant qu'on a traduit un mot ici fautif, par celui de *tribut*. On n'allégue aucun autre endroit des Anciens Auteurs, où il ſe prenne en ce ſens: & je ne crois pas que ROBERT CONSTANTIN, qui le lui donne, en citant *Thucydide*, en aît eû d'autre garant, que le paſſage même, dont il s'agit, lû ſelon ce que portent les Editions.

Voici un paſſage d'une autre Harangue, où Mr. *Duker* corrige ſûrement par les Manuſcrits, un terme qui ne fait aucun ſens dans l'endroit où il eſt placé. *Alcibiade*, qui étant banni d'*Athénes*, ſa Patrie, s'étoit rangé du parti des *Lacédémoniens*, cherche à les animer contr'elle, & il leur dit pour cet effet, que les *Athéniens* n'en veulent pas ſeulement à *Syracuſe*, & à toute la *Sicile*, mais encore à l'*Italie*, pour venir de là fondre enſuite ſur le *Péloponéſe*, avec un grand nombre de Vaiſſeaux qu'ils conſtruiront aiſément en *Italie*, où le bois ne manque pas, & avec des Armées de terre qu'ils y joindront: (*a*) Οἷς [τειήρεσι] τὴν Πελοπόννησον πέριξ πολιορκοῦντες, καὶ τῷ πεζῷ ἅμα ἐκ γῆς ἀφορμαῖς, &c.

(*a*) Lib. VI. Cap. 90.

&c. (*a*) Au lieu du dernier mot ἀφορμαῖς, qui ſignifieroit *occaſions*, il faut lire, ſelon cinq Manuſcrits, ἐφορμαῖς *irruptions*, *attaques*; & LAURENT VALLA ſemble avoir ainſi trouvé dans l'exemplaire ſur lequel il fit ſa Verſion. Cela ſe confirme encore par une citation, (*b*) quoi que fautive, de THOMAS MAGISTER. Les Copiſtes ont d'autant plus aiſément mis une lettre pour l'autre, que le mot d'ἐφορμὴ eſt fort rare, quoi que très-conforme à l'Analogie. On ne le voit que dans HE'SYCHIUS, qui l'explique d'une maniére aſſez conforme au ſens qu'il doit avoir ici. Un Baron (*c*) Allemand, dont nous avons une Verſion fort élégante de *Thucydide*, s'eſt fort trompé en cet endroit, comme Mr. *Duker* le fait voir.

Lors que les *Athéniens* eurent bloqué par mer & par terre la Ville de *Mélos*, (*d*) dans l'Ile de même nom, les Habitans forcérent de nuit une partie de la circonvallation; tuérent quelques hommes; & firent entrer dans leur Ville du blé, & d'*autres proviſions*, *tout autant qu'ils purent en acheter*; c'eſt ainſi que la Verſion Latine de PORTUS rend les paroles de l'Original qui regardent les munitions de bouche. Καὶ ἐσενεγκάμενοι σῖτόν τε καὶ ὅσα πλεῖστα ἐδύναντο χρήμασιν &c. Comment eſt-ce que, dans une telle ſortie, faite de nuit ſubitement, & où les *Méliens* ne

(*a*) Pag. 437. *Not.* 26.

(*b*) Ὡς Θουκυδίδης.... Καὶ τῷ πεζῷ ἅμα ἐκ γῆς ἐφορμεῖν: où il avoit trouvé ἐφορμεῖν mis pour ἐφορμαῖς.

(*c*) *Georg. Acacius Enenckel*, Lib. Bar. *Hohenecceins.*

(*d*) Lib. V. Cap. 115.

ne purent forcer qu'une partie de la circonvallation, ils eurent le tems & les moiens d'acheter d'ailleurs des vivres? Au lieu de χρήμασιν, d'où l'on a tiré ce sens, un Manuscrit porte χρήματα: & Mr. *Duker*, qui avoit d'abord pensé à une (*a*) autre correction, dont il n'est plus content, croit qu'on peut expliquer ce χρήματα des *autres choses nécessaires*, comme ont fait deux (*b*) Traducteurs Latins, ou bien de quelque *argent*. Mais Mr. *Waſſe* change (*c*) χρήμασι en χρήσιμα, expédient qui paroît plus naturel, & plus propre à lever toute la difficulté: ἐς ὅσα πλεῖστα ἐδύναντο χρήσιμα, *& tout autant qu'ils pûrent d'autres choses* UTILES, pour soutenir le Siége. Sur quoi il lui a été facile d'alleguer plusieurs passages de *Thucydide*, & d'autres Auteurs Grecs, où le même adjectif est emploié sans substantif & d'une maniére indéterminée, mais en sorte que la détermination se fait aisément par la suite du discours.

Il y a un endroit (*d*) où *Thucydide* se sert de cette expression κατ' ἐπήρειαν. Mr. *Waſſe* (*e*) explique-là au long le sens d'ἐπήρεια, & du Verbe ἐπηρεάζω, qui en dérive. Il montre par quantité de Passages de divers Auteurs Grecs, auxquels il en ajoûte d'autres dans son *Index*, que ces

(*a*) 'Οχήμασι.
(*b*) *Laurent Valla*, & le Baron d'*Enenckel*.
(*c*) Parmi les Notes inserées dans la *Préface* de Mr. *Duker*, pag. 7. à les compter. Au reste, il est bon d'avertir, que ces Notes de Mr. *Waſſe*, venuës trop tard, ne sont pas même toutes rangées selon l'ordre des Pages; ce qui est un peu incommode.
(*d*) Lib. I. Cap. 26. (*e*) Pag. 22, 23.

ces mots se disent de quelque injure faite ou en paroles, ou par des actions, & pour l'ordinaire envers des Inférieurs. Cela peut servir à expliquer deux (*a*) endroits du Nouveau Testament, que l'on cite aussi. Mr. *Duker* y joint un renvoi à ce que le grand SAUMAISE (*b*) a dit sur le sens de ces termes dans un de ses Ouvrages.

Thucydide parlant de l'Expédition des *Athéniens* contre la *Sicile*, après un long détail de leurs grands préparatifs, dit (*c*) qu'elle fut célèbre chez ceux contre qui elle se faisoit, tant à cause de la hardiesse surprenante des Ennemis, & du spectacle magnifique de leur appareil, qu'à cause de la grandeur de leur Armée navale; outre que les *Athéniens* alloient bien loin de leur patrie. Après quoi suivent ces paroles: καὶ ἐπὶ μεγίστῃ ἐλπίδι τῶν μελλόντων, πρὸς τὰ ὑπάρχοντα ἐπεχειρήθη. Tous les Interprêtes suivent ici le Scholiaste Grec, qui prend μεγίστῃ comme si ce superlatif étoit mis pour le comparatif μείζονι: en sorte que le sens se réduise à ceci: *Et ils esperoient beaucoup plus, dans cette Expédition, qu'ils ne devoient à proportion de leurs forces*. Mr. *Duker* (*d*) ne voit aucune raison à s'éloigner de la signification naturelle de l'adjectif μεγίστῃ, & il croit qu'en la lui laissant, on doit traduire d'une maniére qui forme un sens tout contraire: *Et ils avoient conçu de très-gran-*

(*a*) *I. Pierre*, III. 16. *Matth*. V. 44.
(*b*) *Observ. ad Jus Attic. & Roman.* pag. 288, *& seq.*
(*c*) Lib. VI. Cap. 31. (*d*) Pag. 398. *Not.* 72.

grandes espérances, fondées sur leurs forces présentes. Les termes de l'Original souffrent cette interprétation, comme on le fait voir par d'autres passages de l'Auteur même; & il me semble que toute la suite du discours la demande. Car, quoi que *Thucydide* trouve beaucoup de faste & d'ostentation dans l'appareil des *Athéniens*, il ne dit rien qui insinuë, qu'ils n'eussent pas assez de forces pour une telle entreprise: au contraire il les représente comme bien fournis de tout ce qui étoit nécessaire, & il entre là-dessus dans un grand détail.

Dans le dénombrement que nôtre Historien fait, des Troupes de part & d'autre, entre lesquelles se donna le dernier Combat naval à *Syracuse*; après avoir parlé des *Néodamodes*, & des *Hélotes*, qu'il y avoit sur la Flotte des *Lacédémoniens*, il ajoûte: (*a*) Δύναται δὲ τὸ Νεοδαμώδης ἐλεύθερον ἤδη εἶναι. Les Interprêtes Latins traduisent : *Ces* Néodamodes *peuvent être déjà libres.* Il falloit dire: *Le mot de* Néodamode *signifie, être libre*; comme le remarque en un mot Mr. (*b*) *Wasse*. On peut voir par-là, combien il est dangereux de se fier entiérement aux meilleures Versions Latines, puis que les Traducteurs bronchent quelquefois dans des endroits aussi faciles que celui-ci. Au reste, je vois que MEURSIUS avoit déjà corrigé tacitement cette mauvaise traduction, dans un de

(*a*) Lib. VII. Cap. 58.

(*b*) Dans les *Addenda* inserez dans la *Préface* de Mr. *Duker*, pag. 7.

de ses Ouvrages (*a*) où il explique ce que c'étoit que les *Néodamodes*, & pourquoi on les appelloit ainsi, c'est-à-dire, parce que d'*Hélotes*, ou Esclaves, qu'ils avoient été, ils étoient devenus libres, & par-là *nouveaux Citoiens* de *Lacédémone*.

La VII. Année de la Guerre du *Péloponése*, on intercepta des Lettres, qu'un Persan, nommé *Artapherne*, portoit aux *Lacédémoniens*. de la part du Roi son Maître: (*b*) Et l'Historien dit, que les *Athéniens* lûrent ces Lettres, après les avoir fait traduire, ἐκ τῶν Ἀσσυρίων γραμμάτων. Il est difficile de savoir ce que c'est que ces Ἀσσύρια γράμματα. BARNABE' BRISSON, dans son Traité (*c*) curieux *Du Roiaume des anciens Perses*, & FRANÇOIS PORTUS, dans son Commentaire, entendent par-là, que les Lettres du Roi de *Perse* étoient écrites en *Langue Assyrienne*; & le dernier dit, que peut-être les *Perses* se servoient de cette Langue, comme plus répanduë & plus connuë parmi les autres Nations. Mais si *Thucydide* avoit voulu marquer la Langue dans laquelle les Lettres étoient écrites, il auroit dit plûtôt, ἐκ τῆς Ἀσσυρίας γλώσσης, comme il (*d*) dit ailleurs, Περσίδα γλῶσσαν. Et on n'a d'ailleurs aucun témoignage de l'Antiquité, d'où il paroisse, que les *Perses* parloient alors cette Langue. C'est pourquoi Mr. *Duker* croit que γράμματα signifie ici

(*a*) *Miscellan. Laconic.* Lib. II. Cap. VII. *pag.* 133.
(*b*) Lib. IV. Cap. 50.
(*c*) Lib. I. pag. 141. *Ed. Sylburg.* (*d*) Lib. I. Cap. 138.

ici les *caractéres*; desorte que *Thucydide* donne à entendre, que les Lettres étoient écrites en caractéres *Assyriens*. Comment cela? Peut-être, dit nôtre Interprête, que les *Perses* n'aiant pas des caractéres propres de leur Langue, empruntoient ceux des *Assyriens*, que PLINE (*a*) donne pour les plus anciens, & qui, selon l'opinion des Savans, ont passé des *Assyriens* aux *Phéniciens*, & aux autres Peuples de l'*Orient*. On pourroit bien entendre par *caractéres Assyriens*, des caractéres propres aux *Perses*, à prendre le mot d'*Assyrien* comme faisoient, au rapport de (*b*) SUÏDAS, quelques-uns, qui y renfermoient plusieurs Nations, & entr'autres celle des *Perses*. Mais ni *Thucydide*, ni aucun autre Historien de la bonne Antiquité, n'a jamais dit les Assyriens, pour les *Perses*.

Dans la Ville de *Platée*, lors qu'elle fut assiégée par les *Lacédémoniens*, il n'y avoit, dit *Thucydide*, (*c*) que quatre cens Habitans, & quatre vints *Athéniens*, avec cent-dix Femmes pour leur faire du pain, ou leur apprêter à manger, γυναῖκες σιτοποιοί. Voilà qui nous indique, dit (*d*) Mr. *Duker*, une Coûtume des anciens *Grecs*. Chez eux, c'étoit (*e*) l'office des Femmes, de faire le Pain, & de préparer les autres choses nécessaires à la Vie. Il en fut de même, chez les *Romains*, pendant longtems. Il n'y eut point de Boulangers jusqu'à la

(*a*) *Hist. Natur.* Lib. VII. Cap. 56.

(*b*) Voc. Ἀσσύριοι. (*c*) Lib. II. Cap. 78.

(*d*) Pag. 148. *Not.* 51.

(*e*) Voiez *Everhard. Feith.* Antiquit. Homer. Lib. IV. Cap. 3. *Plaut.* Mercator. Act. II. Scen. III, vers. 62. *Terent.* Adelph. Act. V. Sc. III, vers. 60.

la Guerre contre *Persée*, Roi de *Macédoine*, plus de cinq-cens quatre-vints ans depuis la Fondation de *Rome*. Chaque Citoien faisoit son pain chez lui, & c'étoit l'ouvrage des Femmes, à ce que dit (*a*) PLINE, qui ajoûte, comme c'est encore la coûtume parmi la plûpart des Nations. PLUTARQUE (*b*) néanmoins pose en fait, qu'anciennement les Femmes *Romaines* ne faisoient ni le Pain, ni la Cuisine. Et il met en question, si cela ne venoit pas du Traité conclu avec les *Sabins*, après l'enlévement de leurs Filles, & dont un Article portoit, Qu'aucune des Femmes ainsi enlevées ne seroit obligée de faire ni le Pain, ni la Cuisine. Mais en cela *Pline* est plus digne de foi, que *Plutarque*. Depuis même l'introduction des Boulangers, l'ancien usage se conserva à la Campagne, comme il paroît par un (*c*) Fragment d'ULPIEN. Voilà ce que remarque Mr. *Duker*. A l'égard de l'opposition entre *Plutarque*, & *Pline*, d'autres ont voulu la faire disparoître, en distinguant les tems. On peut voir là-dessus un docte (*d*) Médecin Allemand.

A l'occasion de ce que dit (*e*) *Thucydide*, qu'*Astyochus*, Commandant de la Flotte des *La-*

(*a*) *Hist. Natur.* Lib. XVIII. Cap. II. Voiez là-dessus la la Note du P. *Hardouin*.

(*b*) *Quæstion. Roman.* 85.

(*c*) Leg. XII. §. 5. D. *De Instruct. & Instrum. legat.*

(*d*) *Joann. Pincier.* Parerga Otii Marburgensis Philologica, *Lib.* III. *Cap.* 12. pag. 354, 355.

(*e*) Lib. VIII. Cap. 84.

Lacédémoniens, leva le bâton pour frapper un de ses Officiers, qui prenoit le parti des Séditieux ; Mr. *Hudson* avoit remarqué, après JUSTE (*a*) LIPSE, sans le nommer, que, chez les anciens *Grecs*, les Généraux portoient le Bâton (βακτηρία), qui étoit en même tems une marque de leur dignité. Mr. *Duker* ne rejette pas entiérement cette pensée : il voudroit néanmoins, pour pouvoir assûrer, que l'usage étoit général parmi la Nation Gréque, d'autres autoritez, que ce passage de *Thucydide*, & un autre de (*b*) XENOPHON, qu'on allégue. Car, dans le dernier, il s'agit aussi d'un *Lacédémonien*, nommé *Cléarque*, qui, *de la main gauche tenoit une Pique, & de la droite, un Bâton.* Ainsi il pourroit être, que ce fût une Coûtume particuliére aux Capitaines de *Lacédémone.* Ce qui donneroit encore plus lieu de le croire, c'est que, comme l'a remarqué le docte CASAUBON (*c*), & les Grands, & les Petits, chez les *Lacédémoniens*, (*d*) portoient des Bâtons, de différentes sortes : mais à *Athénes* ce n'étoit pas la mode ; on passoit même pour vain & orgueilleux, si l'on portoit un Bâton. Mr. *Duker* cite un autre exemple, qu'il a trouvé dans (*e*) PLUTARQUE, & où c'est, dit-il, un Roi des *Lacédémoniens*, *Eurybia-*

(*a*) *De Militia Roman.* Lib. V. Dial. XVIII. pag. 216. *Edit. Plantin.*

(*b*) *De Expedit. Cyr.* Lib. II. Cap. 3. §. 7. *Ed. Oxon.*

(*c*) Not. in *Theophrast. Character.* Cap. 5.

(*d*) Voiez aussi MEURSIUS, *Laconic. Miscellan.* Cap. 17.

(*e*) In *Vit. Themistocl.* pag. 417. E.

biade, qui léve aussi le bâton contre *Thémistocle*. Je vois cet exemple, rapporté encore par (*a*) ELIEN, qui parle d'*Eurybiade* simplement comme *Lacédémonien*. PLUTARQUE ne lui donne pas (*b*) non plus le titre de *Roi*, mais seulement d'*Amiral*. Il n'y a que (*c*) CORNE'LIUS NE'POS, qui le fait *Roi*; quoi qu'il ne fût pas même du sang Roial, selon (*d*) HERODOTE; ainsi que l'a remarqué feu Mr. PE'RIZONIUS (*e*).

Entre les Notes Géographiques, il y en a une, que sa longueur a fait renvoier tout à la fin des *Addenda*. L'abrégé que nous allons en donner, fera comprendre l'érudition & les recherches curieuses de Mr. *Wasse* en ce genre. C'est la description & l'Histoire de *Cyzique*, fameuse Ville de l'*Asie Mineure*, près de l'*Hellespont*. Cette Ville, dit nôtre savant Anglois, étoit située, selon PTOLOME'E, au 55. degré de Longitude, & au 41. degré, dix minutes, de Latitude: sous les Monts *Didyme* & *Adrastée*, comme il paroît par (*f*) ZOSIME, & par PLUTARQUE (*g*). Elle avoit un Fauxbourg, que (*h*) PROCOPE appelle *Artace*; & il est parlé d'une Montagne de même nom, dans (*i*) ETIENNE *de Byzance*; & d'une Fon-

(*a*) *Var. Hist.* Lib. XIII. Cap. 40.
(*b*) *Ubi supr.* & *Apophthegm.* pag. 184. B.
(*c*) *Themistocl.* Cap. 4. (*d*) Lib. VIII. Cap. 42.
(*e*) *In d. l. Aelian.* (*f*) Lib. II. Cap. 31.
(*g*) In *Vit. Lucull.* pag. 497. B.
(*h*) *De Bell. Persic.* Lib. I. Cap. 25. (*i*) Voc. Ἀρτάκη.

Fontaine, dans le Poëme des *Argonautes* (a) attribué à ORPHE'E. DIODORE *de Sicile* (b) & POLYEN (c), font mention d'un endroit du Territoire de *Cyzique*, qui s'appelloit Κλῆροι: & le dernier semble renfermer dans ce Territoire tout le Païs qui est entre le Fleuve *Esépe*, & *Harpagée*. STRABON (d) dit que les *Dolions*, anciens Habitans de *Cyzique* du tems d'HOME'RE, s'étendoient depuis le Fleuve *Esépe*, jusqu'à celui de *Rhyndaque*, & aux Marais de *Dascylée*. PAUSANIAS (e) donne aussi clairement à entendre, que l'Ile de *Proconése* appartenoit aux *Cyzicéniens*. STRABON (f) y joint la Ville de *Priape*, & le Païs d'*Adrastée*. De sorte que le Rhéteur (g) ARISTIDE a pû dire véritablement, que le Territoire de *Cyzique* auroit suffi à plusieurs Peuples. *Cyzique* étoit (h) située & dans une Ile, & dans une Presqu'ile: la Ville étant moitié dans l'Ile, moitié dans le Continent. Deux Ponts, qu'ALE'-

(a) *Vers.* 524. dit Mr. *Wasse*. Je ne trouve là rien, mais au vers. 492. Κρήνη ὑπ' Ἀρτακίῃ &c. Et le Poëte parle de cette Fontaine, comme voisine de l'*Hellespont*. Joignez-y le Scholiaste d'*Apollonius*, sur *Argonaut.* I, 957. où les mêmes mots se trouvent.

(b) Lib. XIII. Cap. 50. (c) *Strategem.* Lib. II. Cap. 24.

(d) Lib. XIII. pag. 878. *Edit. Amstel.*

(e) *Arcad.* seu Lib. VIII. Cap. 46.

(f) *Ubi supr.* pag. 879.

(g) *Panegyric. Cyzic.* Tom. I. pag. 238. *Ed. Oxon.* (p. 416. *Ed. Genev.*)

(h) *Apollon. Rhod.* Argon. Lib. I. vers. 936, & seqq. *Valer. Flacc.* Lib. II. vers. 630, & seqq. *Aristid.* ubi supr. *pag.* 237, 238. (414, 415.) *Stephan.* voc. Κυζικ. *Ovid.* Trist. Lib. I. Eleg. X. vers. 29, 30.

qu'ALE'XANDRE le *Grand* y avoit (*a*) fait faire, réünissoient ces deux parties. Elle étoit fort grande. STRABON lui donne (*b*) plus de cinq cens Stades d'étenduë. Du tems de (*c*) CICE'RON elle étoit la plus célèbre de toute l'*Asie*. Elle eut (*d*) divers noms, *Arctonnése, Dolionis, Dindymis*. Un Poëte (*e*) Latin l'appelle, *la froide Cyzique*; c'est seulement à cause de son air grossier, à ce que dit (*f*) ISAC VOSSIUS. Elle fut bâtie dans la XXIV. Olympiade, selon EUSE'BE (*g*), trente-quatre ans après *Troie*, selon (*h*) un autre Chronologiste. VELLE'ÏUS PATERCULUS (*i*), & STRABON (*k*) la donnent pour une Colonie des *Milésiens*. ARISTIDE (*l*) fait remonter plus haut son origine: il dit qu'elle fut fondée par *Apollon* lui-même, qui y avoit un Oracle fort célèbre. Mais la chose est rapportée plus distinctement dans les Fragmens qui nous restent de (*m*) CONON. *Cyzique*, dit-il, Fils d'*Apollon*, Roi des *Pélasgiens* en *Thessalie*, étant chassé de là, avec ses gens, par les *Eoliens*, bâtit une Ville de son nom dans une Presqu'ile d'*Asie*. Il épousa ensuite *Clyté*, Fille de

(*a*) *Pline*, Hist. Natur. Lib. V. Cap. 32. *Strabon*, Lib. XII. pag. 861. (*b*) *Ibid.*
(*c*) Orat. *pro Leg. Manil.* Cap. 8.
(*d*) *Pline*, ubi supr. *Stephan.*
(*e*) *Propert.* Lib. III. Eleg. XXI. *vers.* 1.
(*f*) Observ. *in Catull.* pag. 107. (*g*) *Chronic.* pag. 120.
(*h*) Auctor *Chron. Paschal.* (*i*) Lib. II. Cap. 15.
(*k*) Lib. XIV. pag. 941. (*l*) *Panegyr. Cyzic.* pag. 237. (414.)
(*m*) Apud *Phot.* Cod. 186. Cap. 41. pag. 450.

de *Mérops*, Roi des environs du *Rhyndaque*; & par-là il ſe rendit puiſſant. Les *Argonautes* étant abordez ſur ſes côtes, *Jaſon* le tua ſans le connoître. Comme il ne laiſſoit point d'Enfans, les *Pélasgiens* changérent leur Gouvernement en Ariſtocratie. Mais dans la ſuite les *Tyrrhéniens* les chaſſérent de *Cyzique*: (*a*) & ceux-ci à leur tour furent chaſſez par un Corps de *Miléſiens*, qui les aiant vaincus, s'établirent eux-mêmes dans *Cyzique*. Voilà qui concilie les diverſes opinions, & qui ſert auſſi à expliquer un paſſage (*b*) d'OVIDE, que SCALIGER avoit (*c*) mal entendu. Du reſte, la grande antiquité de *Cyzique* paroît par les caractéres d'une (*d*) Inſcription qui ſe voit encore aujourd'hui ſur un Marbre apporté de là à *Veniſe*. Mais cette Ville étoit conſidérable par bien d'autres endroits. FLORUS parlant ſelon l'exacte vérité, & non en Rhétoricien, la repréſente (*e*) comme ornant les Côtes d'*Aſie*, par ſes Murailles, ſa Fortereſſe, ſon Port,

(*a*) Mr. *Waſſe* ici, comme ailleurs, rapporte ſeulement l'Original. La Verſion Latine eſt extrêmement fautive en cet endroit. Car le Traducteur, pour n'avoir pas compris une figure de Grammaire (*Μιλησίων μοῖρα μάχῃ νικήσαντες*) s'exprime comme ſi les *Thyrréniens* etoient demeurez ſeuls maîtres de *Cyzique*, après avoir chaſſé les *Pélasgiens*, qui, ſelon lui, ſont les mêmes que les *Miléſiens*. Je ſuis ſurpris, que *Thomas Gale*, qui publia ces Fragmens de *Conon* en 1675. parmi ſes *Hiſtoriæ Poëticæ Scriptores Antiq.* n'ait rien dit ſur une ſi mauvaiſe Verſion.

(*b*) *Triſt.* I, 10, 30. (*c*) In *Euſeb.* num. 743. pag. 46.

(*d*) Voiez la *Palæographia* du P. *Montfaucon*, pag. 141, 144.

(*e*) Lib. III. Cap. 5. *num.* 15.

Port, ses Tours de Marbre; & il ajoûte, que *Mithridate* tourna contr'elle toutes ses forces, la tenant une autre *Rome*. Ses Bâtimens (*a*) Publics étoient de la derniére magnificence; sur tout un de ses Temples (*b*) qui, pour sa grandeur & sa beauté, a été mis par quelques-uns (*c*) au rang des Merveilles du Monde. Il y avoit deux Ports, qui se pouvoient fermer, & plus de deux cens endroits à tenir des Vaisseaux: (*d*) trois Arcenaux, un pour les Armes, le second pour les Machines de Guerre, le dernier pour les Munitions de bouche. Trois Architectes, en titre d'office, avoient soin des Edifices Publics, & des Machines. Près (*e*) d'une de ses Portes, nommée *Trachia*, on voioit sept Tours, où il se formoit un Echo, qui repetoit plusieurs fois les mêmes mots. Le (*f*) lieu, où s'assembloit le Conseil de la Ville, étoit bâti sans aucun Clou, & de maniére, que les Poutres pouvoient être ôtées & remises, sans que rien appuiât l'édifice. Le Rhéteur ARISTIDE avoit fait une Harangue (*g*) entiére à la louange des Bains de

(*a*) *Aristid.* ubi supr. pag. 239, *&* *seqq.* *Plin.* Hist. Nat. *Lib.* XXXVI. *Cap.* 15. *Xiphilin*, in *Antonin. Pio*, pag. 799.

(*b*) On peut voir les remarques de Mr. *Masson* sur ce Temple, dans ses *Collectanea*, à la tête de l'Edition d'*Aristide* publiée à *Oxford* par Mr. *Jebb*, (sur l'année de *J. Ch.* 167. §. 10.)

(*c*) *Malel.* pag. 364. *Chronic. Alexandrin.* pag. 264.

(*d*) *Strabon*, Lib. XII. pag. 861, 862.

(*e*) *Pline*, Hist. Nat. Lib. XXXVI. Cap. 15.

(*f*) *Plin.* ibid.

(*g*) Avant son départ de *Cyzique*. Voiez la V. *Harangue Sacrée*, pag. 350. (624.) & les *Collectanea* de Mr. *Masson*, ubi supr. §. 14.

de *Cyzique*. Les Arts Méchaniques fleurissoient dans cette Ville. VITRUVE, grand Architecte, (*a*) vante ses *Triclinia*, ou Sales à manger. Les *Statéres* de *Cyzique*, dont un Antiquaire de nos jours (*b*) a donné la figure, étoient célèbres (*c*) pour la beauté & la bonté de leur coin. La *Teinture de Cyzique* étoit passée en proverbe, dès le tems du Poëte (*d*) ARISTOPHANE. Sous les Empereurs il y avoit (*e*) divers Corps d'Ouvriers, entr'autres de ceux qui (*f*) travailloient en laine, & qui étoient obligez de fournir tous les ans au Trésor Public un certain nombre d'Habits, pour les Gens de Guerre. L'*Iris*, qui croît dans le Païs de *Cyzique*, est la (*g*) meilleure, au jugement d'HÉROPHILE, (*h*) Médecin fort ancien. D'autres Villes ont pris leur nom de quelques Habitans célèbres: mais un Roi a pris de celle-ci le (*i*) nom d'*Antiochus* le *Cyzicénien*. A l'égard

(*a*) *De Architectur.* Lib. VI. Cap. 10.

(*b*) *Beger*, Thesaur. Brandenburg. *Part.* I. pag. 490.

(*c*) *Suidas*, voc. Κυζικηνοὶ ςατῆρες.

(*d*) In *Pace*, vers. 1176. Voiez *Suidas* & *Hésychius*, au mot Βάμμα Κυζικηνόν.

(*e*) Voiez le *Code Theodosien*, Tit. *de Murilegulis* &c. & là-dessus *Jaques Godefroi*, Tom. III. pag. 504, 506, 509.

(*f*) *Linyfi*. Voiez *Sozoméne*, Hist. Eccl. Lib. V. Cap. 15.

(*g*) Ἶρις χρηςοτάτη.

(*h*) Ἐν τῷ Περὶ μυρῶν, dit Mr. *Wasse*. Je ne sai, d'où il a tiré cela. Je vois même que Mr. *Fabricius*, *Biblioth. Græc.* Tom. XIII. pag. 187. où il donne une liste de tous les Ouvrages de ce Médecin, citez par les Anciens, n'en indique aucun Περὶ Μυρῶν. A l'égard de la chose même, ce n'est pas l'*Iris* du Païs de *Cyzique*, qui passoit, chez les Anciens, pour la meilleure; mais celle d'*Illyrie*. Voiez DIOSCORIDE, Lib. I. Cap. 1. THEOPHRASTE, *Hist. Plant.* Lib. VI. Cap. 28. PLINE, *Hist. Nat.* Lib. XXI. Cap. 7.

(*i*) Parce qu'il avoit été élevé à *Cyzique*. JOSEPH. *Antiq.*

l'égard des Loix, (*a*) STRABON compare celles de *Cyzique* avec les plus excellentes des Villes du Monde les mieux policées, comme des *Rhodiens*, de *Marseille*, de *Carthage*. Sous l'Empire de *Valentinien*, *Cyzique* avoit de si bonnes murailles, qu'elles étoient imprenables, au jugement (*b*) d'AMMIEN MARCELLIN. Là on gardoit aussi les (*c*) Trésors des Empereurs. *Philippe Aridée*, Roi de *Macédoine*, l'avoit en vain (*d*) assiégée, en l'Olympiade CXIV. Et elle soûtint, en (*e*) l'Olympiade CLXXIII. le choc de *Mithridate*, qui vint fondre sur elle avec trois cens mille (*f*) hommes. Voici du reste le différent sort qu'elle eut, depuis les plus anciens tems. Comme elle étoit sans murailles, du tems que (*g*) *Xerxès*, Roi de *Perse*, fit son Expédition dans l'*Asie Mineure*, elle se rendit à ses Satrapes. Elle (*h*) abandonna le parti des *Athéniens*, en l'Olym-

Antiq. Jud. Lib. XIII. Cap. 10. §. 1. C'est *Antiochus*, Fils d'*Antiochus Sidétès*, & de *Cléopatre*, & Frére de Mére d'*Antiochus Grypus*, Roi de *Syrie*.

(*a*) Lib. XII. pag. 862.

(*b*) Lib. XXVI. Cap. 8. pag. 509. *Ed. Vales. Gronov.*

(*c*) *Marcellin.* ibid.

(*d*) *Diodore de Sicile*, Lib. XVIII. Cap. 51.

(*e*) Ou plûtôt, en l'Olympiade 176. l'an de *Rome* 680.

(*f*) STRABON dit, que *Mithridate* avoit cent cinquante mille hommes d'Infanterie, beaucoup de Cavalerie, & quatre cens Vaisseaux: *Lib.* XII. *pag.* 862.

(*g*) *Hérodote*, Lib. VI. Cap. 33. Mais il s'agit-là de *Darius*, Fils d'*Hystaspe*, Pére de *Xerxès*.

(*h*) C'est ce que l'on trouve dans DIODORE *de Sicile*, Lib. XIII. Cap. 40. Car Mr. *Wasse* ne cite ici aucun garant de ce fait. J'ai suppléé ou rectifié, ou rapporté plus distinctement, quelques autres Citations; & mieux rangé les choses en certains endroits. Il y a un peu de confusion dans toute cette Note.

l'Olympiade XCIII. mais *Thrasybule* la fit rentrer sous leur obéïssance. Quelque tems après, elle fut (*a*) prise par *Mindare*, Amiral des *Lacédémoniens*; & aussi tôt reprise, elle retourna à ses anciens Maîtres. Vers ces tems-là, elle fut environnée de murailles, comme on (*b*) peut l'inferer de XE'NOPHON. Elle rendit de grands services aux *Romains* (*c*) dans leur Guerre avec *Mithridate*; à cause de quoi ils (*d*) lui accordérent des honneurs considérables, & une augmentation de Terres. Sous *Auguste*, (*e*) aiant fait mourir quelques Citoiens Romains dans une Sédition, elle fut réduite en servitude, & perdit ses Priviléges. Mais (*f*) cet Empereur la rétablit peu de tems après, en son prémier état. *Tibére* depuis, sur je ne sai quel prétexte, lui ôta de nouveau sa liberté. Sous l'Em-

(*a*) *Diod. de Sicil.* Lib. XIII. Cap. 49, *&* *seq.* *Plutarch.* in *Alcibiad.* pag. 207.

(*b*) Je m'imagine que Mr. *Wasse* infére cela, de ce que dit XE'NOPHON, *Hist. Græc.* Lib. I. Cap. 1. §. 9. en parlant de l'Expédition d'*Alcibiade*, pour reprendre *Cyzique*, dont *Mindare* s'étoit rendu maitre; c'est qu'*Alcibiade* haranguant ses Soldats, leur représentoit la nécessité d'attaquer les Ennemis par mer & par terre, & de *forcer* les MURAILLES de la Ville: *Ὅτι ἀνάγκη εἴη καὶ ναυμαχεῖν, καὶ πεζομαχεῖν, καὶ τειχομαχεῖν.* Je voi aussi que FRONTIN, *Strategem.* Lib. III. Cap. 9. dit qu'*Alcibiade* MUROS [Cyzici] *transcendit.* On peut consulter là-dessus la Note de Mr. *Oudendorp*, le nouvel Editeur.

(*c*) *Appien*, De Bell. Mithrid. *p.* 220, & seqq. *Edit. Steph.*

(*d*) *Strabon*, Lib. XII. pag. 862, 863.

(*e*) *Dion Cassius*, Lib. LIV. pag. 601. *Ed. H. Steph.* *Euseb.* Chron. ad Ann. 1995. Il n'y a rien de cela dans *Strabon*, que Mr. *Wasse* cite aussi.

(*f*) *Dion Cassius*, ibid. *pag.* 615.

l'Empire de *Julien* (*a*) les *Cyzicéniens* députérent à cet Empereur, pour demander que les Temples du Paganisme fussent rebâtis chez eux. Dans la révolte de *Procope* contre les Empereurs *Valentinien* & *Valens*, (*b*) *Cyzique* fut prise par un des Capitaines de cet Usurpateur. Depuis elle alla de plus en plus en décadence, avec l'Empire Romain, dont elle faisoit partie. Les *Sarazins* la prirent sous *Constantin Pogonate*, environ l'année 675. de Nôtre Seigneur JE'SUS-CHRIST. (*c*) Ces Barbares ne la gardérent pas long tems: leur Flotte y fût brûlée entiérement, par l'invention du *Feu Grec*, que fournit *Callinique*, Architecte Egyptien. Les *Sarazins* depuis ruinérent (*d*) *Cyzique*, sous *Constantin Copronyme*, en l'an 760. Elle avoit été déjà presque reduite en cendres, & une grande partie engloutie, par un Tremblement de Terre qui arriva en l'année (*e*) 543. le 6. de *Septembre*. Sous l'Empire d'*Aléxis Comnéne*, (*f*) les *Turcs* la prirent encore une fois;

(*a*) *Sozomen*. H. Eccl. Lib. VI. Cap. 15.

(*b*) *Amm. Marcell.* Lib. XXVI. Cap. 8.

(*c*) *Cedren*. pag. 437. Voiez aussi *Zonare*, Annal. Lib. XIV. Cap. 20. & *Cantacuzen*.

(*d*) CEDRENUS *alicubi*, dit Mr. *Wasse*. Je ne trouve cela nulle part dans cet Historien.

(*e*) Et non pas CCCCXLIII. comme dit ici Mr. *Wasse*, qui ne cite aucun garant. Mais cela est rapporté par CE'DRE'NUS, qui marque ainsi le jour du Tremblement de Terre, & l'*Indiction VI.* pag. 307. *Ed. Basil.* Voiez aussi *Theophane*, cité par le P. PAGI, in Ann. 543.

(*f*) En MCXVIII. dit Mr. *Wasse*. Mais cela arriva plusieurs années auparavant. Car il l'a tiré sans doute de l'Histoire d'*Aléxis Comnéne*, écrite par *Anne* sa Fille,

fois; mais on la reprit ſur eux, après les avoir bien battus.

Il y auroit beaucoup à dire ſur ce qui regarde les beaux génies & les Savans de *Cyzique*. Mr. *Waſſe* ſe contente, dit-il, de toucher en peu de mots cet Article. Cependant il donne un Catalogue d'Ecrivains, ou autres Hommes Illuſtres de *Cyzique*, qui occupe près d'une page. Aucun de ces Auteurs n'eſt parvenu juſqu'à nous.

FINISSONS cet Extrait, en rapportant le jugement que Mr. *Duker* porte, dans ſa *Préface*, touchant l'Auteur, ou les Auteurs, des *Scholies Gréques*. Car il eſt de l'avis de *Henri Etienne*, qui a cru, (*a*) que ces Scholies ne ſont pas d'un ſeul, mais de pluſieurs Grammairiens, & qu'elles ont été enſuite raſſemblées peu-à peu en un corps par d'autres. C'eſt auſſi l'opinion du grand (*b*) CASAUBON, & du célèbre (*c*) Mr. FABRICIUS. Le Manuſcrit de *Caſſel* la confirme: car il n'y avoit d'abord qu'une partie des Scholies imprimées; & on y voit enſuite beaucoup d'additions d'une main plus récente. Dans les Scholies mêmes on trouve les noms de trois anciens Grammairiens, *Antylle*, *Aſclépius*, & *Phébammon*. SUÏDAS parle d'un (*d*) *Sabinus*, qui avoit écrit des Commen-

le, *Lib.* VI. pas loin de la fin; où il s'agit de choſes paſſées long-tems avant l'année 1118. qui eſt celle où cet Empereur mourut.

(*a*) Pag. 575. & 585. (*b*) In *Diog. Laert.* Lib. III. § 47.
(*c*) De *Thucyd.* §. 6. (*d*) Voc. Σαβῖνος.

mentaires sur *Thucydide:* & il faut y joindre *Evagoras* de *Linde*, dont le même Léxicographe cite un (*a*) Ouvrage où il traitoit les Questions Grammaticales qu'on proposoit sur l'Histoire de *Thucydide*. Pour ce qui regarde le tems, auquel ont vêcu ces anciens Interprêtes de nôtre Historien, on ne peut rien déterminer de certain, par les Scholies mêmes. *Sabinus*, à ce que dit *Suïdas*, florissoit sous l'Empereur *Hadrien*. VOSSIUS (*b*) fait vivre *Antylle* & *Asclépius* du tems de *Valentinien*, *Valens*, & *Gratien*. Mr. FABRICIUS soupçonne que le Rhéteur *Phébammon* étoit contemporain de *Synésius*, c'est à dire, qu'il vivoit sous le régne d'*Arcadius*. On lit en un (*c*) endroit des Scholies qu'un Empereur Romain fit mettre à *Byzance*, dans le Cirque, le Trepié du butin fait sur les *Perses*, lequel *Pausanias* avoit dédié à *Apollon*. L'Auteur de cette Note n'a pû vivre avant *Constantin le Grand*, qui est celui, par ordre duquel les Trépiez de *Delphes* furent transportez à *Constantinople*; sur quoi on renvoie aux savantes (*d*) Notes de l'Illustre Baron DE SPANHEIM sur *Callimaque*. Dans une autre (*e*) Scholie, GRE'GOIRE *de Nazianze* est cité: par conséquent celui, de qui elle est, n'étoit pas plus ancien que l'Empereur *Julien*.

De

(*a*) Τῶν παρὰ Θουκιδίδῃ ζητουμένων κατὰ λέξιν. Voc. Ευαγόρας, Λίνδιος.

(*b*) *De Histor c. Græcis*, Lib. II. Cap. 18.

(*c*) In *Lib.* I. *Cap.* 132. (*d*) In *Hymn. in Del.* pag. 391.

(*e*) In *Lib.* III. *Cap.* 57.

De là il paroît aussi, qu'il étoit Chrétien, aussi bien que l'Auteur d'une (*a*) autre Scholie, qui fait allusion à un (*b*) Passage des *Actes des Apôtres*. Le fameux *Bélisaire*, qui vivoit sous *Justinien*, est cité dans une des Scholies particuliéres (*c*) au Manuscrit de *Bâle*.

Quelques-unes des Scholies sur *Thucydide* se trouvent mot-à-mot dans SUÏDAS; & cela donne lieu à la même question que l'on fait au sujet de celles d'*Aristophane*, savoir, qui est le Copiste, ou l'Auteur du Lexicon, ou les Auteurs des Scholies? Mr. *Duker* croit, que c'est *Suidas*, puis qu'il cite *Marcellin*, que l'on fait certainement être moins ancien qu'*Antylle* & qu'*Asclépius*. Mais il trouve aussi vraisemblable, qu'aux anciennes Scholies on en a ajoûté quelques-unes tirées de *Suïdas*; & il l'infére d'un exemple qu'on en voit à la marge du Manuscrit de la Bibliothéque d'*Utrecht*.

N'oublions pas un ornement très-utile, qu'on n'a eû garde d'omettre dans cette Edition; ce sont deux Cartes, ajustées à l'Histoire de *Thucydide*, l'une de l'ancienne *Gréce*; l'autre, de la *Sicile* ancienne. Dans un coin de la derniére, on voit à part la Ville de *Syracuse*, & ses environs.

(*a*) In *Lib.* III. *Cap.* 38. num. 79. (*b*) *Actes*, XVII, 21.
(*c*) In *pag.* 286.

A R-

ARTICLE II.

THE *Usefulness, Truth, and Excellency of the* CHRISTIAN REVELATION, *defended against the* Objections *contain'd in a late Book, intitled,* CHRISTIANITY as old as the Creation &c. *By* JAMES FOSTER, The *Second Edition, with the Addition of a Postscript.* LONDON: Printed for *J. Noon* &c. M. DCC. XXXI.

C'est-à-dire:

L'*Utilité*, la *Vérité*, & l'*Excellence* de la RÉVÉLATION CHRÉTIENNE, défenduës contre un Livre publié depuis peu, qui a pour titre: LA *Religion Chrétienne aussi ancienne que la Création* &c. Par JAQUES FOSTER. En grand *Octavo*, pagg. 367. sans la *Préface*. Seconde Edition, augmentée d'un *Postcrit*. A *Londres*, chez *J. Noon*, 1731.

NOUS l'avions bien cru, que le Livre de Mr. TINDAL, dont nous donnames l'Extrait, ne demeureroit pas sans réponse. Il en a paru plusieurs. Voici celle, qui passe pour la plus solide, la plus précise, & la plus dégagée de tout ce qui peut donner prise à l'Adversaire. Aussi a-t-elle été si bien reçuë

du Public, qu'il a fallu la rimprimer en moins d'un an. Nous allons en rendre un compte exact, & aussi étendu, que le demande l'importance de la matiére.

L'AUTEUR fait, dans sa *Préface*, quelques remarques sur les progrès & les causes de l'Incrédulité, parmi les *Anglois*. Tout le monde, dit-il, s'apperçoit qu'elle s'est depuis peu extrêmement accruë. Cela paroît d'autant plus étrange, que nôtre Siécle se pique beaucoup d'examiner tout avec liberté, & de ne recevoir ni rejetter aucun sentiment en matiére de Religion, que sur de bons fondemens. Je ne prétens point déterminer certaines causes générales, auxquelles on puisse attribuer cet effet; moins encore décider positivement, que l'Incrédulité vient toûjours de quelque motif vicieux, ou de quelque Passion déréglée. Il y a une infinité de Préjugez, par lesquels les Hommes se laissent séduire imperceptiblement, encore même qu'ils aient un *bon Esprit*, & un *Cœur honnête*. On ne sauroit connoître avec certitude les principes & les vuës, qui influent sur les opinions de telle ou telle personne en particulier; cela est reservé pour le jour auquel *les secrets de tous les Cœurs seront découverts*. Le plus loin qu'on peut aller ici, c'est de dire en général, que ce qui fait des Incredules, c'est un *manque de sincérité*, ou quelque *méchanceté*, ou une *erreur volontaire*. Mais ces accusations vagues sont aussi aisément intentées par les *Bigots* & les *Enthousiastes*, contre ceux qui combattent les fausses Religions; que

par

par les Défenseurs de la Vraie Religion, contre leurs Antagonistes. Quoi qu'il en soit, ajoûte l'Auteur, je ne saurois passer sous silence un Préjugé bien fort & très-commun, qui porte visiblement les Incrédules à se declarer contre la *Religion Chrétienne*; Préjugé, auquel les *Chrétiens* eux-mêmes donnent lieu entiérement, & dont par conséquent il n'est pas hors de leur pouvoir d'arrêter l'impression, comme il n'a tenu qu'à eux de la prévenir: J'entens celui que forment les corruptions dans la Doctrine, & les Superstitions grossiéres dans le Culte, par lesquelles ils ont défiguré la simplicité & la beauté du véritable Christianisme, & dont ils ont exigé la créance & la pratique avec plus d'ardeur, que de ce qui regarde les Devoirs mêmes de la Morale. Les Ennemis de nôtre Sainte Religion, sans se donner la peine d'examiner ces sortes de choses étrangéres, les ont confonduës avec les Véritez les plus essentielles qu'elle enseigne; & ainsi ils ne l'ont condamnée que sur un faux exposé. Triste réflexion! Que les *Chrétiens* fournissent eux-mêmes aux Incrédules les armes dont ceux-ci peuvent se servir contr'eux avec le plus de succès! mais, d'autre côté, preuve certaine de l'esprit superficiel & du peu de jugement avec lequel les Incrédules s'y prennent sur de tels points: puis que, de la maniére qu'ils agissent, ils ne rendent pas aux Ecrivains du Nouveau Testament la justice la plus commune que l'on doit à toute sorte d'Auteurs. Outre que, s'il faut ainsi prendre de la seconde main les

principes d'une Religion, & la rejetter avant que de l'avoir examinée en elle-même; il n'y a plus de régle par où l'on puiſſe diſtinguer la vraie Religion d'avec les fauſſes; & il ne ſera pas poſſible qu'aucune Révélation, que DIEU veuille communiquer aux Hommes, s'établiſſe dans le monde, quelque parfaite qu'elle ſoit, & quoi qu'elle porte avec ſoi ſes Lettres de créance les plus authentiques & les plus éclatantes.

C'eſt néanmoins le tour qu'on a pris dans le Livre intitulé, *La Religion Chrétienne auſſi ancienne que le Monde* &c. quoi que l'Auteur faſſe quelquefois ſemblant de vouloir rendre ſervice à cette Religion, en la ramenant à ſa pureté. Mr. FOSTER déclare, qu'en publiant ſes remarques ſur cet Ouvrage, il ne s'eſt point attaché à ſuivre ſon Adverſaire pié-à pié, & examiner Chapitre après Chapitre; parce qu'une grande partie de ce qu'on y trouve, eſt hors du ſujet; & pour le reſte, les mêmes ſentimens ſont ſouvent repetez, par-ci par-là, ſans beaucoup de méthode ou de liaiſon. Il ſuffiſoit d'en prendre la ſubſtance, & de la réduire à certains chefs, autant que la cauſe du Chriſtianiſme y peut-être intéreſſée. Nôtre Auteur ne va pas non plus juſqu'à conteſter tous les principes ſur leſquels Mr. *Tindal* fait le plus de fond: car quelques-uns, dit-il, étant bien expliquez (en quoi l'Ecrivain, que je réfute, manque beaucoup) me paroiſſent vrais: il n'y a que les conſéquences, qu'il en tire, qui ſoient fauſſes & ſophiſtiques.

Le corps de l'Ouvrage commence par un Préambule, où Mr. *Foster* témoigne d'abord une noble confiance en la bonté de sa cause (*a*). Bien loin de trouver mauvais, que les Incrédules proposent leurs objections, ou de vouloir leur ôter cette liberté, il consent & il souhaitte même qu'ils puissent sans crainte lever le masque, & attaquer directement de toutes leurs forces. Cela même que la Religion est de la plus haute importance pour le Genre Humain, fait, selon lui, qu'il doit être d'autant plus permis de l'examiner & d'en disputer librement: tout ce qui sent la gêne & la contrainte à cet égard, est non seulement un attentat sur les droits naturels les plus sacrez de tous les Hommes, mais encore un deshonneur pour la Religion elle-même. (*b*) „Ne nous épouvantons „ pas des conséquences. La Vérité ne sauroit „ jamais souffrir de l'examen le plus sévére „ d'une Raison impartiale; & il est de l'inté- „ rêt public du Genre Humain, que la Faus- „ seté soit découverte. Depuis peu d'années „ on a publié divers Livres en faveur de l'In- „ crédulité, sur tout celui qui a pour titre, (*c*) „ *Discours sur les Fondemens & les Raisons de* „ *la Religion Chrétienne* &c. Bien loin que de „ tels Ecrits aient porté du préjudice à la Re- „ ligion Chrétienne, ils lui ont été fort uti- „ les, en ce qu'ils ont engagé plusieurs excel- „ lentes Plumes à en entreprendre la défense, &

(*a*) Pag. 1, *& suiv.* (*b*) Pag. 3.
(*c*) Par feu Mr. *Collins*, publié en 1724.

„ & à mettre les preuves de sa Divinité dans
„ un plus grand jour, qu'on n'avoit encore
„ fait. Je ne doute pas, que l'Auteur du Li-
„ vre, intitulé, *Le Christianisme aussi ancien*
„ *que le Monde*, ne donne aussi occasion à des
„ Défenses, où l'on prouvera si solidement
„ l'excellence & les avantages de la Révéla-
„ tion Chrétienne, que cela servira à affermir
„ dans sa créance les personnes qui cherchent
„ la Vérité sincérement & sans prévention. Si
„ le Discours suivant contribuë quelque chose
„ à ce bon dessein, je n'ai pas besoin, ajoûte
„ nôtre Auteur, d'une plus ample Apologie.

Il rend ensuite justice, autant qu'il peut, au mérite de son Adversaire, & à sa maniére d'écrire. Après quoi, il établit (*a*) clairement l'état de la question; ce qui étoit sans doute fort nécessaire. Il ne s'agit point ici de l'*excellence suprême & immuable* de la *Religion Naturelle*, ni de savoir, si cette Religion, qui fait la *partie la plus grande de beaucoup & la meilleure du Christianisme*, est *aussi ancienne que le Monde*, & *aussi étenduë que la Nature Humaine*. Il n'est pas question non plus de savoir, si le *principal dessein* de la Révélation est d'éclaircir, d'expliquer, de rétablir cette *Religion primitive* dans sa pureté & sa perfection originale, d'aider & d'avancer la pratique exacte & universelle de ses Devoirs; ni enfin si la *Raison* est nôtre *Juge en dernier ressort* sur toutes les matiéres à examiner en fait de Religion, & une *Régle* par laquelle on doit juger de la *Révélation* elle-mê-

(*a*) Pag. 4, & *suiv*.

même. On admet l'affirmative, ſur tous ces points; & ainſi on en parle toûjours comme de Principes reconnus de part & d'autre. Mais voici les chefs auxquels on réduit tout ce de quoi on ne convient pas avec Mr. *Tindal.* Ces chefs ſont au nombre de cinq, qui occupent autant de Chapitres.

Dans le I. nôtre Auteur traite des *avantages* de la *Révélation*, ſur tout de celle de l'*Evangile*, comme auſſi de l'*utilité* des *Miracles*, & de la force des *preuves* qu'on en tire.

Le II. Chapitre eſt emploié à juſtifier la conduite de la *Providence*, en ce qu'elle ne rend pas abſolument *univerſelle la connoiſſance de la Révélation Chrétienne.* On prouve que cela eſt compatible avec les *Perfections* de DIEU, & par conſéquent avec l'idée d'une *Révélation véritablement Divine.*

On fait voir dans le III. Chapitre, que, malgré l'éloignement des tems, nous avons des raiſons ſuffiſantes pour être convaincus de l'*authenticité*, de la *crédibilité*, & de la *pureté* des *Livres* du *Nouveau Teſtament:* & que les perſonnes mêmes du commun ſont en état de juger, ſi une *Religion Traditionelle* eſt *véritable*, ou ſi elle a été *corrompuë.* On répond en même tems aux difficultez, par lesquelles Mr. *Tindal* a prétendu prouver que l'Ecriture eſt d'une obſcurité à ne pouvoir ſervir de Régle ſûre.

Le IV. Chapitre contient une défenſe générale des *Commandemens Poſitifs* de la Religion. Après quoi on juſtifie en particulier, dans le

V. & dernier Chapitre, les *Institutions Positives de la Religion Chrétienne.*

I. SUR le prémier chef, Mr. *Foster* prévient, avant toutes choses, (*a*) une objection qu'on pourroit lui faire; c'est qu'il semble superflu de s'attacher ici à faire voir l'*utilité* de la *Révélation*, & en particulier de celle de l'*Evangile*, puis que l'Adversaire semble en convenir. Car il dit, (*b*) que, *quand les Hommes ne font pas l'attention qu'ils doivent à la* Religion Naturelle, *il peut alors être digne de la Bonté de* DIEU, *d'envoier quelques Personnes, pour les rappeller à une plus exacte observation de cette Religion très-parfaite.* Il reconnoît aussi en un autre endroit, qu'il y a des preuves suffisantes de la mission de Notre Seigneur JE'SUS-CHRIST. J'ai rapporté (*c*) ailleurs le passage tout du long; il suffit d'y renvoyer. Ce sont-là, dit nôtre Auteur, de grands aveus, mais qui ne s'accordent nullement ni avec quantité d'autres endroits du Livre, dont il s'agit; ni avec les principes généraux sur lesquels on raisonne dans tout l'Ouvrage; puis que, selon ces principes, il est impossible que la Religion Chrétienne, qui certainement n'a pas été revelée à tous les Hommes, & qui renferme des choses purement positives, soit une Révélation Divine. L'Auteur du *Christianisme aussi ancien que le Monde* veut manifestement réduire le Genre Hu-

(*a*) Chap. I. pag. 7, *& suiv.*
(*b*) *Christianity as old as the Creation*, pag. 283
(*c*) Tom. VI. pag. 260, 261.

Humain à la seule *Religion Naturelle*; & s'il reléve les forces de la *Raison*, c'est pour affoiblir ou détruire entiérement l'usage de la *Révélation*. Ainsi tout ce qu'il dit quelquefois de la Religion Chrétienne, comme s'il en reconnoissoit la divinité, n'est qu'une vaine échappatoire, une porte de derriére, qu'il se reserve en cas de besoin. C'est ainsi au moins que la plûpart des Lecteurs l'entendront, selon toutes les apparences: & l'on n'en a vû aucun qui en jugeât autrement. Il est donc nécessaire de prouver, qu'une Révélation n'est pas inutile, & de montrer la foiblesse des raisons, d'où l'on a prétendu inferer le contraire.

Voici les fondemens, auxquels elles se réduisent. (*a*) „Si DIEU a donné une Loi aux „ Hommes, il doit leur avoir donné aussi des „ moiens suffisans pour la connoître; autre- „ ment il n'auroit point atteint le but qu'il se „ proposoit en la leur prescrivant; une Loi „ cessant d'être Loi, dès-là qu'elle est inintelli- „ gible. Si, en tout tems, DIEU *a voulu* „ *que les Hommes parvinssent à la connoissance* „ *de la Vérité*; sa Sagesse & sa Puissance In- „ finies, ont pû aussi, en tout tems, trouver des „ moiens suffisans pour rendre les Hommes „ capables de connoître ce que son Infinie „ Bonté vouloit qu'ils sûssent... (*b*) Si DIEU ne „ s'est jamais proposé que les Hommes fussent, „ en aucun tems, sans Religion, ou en eussent „ de fausses; & s'il n'y a qu'une vraie Religion,

(*a*) *Christianity* &c. pag. 4. (*b*) *Ibid.* pag. 5.

„ gion, qu'ils ont TOUS été obligez de croi-
„ re, & de professer; je ne vois pas qu'il y
„ aît aucune hétérodoxie à affirmer, que les
„ Moiens nécessaires pour parvenir à cette Fin
„ de la Sagesse Divine, doivent être aussi uni-
„ versels & aussi étendus, que la Fin même;
„ ou que tous les Hommes, en tout tems,
„ doivent avoir eû des Moiens suffisans pour
„ découvrir tout ce que DIEU vouloit qu'ils
„ connussent, & qu'ils praticassent..... Or
„ l'usage des Facultez, par lesquelles les Hom-
„ mes sont distinguez des Bêtes, est le seul
„ moien que nous ayons pour juger, s'il y a
„ un DIEU, & s'il s'interesse aux affaires hu-
„ maines, ou s'il a donné quelques Loix aux
„ Hommes, & quelles sont ces Loix.

On peut accorder tout cela, (*a*) répond Mr. *Foster*, sans que la Révélation en soit moins utile Tout ce que l'*ingénieux Auteur* est en droit de prétendre qu'on lui accorde, c'est que la *Raison*, commune à tous les Hommes, est capable de découvrir tous les Principes & les Préceptes de la Religion Naturelle, qui sont de quelque importance. Mais, dans cette supposition, tout ce qui s'ensuit de-là, c'est que la Raison *peut* produire cet effet désirable, & non pas qu'elle le *produira infailliblement*. Il est clair au contraire, qu'elle *peut ne pas le produire*, & que les Hommes, avec toutes leurs *Facultez Raisonnables*, peuvent ignorer quelques gran-
des

(*a*) Pag. 10, *& suiv.*

des & essentielles Véritez de la Religion Naturelle & de la Morale. La Raison ne sert, qu'autant qu'on la cultive. Les Véritez les plus évidentes d'elles-mêmes, demeureront inconnuës, si l'on manque d'attention. Ce même Homme, qui en faisant un bon usage de ses Facultez, auroit été en état de juger sainement de la maniére dont il faut se conduire dans chaque circonstance de la Vie; sera abruti par des Préjugez grossiers, qui ne lui laisseront que peu de sentiment de la différence éternelle qu'il y a entre le Bien & le Mal, & qui le livreront presque entiérement à la conduite de ses Inclinations & de ses Passions animales.

La seule chose, qui rendroit une Révélation absolument inutile, ce seroit, si la Raison pouvoit non seulement amener les Hommes à la connoissance de la Volonté de DIEU, mais encore si elle les y amenoit toûjours actuellement. Il faudroit qu'elle fût un *moien infaillible*, & non pas simplement un *moien suffisant* pour obtenir cette fin. Mais cela ne s'accorde point avec la qualité d'*Agens Libres*, & par-là propres à dépendre d'un Gouvernement Moral: caractére, qui renferme nécessairement dans son idée le pouvoir de *choisir* entre user ou ne pas user de la Raison, & par conséquent celui de se plonger, par la négligence ou l'abus de cette noble Faculté, dans la plus grossiére & la plus déplorable ignorance. Et cet état de corruption, qui, par la même raison que chacun peut s'y trouver, peut être aussi uni-

universel ; l'avantage d'une Révélation sera tout-à-fait aussi grand, que si les Hommes ignoroient inévitablement les grandes & importantes Véritez de la Morale. Car il n'est pas question de savoir, comment ils s'égarent, si c'est faute de Facultez Naturelles, ou manque d'attention, & pour ne pas user de leurs Facultez comme ils devoient. Dans l'un & dans l'autre cas, ils ont certainement besoin d'être redressez ; & une Révélation extérieure, qui viendra dissiper leurs Erreurs, les plus dangereuses où une Créature Raisonnable puisse tomber, ne pourra qu'être souverainement avantageuse, aussi bien qu'une preuve manifeste de la grande Bonté du Conducteur Suprême de l'Univers.

Ainsi on a beau faire de pompeuses déclamations sur la suffisance de la Raison Humaine : elles seront certainement de très-peu de poids contre ce que nous apprend une observation constante de la maniére dont les Hommes en general se servent de leur Raison. C'est un point de fait incontestable, qu'il n'y a rien à qui le commun des Hommes aît plus de répugnance, qu'à reflêchir sérieusement, à examiner, à raisonner sur des idées claires & distinctes, en matiére même des sujets de la plus haute importance. Leur indolence fait qu'ils se contentent des principes communément reçus, & qu'ils les embrassent par une foi implicite. Leurs Passions & leurs Préjugez les empêchent d'examiner avec un esprit impartial. S'ils ne sont bien instruits, si les opinions saines, à force de leur être inculquées, ne s'impriment dans leurs

Ames,

Ames, ils deviennent aisément comme ces Sauvages grossiers, qui, quoi que douez de Raison & du pouvoir de refléchir, n'ont aucune idée raisonnable & bien digerée des points fondamentaux de la Religion & de la Morale.

En effet, qu'est-ce qui distingue les Nations les plus polies du Monde, d'avec les plus barbares, si ce n'est une meilleure Education, & une meilleure Instruction? Les Hommes de tout Païs n'ont-ils pas également la Faculté de raisonner? Et cependant on voit fleurir dans quelques-uns les Sciences, la Politesse, les justes idées de DIEU, de la Nature Humaine, & de la différence éternelle & immuable entre le Bien & le Mal; pendant que les autres sont couverts d'épaisses ténèbres d'Ignorance & de Préjugez, si bien que, pour la forme extérieure, on ne peut guéres distinguer les gens de ces Païs-là d'avec les Bêtes. Il est clair aussi, que, dans toutes les Parties du Monde, & dans tous les Siécles, le Commun Peuple a donné tête baissée dans la Religion établie, quelque absurde & extravagante qu'elle fût; & est demeuré ensuite opiniâtrement attaché aux principes, bons ou mauvais, qui lui avoient été inspirez par l'Education. Chez les *Paiens*, jusqu'à aujourd'hui, l'Idolatrie & les Superstitions les plus monstrueuses ont été reçuës & pratiquées avec tout le respect & le zèle imaginable. Dans les Païs *Catholiques-Romains*, on voit les plus grandes corruptions du Christianisme, & de la Religion même Naturelle, embrassées & défenduës avec ardeur, comme des choses dont

la

la créance & l'obſervation ſont ſeules capables de rendre les Hommes agréables à DIEU. Le Peuple ne vient jamais à ſoupçonner, qu'il ſoit poſſible qu'aucune partie de la Religion, qu'il profeſſe, ſe trouve fauſſe. Au contraire, il ſemble croire que ce ſoit un péché d'avoir ſeulement quelque doute là-deſſus; ce qui rend preſque invincibles les erreurs où il eſt plongé. Mr. *Tindal* avouë lui-même, que, malgré cette ſuffiſance & cette perfection de la Raiſon Humaine, qu'il prône tant, le Genre Humain eſt fort ſujet à ſe laiſſer tromper, & entraîner aiſément dans les Superſtitions les plus ridicules & les plus pernicieuſes, & à avoir un *attachement bigot* pour des principes, qui ſappent les fondemens de la Religion & de la Vertu.

Cette ſtupidité, & cette ſoumiſſion aveugle, en matiére de Religion, n'eſt pas un foible particulier à nôtre Siécle. Il a été très-ſenſible dans les tems que le Chriſtianiſme commença de paroître. Les Opinions & les Pratiques du Genre Humain étoient alors très-corrompuës, & la corruption preſque univerſelle, dans le Monde. Il eſt aiſé à nôtre Auteur de le (*a*) faire voir, & par rapport aux *Paiens*, & par rapport aux *Juifs*. Mais c'eſt à quoi nous ne nous arrêterons pas. La choſe en elle-même, & la conſéquence qui s'en tire naturellement en faveur de l'utilité de la Révélation Evangélique, ſont ſi claires, que Mr. *Foſter* dit, (*b*) qu'on doit avoir preſque honte de s'étendre là-deſſus.

L'AU-

(*a*) Pag. 15, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 24.

L'Auteur du *Christianisme aussi ancien que le Monde*, prétend qu'il répugne aux Perfections de la Divinité, de dire, (*a*) que *la plus grande partie du Genre Humain se trouve dans un état déplorable, faute d'une Révélation, que* Dieu, *par sa Sagesse infinie, n'a pas jugé à propos de leur communiquer, du moins avec l'évidence nécessaire pour la leur faire reconnoître & recevoir* (*b*). Si par-là il entend, que les Hommes doivent être capables de découvrir, à la faveur de leur Raison, les Régles *qui suffisent pour leur Bonheur présent & avenir*, à quoi se réduit tout ce qu'il a avancé dans le paragraphe précedent; cela ne prouve point l'inutilité de la Révélation, puis qu'avec toute cette capacité naturelle, les Hommes peuvent ignorer quelques-unes des parties les plus essentielles de la Religion Naturelle, & tomber dans une si grande & si universelle corruption, qu'il y aît très-peu d'apparence qu'ils en soient jamais délivrez, & beaucoup d'apparence au contraire qu'ils s'y enfoncent de plus en plus, sans quelque secours extraordinaire du Ciel. Or c'est-là sans doute un état fort déplorable, quoi que les Hommes y soient, non faute de Révélation, mais par leur propre faute.

Mais peut-être veut-on dire, que, Dieu ne demandant rien de ses Créatures, qu'à proportion des lumiéres & des secours qu'elles ont, selon les circonstances où elles se trouvent;

(*a*) *Christianity* &c. pag. 195. (*b*) Pag. 25, & *suiv.*

vent; & *les Hommes, de quelque Religion qu'ils soient, aiant un droit égal à ses faveurs, pourvû qu'ils soient également sincéres* (ce sont les termes de Mr. (a) *Tindal*) il s'ensuit de-là, que *le Genre Humain ne sauroit être dans un état déplorable, faute de Révélation.* Voici ce que nôtre Auteur répond à l'objection, prise en ce sens-là.

Je ne vois, dit-il, aucun sujet de douter, que les Hommes puissent être de bonne foi dans leur créance, & cependant ignorer quelques-unes des Véritez que nous regardons comme des principes essentiels de la Religion Naturelle. Dans le Monde Paien, il y a eu des gens ainsi attachez à l'Idolatrie. Plusieurs personnes d'entre le Peuple, dans les Païs *Catholiques-Romains*, sont de très-bonne foi, malgré leur ignorance & leurs superstitions. Ou, pour dire la même chose en d'autres termes, les préjugez de ces gens-là sont, sinon invincibles, eû égard à la force de l'Education, de l'Exemple, de la Coûtume, & d'autres circonstances; du moins tels, qu'on peut s'y laisser séduire & y persister, avec un bon cœur, une bonne intention, un desir & un soin de bien faire, à proportion des connoissances qu'on a. Si Mr. *Tindal* tombe d'accord de cela, comme il le doit, à moins que de vouloir être si peu charitable que de regarder tout ce qu'il y a jamais eû dans le Monde d'Ignorans, d'Idolatres, & de Superstitieux, comme corrupteurs volontaires des lumiéres de la Raison,

(a) *Christianity*, &c. pag. 415.

ſon, & par conſéquent hors de toute eſpérance de Salut; la queſtion ſe réduit à ſavoir, ſi, nonobſtant la ſincérité de telles gens qui excuſera leur ignorance, & leur rendra DIEU favorable, l'état, où ils ſe trouvent, quoi qu'il ne ſoit pas au fond abſolument miſérable & deſeſperé (ce que les plus raiſonnables Avocats de la Révélation n'ont jamais penſé) ne peut pas néanmoins à juſte titre être appellé *déplorable*? Il faut certainement ou le reconnoître tel, ou prétendre qu'il ne revient aucun avantage aux Hommes de bien comprendre la nature & les perfections de DIEU, d'avoir des idées raiſonnables de la Religion dans toutes ſes parties & ſes dépendances, de connoître exactement les Devoirs de la Morale, & leurs vrais principes: mais que, pourvû qu'on agiſſe ſincérement, c'eſt la même choſe à tous égards, par rapport à ce que la Religion contribuë à nôtre Bonheur, de ſe conduire par enthouſiaſme, ou par une véritable Piété; d'avoir une Dévotion qui éléve, ou qui abaiſſe nos Eſprits: de pratiquer tous nos Devoirs envers DIEU & envers nos ſemblables, en leur donnant une juſte étenduë, & les accordant toûjours bien les uns avec les autres, ou de réduire toute la Religion à une Superſtition aveugle & inſenſée, que l'on met au deſſus de la vraie Probité & des Régles immuables de la Vertu; en un mot, qu'il eſt indifférent d'être preſque entiérement plongé dans une condition égale à celle des Bêtes, ou de penſer & d'agir, en tous les cas, d'une maniére convenable à

la dignité de nôtre Nature. Qui oseroit soûtenir un si étrange paradoxe? Peut-on sur tout en venir là, sans se contredire, lors que l'on fait profession, comme l'Auteur du *Christianisme aussi ancien que le Monde*, d'avoir un grand zéle pour ramener la Religion à sa simplicité & à sa pureté, & de crier à-tue-tête contre la Superstition? Ces Superstitieux de tous les Siécles, dont on fait de si horribles peintures, soit qu'ils aient été de bonne foi ou non, doivent sans doute avoir été dans le plus déplorable état du monde: & une Révélation, qui les aura délivrez de leur ignorance & de leurs préjugez, sera le plus grand bienfait qu'ils pussent recevoir de la Bonté de leur Créateur.

Ce qui est sujet à faire illusion ici, c'est que, sous prétexte que tous les Hommes, de quelque Religion qu'ils soient, pourvû qu'ils soient également de bonne foi, ont un droit égal à la faveur de DIEU; on s'imagine qu'ils seront *également recompensez*, ou qu'ils jouïront d'un *égal degré de Bonheur* dans la Vie à venir. A la vérité, ils seront également recompensez, à proportion des progrès qu'ils auront faits, & des Devoirs dont ils se seront aquittez: mais cependant les degrez de leur Félicité peuvent être très-différens & très-inégaux. L'Equité même demande qu'ils le soient, selon nôtre Auteur & il a de très-grandes raisons de le croire. Car 1°. Deux Hommes peuvent être également de bonne foi, & néanmoins leurs dispositions ou leurs habitudes morales être plus fortes & plus parfaites dans l'un que dans l'autre.

tre. Ainsi, par une suite de la nature même des choses, l'un a plus que l'autre de ce qui fait la perfection de la Nature Humaine, & le seul fondement du Bonheur d'un Etre Raisonnable. Car cette capacité ne dépend pas, comme l'insinuë Mr. *Tindal* (*a*), des *Organes du Corps*, mais des dispositions morales de l'Ame. Et il n'y a aucune raison de supposer, que ces dispositions soient changées en un instant, aussi-tôt que l'Ame est separée du Corps, ou que ceux en qui, pendant cette Vie, leur accroissement aura été considérablement empêché par des circonstances accidentelles, se trouvent tout d'un coup les posseder dans le même degré de perfection, que d'autres, qui s'étant trouvez dans des circonstances plus favorables, ont cultivé leurs bonnes dispositions autant qu'il étoit possible.

2°. De deux personnes, également sincéres, l'une peut être tenuë à des Devoirs beaucoup plus étendus & plus difficiles, à proportion du plus de lumiéres & de secours qu'elle a. Comment supposer alors une entiére égalité dans la récompense? Sur ce pié-là, il n'y auroit au fond aucune récompense pour les Actions les plus généreuses, & les plus grandes Souffrances, auxquelles on s'est résolu pour avancer le bien du Genre Humain, si ceux qui n'ont rien fait ni souffert de tel étoient recompensez dans le même degré, uniquement à cause de leur sincérité égale, & parce que pro-

(*a*) *Christianity* &c. pag. 417.

probablement ils se seroient conduits de la même maniére, s'ils se fussent trouvez dans les mêmes circonstances. Un tel principe est propre à décourager la Vertu, & il est en même tems injurieux à la Sagesse & à la Justice du Conducteur de l'Univers. Ajoûtez à cela, que les Dispositions morales, comme toutes les autres Habitudes, se fortifient par les occasions fréquentes qu'on a de les exercer, & par conséquent la capacité naturelle du Bonheur croît à proportion.

3°. Enfin, ceux qui ont eû une connoissance plus étenduë & plus distincte de leur Devoir, s'ils y manquent, seront certainement punis avec plus de rigueur, que les autres qui ont eû moins de lumiéres & de secours pour s'avancer dans la Vertu; c'est un principe de l'Equité Naturelle. Il faut donc, pour garder une juste proportion, que ceux qui se sont mieux aquittez de leur Devoir aient aussi à esperer une plus grande récompense. En supposant même le contraire, il faudroit dire que moins on a de connoissance, non seulement de la Révélation, mais encore de la Religion Naturelle, & mieux c'est pour chacun. Car, de cette maniére, pourvû qu'on fût de bonne foi, & qu'on agît selon ses lumiéres, & selon ce que demandent les circonstances particuliéres où l'on se trouve, quelque peu considérable qu'il fût; on seroit sûr d'une égale récompense; & on ne courroit d'ailleurs aucun risque d'être puni davantage, comme ceux qui aiant de

de plus grandes connoiſſances, ne les mettent pas à profit.

Puis donc qu'une Révélation, en fourniſſant aux Hommes de plus grands ſecours pour cultiver leurs Diſpoſitions morales, leur donne le moien d'obtenir de plus grands degrez de Bonheur dans une autre Vie; elle ſeroit, par cette ſeule raiſon, d'une utilité inexprimable; & l'on pourroit dire véritablement, que, pour n'avoir point de Révélation, les Ignorans & les Superſtitieux ſont *dans un état déplorable*, quoi que leur ſincérité leur faſſe trouver grace devant DIEU.

VOICI une autre raiſon, dont Mr. *Tindal* ſe ſert, pour montrer que la Révélation eſt inutile. (*a*) „ Quand DIEU, dit il, auroit de „ tems en tems parlé à tout le Genre Humain, „ dans les différentes Langues qui s'y ſont in- „ troduites, & que par miracle les termes dont „ il ſe ſeroit ſervi, auroient donné les mêmes „ idées à tout le monde, il n'auroit pû parler „ plus clairement, qu'il n'a fait par la natu- „ re même des Choſes, & par les rélations „ que la Raiſon nous découvre entr'elles". Mais, (*b*) répond nôtre Auteur, lors que les Hommes ne font point attention à la nature des Choſes, c'eſt tout de même que ſi DIEU ne leur avoit point parlé du tout. Si un Homme travaille à diſſiper les erreurs d'un autre en matiére de Morale, dira t-on que ſes inſtructions ſont hors de propos & de nul uſage? Et ſont

(*a*) *Chriſtianity* &c. pag. 27. (*b*) Pag. 34.

font-elles moins néceſſaires, parce que DIEU a découvert clairement les mêmes Véritez par la nature des Choſes, à celui qui eſt dans l'erreur, auſſi bien qu'à celui qui veut l'inſtruire? Un Homme, qui actuellement n'entend point ou ne voit point, a autant beſoin d'être inſtruit, que s'il étoit naturellement ſourd ou aveugle.

De plus, ſi DIEU *parloit au Genre Humain, en ſorte que par miracle les termes dont il ſe ſerviroit portaſſent les mêmes idées dans l'eſprit de tout le monde*, il donneroit par-là aux Hommes une connoiſſance actuelle de leur Devoir; au lieu que, de la maniére dont il parle par la nature des Choſes, il ne fait que les rendre capables de le découvrir; c'eſt à-dire, qu'ils peuvent le connoître, ou ne pas le connoître.

Il faut avouer, qu'une Révélation extérieure eſt ſujette à être corrompuë, auſſi bien que celle des lumiéres de la Raiſon. Mais ſi on laiſſe à chacun l'uſage libre de cette Révélation, elle eſt de ſa nature, par rapport au Commun des Hommes, pourvû qu'ils la conſultent ſouvent, un moien plus ſûr de ſe garantir des Erreurs & des Corruptions groſſiéres, que s'ils étoient tous abandonnez à la conduite de leur propre Raiſon. L'uſage de cette Faculté, qui ſuffit pour ſe faire de juſtes idées de DIEU, & des principes eſſentiels de la Religion & de la Morale demande plus de réflexion, qu'on n'en doit attendre d'eux, généralement parlant. L'indolence, le défaut d'exercice, l'at-

ta-

tachement à leurs affaires, les Plaisirs de la Vie, les empêchent de faire de grands progrès dans de telles recherches. Pour s'épargner la peine de penser, ils ont beaucoup de penchant à se contenter d'une Foi implicite, par où ils se laissent aisément entraîner dans les Superstitions les plus pernicieuses. Une Révélation fixe, qui donne des Régles de Morale claires, intelligibles, & complettes, prévient beaucoup tous ces inconvéniens. Si on prend la peine de lire avec soin le Livre, où elle est contenuë, à quoi il est plus facile d'engager les Hommes, que d'obtenir d'eux qu'ils refléchissent autant qu'il faudroit pour en découvrir d'eux-mêmes chaque partie; les plus simples peuvent être assez bien instruits des Perfections de DIEU, & de la nature de la vraie Religion, pour éviter les deux extrémitez vicieuses, *l'Irréligion*, d'un côté, & de l'autre la *Superstition* ou l'*Enthousiasme*.

„ IL EST (*a*) impossible, (objecte encore „ Mr. *Tindal*) que, dans un ou plusieurs Li- „ vres, quels qu'ils soient, on donne des Ré- „ gles particuliéres pour tous les cas qui peu- „ vent se présenter": ainsi il faudroit alors même (c'est-à-dire, en supposant que DIEU eût parlé à tous les Hommes, en leurs diverses Langues, & que les termes, dont il se seroit servi, eussent miraculeusement donné les mêmes idées à tout le monde) „ il faudroit, en „ ce cas-là même, avoir recours à la Lumié-

„ re

(*a*) *Christianity* &c. pag. 27.

„ re Naturelle, pour apprendre ce qui est de „ nôtre Devoir dans la plûpart des cas; vû sur „ tout le nombre infini des circonstances qui „ les accompagnent, & qui variant sans cesse, „ peuvent rendre une même Action bonne ou „ mauvaise, selon qu'elles font différentes im- „ pressions sur les Hommes". Mais (*a*) cela prouve seulement, que tout ce que la Révélation peut faire, c'est de donner des Régles générales pour se conduire dans toutes les circonstances; après quoi chacun doit consulter sa propre Raison, pour appliquer ces Régles aux cas particuliers. C'est de quoi on convient, & qui ne fait rien au sujet. Car l'Homme qui connoît le plus exactement & le plus parfaitement la Loi Naturelle, n'a dans son esprit que des Principes généraux, & non pas une Régle particuliére pour tous les cas possibles. Ainsi une Révélation, qui enseigne tous les mêmes Principes, la plûpart très-aisez à appliquer aux cas particuliers, doit être aussi utile, que la connoissance qui s'en aquiert par les lumiéres seules de la Raison.

DANS un autre endroit, (*b*) où Mr. *Tindal* dispute contre feu Mr. CLARCKE, il parle ainsi: *Je pense que ce n'est pas faire honneur à la Révélation extérieure, que de dire, comme ce Docteur le soûtient de toutes ses forces, qu'elle s'est établie dans le monde, lors que la Lumiére Naturelle étoit en quelque façon éteinte; puis que, dans cette supposition, une Religion dérai-son-*

(*a*) Pag. 37. (*b*) *Christianity* &c. pag. 381.

sonnable auroit aussi aisément fait fortune, qu'une Religion raisonnable. Le sens & le but manifeste de cette objection est d'insinuer, qu'il est indigne de la Sagesse de DIEU, de reveler extraordinairement sa Volonté aux Hommes, lors qu'ils ont corrompu les idées de la Religion Naturelle, c'est-à-dire, lors que la Révélation leur seroit la plus utile, & par conséquent qu'il ne peut jamais le faire, puis qu'autrement la Révélation seroit entiérement inutile. Nôtre Auteur examine au long (*a*) l'argument, dont l'Adversaire se sert, pour établir un raisonnement si étrange ; c'est la possibilité qu'il y a qu'une fausse Révélation trouve créance, aussi bien qu'une Révélation véritable, en supposant une corruption générale du Genre Humain. Il s'agit uniquement de savoir, si la Religion Chrétienne, considerée en elle-même, est raisonnable, digne de DIEU, propre à redresser les erreurs du Genre Humain, à le corriger de ses Vices, à avancer sa plus grande Félicité; s'il y a des preuves suffisantes de la mission divine de ceux qui ont enseigné cette Religion: & non pas si, nonobstant tout cela, il a pû arriver que les Hommes la rejettassent, & qu'ils embrassassent plûtôt une fausse Révélation, supposé que DIEU eût permis que quelque Esprit Malin eût fait des Miracles pour la confirmer. La vérité ou la fausseté d'une Religion ne dépend nullement des opinions & des préjugez des Hommes. Du reste, plus on sup-

(*a*) Pag. 38. *& suiv.*

ſuppoſera la corruption des Hommes univerſelle, & plus il eſt certainement digne de la Bonté & de la Sageſſe de DIEU, d'y apporter du reméde par une Révélation extraordinaire. Le ſuccès de ce reméde n'eſt pas non plus une choſe dont il y aît lieu de deſeſperer. „ Poſons „ que les Hommes aient en quelque maniére „ perdu les idées de la Religion Naturelle, & „ que les principes mêmes, dont ils ont retenu „ quelque choſe, ſe trouvent ſi fort corrom- „ pus, qu'ils leur ſoient de très peu d'uſage, „ de ſorte qu'on puiſſe même mettre en queſ- „ tion, s'il ne vaudroit pas autant qu'ils „ n'euſſent point de Religion. Il vient alors „ de la part de DIEU un Meſſager extraor- „ dinaire, qui fait des Miracles grands & in- „ conteſtables. Ces Miracles frappent leurs „ Eſprits, & les convainquent qu'il y a quel- „ que choſe d'extraordinaire dans la Commiſ- „ ſion de l'Envoié céleſte. Ils demandent leur „ attention, & l'obtiennent, pour la Doctrine „ qu'elle enſeigne. Ils contrebalancent leurs „ préjugez en faveur de la Superſtition, où ils „ ont été élevez; ils les portent enfin à exa- „ miner avec ſoin & ſans partialité la nouvel- „ le Religion qu'on leur annonce. Si ſes „ Dogmes ſont clairs, importans, utiles, & „ entiérement conformes à la Raiſon; ne pour- „ ra-t-il pas arriver, que des Etres Raiſonna- „ bles y aquieſcent, quelque corrompuës „ qu'aient été auparavant leurs opinions? ..... „ Les Créatures de DIEU, qu'il a douées de „ Raiſon, dès qu'une fois elles ont corrompu

„ la

la Religion Naturelle, sont-elles donc dans un état d'où elles ne puissent revenir? Parce qu'elles sont sujettes à se laisser tromper, & à devenir pires de plus en plus, est-il impossible qu'elles usent jamais bien de leur Raison? ..... C'est certainement une très-grande illusion, de prétendre, que les Hommes ne sauroient juger de la Vérité & de l'Autorité Divine d'aucune Révélation particuliére, sans avoir déjà dans leurs Esprits, avant qu'on les leur propose, de justes idées de la nature de DIEU, des grands principes & des Devoirs essentiels de la Religion Naturelle. Cette supposition régne néanmoins dans tout le Livre de Mr. *Tindal*.... ais il suffit que les Hommes aient la Raison, qu'ils veuillent alors en faire usage comme faut; ils se feront bien tôt en général de les idées d'une Religion digne de DIEU, par-là se mettront en état de juger si une vélation est telle. „ Supposer le contraire, c'est dire, que la Raison ne sert qu'à former nos prémiers sentimens en matiére de Religion; mais qu'aussi-tôt qu'on s'est égaré, es Erreurs sont incurables, de sorte que ce lon le plus excellent de nôtre Créateur, & celui qui nous met le plus au dessus des Bêtes, devient alors inutile pour toûjours. Ceux qui pensent ainsi, semblent n'avoir que es idées confuses, quand ils parlent de l'Homme comme d'une Créature Raisonnable, capable de distinguer les différences es Choses; & cela fait qu'ils tombent là-

„ dessus

„ dessus en contradiction. Par exemple, veu-
„ lent-ils exalter la Raison, pour faire regar-
„ der la Révélation comme inutile? La Rai-
„ son alors peut beaucoup: elle est suffisante
„ pour enseigner aux Hommes tous les Prin-
„ cipes de la Religion Naturelle, & tous les
„ Devoirs: quelque aveuglée même & cor-
„ rompuë qu'elle soit, quelque ignorans, ou
„ fanatiques, ou superstitieux que soient les
„ Hommes, il est toûjours en leur pouvoir,
„ par un bon usage de leurs Facultez Natu-
„ relles, de découvrir tous les abus, de re-
„ connoître toutes les Erreurs, & de venir à
„ se former de justes idées de Religion. Mais
„ d'autres fois, dans la même vuë de décré-
„ diter & de détruire la Religion, on soûtient
„ tout le contraire. On nous dit, qu'une sim-
„ ple capacité de raisonner ne met pas les
„ Hommes en état de juger si une Religion
„ est raisonnable & digne de DIEU; mais
„ qu'avant que de se mettre à examiner & à
„ décider cette question, il faut avoir actuel-
„ lement dans l'esprit de justes idées de DIEU,
„ & des Loix de la Raison, par lesquelles on
„ doit examiner la Révélation. Changer ainsi
„ de principes, selon qu'on en a besoin, c'est
„ montrer clairement, que ceux qui se piquent
„ le plus de Raison ne suivent pas toûjours la
„ Raison.

Nôtre Auteur montre ensuite, (*a*) qu'à l'ai-
de de la Révélation, un Athée même peut ve-
nir

(*a*) Pag. 46, & *suiv.*

nir à se convaincre de l'Existence d'un Dieu, qu'il avoit ignorée jusques-là. Puis il (*a*) fait une remarque à brûle-pourpoint contre son Antagoniste, c'est que lui sans doute, comme toute personne sage & raisonnable, qui, sans prétendre en avoir une commission particuliére du Ciel, se mêle de vouloir reformer les Erreurs & les Vices qui regnent dans le Monde, doit supposer que les Ignorans, les Fanatiques, les Superstitieux, qui n'ont que des idées très-fausses de la Religion, sont néanmoins capables de juger si celles qu'il leur veut inspirer sont dignes de Dieu: autrement à quoi bon prendroit-il la peine d'écrire? ou quel fruit pourroit-il en esperer? „ Je (*b*) m'imagine (continue
„ Mr. *Foster*) que l'Auteur du *Christianisme*
„ *aussi ancien que le Monde* croiroit avoir juste
„ raison de se plaindre, si l'on disoit que ce
„ n'est pas *faire honneur* à son Livre, de sup-
„ poser que les Principes qu'il contient, quel-
„ que vrais & raisonnables qu'ils soient, trou-
„ veront bien des gens qui s'y rendront, parmi
„ ceux qui ont grossiérement corrompu les
„ grandes Véritez de la Religion Naturelle,
„ dans lesquels par conséquent *la Lumiére Na-*
„ *turelle étoit en quelque façon éteinte*; puis que
„ c'est principalement pour l'avantage de ces
„ gens-là qu'il a pris la plume. Ainsi je ne
„ saurois m'empêcher de croire, qu'on a au-
„ tant de sujet de se plaindre de lui, & qu'il y
„ a donné lieu, soit par inadvertence, ou fau-
„ te de candeur, lors qu'il dit la même cho-
„ se,

(*a*) Pag. 48, & *suiv*. (*b*) Pag. 50, & *suiv*.

„ ſe, & pour la même raiſon, au ſujet de la
„ Révélation Chrétienne.

„ Cet ingénieux Auteur me pardonnera bien,
„ ſi j'ajoûte, qu'une Révélation Extérieure,
„ paroît beaucoup plus propre à reformer le
„ Monde, dans l'état de corruption où il le
„ repréſente, que les Ouvrages les plus judi-
„ cieux & les plus exacts d'un Homme, quel
„ qu'il ſoit, qui parle ſeulement de ſon chef.
„ Car les plus excellentes Compoſitions Hu-
„ maines peuvent être négligées, ou luës avec
„ nonchalance & avec prévention, faute d'une
„ recommandation préalable, qui aît aſſez de
„ force pour l'emporter ſur les Préjugez où
„ l'on eſt en faveur des opinions contraires.
„ Mais les Miracles attirent ſi puiſſamment
„ l'attention aux Doctrines revelées, que les
„ Hommes ſe portent d'eux-mêmes à les exa-
„ miner, comme des points de grande impor-
„ tance, à la conſidération desquels ils ſont
„ appellez d'une façon toute particuliere. Ainſi,
„ par le moien d'une Révélation, les Hommes
„ peuvent s'inſtruire aiſément de bien des Vé-
„ ritez qui leur étoient inconnuës, & qu'ils
„ auroient peut-être toûjours ignorées, ſans
„ en excepter les plus claires & les plus im-
„ portantes; Véritez, que l'Indolence, ou la
„ Superſtition, le reſpect pour la Tradition
„ ou pour la Coûtume, & autres choſes ſem-
„ blables, les empêchoient de connoître, mais
„ qui, quand ils viennent à les examiner avec
„ ſincérité & avec candeur, gagnent auſſi-tôt
„ leur aſſentiment.

A l'oc-

A l'occasion de ce que nôtre Auteur vient de dire des Miracles, il traite (*a*) la question, Si les Miracles seuls, & mis à part tout autre considération, sont une preuve décisive de la Vérité & de la Divinité d'une Révélation? Il est de l'avis de ceux qui le nient, & qui croient qu'il faut faire attention à toutes les circonstances des Miracles, c'est-à-dire, voir s'ils tendent à certifier une Doctrine sage & sainte, une Doctrine digne de DIEU, propre à avancer la Perfection Morale & le Bonheur du Genre Humain, & sagement accommodé à l'état & aux besoins de ceux à l'usage desquels elle est particuliérement destinée; ou si ce sont des Miracles bienfaisans, & qui portent les caractéres les plus brillans de Sagesse & de Bonté, aussi bien que de Puissance; de sorte que, sans la derniére des absurditez, & sans contredire manifestement la nature des Choses, on ne puisse les regarder, comme des opérations d'*Esprits Malins*. Voici les raisons, dont nôtre Auteur appuïe son sentiment.

1°. Il lui paroît incontestable, que des Etres créez d'un ordre supérieur peuvent être capables de faire des Miracles réels; ou, pour dire la chose en d'autres termes, que de tels Etres peuvent rendre un Homme capable de faire des choses qui sont au dessus des forces ordinaires de la Nature Humaine, & produire, par une opération invisible, des effets qui sur-

(*a*) Pag. 51, & *suiv.*

ſurpaſſent extrêmement l'activité naturelle des Inſtrumens immédiats & viſibles.

2°. Comme nous ignorons les degrez de pouvoir, dont ces Etres ſupérieurs peuvent être douez, & par conſéquent le plus haut point de ce qu'ils ſont capables de faire, nous ne ſaurions avoir aucune Régle ſûre, ni même probable, du moins dans la plûpart des cas, pour diſtinguer les Opérations proprement divines, d'avec celles qui ne le ſont pas. Les effets mêmes ne ſuffiſent pas pour nous faire conclure, que DIEU en eſt l'Auteur, parce qu'il n'y a pas moien de ſe convaincre qu'ils ſoient au deſſus du pouvoir qu'il a donné à d'autres Etres.

3°. Cela eſt d'autant plus incertain, que nous ne ſommes pas aſſûrez que DIEU ne puiſſe, pour de bonnes raiſons, permettre à des Etres Supérieurs & Inviſibles, de faire de vrais Miracles, & même des plus ſurprenans. A la vérité, le Créateur aiant établi, pour le Gouvernement du Monde Naturel & du Monde Moral, des Régles générales, les plus ſages & les meilleures qu'il fût poſſible, il n'y a nulle apparence qu'il veuille laiſſer à aucune de ſes Créatures le pouvoir de violer ces Régles à ſa fantaiſie, par caprice, ou à mauvais deſſein, ou toutes les fois qu'il lui prendroit envie d'amuſer, d'étonner, ou de tromper celles qui ſont encore plus ignorantes & plus foibles qu'elle. Mais oſerions-nous dire, qu'il ne puiſſe jamais permettre rien de ſemblable, en aucune occaſion que ce ſoit? Il faudroit pour cela connoître toutes les fins poſ-

possibles, auxquelles une telle permission peut servir; & c'est de quoi nous ne saurions nous flatter sans présomtion.

Tout ce dont nous sommes certains ici, & qui suit manifestement, de la considération des Perfections Morales de l'Etre Suprême, c'est qu'il ne souffrira jamais que les Gens-de-bien, qui cherchent la Vérité sans prévention, soient infailliblement trompez, d'une maniére qui tourne à leur préjudice. Mais quoi que ce soit-là une exception nécessaire, & qui peut avoir lieu en un grand nombre de cas différens, il faut remarquer ici, qu'à parler en général, les Gens-de-bien, qui cherchent de bonne foi la Vérité, ne sauroient être trompez par aucuns Miracles, s'ils ne les considérent pas seuls, mais joints avec la Doctrine que l'on donne pour une Révélation Divine. De plus, il y a quelques cas possibles, où les plus simples, & ceux qui font le moins d'usage de leur Raison, pourvû qu'ils en fassent autant qu'ils en sont capables, ont là un préservatif sûr & immanquable contre toute erreur dangereuse; supposé, par exemple, qu'une personne qui prétend avoir quelque Révélation du Ciel, enseigne des choses qui tendent directement à recommander l'*Intempérance*, l'*Injustice*, la *Cruauté*, & tels autres Vices, des plus manifestement grossiers & nuisibles. Si, en de tels cas, des Créatures Raisonnables, qui ont une Régle claire & infaillible pour découvrir l'imposture, s'y laissent néanmoins séduire, elles ne doivent s'en prendre qu'à elles-mêmes.

Et il n'eſt pas alors plus incompatible avec les Perfections infinies de DIEU de le permettre, qu'il ne l'eſt qu'il permette toute autre ſorte de Mal Moral.

Mais lors que les Miracles rendent témoignage à une Doctrine ſainte & digne de DIEU, on a tout lieu de croire, qu'ils ſont des effets immédiats de ſa Sageſſe & de ſa Puiſſance; ou du moins, que ſi d'autres Etres les ont operez, ce n'a été qu'en ſon nom & par ſon autorité. La conſéquence eſt d'autant plus juſte, qu'il n'y a nulle apparence que des Eſprits Malins, encore même qu'il leur fût permis de faire de tels Miracles, vouluſſent s'emploier à la défenſe de la vraie Piété & de la Vertu, & prendre des meſures toutes contraires à celles qui ſeules ſoûtiennent ou peuvent ſoûtenir les intérêts du *Roiaume des Ténebres* & de l'*Iniquité*. Le raiſonnement que fait là-deſſus Nôtre Seigneur JE'SUS-CHRIST, eſt ſans replique: (a) *Tout Roiaume diviſé contre lui-même, devient un deſert, & toute Ville ou toute Maiſon diviſée contr'elle-même, ne peut ſubſiſter. Que ſi* Satan *chaſſe* Satan, *il eſt diviſé contre lui-même; comment donc ſon Roiaume ſubſiſteroit-il?* D'ailleurs ſuppoſer que des Eſprits Malins ſe ſervent de leur pouvoir & de leur habileté, pour mettre en vogue une Doctrine qui tend directement à avancer la Vertu & la Félicité ſuprême du Genre Humain, c'eſt leur faire jouer un rolle tout-à-fait oppoſé à leur caractére.

Mais ne pourroit-on pas (& c'eſt tout ce qui reſ-

(a) *Matth.* XII. 25, 26.

resteroit à supposer ici) ne pourroit-on pas attribuer à des Esprits Saints le dessein d'introduire dans le Monde, une Religion souverainement utile & avantageuse au Genre Humain, par des Miracles qui lui donnassent l'apparence, & par-là l'autorité d'une Révélation Divine? Nôtre Auteur fait voir, que non. Car, dit-il, il n'est guéres concevable que de telles Intelligences veuillent attester une chose fausse, ou qu'aiant un si profond respect pour l'Etre Suprême, ils empruntent jamais son autorité sans son commandement exprès. C'est une chose moralement mauvaise, & qui peut, à mon avis, être reconnuë telle, même par la Raison Humaine : ainsi nous ne devons pas nous imaginer, que de tels Etres en soient capables. De plus, on ne sauroit aisément se persuader, que DIEU voulût le permettre. Car si des Miracles aussi grands, que ceux, par exemple, dont il est fait mention dans le Nouveau Testament, pouvoient être produits par des Créatures, pour confirmer une Doctrine qui est au fond digne de DIEU; il ne seroit pas au pouvoir de DIEU même de se reveler d'une maniére à démontrer aux Hommes la vérité de sa Révélation par aucunes Lettres de créance incontestables, c'est-à-dire, qui pussent être distinguées de celles que présenteroit l'opération de quelque autre Etre. Or c'est une supposition si absurde, qu'il n'y a pas moien d'admettre que la chose puisse jamais arriver dans tout le cours du Gouvernement Moral de l'Etre Suprême. Car, quand même dans tous

les Siécles passez jusques à présent une Révélation extérieure auroit été entiérement inutile, il se pourroit faire que ci-après le Genre Humain se trouvât en quelque tems dans des circonstances qui la demandassent, & par conséquent que la Sagesse & la Bonté de DIEU le portassent à la lui communiquer.

Il semble néanmoins, que dans les principes que l'on vient d'établir, les Miracles ne servent de rien. Car les Miracles n'étant des preuves d'une Révélation Divine, qu'autant que la Doctrine, à laquelle ils rendent témoignage, est digne de DIEU; si cette Doctrine est sainte & raisonnable, elle se recommandera assez d'elle-même par sa propre excellence, au jugement de tous les Hommes qui feront un bon usage de leur Raison. Les Miracles sont donc absolument superflus.

Nôtre Auteur se fait lui-même cette objection, & voici comment il y répond. 1°. Les Miracles sont très-propres à rendre les Hommes attentifs aux Véritez même de Morale. Or sans cette attention extraordinaire qui porte à examiner serieusement de telles Véritez, quelque claires, quelque importantes, quelque avantageuses qu'elles soient, les puissans Préjugez de l'Education, de la Coûtume, de l'Opinion générale, de l'Intérêt, & autres semblables motifs, l'emportent malheureusement, & prennent le dessus dans le monde. Il faut quelque chose qui reveille, qui étonne, qui allarme les Hommes; d'autant plus que, comme il paroît par une expérience universelle, les Préjugez de Religion étant les plus sacrez & les

les plus respectables, sont aussi les plus forts, & les plus difficiles à déraciner. Si, dans le tems que Nôtre Seigneur parut sur la Terre, quelcun des *Juifs*, ou des *Gentils*, sans avoir rien d'extraordinaire & de frappant, se fût avisé de vouloir reformer le Monde, & eût travaillé, parmi les *Juifs*, à rétablir la Religion Naturelle dans sa pureté originale, ou, parmi les *Paiens*, à les delivrer de leurs Superstitions & de leur Idolatrie; selon toutes les apparences un tel homme auroit été sinon puni comme un profane, un impie, un perturbateur du Repos Public, du moins regardé comme un impertinent, un facheux, qui se mêloit mal-à-propos des affaires d'autrui, & s'érigeoit en Censeur de sa pure autorité. Mais, quand les Miracles accompagnent la Doctrine, ils obtiennent du moins audience au Docteur qui en fait, & convainquent non seulement les Personnes sages, qu'il y a dans ce qu'il dit quelque chose d'extraordinaire, & qui mérite d'être examiné, mais encore peuvent reveiller les Indolens & les Vicieux. Quand ils ne feroient que contrebalancer les Préjugez des Hommes, & les exciter à examiner de bonne foi & sans prévention, ils feroient certainement d'un très-grand usage; puis que l'Esprit étant ainsi libre, & porté à reflêchir, une Doctrine, qui en elle-même est bonne & raisonnable, ne peut guéres manquer d'être honorablement reçuë, & embrassée de bon cœur.

2°. Mais il y a plus. Tous les Articles d'une Révélation peuvent être dignes de DIEU,

& néanmoins n'avoir pas en eux-mêmes un égal degré d'évidence, par lequel on soit convaincu de leur vérité, & de leur conformité avec la Raison. Car, outre les Préceptes Moraux, & les Principes incontestables de la Religion Naturelle, la Révélation peut contenir d'autres Véritez, qui, à en juger par les seules lumiéres de la Raison, sont incertaines & douteuses, quoi que, si une fois elles viennent à être fermement établies, elles fournissent des motifs très-puissans, pour porter les Hommes à la Vertu. Tel est le dogme des Récompenses éternelles d'une autre Vie. Il peut y avoir d'ailleurs des Véritez, que la Raison seule ne sauroit jamais découvrir; & certaines *Institutions positives*, qui, comme on le montrera dans la suite, sont véritablement utiles, soit dans des circonstances particuliéres, ou même généralement, entant qu'elles servent aux grandes fins de la Morale; quoi que l'obligation de les observer ne découle pas de la nature même des Choses, & dépende uniquement de la Volonté du Conducteur & Législateur Suprême. Quand une Révélation propose de tels Dogmes & de tels Préceptes, contre lesquels on ne sauroit faire aucune objection plausible, qui persuade qu'il soit indigne de DIEU de les reveler ou de les prescrire; sur tout si le Systême entier de la Révélation, dont ils font partie, est très-excellent, & parfaitement proportionné à l'avancement de la véritable Probité: les Miracles alors prouvent que ces Dogmes & ces Préceptes ont actuellement une origine

divi-

divine. Voilà deux grands usages des Miracles; sans compter d'autres que l'on pourroit alleguer.

Ici finit le I. Chapitre de nôtre Auteur, & c'est-là aussi que nous nous arrêterons aujourd'hui. Le reste viendra, s'il plaît à DIEU, en son tems.

ARTICLE III.

A Philosophical Enquiry concerning the connexion betwixt the Doctrines *and* Miracles *of* JESUS CHRIST. *In a Letter to a Friend.*

C'est-à-dire:

RECHERCHE Philosophique de la liaison qu'il y a entre la *Doctrine* & les *Miracles* de JE'SUS-CHRIST, ou, Lettre écrite à un Ami sur ce sujet. En grand *Octavo*, pagg. 58. A *Londres*, chez *R. Willock*, 1731.

L'AUTEUR de cette Piéce ne se désigne que par le nom de *Philanthropos*, c'est à-dire, *Amateur du Genre Humain.* Il l'avoit composée en l'année 1726. mais, quoi qu'on le pressât fort de la publier, il jugea à propos de differer quelque tems, en attendant le Discours sur les Miracles, que feu Mr COLLINS promettoit dans son Livre Anglois, intitulé *Les Fondemens & les Raisons du Christianisme* &c.

&c. Il ne ſait, ajoûte-t-il (*a*), ſi cet Ouvrage a paru, ou non; ni s'il y a quelque choſe ſur les Miracles dans le fameux Livre de Mr. (*b*) TINDAL; parce qu'étant en voiage hors de la *Grande Bretagne*, il ignore entiérement ce qui s'y eſt publié depuis deux ans.

Il commence par témoigner ſa ſurpriſe, de ce que depuis peu on s'acharne avec tant d'ardeur à attaquer le Chriſtianiſme. Quelcun qui ne le connoîtroit point du tout, jugeroit, à voir cela, que le bonheur du Genre Humain dépend d'être délivré du joug de cette Religion, & qu'il n'y a rien de plus pernicieux à la Société en général, & à chacun en particulier. C'eſt pourtant tout le contraire, pourvû que mettant à part, comme on le doit, les corruptions & les abus que des Egliſes, qui prennent à faux titre le nom de Chrétiennes, ont laiſſé introduire, & entretiennent ſoigneuſement, on conſidére en elle-même la pure Doctrine de JE'SUS CHRIST, qui ſe réduit à ceci: *Qu'il y a une Vie à venir, où les Gens-de-bien ſeront heureux, & les Méchans punis; qu'il faut donc s'attacher ſincérement & conſtamment à la pratique de la Vertu, comme à la ſeule choſe qui peut nous procurer l'approbation & la faveur de* DIEU, *& dans cette Vie, & dans l'autre.* Il doit certainement y avoir quelque Religion établie par autorité publique. Feu Mylord SHAFTS-

(*a*) Il n'a jamais paru, & peut-être qu'il ne s'en eſt rien trouvé parmi ſes papiers.

(*b*) *Chriſtianity as old as the Creation*, &c.

SHAFTSBURY, que l'on n'a pû ſoupçonner de bigoterie, (*a*) regardoit comme un vrai Enthouſiaſme, de s'imaginer qu'une Société puiſſe ſubſiſter ſans cela. Si la Religion Chrétienne eſt la plus avantageuſe pour le Bien Public, que l'on puiſſe imaginer, pourquoi travailler à l'ébranler ou à la detruire? Pourquoi diminuer le nombre des motifs capables de porter les Hommes à la Vertu, en voulant proſcrire les Miracles & l'Inſpiration Divine, c'eſt-à-dire, ce qui eſt le plus aiſément conçû du Vulgaire, & le plus propre à faire de fortes impreſſions ſur ceux qui ne ſont pas en état de philoſopher? „ Pour moi, dit (*b*) nôtre Auteur, ſi j'étois du nombre des Incrédules, je me croirois bien obligé de refuter toutes les fauſſes idées, par lesquelles, en défigurant la Doctrine de l'Evangile, on a introduit des Dogmes & des Pratiques qui tendent à détruire la bonne Morale, & par conſequent à la ruïne de la Société & du Genre Humain: mais en même tems je croirois devoir, pour le bien de la Société, défendre de toutes mes forces le véritable Chriſtianiſme.

L'AUTEUR avoit (*c*) dit un jour à ſon Ami, en converſation, „ Que les Miracles de Nôtre Seigneur JÉSUS-CHRIST ſont (*d*) des „ preu-

(*a*) *Characteriſticks*, Tom. I. *A Letter concerning Enthuſiaſm*, pag. 17.
(*b*) Pag. 3. (*c*) Pag. 4.
(*d*) *Natural proper ſamples of his Doctrines*.

„ preuves propres & naturelles, ou comme „ autant d'échantillons des choſes mêmes af- „ firmées par ſa Doctrine; & qu'il étoit ſurpris „ qu'aucun Apologiſte de la Religion Chrétien- „ ne n'eût enviſagé les Miracles dans ce point „ de vuë, quoi que la liaiſon ſoit ſi ſimple, „ & ſi aiſée à appercevoir". C'eſt à dévelop- per & appuier cette penſée, qu'il s'attache, & ſur quoi roule toute ſa Lettre.

Pour le faire dans les régles, il examine d'abord, quelles Doctrines peuvent ou ne peu- vent pas être prouvées par des Miracles, ou quelles Doctrines ont beſoin d'être confirmées de cette maniére. Et voici en gros ce qu'il dit là-deſſus.

QU'UNE (a) *Fable*, une *Parabole*, une *Allégorie*, ſoit belle & naturelle, elle le ſera au goût de tout Auditeur ou Lecteur judicieux, indépendamment des plus grands Miracles que peut faire un Docteur qui la propoſe. Si au contraire elle n'eſt pas telle en elle-même, aucun Miracle ne prouvera qu'elle le ſoit. Car ne ſeroit-il pas fort ridicule à un *Peintre*, ou à un *Poëte*, qui ſe trouveroit en même tems bon *Médecin*, d'en appeller aux Cures merveil- leuſes qu'il auroit faites, pour nous convaincre de la beauté de ſes Peintures, ou de ſes Poë- ſies? Celle des Paraboles de JESUS-CHRIST ſe fait aſſez ſentir par elle-même: & l'on peut appliquer ici ce qu'il diſoit dans un ſens plus général (b): *La Sageſſe a été juſtifiée par ſes enfans*

(a) Sect. I. pag. 4. (b) *Matth.* XI, 19.

fans. Ainſi ces ſortes de diſcours ne ſervoient manifeſtement qu'à reveiller l'attention des Auditeurs, & à faire écouter Nôtre Seigneur comme un Docteur éclairé, ſur tout du Vulgaire, à qui il faut des inſtructions familiéres, propoſées d'une maniére inſinuante, mais qui aît quelque choſe de frappant.

Le (*a*) Sens Commun ſuffit certainement, pour enſeigner à tous ceux qui réfléchiſſent ſérieuſement & avec quelque attention, tous les Devoirs de la Vie Humaine, tous les Engagemens où nous ſommes envers DIEU, & envers nos ſemblables, tout ce qui renferme une convenance & une obligation morale. Il n'eſt pas plus beſoin ici de Miracles, que dans le cas précedent: & les plus grands Miracles ne ſauroient non plus prouver qu'une Action ſoit moralement bonne, lors qu'elle nous paroît tout le contraire à en juger par ſa nature, & par celle de l'Agent, par ſon état & ſes rélations. Cependant ſi le Sens Commun vient à s'endormir ou à s'éteindre entiérement, ſi, par les artifices des Corrupteurs de la Religion, de fauſſes idées de Piété & de Vertu ſont devenuës univerſelles; les Miracles, en ce cas-là, viennent fort à propos, ſur tout par rapport au Vulgaire, qui ſe laiſſe aiſément impoſer, & qui, lors qu'il eſt une fois dans l'erreur, ne peut que difficilement être rendu attentif aux ſaines inſtructions d'une Raiſon pure. Les Miracles ſont même alors preſque néceſſaires, pour

(*a*) Sect. II. pag. 5, *&c ſuiv.*

pour donner au Réformateur une autorité suffisante, & pour reveiller les Hommes à un tel point, qu'ils soient capables d'être desabusez, & bien instruits. Il faut ouvrir leurs yeux, dissiper leurs préjugez, déraciner les fausses idées dont ils sont prévenus, afin que la Vérité trouve entrée dans leurs Esprits, & puisse y produire quelque changement favorable. Une chose si difficile ne peut guéres être exécutée par un Docteur, qui n'a qu'une habileté ou une autorité ordinaire. Tel étoit en général l'état du Genre Humain, & en particulier des *Juifs*, lors que nôtre Divin Réformateur parut dans le monde. Ses Miracles même les plus étonnants suffirent à peine pour faire écouter une Morale aussi excellente à tous égards, que celle qu'il enseignoit.

Tout ce encore que l'on (*a*) peut démontrer être digne de DIEU, ou dont on peut faire voir que le contraire est absolument incompatible avec les justes idées que nous avons naturellement de la Divinité & de ses Perfections Morales; tout Dogme, dis-je, qui est tel, est nécessairement vrai, & se soûtient par lui-même. Mais lors qu'un Dogme, quelque probable qu'il soit en lui-même à divers égards, ne souffre point de telle démonstration, il y a lieu alors d'examiner comment & jusqu'où il peut être prouvé pleinement par des Miracles. Nôtre Auteur met en ce rang l'*Immortalité* de nos *Ames*, & à plus forte raison la *Résurrection*.

Il

(*a*) Section III. pag. 7.

Il remarque (*a*) ici avant toutes choses, qu'aucuns Miracles ne sauroient prouver qu'un Raisonnement évidemment faux, soit juste ; & qu'il n'est pas non plus besoin de Miracles pour prouver la justesse d'un Raisonnement, qui est par lui-même évidemment bon & solide. A la vérité, on raisonne quelquefois sur certains faits ou certaines opérations, par exemple, sur des *Expériences* de *Physique* : & en ce cas-là, les Faits, les Opérations, les Expériences, sont les principes, ou, comme on parle dans l'Ecôle, les *Prémisses*, d'où l'on tire la conclusion. De sorte qu'en raisonnant de cette maniére, on peut dire que les Miracles prouvent la conclusion. Mais il y a une autre sorte de Raisonnement, qui paroît aussi parfait en lui-même, indépendamment des Miracles produits par le Docteur qui raisonne, ou dans lequel la conclusion suit non des Miracles qu'il fait, mais d'autres principes, dont il faut juger en examinant prémiérement leur vérité, & ensuite leur liaison avec la conclusion qu'on en tire, sans avoir aucun égard aux Miracles. Par exemple, Nôtre Seigneur, disputant avec les Docteurs Juifs touchant la Résurrection, tire (*b*) un argument de ce que DIEU s'appelle lui-même *le Dieu d'*ABRAHAM, *le Dieu d'*ISAC, *& le Dieu de* JACOB. Que la conséquence fût juste, c'est ce que les Miracles, qu'il faisoit ne prouvoient point, mais seulement la force même de l'expression, sur laquel-

(*a*) Sect. IV. pag. 8, *& suiv.* (*b*) *Matth.* XXII, 31.

quelle il se fondoit, & où la conclusion étoit renfermée. En un mot, c'est seulement lors que les Miracles sont le principe, ou le fondement, sur lequel on bâtit un Dogme, qu'il est question de voir s'ils en prouvent la vérité; quoi que d'ailleurs les Miracles aient toûjours cet usage général, par rapport à toutes les leçons & les instructions, de quelque nature qu'elles soient, de montrer que celui qui les donne mérite d'être écouté.

Il faut donc (*a*) venir à rechercher, quelle liaison particuliére il peut y avoir entre les Miracles de Nôtre Seigneur, & quelques-uns de ses enseignemens. Dans cette vuë, nôtre Auteur demande qu'on fasse bien attention à la nature des Raisonnemens, dont on vient de parler, qui se déduisent des Faits, ou des Expériences.

C'est par des Expériences, que les Physiciens font voir les *Propriétez* de l'*Air*, par exemple, ou de quelque autre *Corps*. Un *Philosophe*, un *Médecin*, un *Architecte*, un *Peintre*, un *Ouvrier*, qui se piquent d'un certain degré d'habileté ou de force, doivent montrer leur savoir faire par des essais & des échantillons réels; sans quoi on ne peut s'assûrer qu'ils aient les talens dont ils se vantent, & dans le degré qu'ils prétendent les avoir.

On ne sauroit non plus juger, que par les effets, des dispositions honnêtes, ou favorables d'un Etre Intelligent. On conclut, qu'un Hom-

(*a*) Part. II. Sect. I. *pag.* 11, *& suiv.*

Homme est vertueux, & que l'on peut s'y fier, lors qu'il a donné dans l'occasion des preuves réelles de son intégrité & de son mérite. C'est des œuvres de l'Etre Suprême, que nous inférons sa Sagesse, sa Puissance, & sa Bonté Infinies. Nous ne connoissons nos propres talens, naturels ou aquis, que par ce que nous voions qu'ils nous ont mis en état de faire.

Si donc certains Dogmes de Nôtre Seigneur JE'SUS-CHRIST se réduisent, ou peuvent être réduits manifestement à affirmer qu'il a un certain degré de *Pouvoir* ou de *Connoissance*; ses Miracles alors seront une preuve naturelle & sufisante par elle-même de tels Dogmes, supposé qu'ils soient des effets propres & bien proportionnez du Pouvoir ou de la Connoissance qu'il s'attribuë.

Or il y (*a*) a trois Dogmes de la Religion Chrétienne, qui sont évidemment de cette sorte: savoir, le Dogme des *Récompenses* & des *Peines d'une autre Vie*; celui de la *Résurrection des Morts*; & celui du *Pardon des Péchez*. Dans tous les trois, JE'SUS-CHRIST prouve par des Miracles, & la connoissance certaine qu'il avoit de la vérité du Dogme, & le pouvoir dont il étoit revêtu d'effectuer ce qu'il enseignoit (*b*). Il ne dit pas seulement; *je sai avec certitude, que les Morts ressusciteront, qu'il y a une autre Vie immortelle, où les Bons seront re-com-*

(*a*) Sect. II. pag. 13, *& suiv.*
(*b*) Sect. III. pag. 13, *& suiv.*

compensez, *&* *les Méchans punis*; *Que les péchez seront pardonnez sous certaines conditions*: mais, *je ressusciterai les Morts*, *je donnerai la Vie Eternelle* &c. Il ressuscite actuellement quelques Morts; il communique à ses Apôtres le pouvoir d'en faire autant: & pour montrer d'une maniére incontestable l'étenduë de sa connoissance & de son pouvoir, il se ressuscite lui-même au tems qu'il avoit prédit, après s'être soûmis volontairement à la mort.

L'Instinct Naturel (*a*), la Raison, & le consentement universel de tous les Peuples & de tous les Siécles, concourent à rendre probable l'état d'une Vie à venir, parfaitement heureux, ou malheureux, selon que l'on aura bien ou mal vêcu dans celle-ci. Nôtre Seigneur a mis cette grande Vérité hors de doute par les preuves réelles qu'il a données du pouvoir qu'il avoit d'operer efficacement toute sorte de Bonheur ou de Malheur, tant spirituel, que corporel. Tous ces Miracles en sont autant d'exemples sensibles. Il a rendu les Ignorans & les Simples, sages & éclairez, en un moment. Il a, presque en un instant, changé les inclinations & les dispositions des Hommes. Il a guéri, d'un seul mot, les Maladies les plus fâcheuses, les plus invéterées. Il a communiqué à qui bon lui sembloit, les dons les plus surprenans & les plus miraculeux. Sa Transfiguration a été un essai & un échantillon mani-

(*a*) Sect. IV. pag. 17, *&* *suiv.*

nifeste de la gloire dont il peut revêtir nos Corps après la Résurrection.

C'est aussi par ses Miracles, comme par autant d'expériences, qu'il a prouvé le (*a*) pouvoir qu'il s'attribuoit de pardonner les Péchez. Car qu'est-ce que *pardonner les Péchez*, si ce n'est délivrer les Hommes des miséres que le Péché mérite, ou auxquelles il les rend sujets? *Lequel est le plus aisé* (*b*), dit Nôtre Seigneur lui-même, *ou de dire*, *Vos Péchez vous sont pardonnez*, *ou de dire* à un Paralytique, *Levez-vous*, *& marchez*? Il a non seulement redonné aux Pécheurs la santé, mais la vie même, pour montrer qu'il n'est aucune peine du Péché, dont il ne puisse délivrer.

Mais il faut remarquer, que ce n'étoit qu'à ceux qui se repentoient & se corrigeoient sérieusement, qu'il donnoit l'agréable espérance d'obtenir le pardon de leurs Péchez. C'est pourquoi il refusa d'operer des guérisons miraculeuses, par tout où il ne trouvoit point de (*c*) Foi, c'est-à-dire, où il ne voioit pas cette disposition sincére, libre de préjugez, souple & docile, qui est nécessaire pour recevoir des instructions salutaires, & en profiter, mais au contraire de la malignité, de l'obstination, ou autres mauvaises qualitez. Ici, & dans toute sa conduite, il a évité avec le dernier

(*a*) Sect. V. pag. 18, *& suiv.* (*b*) *Matth.* IX, 5. &c.
(*c*) Voiez *Matth.* XIII, 58, *& ailleurs.*

nier soin de fournir le moindre prétexte à ceux qui voudroient abuser de sa Doctrine sur le Pardon des Péchez, comme s'il s'ensuivoit de-là, qu'on peut (*a*) *pécher*, *afin que la grace abonde*.

CELA donne occasion à nôtre Auteur de répondre à une objection qu'il tire d'un (*b*) des Ouvrages de feu Mylord Comte de SHAFTS-

(*a*) *Romains*, VI, 1.

(*b*) *Some where in his* MORAL RHAPSODY, dit nôtre Auteur. C'est à la page 333, & suiv. *Characteristicks*. Tom. II. Mais le Comte parle-là des Miracles considerez uniquement comme des effets surprenans, & au dessus des forces humaines, *mere Miracles*, comme il les appelle. Du reste, non seulement il ne dit rien qui attaque la sincérité & l'intégrité de Nôtre Seigneur: mais encore il n'exclut point la preuve qu'on en peut tirer de la nature même & du but des Miracles. Bien loin de-là: il remarque ailleurs (*Miscellaneous Reflections* pag. 123.) que *les Miracles mêmes de* JE'SUS-CHRIST, *sur tout le prémier qu'il fit* (JEAN, II, 11.) *portent avec soi une certaine gaité, une bonne humeur si sensible, qu'il est impossible de n'être pas agréablement frappé de leur recit*. Tout ce que veut donc dire Mylord *Shaftsbury*, dans l'endroit dont il s'agit, c'est que, dans l'incertitude où l'on est, de quel *Pouvoir*, *Supérieur ou Subalterne*, *Bon ou Mauvais*, procédent les Miracles; il ne faut se fier à ceux qui les font, que *quand ils ont donné des preuves réiterées de leur bienveillance*, *& établi par leur conduite leur sincérité & leur intégrité*: & qu'ils permettent en même tems qu'on examine leur Doctrine sur les principes certains & immuables du Vrai & du Juste. C'est par ces idées de la droite Raison que DIEU *se revéle d'abord aux Hommes*, *& par cette* prémiere Foi, *dont il jette en eux les fondemens*, *il les dispose à une* seconde, *il les met en état d'écouter une* RE'VE'LATION HISTORIQUE, &c. Ainsi ce Seigneur ne dit rien au fond de contraire à tout ce que nôtre Auteur répond, en trouvant une objection, où il n'y a rien moins que cela.

SHAFTSBURY, & qui, à ce qu'il dit, lui a fait naître la prémiere idée de la maniére dont il considere les Miracles dans cette Lettre. Voici comment il exprime la pensée de l'Illustre Auteur Anglois. *Les Miracles sont des marques de pouvoir : ils peuvent prouver le pouvoir de celui qui les fait, mais ils ne sauroient prouver son intégrité, ni lui attirer de la confiance.* Mais, dit nôtre Auteur, comment est-ce qu'on peut être assûré de l'intégrité & de la bonne intention de quelcun? C'est sans doute par une conduite constamment irréprochable & sans tache, par une suite perpétuelle de bonnes actions, & par des effets réels de sincérité & de bienveillance. Or toute la Vie de Nôtre Seigneur n'a-t elle pas été la plus propre qu'on puisse imaginer à lui gagner la confiance de cette maniére? A-t-il jamais donné le moindre sujet de le soupçonner de mauvaise foi, ou de revoquer en doute son intégrité? Ces mêmes Miracles, qui prouvent son pouvoir, ne sont-ils pas aussi autant de preuves incontestables de sa sincérité, & de sa bonté? Rarement a-t-il donné des exemples de sévérité, il ne se plaisoit pas à *maudire*, mais à *bénir*; il (*a*) *alloit de côté & d'autre, faisant du bien.* Ceux mêmes, qui le traitoient d'imposteur, n'ont jamais osé l'accuser de malice, ou d'aucun mauvais dessein: au contraire, ils ont

(*a*) *Actes*, X, 38.

ont été obligez de reconnoître qu'il se montroit, par toutes les marques possibles, un Docteur bon & généreux de la plus pure Morale.

Tout ce qui s'ensuit donc de l'objection proposée, c'est que la considération de la conduite de Nôtre Seigneur JE'SUS-CHRIST doit entrer en ligne de compte, quand on veut juger s'il étoit véritablement un Docteur envoié du Ciel, comme il le prétendoit. Il disoit lui-même à ses Disciples, qu'ils ne devoient pas se fier uniquement aux Miracles, parce que non seulement de faux Docteurs pouvoient en faire, mais encore il viendroit effectivement (*a*) après lui de *faux Christs*, de faux Prophétes, qui en feroient actuellement: Qu'ainsi il falloit joindre aux Miracles la conduite de ceux qui se donnoient pour Docteurs extraordinaires, & juger (*b*) *ainsi de l'Arbre par son fruit.*

QUOI que la Vérité de la Doctrine & de la Mission Divine de Nôtre Seigneur suive nécessairement de tout ce que l'on a dit, & que ses Miracles soient une suite perpétuelle de preuves éclattantes de ce qu'il assûroit, que (*c*) *tout pouvoir lui avoit été donné de* DIEU, *dans le Ciel & sur la Terre*; nôtre Auteur (*d*) néanmoins, pour ne laisser aucun lieu à l'Incrédulité ou au Scepticisme, vient à traiter séparément

(*a*) *Matth.* XXIV, 24. *Marc*, XIII, 22.
(*b*) *Matth.* XII, 33. (*c*) *Matth.* XXVIII, 18.
(*d*) Sect. VII. pag. 22, *& suiv.*

ment la question qui regarde la Mission Divine. Et pour cet effet, il établit trois régles, par lesquelles on peut juger si un Docteur, qui se dit envoié du Ciel, a des Lettres de créance suffisantes.

1°. Un tel Docteur doit enseigner des choses importantes; des choses qui intéressent certainement le Genre Humain, qui aient une liaison évidente avec nôtre Tranquilité & nôtre Bonheur, & qui tendent manifestement à l'avancement de la Vertu & de la Piété.

2°. Un tel Envoié doit se conduire de maniére, qu'on aît tout lieu d'ajoûter foi à ce qu'il dit, & de se fier entiérement à lui.

3°. Enfin, il doit donner des preuves réelles & incontestables, qu'il a véritablement tout le pouvoir dont il se dit revêtu, & toute la connoissance nécessaire pour le rendre capable de certifier la vérité des Dogmes qu'il enseigne.

Tous ces trois caractéres conviennent parfaitement à Nôtre Seigneur JE'SUS-CHRIST: & pour le prouver, nôtre Auteur n'a eû presque qu'à repeter ce qu'il avoit déjà dit. Après quelques (*a*) réflexions sur les questions inutiles, que bien des gens font regarder mal-à-propos comme appartenantes à l'essence du Christianisme; il revient à son sujet (*b*) & réfu-

(*a*) Sect. VIII. pag. 27, *& suiv.*
(*b*) Sect. IX. pag. 30, *& suiv.*

fute SPINOSA, qui (*a*) a établi des principes, d'où il suivroit, que les Miracles de Nôtre Seigneur n'avoient aucun rapport avec sa Doctrine, puisque, selon lui, tous les Miracles en général ne prouvent rien, n'étant qu'un argument tiré (*b*) de nôtre ignorance. De ce que l'on a dit ci dessus, il paroît, qu'entre les Miracles de JE'SUS-CHRIST, & sa Doctrine, il y a la même liaison, qu'entre une *Expérience de Physique*, par exemple, & la *conclusion* qui s'en tire. Cela même fait voir, que ces Miracles, quoi que fort au dessus de nôtre compréhension, ne sont pas un argument fondé sur nôtre ignorance. Quoi que nous ne connoissions pas la nature du pouvoir qui ressuscite les Morts, & que la Résurrection d'un Mort soit une chose qui surpasse nos forces & même nôtre intelligence; il n'en est pas moins vrai, que, quand quelcun ressuscite un Mort, cela prouve qu'il en a le pouvoir. La liaison qu'il y a entre cet effet réel, & le pouvoir que prétend avoir celui qui l'opére, est très-aisée à concevoir. L'*Attraction*, de l'aveu de tous les Philosophes, est incompréhensible en elle-même; aucun ne sauroit expliquer, comment un Corps en *attire* (*c*) un autre: il est pourtant certain par

(*a*) Voiez son *Tractatus Theologico-Politic.* Cap. VI. pag. 71, *&* *suiv.*

(*b*) *Argumentum ab ignorantia.*

(*c*) On entend sans doute ici l'*Attraction* dans le sens de la *Philosophie Newtonienne*, c'est à-dire, *une force quelconque, par laquelle les Corps tendent réciproquement les uns vers les autres, quelle qu'en soit la cause, soit par* impulsion, *ou de quelque autre maniére* &c. NEWTON, Optique, *Liv.* III. *Quest.* XXXI.

par l'Expérience, qu'il y a une Attraction, & certaines Loix ſelon lesquelles elle produit ſes effets.

A cette occaſion, nôtre Auteur dit quelque choſe ſur la diſtinction controverſée, entre les *choſes qui ſont au deſſus de nôtre Raiſon*, & celles *qui ſont contraires à la Raiſon.* Il ſe ſert du même exemple de Phyſique, qu'on vient d'alleguer, pour faire d'abord comprendre la choſe. L'*Attraction*, dit-il, ne ſe peut connoître que par l'Expérience, & les effets la prouvent de reſte. Mais eſt-elle au deſſus de nôtre Raiſon, ou de nôtre compréhenſion? Qu'entend-on par-là? C'eſt ſeulement, qu'on peut faire là-deſſus mille queſtions, auxquelles il n'y a pas moien de répondre, parce que nous n'en ſavons pas aſſez pour cela. Nous ſavons qu'il y a une Attraction, & les Loix ſelon lesquelles elle produit ſes effets; c'eſt tout. Si nous ne ſommes pas capables de répondre à d'autres queſtions, cela prouve ſeulement que nous ignorons bien des choſes qui regardent l'Attraction. De même, on peut faire, au ſujet de la Réſurrection des Morts, mille queſtions, auxquelles il nous eſt impoſſible de répondre. Cela n'empêche pas, qu'un Mort actuellement reſſuſcité ne prouve la poſſibilité de la Réſurrection. Pluſieurs exemples pareils prouvent auſſi certainement le pouvoir de reſſuſciter un Mort, que les effets conſtans de l'Attraction prouvent l'Attraction. Ainſi le pouvoir de reſſuſciter les Morts n'eſt au deſſus de nôtre compréhenſion, que dans le même

ſens, que l'Attraction, & pluſieurs autres Propriétez certaines des Corps. Il y a bien de la différence entre (a) voir qu'une choſe eſt abſurde, & ne ſavoir pas tout ce qui la regarde: entre une *Queſtion inſoluble touchant une Vérité*, & une *Objection inſoluble contre une Vérité*; quoi que bien des gens confondent ces deux ſortes de difficultez. Il n'y a que celles du dernier ordre, qui prouvent que ce que l'on prenoit pour une Vérité connuë ne ſauroit être vrai, parce qu'autrement il s'enſuivroit quelque abſurdité. Mais les autres prouvent ſeulement l'ignorance où nous ſommes de bien des choſes qui concernent une Vérité connuë.

NÔTRE Auteur (b) revient encore à ſa maniére d'enviſager les Miracles de Nôtre Seigneur, comme autant de preuves réelles de ſa Doctrine, pour faire remarquer, combien cette liaiſon entre les Miracles & la Doctrine eſt évidente, même aux perſonnes les plus ſimples. Chacun raiſonne tous les jours de cette maniére, ſur mille ſujets différens. Le moindre Laboureur, le plus pauvre Artiſan, juge d'un Ami, ou d'un Ennemi, par les effets de ſon Amitié, ou de ſon Inimitié. Preſque toutes les affaires de la Vie ſe réglent ſur ce principe.

Par-là auſſi nôtre Auteur ſe juſtifie de ce qu'aiant

(a) Voiez le Diſcours de Mr. *Leibnitz, De Fide & Ratione*, où cette matiére eſt traitée.

(b) Pag. 34, *& ſuiv.*

qu'aiant jusqu'ici tant parlé des Miracles, il n'en a donné aucune définition. En considérant, comme il fait, les Miracles, il n'est besoin d'autre chose, que d'examiner, si tels ou tels Miracles montrent tel ou tel Pouvoir. Que ces Miracles soient au dessus des Loix établies dans la Nature, ou qu'ils soient contraires à de telles Loix; qu'ils soient seulement au dessus des forces humaines, comme ils le sont manifestement, ou qu'ils surpassent même le pouvoir de tous les Etres créez: cela ne fait rien à la question. Il s'agit uniquement de savoir, ce qu'ils sont en eux-mêmes, & de quel pouvoir ils sont des démonstrations ou des expériences propres. Or c'est de quoi chacun peut juger.

MAIS, quelque simple & claire que soit cette liaison entre les Miracles & la Doctrine de JE'SUS-CHRIST, nôtre Auteur ne prétend point qu'il n'y aît pas d'autre argument à tirer de ces Miracles, pour prouver la Vérité de la Religion Chrétienne (*a*). Il y en joint un autre, qui lui paroît au dessus de toute exception. Le voici.

„ Lors qu'un Docteur, qui prêche une bon-
„ ne Doctrine, faisant un grand nombre de
„ Miracles, qui montrent un Pouvoir au des-
„ sus de celui que les Hommes ont selon les
„ Loix établies dans la Nature; donne ces
„ Miracles pour des marques de l'approba-
„ tion de DIEU, & en appelle là-dessus à lui-
„ mê-

(*a*) Part. III. Sect. I. *pag.* 36, *& suiv.*

„ même d'une maniére ſolemnelle; ce ſont- „ là les ſignes les plus naturels de l'approba- „ tion de DIEU. Il eſt donc incompatible „ avec l'idée de la Sageſſe Divine, & avec „ l'ordre qui, par une ſuite de la Providence „ Divine, doit régner dans le Monde Mo- „ ral, auſſi bien qu'avec celui du Monde Natu- „ rel; de ſuppoſer, que de tels Miracles puiſ- „ ſent être operez par un Impoſteur. Car, „ en ce cas-là, l'Impoſture ſeroit accompa- „ gnée des marques de vérité les plus naturel- „ les & les plus probables". Nous ne nous arrêterons pas à la maniére dont nôtre Auteur développe (*a*) & pouſſe ce raiſonnement, appliqué à ſes principes. Il avouë lui-même, que divers Auteurs l'ont fait pleinement; & il en indique (*b*) quelques-uns.

IL VIENT enſuite (*c*) à examiner une objection, dont on s'eſt depuis peu aviſé en *Angleterre* & qu'il propoſe ainſi: „ La grande pré- „ tenſion de JE'SUS-CHRIST a été, qu'il „ étoit le Meſſie promis par les Oracles des „ *Juifs*. Or les Miracles ne ſauroient prou- „ ver, que les Prophéties aient été accom- „ plies, ſi elles ne l'ont pas été effectivement; „ c'eſt par l'accompliſſement ſeul de ces pré- „ dictions en JE'SUS CHRIST, qu'on peut „ prouver ce qu'il pretendoit.

Une telle Objection, dit nôtre Auteur, ne m'a jamais frappé, ni paru avoir beaucoup de for-

(*a*) Sect. II. III. IV.
(*b*) *Grotius*, de Verit. Relig. Chriſt. *Samuel Clarke*, Demonſtrat. de l'Exiſt. & des Attributs de Dieu &c. *Benjamin Headley's* Tracts &c. (*c*) Sect. V.

force. Car les Prophéties ne sauroient être bien claires & précises, sans causer dans le Monde beaucoup de mal & de confusion: il faut qu'elles soient d'un stile poëtique, mystique, figuré, obscur; sujet par conséquent à diverses interprétations incertaines & avant l'événement, & même après l'événement: à moins que quelques autres circonstances ne concourent à en faire voir l'accomplissement. C'est ce qui a lieu dans les Prédictions, qui regardoient le Messie des *Juifs*. Quelque obscures qu'elles fussent, comme elles devoient l'être, si l'on compare le caractére de JE'SUS-CHRIST, & toutes les circonstances qui accompagnérent son apparition dans le Monde, on voit assez, qu'elles peuvent lui être appliquées; & il y a quelque autre chose qui rend incontestable leur accomplissement en sa personne, ce sont les grands Miracles qu'il faisoit, joints avec ses Vertus éminentes. Il s'applique lui-même ces Prophéties, il veut qu'on le regarde comme le Messie promis; & en même tems il montre par ses Miracles, & par toute sa conduite, qu'on a des raisons suffisantes de l'en croire. Si les Prophéties ne pouvoient lui être appliquées en aucun sens raisonnable, cela formeroit à la vérité une difficulté considérable. Mais elles peuvent lui être appliquées, autant que le permet la nature des Oracles, & elles ne sauroient, tout bien compté, être appliquées à aucun autre à qui elles conviennent si clairement & si pleinement: ainsi il suffit qu'il se les soit appliquées lui-même, vû ce qu'il a fait pour

pour confirmer la justesse de l'application. Toutes ces Prophéties, jointes ensemble, se réduisent à prédire un Docteur extraordinaire, un Libérateur, qui devoit s'élever parmi les *Juifs*, faisant des Miracles, enseignant la Repentance, le Pardon des Péchez, la Résurrection des Morts. Or JE'SUS-CHRIST ne s'est-il pas montré tel? N'a-t-il pas paru dans le tems marqué par les Prophéties, si l'on peut passablement conjecturer ou déterminer le sens de ce qu'elles disent là-dessus?

LE reste de la Lettre (*a*) contient quelques réflexions générales sur la Religion Chrétienne, & sur les raisons pourquoi il y a tant de disputes, & contre elle, & entre ceux mêmes qui la croient véritable. La principale raison est, selon nôtre Auteur, que ni ceux qui attaquent la Révélation, ni ceux qui la défendent, n'ont pas des idées justes & suffisantes des principes de la Religion Naturelle. Il fait voir, entr'autres choses, qu'en un certain sens, l'Existence même de DIEU, & sa Providence, peuvent être prouvées par une Révélation. Il soûtient, que les Devoirs de la Religion Naturelle, & les Préceptes du Christianisme sont au fond les mêmes: l'Evangile n'a fait que mettre dans un plus grand jour, ce que la Lumiére Naturelle enseignoit aux hommes & y joindre des motifs, les plus puissans du monde, sur lesquels la Raison n'étoit pas capable de nous donner aucune assûrance certaine. „Car (*b*), pour ce qui est des „ deux

(*a*) Sect. VI. VII. pag. 48, & *suiv.* (*b*) Pag. 53.

„ deux Cérémonies de la Religion Chrétien-
„ ne, le *Bâteme* & la *Sainte Céne*, elles ont
„ été instituées pour conserver, parmi les
„ *Chrétiens*, la mémoire de la Doctrine & des
„ Miracles de Nôtre Seigneur, sur tout de sa
„ Mort & de sa Résurrection; & pour être
„ des signes extérieurs, par lesquels on fît
„ profession publique d'embrasser la Religion
„ Chrétienne, & de témoigner sa reconnois-
„ sance à l'Auteur Divin de cette Religion.

Une (*a*) autre remarque de nôtre Auteur roule sur une objection, la seule qu'il sâche qu'on aît jamais faite contre la Morale de l'Evangile. On a prétendu, (*b*) que l'Amitié n'y étoit jamais recommandée. „ Je n'ai pas
„ été peu surpris, (dit nôtre Auteur) de voir
„ objecter cela. Car nous avons, dans les
„ Evangiles, un exemple remarquable d'Ami-
„ tié entre Nôtre Seigneur JE'SUS-CHRIST,
„ & *Jean* son Disciple. D'ailleurs, on trou-
„ ve par tout, dans le Nouveau Testament,
„ de fortes exhortations à cette Bienveillance
„ générale, sans laquelle il ne sauroit y avoir
„ d'Amitié véritablement vertueuse, & qui
„ naturellement doit produire l'Amitié, lors
„ qu'on a occasion de contracter cette union
„ intime des Cœurs, ainsi appellée par excel-
„ lence, laquelle ne peut subsister qu'entre des
, per-

(*a*) Pag. 53, 54.
(*b*) Voiez les *Characteristicks* de Mylord *Shaftsbury*, Vol. I. pag. 98, *& suiv.* ou la Traduct. Françoise de l'*Essai sur l'usage de la Raillerie* &c. pag. 77.

„ perſonnes de probité & qui ſe ſent mieux, „ qu'on ne peut l'exprimer par aucune défini- „ tion". En rapportant ces paroles je me ſuis ſouvenu de ce que l'ingénieux Auteur d'un des (*a*) Diſcours du *Gardian* a dit il y a long-tems ſur le même ſujet: „Ces Meſſieurs [les „ *Free-thinkers*] qui trouvent la Morale de „ l'Evangile défectueuſe en ce point, *ne voient* „ *pas l'Arbre à cauſe du bois*, s'il m'eſt permis „ d'uſer de cette façon de parler proverbiale. „ Qu'une Religion, dont le principal but eſt „ d'inſpirer à ceux qui la profeſſeront les ſen- „ timens les plus nobles & les plus déſintéreſ- „ ſez, d'Amour, de Charité, de Bienveillan- „ ce efficace, envers tous les Hommes, ou „ pour dire la même choſe en d'autres termes, „ d'Amitié envers chaque Individu humain; „ qu'une telle Religion ſoit accuſée de ne met- „ tre pas cette même Vertu au nombre de cel- „ les qu'elle preſcrit; c'eſt certainement une „ preuve bien claire de l'aveuglement & des „ préjugez de ſes Adverſaires". A cette répon-ſe courte & vive on peut joindre celle qu'a fait plus au long Mr. DE CROUSAZ, dans ſon *Examen du Traité de la Liberté de Penſer* (pag. 110, & *ſuiv.*) que l'on ſait être de feu Mr. *Collins*.

NOUS n'ajoûterons plus que ce que nôtre Auteur dit ſur deux (*b*) queſtions qu'il ſe fait: l'une

(*a*) Tom. II. num. 126. à la fin, *pag.* 155. C'eſt l'Article 105. de la Trad. Françoiſe, ſous le nom du *Mentor Moderne*.

(*b*) Pag. 56, & *ſuiv.*

l'une comment on doit agir avec les Incrédules, qui vivent parmi les Chrétiens: l'autre, qu'est-ce qu'il faut penser du sort qu'ils auront après cette Vie? A l'égard de la prémiere question, on répond, „Que les *Chrétiens* „ doivent traiter les Incrédules avec toute sorte de douceur, de compassion, & de bienveillance. C'est ce que demande l'Humanité, c'est ce que le Christianisme enseigne: „ c'est aussi le seul moien de ramener ceux de „ dehors". Pour l'autre question, voici encore les propres paroles de nôtre Auteur. „*Chacun* „ *sera jugé par ses œuvres.* Un homme qui „ peut se rendre témoignage à lui-même, qu'il „ n'avoit aucun préjugé contre le Christianisme, qu'il l'a examiné de bonne foi, & que „ cependant il ne sauroit encore s'empêcher „ d'être dans le doute, si en même tems il „ méne une vie vertueuse & réguliére, il n'a „ rien à craindre: le Christianisme, aussi bien „ que la Raison, me l'enseignent. La Vertu est la principale chose, le but de la Foi „ même: & ce que l'on peut faire de mieux, „ en matiére d'Opinions, c'est d'examiner „ sincérement & sans partialité. C'est une „ vérité éternelle & immuable, *Que quiconque* (a) *craint* Dieu, *aime la Miséricorde*, „ *& s'attache à la Justice, sera agréable à* „ Dieu, *qui, sans avoir égard à l'apparence* „ *des personnes, jugera chacun selon ses œuvres.* „ Mais j'espére qu'aucun Incrédule, s'il aime „ vé-

(a) Voiez *Actes*, X, 34.

„ *véritablement* le Genre Humain & la Société,
„ ne trouvera mauvais que je le fasse encore
„ souvenir, que, quelle opinion qu'il puisse
„ avoir des fondemens & des preuves de la
„ Religion Chrétienne, c'est faire un mal très-
„ réel au Genre Humain & à la Société, que
„ de travailler à détruire ou à diminuer la per-
„ suasion des Récompenses & des Peines d'une
„ autre Vie.

L'AUTEUR finit, en promettant une autre Lettre, où il dira ce qu'il pense sur les Preuves Historiques des Miracles de JESUS-CHRIST; & en même tems sur l'ancienne *Magie*, dont on a tant parlé. En attendant, il conclut de tout ce qu'il a établi, ci-dessus,
„ Qu'il est clair que ceux qui étoient témoins
„ oculaires des Miracles de Nôtre Seigneur,
„ avoient une preuve aussi évidente de la véri-
„ té de ce qu'il prétendoit, que ceux qui s'en-
„ tendent en Peinture, en ont de l'habileté
„ d'un Peintre, à qui ils voient faire un beau
„ Tableau; ou que chacun en peut avoir de la
„ vérité d'une Conclusion, lors qu'il voit fai-
„ re des Expériences, d'où elle suit nécessai-
„ rement & naturellement.

Nous apprenons, que l'on attribuë cette Lettre à Mr. *Turnebull*, Ecossois, & qui a été Professeur en Philosophie à *Aberdeen*.

A R-

ARTICLE IV.

SUPPLEMENT *aux deux Ouvrages faits pour la défense de la validité des* ORDINATIONS ANGLICANES, *pour servir de derniere Reponse au nouvel Ouvrage du* P. LE QUIEN, & *aux Censures de quelques Evêques de France. Par le* P. LE COURAYER *Chanoine Regulier de Ste. Geneviéve.* A Amsterdam aux dépens de la Compagnie. 1732. in 12. pagg. 636. sans la Preface & les Preuves.

LE titre seul de cette Reponse en indique l'objet. On y voit que l'Auteur ne s'y propose pas de reprendre de nouveau en son entier ce qui regarde la question des Ordinations Anglicanes, mais simplement de suppléer à ce qui pourroit manquer à ses premiers Ecrits, ou en ajoutant de nouvelles preuves à celles qui se trouvent dans ses autres Ouvrages, ou en se justifiant des fausses imputations, qu'il se plaint qu'on lui a faites, ou enfin en fournissant des éclaircissemens sur les endroits sur lesquels il pouvoit rester quelque difficulté, & en achevant de dissiper les nouvelles objections du P. *Le Quien*, qu'il traite d'*imaginations*, & dont la plûpart paroissent effectivement en porter assez le caractere.

Chap. 1. Et d'abord après avoir remarqué que son adversaire a dit plus vrai, qu'il ne pen-

ſe, en marquant qu'il *pouvoit ſe diſpenſer de repondre*, puis qu'effectivement ſon dernier Ouvrage n'ajoûte rien au precedent que de nouvelles mépriſes, & un Syſtême auſſi chimerique que celui de l'Ordination de *Cheapſide:* il donne une idée de la derniere Réponſe du P. *Le Quien*; & par la comparaiſon qu'il en fait avec la premiere, il montre que toute la difference conſiſte, en ce que ce Pere dans ſon nouvel Ecrit abandonne enfin le Roman de l'Auberge, qu'il avoit tenté de défendre dans le premier; & qu'il y ſubſtituë l'imagination bizarre de deux époques differentes du regne d'*Elizabeth*, ſous la premiere deſquelles il n'y a nulle Ordination, au lieu que ſous la ſeconde, dont il met la naiſſance en 156$\frac{1}{2}$ on commença à ordonner les Evêques, comme on a toûjours fait depuis. Et ce qu'il y a d'admirable en ceci, c'eſt que, comme le remarque notre Auteur, ce Pere ſe ſert pour ſon nouveau Syſtême des mêmes autoritez qu'il avoit employées pour la défenſe du Roman de l'Auberge, tant, dit-il, ces autoritez ſont deciſives, ou tant eſt grand le diſcernement que fait paroître le P. *Le Quien*, en les employant pour prouver des faits auſſi évidemment contradictoires.

Chap. 2. Après quelques reflexions preliminaires ſur ce nouveau Syſtême & ſur cette variation étonnante de ſon adverſaire, le P. *Le Courayer* raſſemble en peu de pages les traits injurieux, qu'a employez le P. *Le Quien* pour le depeindre, & fait honte à ſon adverſaire de l'empor-

portement & du peu de bienſeance qu'il a obſervé à ſon égard. Puis paſſant à quelque choſe de moins perſonnel il montre par pluſieurs faits, & ſur tout par ce que dit le P. *Le Quien* du Jugement qu'a porté le Journal des Savans de l'Auteur du Memoire inſeré dans le Livre de l'Abbé *Gould*, qu'il n'a eu dans ſa Reponſe nul égard pour la verité.

Chap. 3. Mais ſi ce qu'il dit dans ce Chapitre ne fait gueres d'honneur à la ſincerité de ſon adverſaire; ce qu'il rapporte dans le ſuivant n'en fait gueres plus à ſes lumieres, tant les bevuës qu'il lui reproche ſont groſſieres, & tant il paroît que le P. *Le Quien* a pris peu de ſoin de s'inſtruire des faits qu'il a alleguez. Tel eſt, ce que dit ce Pere des 80 Chanoines de *Cantorbery*, de la maniere dont datent les Evêques d'Angleterre, du ſtyle des Actes des Conſecrations, de la neceſſité de la preſence du Vicaire General du Chapitre de *Cantorbery* ou du Doyen des *Arches* à la Confirmation de *Parker*, de la diſpoſition des Benefices avant la Conſecration, & beaucoup d'autres choſes pareilles, dont on voit qu'il a parlé ſans la moindre connoiſſance; & ſur leſquelles le P. *Le Courayer* étoit d'autant plus en état de le relever, qu'à portée de conſulter les Regiſtres, & de s'inſtruire des uſages & de la Diſcipline de l'Egliſe d'*Angleterre*, rien ne lui manquoit de ce qui étoit néceſſaire, pour éclaircir les étrangers ſur des matieres, qu'ils ne ſauroient connoître par eux-mêmes.

Chap. 4. C'eſt à la ſuite de toutes ces re-

marques, qu'on ne doit regarder que comme preliminaires, que notre Auteur vient enfin à ce qu'il appelle la *nouvelle imagination* de son adversaire, & qui lui a fait croire sur un passage de *Stapleton* mal entendu, que jusqu'à l'an 156½ les premiers Evêques d'*Elizabeth* n'avoient reçu aucune Ordination; & que ce n'est que depuis cette année, qu'on a commencé de les ordonner comme ils le sont encore aujourd'hui. Ce Systême n'avoit jamais été imaginé avant le P. *Le Quien*, & ce Pere a raison de le donner pour un *milieu*, *qui est tout entier de son invention*. Mais ce n'est pas sur cela qu'insiste notre Auteur pour le refuter. Il a assez d'autres raisons & de preuves à opposer à cette nouvelle Fable; & après avoir badiné sur l'*air de verité* que *sentoit* ce Pere dans le Roman de l'Auberge, & qu'il ne *sent* plus aujourd'hui, il montre par un grand nombre de faits, qu'il est impossible de distinguer comme son adversaire deux differentes sortes d'Evêques sous le regne d'*Elizabeth*, sans contredire tous les Historiens, & sans soutenir la supposition & la falsification generale de tous les Registres Ecclesiastiques & de la plûpart des autres Registres publics d'*Angleterre*; ce qui est l'hypothese du monde la plus insensée & la plus insoutenable que puisse avancer un Auteur, qui n'a d'autre fondement pour la defendre qu'un Systême vainement imaginé.

Mais outre le ridicule que le P. *Le Courayer* trouve, & que tout le monde apparemment trouvera comme lui dans le Systême de cette sup-

ſuppoſition generale de Regiſtres ; il prouve d'ailleurs évidemment & par le Synode de 156½ & par le Statut du Parlement de 1566. & par le jugement porté dans l'affaire de *Bonner* & de *Horn*, auſſi bien que par les conceſſions de *Sanders* & de *Stapleton*, & par toute l'Hiſtoire du tems, que rien n'a jamais été imaginé de plus chimerique, que cette diſtinction de deux ſortes d'Evêques ſous *Elizabeth*, & fait voir, que *ſi ce Roman preſente moins de ridicule que celui de l'Auberge, il ne preſente du moins ni plus de verité ni plus de vraiſemblance.*

Chap. 5. 6. 7. & 8. C'eſt ce qu'il continuë de demontrer dansles Chapitres ſuivans, en examinant dans un plus grand détail, ce qui regarde le procès de *Horn* & de *Bonner*, & le Statut du Parlement de 1566; & en montrant qu'il n'y a ni dans les Controverſiſtes Catholiques, ni dans les Anglicans du tems d'*Elizabeth* ou les ſuivans, rien de favorable à la pretenduë diſtinction d'Evêques ſous le regne de cette Princeſſe.

Il n'eſt pas poſſible pour un Journaliſte de ſuivre l'Auteur dans des détails de Critique, qui conſiſtent dans l'examen d'un grand nombre de paſſages alleguez de part & d'autre : & il nous ſuffira en renvoyant nos Lecteurs à l'Ouvrage même de remarquer 1°. Que le P. *Le Courayer* reproche à ſon Adverſaire ſur tous ces points beaucoup de mépriſes, de ſuppoſitions frauduleuſes, & de traductions infidéles : 2°. Qu'il montre évidemment par le texte du Statut du Parlement de 1566. que la conſecration des

Evêques dès le commencement du regne d'*Elizabeth* y eſt toûjours ſuppoſée comme une choſe certaine: 3°. Que par le même Statut auſſi bien que par le procès de *Bonner* il eſt clair, que ce Prelat ne fondoit ſes exceptions contre l'Epiſcopat de *Horn* & des autres Evêques, que ſur ce que l'Ordinal d'*Edouard*, ſelon lequel leurs conſecrations avoient été faites, n'avoit point été rétabli en termes exprès par le premier Parlement d'*Elizabeth*, quoique rappellé ſous le regne de *Marie*, & que les Evêques employez pour conſacrer *Parker* n'avoient point été canoniquement rétablis. 4°. Que tous les Theologiens alleguez par le P. *Le Quien* ſuppoſent tous une Ordination, & que ce Pere n'y a trouvé le contraire, qu'en traduiſant leurs Textes avec beaucoup d'infidélité, & en leur faiſant dire, *qu'il n'y a point eu d'Ordination, comme les Loix l'ordonnoient*, lors qu'ils ſe ſont contentés de dire, que *leur Ordination n'étoit pas legitime*, ou *qu'elle n'étoit pas faite ſelon les Loix*. 5°. Que *Harding*, & que *Stapleton* même ſur un ſeul paſſage duquel le P. *Le Quien* a imaginé ſon nouveau Syſtême a reconnu en pluſieurs endroits l'Ordination de *Horn* faite dès $156\frac{1}{0}$, & par conſéquent n'a jamais diſtingué les Evêques ordonnez avant $156\frac{3}{2}$ d'avec ceux qui l'avoient été depuis. 6°. Enfin que par conſéquent lors que *Stapleton* dit, qu'au commencement *les Evêques n'occupoient les Siéges Epiſcopaux que par l'autorité Royale, au lieu que depuis ils reçurent l'Ordination*, il ne l'a pû dire qu'en ce ſens que l'Or-

l'Ordinal d'*Edouard* n'ayant point été rétabli en termes exprès avant le Statut de 1566, les Evêques ne pouvoient se maintenir que par l'autorité Royale, au lieu que depuis ce Statut ils jouïssoient de leur dignité en vertu d'une Ordination reconnuë par les Loix pour *Legale* & pour *legitime.* C'est à quoi se reduit à peu près la substance de tout ce que dit l'Auteur sur cet Article, qu'il conclut en montrant par des passages très-precis contre le P. *Le Quien*; que les Controversistes Anglicans de ces premiers tems ont tous reconnu le Sacre de leurs premiers Reformateurs;& que s'ils n'ont pas toûjours appuyé dessus dans leurs disputes contre les Theologiens de l'Eglise Romaine autant qu'ils auroient pû faire, c'est qu'ayant à défendre tout le corps des Eglises Reformées, & non l'Eglise Anglicane en particulier, c'eût été ne rien faire que de justifier l'Ordination de cette Eglise, & que c'est ce qui les a empêchez d'y insister pour s'attacher à des maximes plus étenduës & plus universelles.

Chap. 9. & 10. Jusqu'ici l'Auteur s'est attaché plus directement à combattre le nouveau Systême du P. *Le Quien*; & il se borne dans les Chapitres suivans à defendre contre quelques remarques particulieres de ce Pere plusieurs des Actes qu'il avoit produits dans sa Defense. Comme son Adversaire n'a fait proprement que repeter ici ce qu'il avoit déjà dit dans son premier Ouvrage, le P. *Le Courayer* s'est vû forcé de repeter aussi plusieurs de ses Reponses, mais soutenuës de nouvelles preu-

ves & de nouvelles reflexions, par lesquelles il montre encore plus clairement & plus fortement qu'il n'avoit fait l'authenticité du Regiſtre de *Cranmer*, & des Actes de la Confirmation & de la Conſecration de *Parker*, & prouve que l'*ignorance ou la malignité font le fondement* de la plupart des Obſervations du P. *Le Quien*. On y trouve effectivement des mépriſes & des bevuës ſi groſſieres, qu'il eſt aſſez difficile de concevoir, comment un homme de la reputation de ce Pere a oſé les hazarder; ſi ce n'eſt peut-être que prevoyant la difficulté qu'auroit de penetrer *en France* l'Ouvrage du P. *Le Courayer*, il ait cru pouvoir en impoſer avec confiance à ceux qui n'auroient ni l'occaſion ni les moyens de ſe detromper.

On ne remarque pas beaucoup plus d'exactitude dans les Obſervations Critiques qu'il a faites ſur la Vie de *Parker* imprimée à la fin des *Antiquitez de l'Egliſe d'Angleterre* publiées en 1572. Mais il a affaire à un Auteur, qui plus à portée de s'inſtruire de tous ces faits, ne lui fait grace ſur rien, & releve impitoyablement toutes les mépriſes qui lui ſont échappées, faute d'avoir vû les Monumens, dont il parle, ou d'avoir conſulté ceux qui auroient pû l'en inſtruire. Ainſi le P. *Le Courayer* prouve * demonſtrativement, ce ſemble, contre le P. *Le Quien*, que la Vie de *Parker* qui eſt à la ſuite des Antiquitez a été conſtamment imprimée de ſon vivant; que la premiere Edition de la Bible des Evêques s'eſt faite en 1568; que l'Auteur de la petite Vie Angloiſe a expreſſement

* *Chap.* 11.

nent reconnu l'Ordination de ce Prelat; que la castration de la Chronique d'*Hollinshead* ne s'est point faite par rapport à ce qui y est dit de cette Ordination; & que du récit de la longue & de la petite Vie il resulte toûjours une Demonstration certaine de cette Consecration: toutes choses niées par le P. *Le Quien*, mais pleinement prouvées par les nouvelles recherches du P. *Le Courayer*, qu'il nous est aussi impossible de copier, que de le suivre dans d'autres faits moins importans, qu'il traite avec la même exactitude, & sur lesquels il releve son Adversaire avec la même vivacité.

Chap. 12. Il finit enfin ce qui appartient aux faits, par l'examen de ce qui regarde la Consecration de *Barlow*. Et sans repeter les preuves que l'on trouve dans sa Defense, & auxquelles il renvoye; il suit exactement son Adversaire jusque dans ses moindres observations; il retablit toutes les raisons auxquelles on avoit voulu donner atteinte; il releve les nouvelles méprises du P. *Le Quien*; & nous fait souhaiter, que pour mettre le dernier comble à l'évidence qu'on a déjà sur ce point, on puisse retrouver un Acte indiqué par *Selden*, qu'il croit regarder la consecration de *Barlow*, & qui selon toutes les apparences ne peut regarder aucun autre.

Chap. 13. De la question de fait le P. *Le Courayer* passe successivement à celle de Droit; & montre d'abord, que l'*Ordinal dressé sous Edouard, & rétabli sous Elizabeth, ne differe en rien d'essentiel des anciens Pontificaux*. La preuve en

en est simple. L'imposition des mains des Evêques, & la priere qui l'accompagne sont les seules choses, que l'Antiquité nous ait données pour essentielles à la validité de l'Ordination. Or l'Ordinal d'*Edouard* contient l'une & l'autre: & tout ce que le P. *Le Quien* trouve à y opposer, c'est que la priere de l'Ordinal ne parle point du *Sacrifice*. Mais l'Auteur prouve, que dans la plûpart des anciennes formes de la Prêtrise il n'y en est pas fait plus de mention, & fait usage pour cela de celles même que le P. *Le Quien* a produites, & dans plusieurs desquelles il n'y en est pas dit un mot. Il se sert de même des aveus du P. *Hardouïn*, pour faire voir que la priere de l'Ordinal Anglican est équivalente à celle du Pontifical Romain. Il prouve par l'autorité de *Dodwel*, que le mot ἱερουργία est souvent employé pour signifier toute autre chose que le Sacrifice. Il fait voir d'ailleurs par un parallele judicieux, que les Evêques & les Prêtres chez les *Anglois* ont conservé les mêmes pouvoirs & les mêmes fonctions que dans les autres Eglises; que tout le changement qu'on a fait dans le nouveau formulaire d'Ordination se reduit à l'avoir rendu plus simple; & que si les Anglicans ont desapprouvé les mots de *Sacerdoce* & de *Sacrifice*, ce n'a été que dans des sens qu'ils croyoient porter à l'erreur, par les idées bizarres, qu'y avoient attaché plusieurs Scholastiques.

Chap. 14. Aussi prétend-il conséquemment que le nouvel Ordinal n'a jamais été condamné par aucun jugement de l'Eglise Catholique ni

ni ſous *Marie*, ni depuis ſa mort. Il convient à la vérité que pluſieurs des Theologiens Catholiques *Anglois* de ces temps-là le deſapprouvoient. Mais c'eſt tout ce qu'il accorde à ſon Adverſaire, & il ſoutient qu'il n'y a jamais eu aucun Jugement juridique de l'Egliſe ſur ce point ni à *Rome*, ni en *Angleterre*. Il repaſſe ſur les Injonctions de *Marie*, & ſur celles du Cardinal *Pool* auſſi bien que ſur un Bref de *Jules III.* où il ne trouve rien de decidé contre ces Ordinations. Il éclaircit un paſſage d'*Heylin*, qui paroît plus favorable au P. *Le Quien*, par un endroit parallele de *Collier*, qui rend le premier inutile; & ſur lequel il montre d'ailleurs qu'on ne ſauroit inſiſter, tant parce que dans les Actes du Parlement on ne trouve rien de pareil à ce que paroît dire *Heylin*, que parce que les Theologiens du tems n'ont jamais fait mention de l'Acte, dont parle cet Hiſtorien, ce qu'ils n'euſſent jamais manqué de faire, s'il eût exiſté. Il conclut enfin par une remarque deciſive ſur ce point, & qui eſt que beaucoup d'Evêques, qui avoient approuvé & s'étoient ſervis de cet Ordinal ſous *Edouard*, ayant été conſervez ſous *Marie*, ils n'euſſent jamais ſouffert, qu'on déclarât nulles les Ordinations qu'ils avoient conferées, & de la reïteration deſquelles on ne voit d'ailleurs aucune preuve dans les Regiſtres.

Chap. 15. Pour finir tout ce qui regarde la matiere des Ordinations, le P. *Le Courayer* confirme de nouveau ce qu'il avoit avancé dans ſa Défenſe, que l'Ordinal d'*Edouard* n'a été nul-

nullement l'Ouvrage de l'autorité seculiere, & que toute la part qu'y ont euë le Prince & le Parlement a été d'ordonner au Clergé la reformation des Livres Ecclesiastiques, & du formulaire des Ordinations, & d'appuyer de leur autorité ce qui s'étoit fait par le Ministere du Clergé; parce que rien ne fait Loi dans le Royaume, que ce qui paroît muni du Sceau de l'autorité publique. Il releve ensuite plusieurs méprises de son Adversaire, comme d'avoir attribué au Parlement, ce qui s'est fait par la Convocation; de n'avoir placé que quatre Evêques dans la Commission créée pour la reformation du Code Ecclesiastique, quoi qu'il y en eût huit; d'avoir donné pour la Doctrine de l'Auteur une objection qu'il s'étoit faite &c.

Il justifie de nouveau, que *Calvin* n'a eu aucune part à la reformation de l'Ordinal; que la Supremacie des Rois d'*Angleterre* ne differe que de nom du pouvoir qu'exercent les Rois de *France*, & plusieurs autres Princes sur leur Clergé; qu'on n'a pretendu exclure par cette Supremacie que la Jurisdiction étrangere du Pape & non changer la nature du Ministere; & que rien n'empêche les Catholiques de prêter le serment de Supremacie dans le sens des Injonctions d'*Elizabeth*, parce qu'il n'est nullement exclusif de la Primauté du Pape, mais seulement de sa Jurisdiction, qui n'est qu'une Discipline variable, contre laquelle les Orientaux ont toûjours reclamé, lors même qu'ils ont reconnu sa Primauté. L'Auteur ne pretend

nd pas pourtant approuver, par ce qu'il dit, ›us les excès qui ſe ſont commis dans les .ouvemens tumultueux d'une revolution, tel- : que celle qui arriva ſous *Henri*, & ſous *douard.* Mais il ſoutient que ces excès ne :ouvent point, ou que ces Princes ayent vou- ı s'attribuer le pouvoir du Sacerdoce, ou ʏent pretendu le communiquer, ou ayent voulu ɔnfondre les deux Puiſſances : que par con- ;quent la nature du Miniſtere eſt reſtée telle, u'elle étoit auparavant; & que l'autorité qui ſt attribuée au Prince n'eſt que pour appuyer ı Doctrine de l'Egliſe, & non pour la regler.

Après avoir ainſi terminé tout ce qui regar- e la matiere des Ordinations Anglicanes, le P. *.e Courayer* vient enfin à la grande accuſation u'on lui a intentée à l'occaſion de ce qu'il a nſeigné ſur l'Article du *Sacrifice Euchariſtique.* Mais il a ſoin d'avertir d'avance, que s'il en- re dans cette diſcuſſion, ce n'eſt que pour ſa ›ropre juſtification, & pour éclaircir cette natiere, & non pour aſſurer à ces Ordinations eur validité qui eſt tout à fait independante le ces conteſtations. C'eſt ce qu'il prouve *, :n montrant qu'on ne peut concevoir à quel ıutre titre la validité des Ordinations pour- ·oit dependre des idées des Theologiens ſur e *Sacrifice*, ou que parce que les Miniſ- :res chargez de l'offrir ne peuvent le faire va- .idement, s'ils ont des ſentimens peu Ortho- doxes ſur cette matiere, ou que parce qu'ils ı'ont point de Sacrifice à offrir, quand même leur Ordination leur en donneroit le pouvoir.

Mais

* Chap. 16.

Mais il montre que la premiere partie de cette proposition est l'erreur même des Donatistes; & que la seconde implique contradiction, puisqu'en reconnoissant dans les Ministres Anglicans le pouvoir d'offrir le *Sacrifice*, leur reordination deviendroit criminelle dans les principes mêmes de ses Adversaires; & que d'ailleurs les Anglois ayant conservé l'Institution de Jesus-Christ en son entier, ils doivent être censez avoir tout ce qu'ont dans l'Eucharistie toutes les autres Eglises Chrétiennes. Il confirme ensuite par l'aveu de Mr. *Vivant* l'un de ses Antagonistes, que la conséquence tirée de l'erreur sur le *Sacerdoce* & le *Sacrifice* ne prouve rien contre la validité des Ordinations Anglicanes: * & commence enfin sa justification, par montrer que l'Eglise qui a toûjours reconnu *une sorte de Sacrifice* dans l'Eucharistie, comme il le prouve par l'autorité des Anciens depuis le tems de *St. Justin*, & par l'aveu même des Theologiens Protestans, n'a cependant jamais rien defini sur la *nature* de ce *Sacrifice*.

Chap. 18. Delà il conclut, que ce n'est qu'une question de nom, que de savoir, si l'Eucharistie doit être appellée un *Sacrifice propre*; & que c'est par l'idée qu'on attache au mot de *propre*, qu'on doit juger de ce que les Catholiques & les Anglicans admettent ou rejettent en ce point. Et comme il prouve que les erreurs, que ceux-ci condamnent, sont desavouées par les premiers, & qu'ils conviennent tous dans des veritez également reconnuës de part

* *Chap.* 17.

part & d'autre, il en infere * que toute cette dispute n'est qu'une dispute de mots, & que ce n'est point le véritable *Sacrifice* de l'Eglise, qui se trouve proscrit par le 31. des Articles de l'Eglise Anglicane, mais la Doctrine ou les erreurs de quelques Theologiens de l'Eglise Romaine, qu'on a imputées sans assez de raison & de justice à cette Eglise.

Chap. 19. Pour se justifier ensuite du reproche qu'on lui a fait d'avoir exclus la presence de Jesus-Christ du *Sacrifice* Eucharistique, il produit une infinité d'endroits de ses Ouvrages, où il a dit expressement le contraire ; & montre par-là, que les Evêques qui l'ont censuré sur ce fondement, ou l'ont calomnié en lui imputant par malignité le contraire, ou ont pris le change par imprudence, en le faisant exclure la presence de Jesus-Christ du *Sacrifice*, lors qu'il soutenoit simplement, que la presence n'étoit point ce qui en formoit l'idée, quoi que le *Sacrifice* Eucharistique ne s'offrît jamais, sans que Jesus-Christ y fût present.

Chap. 20. C'est-là ce qu'il soutient être sa seule & veritable Doctrine : & après avoir ainsi retabli l'état de la question par les mêmes aveus qui servent à le justifier contre la Censure de quelques Evêques, il s'étend dans les Chapitres suivans à prouver son sentiment, en montrant d'abord par une idée exacte qu'il donne de la nature des anciens *Sacrifices*, que la presence de Jesus-Christ, quoique toûjours supposée dans le *Sacrifice* Eucharistique, n'est point ce qui en forme l'idée, & que ce n'est point sur cer-

* *Chap.* 18.

cette presence, que les Peres l'ont établie.

Chap. 21. Le detail, où il entre sur cela par une discussion Critique des passages des Peres qu'on lui a opposez, n'est pas d'une nature à pouvoir entrer dans un Extrait; non plus que ce qu'il rapporte * pour justifier l'usage, qu'il avoit fait de plusieurs passages de Theologiens pour autoriser son sentiment. Il nous suffit d'en avoir marqué l'objet, & d'avertir que le fond de sa justification consiste à faire voir, que le pretendu triomphe de ses Adversaires sur ce point n'est fondé que sur la preuve de la necessité de la presence de Jesus-Christ dans le *Sacrifice* qu'il n'a point contestée, & que sur l'imputation qu'il a toûjours desavouée de vouloir exclure cette presence: imputation qu'il a, ce semble, demontré ne lui avoir été reprochée que par inadvertance ou par la malignité la plus odieuse; puis qu'il s'est toûjours retranché à n'exclure la necessité de cette presence que de l'*idée du Sacrifice*, & non du *Sacrifice* même, comme le faisoient les plus habiles Theologiens du 16. Siécle, dont il a cité plusieurs dans sa Defense, & auxquels il ajoute un beau fragment d'une Lettre que Mr. *de Thou* nous a conservée dans son Histoire.

Mais si le P. *Le Courayer* se justifie parfaitement de l'accusation, qu'on lui a intentée sur l'Article du *Sacrifice*, nous avons peine à croire qu'on ne lui fasse un plus grand crime & du silence qu'il affecte au sujet de la Transsubstantiation, & du refus qu'il fait d'admettre dans l'Eucharistie une presence *corporelle & phy-*

* *Chap.* 22.

physique, quelque profeſſion qu'il faſſe d'ailleurs d'en admettre une *veritable*. Il eſt vrai, qu'il pretend, que la creance d'une *preſence corporelle n'eſt point la foi de l'Egliſe, mais ſimplement une opinion de l'Ecôle*; c'eſt-à-dire, pour le faire parler en termes plus intelligibles, que la foi d'une telle preſence n'eſt pas ce qu'on doit croire, mais ce qu'on croit effectivement dans l'Egliſe de *Rome*. Mais cette pretenſion même, loin de le mettre à couvert de la Cenſure, pourroit bien l'y expoſer davantage; inſtruit, comme il eſt ſans doute, qu'une des maximes, que cette Egliſe obſerve dans les jugemens doctrinaux, eſt que ce qu'on y croit actuellement, doit toûjours être la regle de ce qu'il faut croire.

Quoi qu'il en puiſſe arriver, notre Auteur aguerri apparemment contre les Cenſures, & dans une retraite qui le raſſure contre le zèle & peut-être la violence de ſes Juges, n'a pas cru qu'il lui fût néceſſaire de s'envelopper davantage, & ſemble avoir pris pour lui la maxime de *Seneque*, en aimant mieux ſacrifier la reputation de l'Orthodoxie que la droiture de ſa conſcience. *Nemo plus videtur æſtimare virtutem, nemo magis illi eſſe devotus, quam qui boni viri famam perdidit, ne conſcientiam perderet.* Ainſi après s'être expliqué encore plus clairement ſur cette matiere dans le dernier Chapitre * de ſon Livre, qu'il n'avoit fait dans ſa Diſſertation & ſa Defenſe; & avoit relevé le P. *Le Quien* ſur quelques faits particuliers, qui ne s'étoient pas preſentez dans le corps de ſon Ouvrage, comme ſur le Baptême

* Chap. 23.

tême de *Tillotson*, sur le desaveu de *Morton* au sujet de la fable de l'Auberge, sur le refus que fit l'Archevêque *Abbot* de livrer le Registre de *Parker* à des Prêtres Catholiques, qui vouloient le consulter sans temoins, & sur quelques autres faits pareils, il termine sa reponse par une courte recapitulation de la contestation, sur laquelle son Adversaire aussi bien que lui ont declaré, qu'ils n'avoient plus rien de nouveau à produire, & qui est en effet parfaitement éclaircie par les faits & les raisons, que chacun d'eux a ramassez, quoi que non pas avec le même soin, ni avec la même fidélité.

L'attention qu'a euë le P. *Le Courayer* de joindre à tous ses Ouvrages les preuves de ce qu'il a avancé justifie assez la sienne, & montre encore mieux que ses protestations, qu'en tout ce qu'il a écrit, il n'a eu que la vérité en vuë sans chercher à plaire à aucun parti. Mais c'est par cela même qu'il a trouvé tant d'ennemis. L'on voit par sa Preface, que quoi qu'Appellant les Jansenistes ne l'ont pas plus épargné que les autres; & que la crainte d'être declarez complices de ses pretenduës erreurs, les a forcez à le moins menager encore que n'ont fait les autres. Cependant s'il n'en a point enseigné de plus pernicieuses que celles qu'ils lui reprochent, & après eux l'Evêque d'*Auxerre* (a) *passé sous leur tutele*, pour nous servir de l'expression de notre Auteur, & qui sont d'avoir avancé (b) 1°. *qu'on ne peut rien croire sans en avoir des idées, & que toute idée doit presenter un objet distinct, qui n'ait rien*

(a) Mr. De Caylus. (b) Pref. pag. 10.

rien de contradictoire: 2°. que *nulle decision de l'Eglise ne doit restreindre cette regle:* 3°. qu'une erreur de bonne foi & *après un examen sincere est plûtôt une imperfection qu'un crime:* 4°. qu'il y a plusieurs des decisions du Concile de *Trente* qu'on doit regarder *moins comme des decisions à suivre, que comme une exposition des sentimens qui étoient alors plus suivis:* 5°. que la *presence corporelle* ou *organique* de Jesus-Christ dans l'Eucharistie *implique contradiction:* 6°. que *la grace efficace par elle-même est une chimere:* 7°. enfin que la tolerance est conforme à la raison & à l'esprit de l'Evangile, si, dis-je, il n'a point enseigné d'erreurs plus pernicieuses que celles-là, tout le monde ne les *abhorrera* pas comme des *sentimens damnables*, ainsi que fait l'Evêque d'*Auxerre*, & notre Auteur peut se tranquilliser sur son Orthodoxie.

C'est aussi le parti qu'il semble prendre, puis qu'il déclare ne vouloir plus revenir sur cette matiere, sans craindre que son silence fasse tort à sa reputation, & qu'on le soupçonne de ne vouloir plus prolonger la dispute faute d'être en état de la soutenir. L'on sent bien en effet à la lecture de ses Ouvrages, que si on continuë de l'attaquer, ce ne sera pas par impuissance qu'il se tait, & il n'est personne, je crois, qui ne voye que c'est avec assez de justice, qu'il croit pouvoir dire comme le célèbre La Fontaine,

Je repondrois, mais que sert de repondre?
C'est un procès qui n'auroit point de fin.

Par cent raiſons j'aurois beau les confondre,
Ciceron même y perdroit ſon Latin.
Il me ſuffit de n'avoir en l'Ouvrage
Rien avancé qu'après des gens de foi.
J'ai mes garands, que veut-on davantage?
Chacun ne peut en dire autant que moi.

ARTICLE V.

Hiſtoire ancienne des EGYPTIENS, *des* CARTHAGINOIS, *des* ASSYRIENS, *des* BABYLONIENS, *des* MEDES & *des* PERSES, *des* MACEDONIENS, *des* GRECS. *Par Mr.* ROLLIN *ancien Recteur de l'Univerſité de Paris, Profeſſeur d'Eloquence au College Royal, & Aſſocié à l'Academie Royale des Inſcriptions & des Belles Lettres. En deux Volumes in* 12. dont le I. contient 483. pages ſans compter la Préface qui eſt de 48. & le ſecond en tout 489. Le I. Vol. eſt diviſé en deux Livres, dont chacun eſt ſubdiviſé en deux parties: le Second Vol. l'eſt en trois Livres, ce qui fait en tout cinq Livres. A Amſterdam aux depens de la Compagnie 1730.

L'On trouve d'abord à la tête de cet Ouvrage une Préface partagée en deux §§. Dans le premier Mr. *Rollin* fait ſentir en peu de mots l'*Utilité de l'Hiſtoire Profane, ſur-tout*

par

par rapport à la Religion. Il dit que l'on peut y obſerver, outre les Traits, & la Chronologie, la cauſe de l'élevation & de la chute des Empires, le Genie & le Caractére des Peuples & des grands Hommes; l'origine & le progrès des Arts & des Sciences; ſur quoi il renvoye le Lecteur aux 3. & 4. Tomes de ſon Traité *de la maniere d'étudier*, où il a traité fort amplement cette matiére. Mais ce que l'on doit conſidérer, principalement en liſant les Auteurs profanes, eſt ce qui a raport à la Religion. L'on doit faire une ſérieuſe attention au ſoin particulier que Dieu a pris de ſon Peuple, & à cette Providence générale qui veille ſur tous les Peuples de la Terre. C'eſt elle ſeule qui a préſidé à la Diſperſion des Hommes après le Déluge, & qui a réglé le ſort de tous les Empires, par rapport au peuple de Dieu: Elle a emploïé les plus puiſſans Rois pour punir ou pour protéger *Iſraël.* Les Puiſſans Princes *Théglathphalaſar*, *Salmanaſar*, *Sennacherib*, *Nabucodonoſor*, & pluſieurs autres, étoient entre les mains de Dieu comme autant d'inſtrumens, dont il ſe ſervoit pour punir les prévarications de ſon peuple. Il les appelloit *d'un coup de Sifflet* (a) des extrémités de la Terre pour venir prendre ſes ordres. Dieu conduiſoit pas à pas & beniſſoit toutes les entre-

(a) Il eſt ſurprenant que l'Auteur ait hazardé une expreſſion ſi baſſe dans un ſujet ſi grand & qu'il ait cité à la marge, le Prophete *Iſaïe* où l'on ne trouve rien de ſemblable.

treprises de *Cyrus* que l'Ecriture nous donne comme le modèle d'un Roi accompli & d'un Gouvernement parfait, à la Religion près. L'image que l'Auteur fait, à ce sujet, de la Royauté, & qu'il a tiré de l'Ecriture, a quelque chose de si frapant, que l'on ne sera pas fâché d'en voir ici un petit abregé. „ *Daniel* IV.
„ 7. 9. nous represente *Cyrus* sous la figure
„ d'un Arbre..... Est-il une idée plus juste
„ & plus instructive de la Royauté, dont la
„ véritable grandeur, & la solide gloire ne
„ consistent point dans cet éclat, cette pom-
„ pe, cette magnificence qui l'environnent,
„ ni dans ces respects & ces hommages exte-
„ rieurs qui lui sont rendus par les Sujets, &
„ qui lui sont dûs: mais dans les services réels
„ & les avantages effectifs qu'elle procure aux
„ peuples, dont elle est, par sa nature & par
„ son institution, le soutien, la défense, la
„ sureté, l'asyle; en un mot source féconde
„ de toutes sortes de biens, sur-tout par ra-
„ port aux petits & aux foibles, qui doivent
„ trouver sous son ombre & sous sa protection
„ une paix & une tranquilité que rien ne puisse
„ troubler, pendant que le Prince lui-même
„ sacrifie son repos, & essuie seul les orages
„ & les tempêtes dont il met les autres à l'abri.
„ Il me semble voir la réalité de cette noble
„ image & l'exécution de ce beau Plan dans
„ le Gouvernement de *Cyrus*, dont *Xenophon*
„ nous trace le portrait dans son admirable
„ Préface de l'Histoire de ce Prince. Il y fait
„ le dénombrement d'un grand nombre de
„ Peu-

„ Peuples, séparés les uns des autres par de „ vastes espaces, & encore plus par la diversité des Mœurs, des Coûtumes, du langage; „ mais réünis tous ensemble par les mêmes „ sentimens d'estime, de respect, & d'amour „ pour un Prince, dont ils auroient souhaité „ que le Gouvernement eût pû durer toûjours, „ tant ils se trouvoient heureux & tranquilles „ sous son Empire.

„ A ce Gouvernement si aimable & si salutaire opposons l'idée que la même Ecriture „ nous donne de ces Empires & de ces Conquerans si vantés dans l'Antiquité, qui au „ lieu de ne se proposer pour fin que le bien „ public, n'ont suivi que les vûës particulieres „ de leur interêt & de leur ambition. Le „ St. Esprit les presente sous les Symboles de „ Monstres nés de l'agitation de la Mer; du „ trouble, de la confusion, du choc des vagues; & sous l'image des Bêtes cruelles & „ féroces qui repandent par-tout la terreur & „ la désolation, & qui ne se nourrissent que „ de meurtres & de carnage; Ours, Lions „ Tigres, Léopards. Quel tableau! Quelle „ peinture!

„ C'est néanmoins de ces modèles funestes „ que l'on emprunte souvent les règles de l'Education qu'on donne aux Enfans des Grands: „ c'est à ces ravageurs de Provinces, à ces fleaux „ du Genre Humain qu'on se propose de les „ faire ressembler. En excitant en eux des „ sentimens d'une ambition demesurée & „ l'amour d'une fausse gloire, on en forme,

„ ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, de jeunes
„ Lionceaux que l'on accoûtume de bonne
„ heure, & que l'on dreſſe de loin à piller, à
„ devorer les Hommes, à faire des Veuves
„ & des Malheureux, à dépeupler les Villes.
„ Et quand avec l'âge ce Lionceau eſt de-
„ venu Lion, Dieu nous avertit que le bruit
„ de ſes Exploits & la Renommée de ſes Vic-
„ toires n'eſt qu'un afreux rugiſſement qui
„ porte par-tout l'effroi & la déſolation". Quelque magnifique, quelque juſte, que ſoit & la peinture & le contraſte, l'on doute qu'il eût été bien reçu en certains Etats, il y a 20. ou 30. ans.

L'Etude de l'Hiſtoire profane doit auſſi nous apprendre le peu de cas que l'on doit faire de tous les talens extérieurs accordés aux Païens. Courage, bravoure, habileté dans l'Art de gouverner, profonde politique, merite de la Magiſtrature, pénétration pour les Sciences, beauté d'Eſprit, delicateſſe du gout... ſont autant de qualités que Dieu accorde ſouvent à ſes Ennemis & qu'il refuſe à ſes fidèles Serviteurs. D'où il s'enſuit naturellement que l'on doit être très-ſobre dans les louanges qu'on leur donne. L'Auteur avouë ingenuëment qu'il n'a pas toûjours ſuivi cette règle dans l'Ouvrage qu'il a publié ſur l'Education de la Jeuneſſe: mais il promet de ſe corriger dans celui-ci.

Le §. II. de la Preface contient des *Obſervations particulieres ſur cette Hiſtoire Ancienne.* L'Auteur y dit qu'il tâchera de tenir un juſte mi-

milieu entre la stérile secheresse des abregés & l'ennuieuse exactitude des longues Histoires; qu'il se bornera à prendre des Auteurs Grecs & Latins tout ce qu'il trouvera de plus intéressant & de plus instructif pour les jeunes gens en faveur de qui il écrit. Il déclare de bonne foi qu'il ne se fait ni scrupule ni honte de piller par-tout; souvent même sans citer, pour embellir & enrichir son Histoire. Il y a moins de gloire à en agir de cette sorte, mais peu jaloux de la qualité d'Auteur, il se contenteroit volontiers de celle de bon Compilateur. Mr. *Rollin* nous annonce dans cette Préface que tout l'Ouvrage sera au moins de cinq ou six Volumes. Après avoir lû les deux qu'il a déjà publiés l'on ne peut s'empêcher de désirer qu'il nous donne bien-tôt le reste, qui contiendra des faits plus curieux & plus intéressans à proportion qu'il parlera des tems dont on peut avoir une connoissance plus exacte. L'on verra aussi avec beaucoup de plaisir à la fin de tout l'Ouvrage une Table Chronologique de tous les faits avec la Table exacte des matiéres, suivant que l'Auteur nous le promet. Ce sont des parties essentielles à un Abregé d'Histoire tel que celui-ci.

Mr. *Rollin* entre en matiere par un Discours sur l'*origine & le progrès de l'Etablissement des Royaumes.* Il fait remarquer que dans l'enfance du Monde, dans les prémiers tems, chaque Pére étoit le Chef souverain de la Famille, l'arbitre & le juge des différens qui y naissoient; le *Législateur né de la petite Société qui lui étoit sou-*

soûmise; le défenseur & le protecteur de ceux que la naissance, l'éducation & leur foiblesse mettoient sous sa Sauvegarde & dont sa tendresse lui rendoit les intérêts aussi chers que les siens propres. C'étoit un Maître tendre, compatissant, modéré, peu jaloux de son sentiment particulier, & associant volontiers les autres à ses travaux & à ses délibérations. Les Loix que la vigilance paternelle établissoit dans ce petit Sénat Domestique, étant dictées par le seul motif de l'utilité publique, concertées avec les Enfans les plus âgés, acceptées par les Inférieurs avec un plein & libre consentement, étoient gardées avec religion, & se conservoient dans les Familles comme une Police héréditaire qui en faisoit la paix & la sûreté. Mais les Familles étant devenuës nombreuses par la succession des tems & étant partagées en différentes branches, il fut nécessaire de confier à un seul le Gouvernement, pour réünir tous les Chefs sous une même autorité & pour maintenir le repos Public par une conduite uniforme. Delà sont venus les Rois que l'on élisoit sans troubles, sans brigues; la probité, la vertu & l'équité en decidoient seules. Dans ces heureux tems les Rois gouvernoient encore en Péres; mais bien-tôt après la jalousie contre un Prince plus puissant, un esprit remuant & inquiet vinrent troubler le repos entre les Rois; ils commencérent à se faire la Guerre; on se forma une fausse idée de la reputation de Conquérant. Il s'en trouva même dont l'ambition demesurée se re-

pan-

pandit par-tout comme un torrent & comme une Mer qui engloutit les Royaumes, les Nations & fit consister sa gloire à dépouiller de leurs Etats des Princes qui ne leur avoient fait aucun tort, à porter au loin les ravages & les incendies & à laisser dans tous les lieux où elle passoit des traces sanglantes de leur cruelle passion. Telle a été l'origine de ces fameux Empires qui embrassoient une grande partie du monde. Que de Réflexions pourroit fournir cette idée générale de l'Histoire du monde!

Le Livre premier contient l'*Histoire Ancienne des Egyptiens* & est divisé en trois Parties. La prémiere renferme un Plan abregé & une courte Description des différentes parties de l'*Egypte* & de ce qu'on y trouve de plus remarquable. Dans la seconde il est parlé des Coûtumes, des Loix & de la Religion des *Egyptiens*. Enfin la troisieme expose l'Histoire des Rois d'*Egypte*.

Les bornes étroites d'un Extrait, tel que nous le faisons, ne nous permettent pas de faire passer, pour ainsi dire, en revûë tous les endroits remarquables de l'Auteur qui ne fait lui-même qu'extraire de tous les Ecrivains, Anciens & Modernes, ce qui lui paroît le plus digne d'être lû. On se contentera de dire en passant qu'il est dangereux à quelque Historien que ce soit de trop moraliser sur les Evenemens qu'il rapporte, ou de trop chercher des causes surnaturelles à des effets purement naturels. On pourroit rapporter plusieurs contradictions où l'Auteur est tombé pour avoir voulu trop spiritu-

ſpiritualiſer. Mais nous nous contenterons de la premiere qui ſe trouve à l'ouverture du Livre: C'eſt à la pag. 115. qu'en parlant de la deſtruction de *Troïe*, il rapporte avec éloge & en Lettres capitales cette eſpece de Sentence d'*Herodote*. *La Divinité vouloit que les* Troïens, *par la deſtruction entiere de leur Ville & de leur Empire, apriſſent à l'Univers effraïé*, QUE LES DIEUX VENGENT LES GRANDS CRIMES D'UNE MANIERE ECLATANTE. Tournez le Feuillet & vous verrez des Exemples du contraire. *Cheops* & *Chephren*, tous deux Fréres, avoient pris à tâche de ſe ſignaler à l'envi l'un de l'autre par une impieté ouverte à l'égard des Dieux & par leur barbare inhumanité à l'égard des Hommes. Le premier regna cinquante ans en *Egypte* & l'autre après lui cinquante-ſix. Ils tinrent les Temples fermés pendant tout le tems de leur Regne, défendirent aux *Egyptiens*, ſous de groſſes peines d'offrir des Sacrifices &c. Voilà de grands Crimes: & cependant ces deux Princes meurent tranquilement. Voyons ce que fit *Mycerinus*, fils de *Cheops*. Son Caractére eſt bien différent: loin de marcher ſur les traces de ſon Pere & de ſon Oncle, il déteſta leur conduite & ſuivit une route toute oppoſée. Il rouvrit les Temples des Dieux, rétablit les Sacrifices, ſoulagea ſes Peuples. Enfin toute l'*Egypte* retentiſſoit de ſes louanges & ſon nom étoit par-tout en vénération. Voici la Reflexion de Mr. *Rollin*. *Il ſemble qu'une conduite ſi douce & ſi ſage auroit dû lui attirer la protection des Dieux*; comme l'irreligion & l'impitoyable du-

reté de ses Prédecesseurs devoit armer le
el contre eux. *Il en fut tout autrement. Le
gne de Mycerinus fut court* (de 7. ans) *&
lheureux, & celui des deux impies, long &
ureux.* N'auroit-il pas été bien plus naturel
faire remarquer à cette occasion que les Ju-
mens de Dieu sur les Hommes sont impéné-
ables; de s'écrier avec St. *Paul*; *O altitudo!*
c. & de faire sentir à la Jeunesse qu'il veut
struire, que l'on ne doit pas juger de la pro-
té d'une personne par le *bonheur* ou le *malheur*
ii l'accompagne?

Dans le Livre second on trouve l'*Histoire
s Carthaginois.* Il est divisé en deux Parties.
ans la premiere l'Auteur donne une idée gé-
érale des Mœurs de ce Peuple, de son Ca-
ctére, de son Gouvernement, de sa Reli-
on, de sa Puissance, & de ses Richesses.
ans la seconde il fait voir en peu de mots la
aniere dont *Carthage* s'établit & s'accrut; en-
iite il raporte les Guerres qui l'ont renduë si
élèbre. Tout le tems qui s'est écoulé depuis
fondation de *Carthage* jusqu'à sa ruine, est
sept-cens quarante deux ans & peut se divi-
r en deux parties. La premiere beaucoup
lus longue, & beaucoup moins connuë,
omme cela est ordinaire pour le commence-
ient de tous les Etats, s'étend jusqu'à la pre-
iiere Guerre *Punique*, & renferme six-cens
ix-sept ans. La seconde, qui se termine à la
estruction de Carthage, n'est que de cent-vingt-
inq ans.

Le second Volume commence par un Aver-
tis-

tissement où l'Auteur avouë qu'il a été obligé de rapporter dans plusieurs endroits ce qu'il avoit déjà dit dans son troisiéme Volume de la *Maniere d'étudier*, où il traite de l'*Histoire*. Il a crû que le Public lui permettroit de se copier lui même d'autant plus qu'il est déjà dans une espece de possession de profiter même du Travail des autres & d'adopter tout ce qui lui convient. Mr. *Rollin* avouë cependant que cette liberté n'est pas fort honorable pour l'amour propre, mais qu'elle est favorable à la paresse & qu'elle contribuë beaucoup à avancer & à orner son Ouvrage qui tout entier n'est qu'un simple Extrait de ce qui se trouve de plus beau dans les Anciens, soit pour les Faits, soit pour les Réflexions; sans qu'il y ait presque jamais rien ajoûté du sien. Malgré tout cela Mr. *Rollin* doute s'il y a eu de la sagesse à lui d'entreprendre à l'âge où il est, un Ouvrage d'aussi longue haleine qu'est celui de l'*Histoire Grecque*. Cependant quelques Lignes après, il regarde ce travail comme faisant une partie essentielle de son devoir & de sa VOCATION (*a*) dans l'heureux loisir que la Providence lui a procuré depuis plusieurs années. Dans cette persuasion, il se hâte autant qu'il lui est possible d'avancer l'Ouvrage, y donnant tout son tems & ses soins, & écartant sévérement tout ce qui peut l'en éloigner. Cela étant, il y a lieu d'esperer que Mr. *Rollin* ne laissera pas long-tems languir le Public (pour qui il témoigne tant de respect & de recon-

(*a*) Cette expression commence à se mettre en vogue parmi Mrs. les Auteurs Petits-Maîtres.

connoiſſance) dans l'attente de la ſuite de ſon Hiſtoire.

Il diviſe le ſecond Volume en trois Parties qui forment autant de Livres. Le premier traite du double Empire des *Aſſyriens* de *Ninive* & de *Babylone*; du Royaume des *Medes* & de celui des *Lydiens*. Le ſecond renferme l'Hiſtoire des commencemens du Royaume des *Medes* & des *Perſes* conjointement, depuis la priſe de *Babylone*, ſous *Cyrus*, *Cambyſe*, & *Smerdis le Mage*; ce qui eſt, à proprement parler, l'Hiſtoire de *Cyrus*. Le troiſieme contient un Plan général des différens Etats de la *Gréce* dont l'Hiſtoire, depuis le Regne de *Darius*, ſe trouve jointe & confonduë avec celle des *Perſes*.

La Reflexion que fait l'Auteur *ſur la varieté des Gouvernemens* eſt belle & juſte. Cette multiplicité, dit-il, offre d'abord aux yeux & à l'eſprit un ſpectacle bien digne d'attention, & montre l'étonnante variété que le Souverain Maître du Monde a miſe dans les Empires qui le partagent; par la différence d'inclinations & de mœurs qui ſe rencontre dans chacune des Nations..... „Dans l'Orient c'eſt le „ Gouvernement Monarchique qui domine: „ lequel entrainant avec ſoi une pompe majeſ- „ tueuſe & une hauteur preſqu'inſéparable de „ l'autorité Souveraine, conduit naturellement „ à exiger des Sujets un reſpect plus marqué & „ une ſoumiſſion plus entiére. A l'égard de la „ *Gréce* il ſemble qu'un ſoufle de liberté & un „ Eſprit Republicain s'étoit repandu dans tout le „ Païs, & avoit inſpiré preſqu'à tous les Peuples „ qui l'habitoient un violent déſir de l'indepen-

„ dance, diverſifiée néanmoins ſous diffé-
„ rentes ſortes de Gouvernement, mais tous
„ également ennemis de l'aſſujettiſſement
„ & de la ſervitude. Ici, c'eſt le Peuple qui
„ commande, & c'eſt ce qu'on appelle *Démo-*
„ *cratie*. Là, c'eſt l'Aſſemblée des Sages & des
„ Anciens, connue ſous le nom d'*Ariſtocratie*.
„ Dans une autre République, c'eſt un petit
„ nombre d'hommes choiſis & puiſſans, &
„ qui ſe nomme *Oligarchie*: Dans quelques-
„ unes c'eſt un mélange de toutes ces Parties,
„ ou de pluſieurs d'entr'elles, & quelquefois
„ même de la Roïauté.

Mais Mr. *Rollin* ne croit pas devoir ſe borner à raconter des Faits & des Evenemens; à faire voir quelle étoit la forme du Gouvernement des Peuples dont il raporte l'Hiſtoire: il fait encore connoître leurs Mœurs & leurs Coûtumes, parce que c'eſt ce qui en decouvre le genie & le caractere, & ce qu'on peut appeller l'ame de l'Hiſtoire. Il a donc raſſemblé au Chap. IV. du Livre IV. tout ce qui regarde les Mœurs & les Coûtumes de *Aſſyriens*, des *Babyloniens*, des *Lydiens*, des *Medes* & des *Perſes*; & il a jugé à propos de joindre ici tous ces Peuples, dont il a fait l'Hiſtoire ſéparement, parce qu'ils ont beaucoup de conformité entr'eux pour le Gouvernement, la Guerre, les Sciences, les Arts, la Religion &c. D'ailleurs les Anciens Auteurs diſent très-peu de choſes des Mœurs de toutes ces Nations, excepté des *Perſes*, que l'on a auſſi principalement en vûë dans ce Chapitre.

Le

Le cinquieme Livre & le dernier de ce Volume est destiné, comme nous l'avons dit, à rapporter l'origine des *Grecs* & le commencement de leur Histoire, dont la suite doit contenir plusieurs autres Volumes. Un Abregé qui contient plusieurs Volumes suppose une grande quantité de Livres écrits sur cette matiere. Effectivement, il n'y a point de Païs, ni de Nation qui fournisse en aussi grand nombre des Monumens, & des Faits aussi éclatans pour enrichir une Histoire. Il n'y en a point qui ait eû une plus grande quantité d'Ecrivains, du plus rare mérite & dont plusieurs même se sont autant distingués par l'Epée que par la Plume & qui ont été aussi bons Capitaines & grands Politiques, qu'excellens Historiens. C'est un grand secours, dit Mr. *Rollin*, d'avoir pour guides de tels Hommes d'un jugement exquis, d'une prudence consommée, d'un goût épuré & parfait en tout genre; qui fournissent, non seulement les faits, & les pensées aussi bien que les expressions dont il faut les revétir; mais aussi les Réflexions qui doivent les accompagner & qui sont le fruit principal de l'Histoire. Voilà les riches Trésors où il puise tout ce qu'il rapporte dans cet Abregé.

On ne peut assez louer la modestie que l'Auteur fait paroître en plusieurs occasions, où il tâche, ce semble, autant qu'il peut, de diminuer le mérite de son travail. Cela n'empêchera pas cependant que le Public ne lui ait obligation d'avoir pris la peine de feuilleter cette quantité prodigieuse de Volumes pour en

faire un Recueil ou pour mieux dire un Extrait aussi curieux, aussi suivi, en un mot aussi limé que les cinq Livres qu'il nous a déjà donnés. Malgré son humilité, on lui donnera toûjours la gloire, non seulement d'avoir beaucoup travaillé, mais de l'avoir fait avec choix & délicatesse. La seule chose qu'on auroit désiré de lui, c'eût été une Critique un peu plus sévére pour quantité de Faits douteux, ou même fabuleux qu'il rapporte comme plausibles; du moins n'en fait-il point assez sentir la fausseté. A cela près, l'Ouvrage ne peut être que très-utile à ceux qui voudront avoir une teinture générale de l'Histoire d'*Orient*, ils pourront y lire en *François* des Histoires curieuses, qui jusqu'à présent n'ont guéres été connuës que des Gens de Lettres. La Jeunesse, sur-tout, que Mr. *Rollin* a eu principalement en vûë, trouvera à chaque feuille des sentimens de Religion, de Probité & d'honneur qui contribueront infiniment à la former dans la Vertu. Il ne se contente pas de saisir toutes les occasions qui se rencontrent, de leur proposer d'Illustres Exemples à suivre, il fait quelquefois de longues Digressions, & va chercher des sujets étrangers à son Plan, pour leur Instruction particuliére. Par exemple, tout ce qu'il rapporte des Mœurs & du caractére du second *Scipion l'Afriquain* est un hors-d'œuvre qu'il emploïe pour faire voir de quelle importance est la bonne éducation, & combien il est avantageux aux Jeunes Gens de se lier de bonne heure avec des personnes de mérite; puis-

puisque ce furent là les fondemens de la gloire & de la réputation qui ont rendu le nom de *Scipion* si illustre dans tout l'Univers. Ce sont-là de ces irrégularités que le Lecteur judicieux lui pardonnera facilement & même dont il lui saura bon gré.

ARTICLE VI.

III. Extrait (*) *de la Traduction de l'Histoire de* POLYBE *avec le Commentaire du Chevalier* FOLARD &c. *Tom. V. de* 414. *pagg. &* 21. *pour la Préface. Tom. VI. de* 478. *pages &* 53. *pour la Préface sans compter la Table des Matieres pour les Tomes V. & VI.* A Amsterdam, 1730 aux depens de la Compagnie.

LE Tom. V. ne contient que le quatrieme & cinquieme Livre de l'Histoire de *Polybe*; c'est-à-dire la guerre de *Philippe* contre les Etoliens & celle d'*Antiochus* contre *Ptolémée Philopator*. On trouve dans ces deux Livres quatorze *Observations* divisées la plûpart en plusieurs Paragraphes, & sous le Texte on compte jusqu'à 24. *Notes* aussi curieuses que savantes & recherchées.

Pour donner un Extrait fidele de ce Volume nous n'avons qu'à emprunter la plume du Commentateur; après avoir commencé sa Préfa-

(a) Le I. est dans le Tom. IV. de cette *Biblioth. Rais.* pag. 44. Le 2. dans le T. V. pag. 109.

face par un heureux parallele entre *Polybe* & *Tacite*, où il donne l'avantage au premier; il ajoûte : „Ce cinquieme Volume.... contient „ le récit de la guerre de Philippe & des A- „ chéens contre les Etoliens & les Lacede- „ moniens, & de celle d'*Antiochus*, contre „ *Ptolémée Philopator*.

„ Le quatrieme Livre commence par le „ Combat de Caphyes. Pour nous faire com- „ prendre que le succès des grandes entrepri- „ ses dépend bien moins du hazard que de la „ bonne conduite, il prend soin de nous donner „ le Caractere d'*Aratus*, ses bonnes & ses „ mauvaises qualitez, moins propre à com- „ mander & à exécuter lui-même, qu'à con- „ seiller & à former un Projet de Campagne. „ Cela se peut remarquer dans les premieres „ Observations de ce cinquieme Volume sur „ la journée de Caphyes, où Aratus avoit „ si bien disposé les choses que la Victoire ne „ pouvoit lui échaper, s'il eût marqué plus de „ conduite & de prévoiance dans l'attaque de „ l'arriéregarde des Etoliens dans un défilé de „ Montagne, & s'il eût marché avec la plus „ grande partie de ses forces. J'ajoûte au Por- „ trait de ce grand homme d'Etat ce que mon „ Auteur en dit dans ce qui nous reste de lui, „ & j'emprunte des autres Historiens mille cho- „ ses de ses grandes qualitez comme de ses „ défauts: car bien qu'il en eût, il étoit moins „ homme que les autres, c'est-à-dire qu'il étoit „ plus parfait pour en avoir moins. Ses fau-

„ tes

„ tes à l'égard de la guerre me (*a*) fournissent „ l'occasion de traiter l'attaque d'une arriére- „ garde d'armée dans un détroit de Montagnes, „ & de donner les différentes méthodes de com- „ battre dans ces lieux resserrez. Cette partie „ de la guerre, dont les principes n'étoient „ pas assez développez, est demontrée selon „ ma coûtume ordinaire, c'est-à-dire mathe- „ matiquement, par les Plans des ordres de „ Bataille que je fournis avec tout le soin dont „ j'ai été capable. Je l'ai dit plusieurs fois, „ les exemples des grands hommes persuadent „ souvent mieux que les preceptes: c'est pour „ cela que je donne une exacte relation de la „ Bataille de Senef dont Mr. *le Prince* rempor- „ ta toute la gloire: je dis toute la gloire, „ car jusqu'ici cette journée avoit passé pour „ fort équivoque, chacun des deux partis s'en „ étant attribué le succès. La plûpart croient „ qu'elle ne fut, ni perdue, ni gagnée, ce qui „ n'est pas vrai ni possible. Il faudroit, pour „ que cela arrivât, que chacun des deux Par- „ tis eut laissé le champ de Bataille; ce qui ne „ paroit pas dans nos Relations, ni dans cel- „ les des Alliez.

„ Après ces premieres *Observations* on trou- „ ve celles sur la *Musique* des Anciens, dont „ mon Auteur fait un grand Article. J'en „ donne l'origine, ses effets, l'usage qu'ils en „ fai-

(*a*) Il faut se souvenir que cet Extrait est fait par l'Auteur même, c'est pourquoi on y parle par tout à la premiere personne.

„ faisoient, & jusqu'où les Grecs & les Ro-
„ mains pousserent cet Art admirable, mais
„ l'on ne voit pas que leurs Instrumens le
„ fussent beaucoup. Je passe de là à celle de la
„ surprise d'Egire par les Etoliens, d'où ils
„ furent chassez honteusement & presque tous
„ taillez en pieces. Cet événement est remar-
„ quable, & me conduit à un plus grand pres-
„ que semblable dans toutes ses circonstances,
„ c'est celui de Crémone en 1702. J'en donne
„ la Relation avec toute l'exactitude possible,
„ pour avoir été un peu mieux informé que
„ ceux qui en ont écrit, car il est étonnant
„ qu'un fait si memorable ait été raconté si
„ diversement. On peut juger que je l'ai de-
„ crite avec soin, pour ne pas tomber dans
„ les défauts des autres: car aucun de ceux
„ qui en ont écrit, ou n'ont rien dit du
„ Maréchal Duc de Villeroi, ou ne lui ont
„ pas rendu la justice qu'il méritoit. Si l'on
„ eût suivi ses ordres & qu'on ne les eût pas
„ changez, cette entreprise eût échoué mille
„ fois plus honteusement, & je ne sai si les
„ ennemis eussent été bien assurez de leur re-
„ traite. Cette piéce est précédée d'une pe-
„ tite Préface, ou j'explique en peu de mots
„ le principe de la guerre d'Italie, & le com-
„ mencement de cette guerre jusqu'à la prise
„ de Crémone, qui fait le sujet de ces *Observations*.

„ Les Reflexions sur la Musique sont sui-
„ vies de celles du Passage du Fleuve A-
„ cheloüs par l'Armée de *Philippe*, qui sont
„ les quatriemes. Je fais voir aux gens de guerre
„ la belle & savante disposition de l'Infante-
„ rie

„ rie de ce Prince pour le paſſage de ce Fleu-
„ ve en preſence de l'Ennemi; & je traite en
„ même-tems du paſſage des Rivieres de vive
„ force, qui ſe trouvent guéables en quelques
„ endroits. Cette partie de la guerre eſt dé-
„ licate : je la traite ſuivant ma méthode
„ ſans trop l'approfondir, m'étant reſervé d'en
„ écrire plus amplement dans un Ouvrage
„ particulier: je ne laiſſe pas que de l'orner
„ d'exemples remarquables, que je mets en
„ regard avec l'ancien, & de pluſieurs ordres
„ de Batailles ſelon mon Syſtême de Tacti-
„ que. On jugera delà que ces Obſervations
„ doivent être conſiderables, elles le ſont en
„ effet à cauſe de la nouveauté des principes
„ & de la méthode dont je me ſers.

„ Les cinquiémes *Obſervations* regardent la
„ deroute des Eléens dans les detroits du Mont
„ Apeaure. Elles me fourniſſent un grand
„ nombre de réflexions & d'exemples ſur les
„ Généraux, comme Euripidas, qui aban-
„ donnent leurs Armées au moment d'un
„ Combat & dans les plus grandes extrémi-
„ tez, lorsqu'ils peuvent ſauver le tout par leur
„ courage & leur experience. Ces Obſerva-
„ tions ſont d'autant plus remarquables & uti-
„ les aux gens de guerre, que j'aprens qu'un
„ Général d'Armée ne doit jamais déſeſpérer
„ dans quelque état qu'il ſe trouve; puiſque
„ cette neceſſité eſt la plus forte & la plus dan-
„ gereuſe de toutes les armes, lorsque les
„ troupes ne trouvent d'autre ſalut qu'à la
„ pointe de leurs armes, & ſur tout lors
„ qu'on ſe trouve à la tête d'une Armée com-

„ posée de Soldats d'élite très-braves & très-
„ aguerris; outre que cette affaire se passe dans
„ un détroit de Montagnes, où le fort n'a au-
„ cun avantage sur le foible, qui se trouve
„ en état de le remplir sans craindre d'être
„ surpassé & double à ses Aîles, & que tout
„ dépend, dans ces lieux resserrez, de l'ex-
„ cellence de la disposition des troupes, des
„ mesures & des précautions. Comme cela
„ arrive dans les Plaines aussi bien que dans
„ les Montagnes, cela m'engage à traiter de
„ cette partie de la guerre, qui est de toutes
„ la plus belle & la plus savante: encore ne
„ l'ai-je pas épuisée, car elle renferme tant de
„ cas particuliers, qu'on peut bien juger
„ qu'il me reste beaucoup à dire.

„ Les sixiémes *Observations* contiennent la
„ fameuse Escalade de Psophis par *Philippe*;
„ c'est une des plus belles & des plus hardies
„ de l'Antiquité. J'ai parlé des Escalades
„ dans mon Traité de l'Attaque & de la Défense
„ des places des Anciens; mais sans m'étendre
„ beaucoup sur cette curieuse partie du métier
„ des Armes. Je pousse ici jusqu'au principe & à
„ la méthode, je l'ai fait parce que nos Au-
„ teurs Dogmatiques anciens & modernes ne
„ nous ont rien apris que de fort superficiel.
„ Il ne faut pas en être surpris, puisqu'ils
„ n'ont prétendu nous donner qu'un abrégé de
„ la Science des Armes. Les Ouvrages de
„ ceux qui avoient donné un Cours entier de
„ la guerre sont perdus par la barbarie des
„ tems, & les meilleurs Abréviateurs qui nous
„ restent sont *Végéce* & *Onozander*: encore ont-

„ ils

ls oublié plus de trente parties de cette Science si vaste & si profonde. Les Modernes ne sont pas moins Abréviateurs. Les meilleurs & les plus savans sont *Montécuculi*, le Duc de *Rohan*, Mr. le Marquis de *Ste. Croix*, Ambassadeur Plenipotentiaire de sa Majesté Catholique au Congrès de Soissons, dans ses *Reflexiones Militares.* Excepté ces trois-là, tous les autres sont sans art, sans méthode, sans principes: outre qu'ils ne disent pas un seul mot des parties du métier les plus importantes. A peine nous donnent-ils une idée des attaques d'emblée ou par Escalades, plus difficiles du tems des Anciens qu'elles ne le sont aujourd'hui.

„ Je donne la méthode & les precautions qu'on doit suivre dans ces sortes d'entreprises. J'en fais voir la facilité, & l'ordre qu'on doit observer pour être assuré du succès, & ne point retourner à vuide comme tant d'autres qui ont échoué malheureusement, faute de principes. Les reflexions sont neuves comme les mesures, & les exemples anciens comparez avec les modernes. Ces Observations sont fort étendues, & sont autant de petits Traitez, sinon complets de chaque partie du métier, du moins dans les cas que je propose; parce que chacune se trouve divisée en plusieurs branches, & que les cas sont différens dans les terrains mêmes semblables, à l'égard des actions de Campagne comme dans toutes les autres; enfin l'on y trouvera tout ce qui peut instruire & amuser les Lecteurs. C'est ainsi

„ qu'il

„ qu'il faut revétir le Dogme, qui sans cela
„ seroit la chose la plus séche.

„ Les septiémes *Observations* contiennent le
„ beau & mémorable projet de Campagne de
„ *Philippe*, ou pour mieux dire d'*Aratus*, pour
„ aller attaquer les Etoliens dans les Monta-
„ gnes de *Therme*; ce qui me fournit l'occa-
„ sion de faire l'éloge de ce Prince, & de
„ toucher quelque chose des grands talens
„ d'*Aratus*, & de la grandeur de ses vuës: car
„ il fut l'Auteur, comme je l'ai dit, de tous
„ les projets de cette Campagne, qui com-
„ bla de gloire *Philippe*, & qui le rendit re-
„ doutable à ses Ennemis. Ces *Observations*
„ renferment particulierement les retraites
„ d'Armées, dont je donne à peine une idée,
„ quoiqu'il semble que je dise beaucoup. J'avois
„ résolu de traiter des retraites d'Armées dans
„ ces Observations, c'est de tous mes Ouvra-
„ ges celui auquel je me suis plû davantage,
„ & sans doute le plus fini. Mais comme il
„ étoit trop considérable, outre qu'il y a une
„ tactique peu connue & quantité de figures,
„ l'Auteur l'a reservé pour le sixiéme Tome.
Ainsi le Public en sera privé, au moins encore
quelque tems, pour les raisons qu'on raportera
en parlant de ce Volume.

„ Ces Observations renferment encore la
„ guerre des Montagnes, & les retraites dans
„ ces sortes de Païs. On verra cette profon-
„ de partie de la guerre soutenue d'un grand
„ nombre de faits anciens & modernes,
„ comparez les uns aux autres; faits curieux
„ &

& peu connus. Tout cela eſt traité avec tout l'ordre & l'appareil neceſſaire pour faire paſſer une matiere neuve ſans l'envelopper de faits; ce que je crois avoir produit pour la premiere fois : car perſonne ne s'étoit aviſé de traiter cette partie de la guerre dans un Ouvrage régulier.

„ L'expédition des Montagnes de *Therme*, „ qui fut ſi heureuſe à *Philippe*, fut ſuivie tout „ auſſi-tôt de celle qu'il fit dans la Laconie, „ & des deux Combats donnez auprès de La„ cédémone. Cette expedition ne lui fut pas „ moins glorieuſe que l'autre. Ce ſont-là les „ huitiemes Obſervations, qui roulent preſ„ que toutes ſur les mêmes matieres, peu dif„ férentes de celles des precedentes, que j'ap„ profondis davantage, ſi l'on excepte le troi„ ſieme Paragraphe, où je traite des Courſes „ & des invaſions dans les Païs ennemis : autre „ partie de la guerre qui ſans doute ne deplai„ ra pas, & n'amuſera pas moins les gens de „ guerre que ceux qui ne le ſont pas, parce „ que tout eſt rempli de recherches curieu„ ſes d'Antiquité Militaire, pour l'intelligen„ ce des Auteurs anciens.

„ Les neuviemes *Obſervations* traitent des „ *Ptolémées*. Polybe en parle ſi ſouvent, que „ J'ai cru devoir traiter cette matiére, pour „ une plus grande intelligence de mon Auteur. „ J'ai conſulté les meilleurs Auteurs qui en „ ont écrit, & je leur fais honneur des ſe„ cours que j'en ai tirez. J'ai ſuivi les meil„ leurs, & j'en ai oublié d'autres, de quoi j'ai

„ un

„ un très-grand regret : je m'en ſuis avi[sé]
„ trop tard. Il y a quelque Critique & je ſu[is]
„ perſuadé que ce n'eſt pas le plus mauva[is]
„ & le moins curieux.

„ Les dixiémes *Obſervations* me ſemblen[t]
„ les plus curieuſes & les plus inſtructives de
„ ce Volume, car elles renferment un évé-
„ nement très-remarquable. Elles roulent ſur
„ le paſſage du Tigre par l'Armée de *Xénét*[as],
„ Général de l'Armée d'*Antiochus*. Cet évé-
„ nement a quelque choſe de ſi nouveau & de
„ ſi ſurprenant, que j'en vois peu dans mon
„ Auteur qui lui ſoient comparables. Ces
„ Obſervations ſont remplies de reflexions &
„ d'exemples peu communs, & de recherches
„ Militaires très-inſtructives, & par conſé-
„ quent dignes de la curioſité de toutes ſortes
„ de Lecteurs.

„ Les onziémes *Obſervations* renferment la
„ fameuſe Bataille d'Apollonie entre *Antiochus*
„ & *Molon*, Général des Rebelles contre ce
„ Prince. Ces Obſervations ſont très-conſidera-
„ bles puiſqu'elles contiennent cinq grands
„ Paragraphes & trois parties de la guerre très-
„ profondes : l'un regarde la Politique qu'on
„ doit obſerver à l'égard des Chefs d'une fac-
„ tion puiſſante contre les Souverains, avec
„ des reflexions ſur les motifs, qui font
„ agir les Chefs des rebelles. Le Paragraphe
„ qui ſuit embraſſe une matiere importante,
„ qu'aucun Auteur que je ſache n'a encore
„ traitée. J'y ai mis tous mes ſoins, bien que
„ je l'aie reſſerrée autant qu'il m'a été poſſible,
„ les bornes de ces Obſervations ne me per-

„ met-

„ mettant pas de la pousser aussi loin qu'elle „ le merite., Cette partie regarde la maniere „ de bien établir la guerre dans l'offensive com„ me dans la deffensive, & quelle en est la „ méthode. Elle est traitée en deux Paragra„ phes. Je laisse aux Princes & aux hommes „ d'Etat, plus éclairez que je ne suis, de „ pousser plus loin que je n'ai fait. C'est beau„ coup que de les mettre sur la voye, s'ils en „ ont besoin, mais ils verront que cette par„ tie des Armes & du Ministere n'est pas peu „ importante.

„ Le cinquiéme Paragraphe regarde le passa„ ge des grands Fleuves sur des ponts, soit „ en presence d'une Armée ou sans obstacle. „ Nos Ponts de bateaux ou autres sont les „ mêmes que ceux des Anciens, & nous les „ tenons d'eux; mais l'origine nous en est tout„ à-fait inconnue: car je m'imagine avoir re„ monté aussi haut qu'on puisse aller.

„ L'événement qui fait le sujet des douzié„ mes *Observations*, est très-rare & très-curieux, „ & je ne pense pas qu'il s'en trouve beaucoup „ de semblable dans l'Histoire, & qui soient „ plus dignes de notre attention. Tout roule „ sur les deux Batailles de Mer & de Terre „ entre les Armées de *Ptolemée* & d'*Antiochus*. „ Mon Auteur s'en tire en Historien & en „ Guerrier habile, je l'accompagne de faits pa„ ralléles & des ordres de Bataille des deux „ Armées de mer & de terre. Je traite en „ même tems des negotiations, qui sont le fin „ de la politique, lorsqu'on les emploie pour „ éloi-

„ éloigner la guerre, amuser l'ennemi & avoi
„ le tems de s'y preparer; ce qui me fourni
„ l'occasion de parler des Ministres d'Etat an-
„ ciens & modernes, qui ont le plus excellé
„ dans cette partie de la Politique.

„ Les treiziémes *Observations* font le suje
„ d'une partie de la guerre qui a été aussi peu
„ traitée de nos Auteurs Dogmatiques que les
„ precedentes. Il étoit donc nécessaire de le
„ faire, & c'est à quoi je n'ai pas manqué.
„ Cette partie regarde l'attaque & la défense
„ des Maisons, Cassines ou Censes en plein
„ champ. J'espere que le Lecteur en sera
„ content par les faits anciens & modernes
„ que je rapporte, & que je mets en parallè-
„ le ensemble. Tout cela est traité avec tou-
„ te la méthode dont j'ai été capable: car c'est
„ principalement à cette methode que je dois
„ m'attacher, en rendant le Dogme moins sec
„ & plus agréable, afin que ce qui est fait pour
„ instruire paroisse n'être fait que pour plaire
„ & pour amuser. C'est celle de *Xénophon*,
„ c'est aussi la meilleure pour former d'excel-
„ lens Officiers & d'habiles Generaux d'Ar-
„ mées; car ce n'est que par l'étude qu'on se
„ rend digne de commander aux autres. La
„ guerre ne s'apprend pas en un jour & par
„ la seule experience, & ceux qui le pretendent
„ font assez voir qu'ils n'en ont aucune, &
„ qu'ils sont incapables de se rendre jamais
„ habiles.

„ La Bataille de *Raphie*, qui fait les der-
„ nieres *Observations* de ce cinquiéme Volume,
„ n'est

„ n'eſt pas moins célèbre que les deux précé-
„ dentes, & l'on peut dire qu'elle eſt au deſſus
„ par rapport au nombre des troupes qui com-
„ battoient dans cette fameuſe journée, où les
„ deux Rois ſe trouverent en perſonne. Elle
„ decida de la Baſſe Syrie en faveur de *Ptolémée*,
„ qui bien qu'inferieur à *Antiochus*, bien moins
„ par le défaut de la diſtribution de ſes troupes &
„ de ſon ordre de Bataille, qui marquoit ſon in-
„ telligence dans la Tactique, que par les fautes
„ de ſes Officiers Generaux, qui ſont en trop
„ grand nombre pour n'être pas remarquées &
„ relevées autant qu'elles le méritent, car la
„ victoire ne pouvoit gueres leur échapper,
„ s'ils euſſent marqué un peu plus de hardieſſe
„ & de courage, malgré l'imprudence d'*An-*
„ *tiochus*, qui après avoir battu les ennemis à
„ ſa droite, ſans ſonger à profiter d'un ſi grand
„ avantage, emporté par ſon ardeur naturelle,
„ en perdit tout le fruit en pouſſant trop loin
„ les fuyards, ſans ſonger à tourner ſur la gau-
„ che de l'Infanterie ennemie depouillée de
„ ſon Aîle & laiſſer courir les fuyards; ce qui
„ fut en partie la cauſe de la défaite de ſon
„ Armée. J'admire l'exactitude avec laquelle
„ *Polybe* traite cette guerre d'*Antiochus* & de
„ *Ptolémée*. Il nous fait voir dans le récit qu'il
„ en fait la ſageſſe, l'habileté & la grandeur
„ de génie du Miniſtre de ce dernier; ce qui
„ m'engage à des reflexions Politiques ſur la
„ conduite admirable de celui-ci, dont je fais
„ voir les grandes qualitez comme les défauts.
„ Je donne l'ordre de Bataille des deux Ar-

„ mées: car mon Auteur le décrit avec tant „ de clarté & d'exactitude, selon la Tactique „ des Peuples de l'Asie, qu'il m'eût été diffi- „ cile de me tromper; ce qui me donne lieu „ de traiter de ma méthode de se ranger & de „ combattre dans les plaines rases & decou- „ vertes, où les Aîles des deux Armées sont „ comme en l'air & sans nul appui pour les flan- „ quer; ce qui fait ordinairement que le plus foi- „ ble n'ose s'y presenter, comme si le nombre „ faisoit beaucoup contre une Tactique fine, „ rusée & profonde.

„ Il semble par ce que j'ai déjà traité ailleurs „ des actions générales dans les plaines rases „ & pelées, que la matiere dût être épuisée; „ mais elle ne l'est pas. Plusieurs cas ne sont „ pas les mêmes en toutes choses, bien que „ le terrain soit semblable, comme le nombre „ & la valeur. Il y en a peu, & peut-être „ aucun qui soit dans le fond ce qu'ils parois- „ sent d'abord. Ces *Observations* ne sont pas „ moins considerables que les deux autres, „ puisqu'elles contiennent quatre Paragraphes „ fort étendus, fort instructifs & fournis d'un „ grand nombre de remarques. Toutes les „ matieres que j'y traite sont dignes de l'atten- „ tion des Lecteurs, comme les exemples pa- „ ralléles anciens & modernes qui s'y trou- „ vent en foule, & qui me feront peut-être „ honneur, parce qu'ils sont peu connus, & „ qu'à l'égard des derniers ceux qui en ont „ parlé, ont eu peu d'égard à la vérité, soit „ par une crainte mal fondée ou par flaterie.

„ Dans les Notes comme dans les *Observa-*

„ *tions*

„ *tions* on trouvera plusieurs beaux passages
„ des Anciens & des Modernes pour confirmer
„ mes opinions ou éclaircir celles des autres,
„ lorsque j'en connois le besoin, & un grand
„ nombre de remarques très-dignes de l'exa-
„ men de mes Lecteurs, & sur-tout dans les
„ choses qui regardent le droit de la guerre &
„ de la paix, ou de la nature & des gens, où le
„ célèbre Mr. *Barbeyrac* m'a été d'un très-
„ grand secours.

Les sujets des 24. Notes repandues dans ces deux Livres sont choisis & les Notes sont remplies d'érudition autant que de jugement. Elles roulent, 1. sur l'intrépidité, 2. sur les Amphictyons, 3. sur le Pont Euxin, 4. sur un impôt mis sur ceux qui passoient de la Mediterranée dans le Pont Euxin. 5. Sur la Calomnie & sur les Calomniateurs, 6. sur les complots formez par la jalousie, 7. sur la pratique de faire rouler les vaisseaux sur la terre, 8. sur le saccagement des Temples & autres Edifices publics, 9. sur les Murailles dont on environna Sparte, 10. sur ceux qui se tuent eux-mêmes, 11. sur la cruauté d'un favori, 12. sur ceux qui sont idolatres de leur noblesse, 13. sur les Ministres ambitieux, 14. sur les troupes étrangeres que l'on prend au service d'un Etat, 15. sur la Ville d'Itabure, 16. sur Rabbath, 17. sur les Stratagêmes, 18. sur l'action de *Theodote* contre *Ptolémée*, 19. sur *Sosibe* Ministre de *Ptolémée*, 20. sur le Colosse & sur les Rhodiens, 21. sur la libéralité ancienne & moderne, 22. sur les fourberies employées contre l'ennemi, 23. sur le projet de Monarchie universelle de *Philippe*, 24. sur les terreurs paniques dans les Armées.

Il eſt inutile d'entrer dans le détail de ces Notes, il ſuffit de remarquer avec Mr. *Folard* qui en connoit mieux que perſonne la juſte valeur, „ qu'elles ne ſont pas moins conſiderables & „ moins fournies de recherches rares & curieu- „ ſes que les Obſervations. Il y en a même „ quelques-unes où l'on découvre des ſecrets „ Hiſtoriques.

Le ſixieme & dernier Volume comprend la Traduction des 12. derniers Livres de *Polybe*, des 144. Chapitres qui comprennent les *Ambaſſades* extraites de ſon Hiſtoire par ordre de *Conſtantin Porphyrogenete* & de 91. *Exemples des Vertus & des Vices* extraits auſſi de la même Hiſtoire par l'ordre du même Empereur.

Quoi qu'on trouve dans ces 12. Livres de *Polybe* une infinité de faits ſuſceptibles des plus ſavantes Obſervations, tels ſont ceux qu'on lit dans les Chap. 4. 5. 6. & 7. du Livre VI. dans les Chap. 3. & 4. du Livre VII. dans les Chapitres 3. 5. 6. & 7. du Livre VIII. dans le Chapitre 8. du Livre IX. & pluſieurs autres dans les Livres ſuivans, on eſt étonné de ne voir dans tout ce Vol. qu'une ſeule *Obſervation* à la ſuite du Chap. 1. du Livre XV. ſur la Bataille de *Zama* entre *Annibal* & *Scipion*; ſur tout après avoir lu dans la Préface du Tom. V. „ Ce cinquieme Volume n'eſt pas moins „ enrichi que les précedens. Le ſixieme ſera „ plus ſavant & plus curieux & d'une érudi- „ tion plus recherchée & peu connue, aucun „ Auteur, que je ſache, n'ayant traité de la „ Politique & du Gouvernement des differens „ Peuples de la Grece, & s'ils l'ont fait, ç'a

„ été

„ été d'une maniere assez superficielle, non „ pas qu'ils n'en fussent capables, & beaucoup „ plus que je ne le suis; mais c'est que ce „ n'étoit pas leur dessein d'en traiter à fond. „ Je rapporterai en même tems les choses que „ je tire de plusieurs Auteurs, qui serviront à „ faire connoître les Loix Civiles & Militaires „ du Gouvernement des Royaumes & des Re- „ publiques de l'Orient & des Peuples de la „ Grece, & particulierement des Carthagi- „ nois, des Espagnols & des Egyptiens. C'est „ là le fruit que les Savans, les hommes „ d'Etat & les Guerriers mêmes cherchent „ à tirer de la lecture des Historiens, & „ qu'ils rencontrent avec moins de peine dans „ les Commentateurs qui ont de l'experience „ & les connoissances nécessaires dans ces sor- „ tes de choses. Quant à la Discipline Mili- „ taire des Romains, & de leur Castramétation, „ il y a des Auteurs qui en ont écrit; mais il „ s'en faut bien qu'ils en aïent traité comme „ pourroit faire un homme de guerre, qui „ cherche dans les Historiens mêmes autant que „ dans les autres: car tous nous fournissent „ quelque chose, mais je puis avancer har- „ diment qu'a l'égard de leur Tactique per- „ sonne ne l'a bien comprise, & encore moins „ cherché à la tirer des ténèbres où elle se „ trouve. On n'a gueres moins negligé l'é- „ tude de leurs Loix Militaires, parce que tous „ les Ouvrages des Auteurs de l'Antiquité qui „ en avoient écrit sont perdus, &c.... Nous „ tâcherons de debrouiller tout ce Cahos dans „ le *sixieme Tome* de ce Commentaire, comme

 „ dans

„ dans les deux derniers, qui ſont ſi remplis
„ d'évenemens extraordinaires par la grandeur
„ & le merveilleux des Guerres, que l'Anti-
„ quité ne nous offre rien de ſemblable & que
„ mon Auteur raporte en guerrier, profond &
„ conſommé dans les armes, & l'on peut di-
„ re qu'il s'eſt ſurpaſſé dans ce qui reſte à trai-
„ ter de la ſeconde Punique après la Bataille
„ de Cannes; ce qui ne remplit pas un petit
„ eſpace". Tout cela nous promet non ſeu-
lement un *ſixieme*, mais même un *ſeptieme* Vo-
lume; & le Chevalier *Folard* previent l'accuſa-
tion que le Public pourroit intenter contre lui
d'avoir manqué à ſa promeſſe & à ſes engage-
mens, & voici ce qu'il nous apprend de la
cauſe de ſon ſilence. *Je ne doute pas*, dit il,
*que le Public ne ſoit extrêmement ſurpris, en li-
ſant ce ſixieme Volume, de ne trouver que le
texte de mon Auteur, & de me voir ainſi ter-
miner ma courſe. Que ſont donc devenues, dira-
t-il, ces belles promeſſes que fait la Préface du
Volume précédent? Votre Science militaire eſt elle
épuiſée? Non, elle ne l'eſt pas. Quoi qu'elle ne ſoit pas
inépuiſable, il m'en reſtoit certainement aſſez pour
tenir ma parole. Mais perſonne n'ignore que des* Or-
dres ſuperieurs *m'ont impoſé ſilence, ou ne m'ont
permis de continuer à parler, qu'à des conditions,
qui me paroiſſoient déranger trop le Syſtême que
je m'étois formé.*

Qu'a donc fait ce ſavant Commentateur pour
s'être attiré une ſi deſagreable defenſe? Dans
le cours de ſes Notes, de ſes Obſervations,
de ſes Reflexions, il a comparé les faits de ſon
tems avec d'autres faits de l'Antiquité qui leur
étoient

étoient paralleles; il a découvert les inadvertances de quelques Generaux modernes, il a demasqué l'ignorance de quelques autres, il a mis au jour les funestes méprises de quelques-uns; n'en voilà-t-il pas assez? En vain se recrie-t-il avec autant d'esprit que de raison *ai-je traité des actions des Dieux? Veut-on que je produise mes Acteurs comme des Etres, qui n'ont rien d'humain, douez d'une suprême intelligence, d'une espece toute singuliere? On diroit qu'on veut que je les donne comme tels, dès qu'on trouve étrange que j'en parle comme de gens sujets à erreur, & chez lesquels le bien & le mal se trouve toujours pêle mêle ensemble* Tels sont les hommes; malgré tout leur amour propre, ils sont contraints de sentir combien ils sont faillibles, mais cet amour propre ne plie plus lorsque quelqu'autre ose relever leurs fautes. Ils souffrent volontiers qu'on les étoufe de la fumée de l'encens, ils courent même après elle; mais ose-t-on leur presenter un miroir, ils sont saisis d'horreur, ils ne peuvent se persuader d'être aussi difformes qu'ils se voyent, ils accusent la glace de défauts & dans leur colere ils la brisent quelquefois. Voilà ce que le Chevalier *Folard* a éprouvé, voilà ce qui nous prive *à présent* de tant de remarques utiles; je dis à présent, car il y a lieu d'esperer que le silence que les *Ordres superieurs* lui ont imposé ne durera pas toûjours, du moins ne sera-t-il pas obligé d'y obéïr même jusqu'après sa mort. Ainsi quelque jour un riche suplement pourra dedomma-

ger le public de la perte qu'il fait aujourd'hui. C'eſt ce dont nous oſons le ſommer de la part du Public, qui pardonneroit volontiers le vol utile qu'on pourroit lui faire de ſon Manuſcrit pour le tranſporter dans des Païs, où la liberté de la preſſe repond de la liberté de la Nation, car il a été demontré (*a*) (& on pouvoit le faire ſans beaucoup de peine) qu'on ne peut limiter cette liberté de la preſſe, ſans porter un coup mortel à celle du peuple.

Mr. *Folard*, contraint de priver le Public de ſes remarques, a eu au moins la liberté de dire ſon ſentiment ſur la néceſſité de la Science de la guerre, & il le fait d'une maniere aſſez étendue dans la Préface qui eſt à la tête du ſixieme Volume, il fait voir qu'on en doit faire une étude comme de la Philoſophie, du Droit, & de toute autre Science, puiſque l'experience ſeule ne peut former de bons Officiers & qu'elle ne peut ſervir qu'à les perfectionner.

(*a*) Dans divers *Craftsman*, feuille periodique Angloiſe.

A R-

ARTICLE VII.

Avis des Censeurs nommez par la Cour du Parlement de Paris pour l'Examen de la NOUVELLE COLLECTION DES CONCILES *faite par les soins du* P. JEAN HARDOUIN *Jesuite, avec les Arrêts du Parlement, qui autorisent ledit Avis & l'Arrêt du Conseil qui en a empêché la publication.* A Utrecht, chez Corneille-Guillaume le Fevre. MDCCXXXI. *in* 4. pagg. 100. pour l'Ouvrage & XVI. pour la Préface.

LA Collection des Conciles du P. HARDOUIN est assez connuë, mais l'Histoire des difficultez qu'elle a euës à essuïer avant que de paroître librement est ignorée hors de France de la plûpart de ceux qui s'en servent. Voici cette Histoire telle qu'on la trouve dans la Préface de l'Ouvrage dont nous devons rendre compte. Il est aisé de se convaincre qu'elle est exacte en la comparant avec les monumens sur lesquels elle a été composée, ce sont divers Arrêts du Parlement de Paris & un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, rendus les uns & les autres dans l'intervalle des dix années qui se sont passées depuis que le Parlement fit surseoir le debit de la Collection du P. *Hardouin*, jusqu'au jour que le Conseil ju-

gea à propos de lever les deffenſes du Parlement.

Le P. *Hardouin* auſſi fameux par l'uſage extravagant & bizarre qu'il a ſouvent fait de ſon érudition que par ſon érudition même, entreprit en 1695. une nouvelle Collection des Conciles. Les Jeſuites penſerent avec raiſon que la gloire de cette entrepriſe ſeroit plus grande, & les maximes qu'elle devoit ſervir à répandre, moins ſujettes à contradiction, s'ils pouvoient la faire enviſager du public comme une ſuite de la confiance que le Clergé de France a toûjours euë en leurs lumieres, & de l'eſtime toute extraordinaire qu'il faiſoit du P. *Hardouin*. Quoique les Evêques euſſent lieu de concevoir de violens ſoupçons ſur la maniere dont un Jeſuite, & ſur tout un Jeſuite tel que le P. *Hardouin*, executeroit un pareil projet, ils ſe livrerent en partie aux vuës de la Société, & n'oſant ni violer toutes les regles, ni refuſer durement des gens à qui ils étoient pour la plûpart redevables de leur fortune, ils ſe contenterent de prendre une precaution qui leur parut ſuffiſante, & qui l'auroit peut-être été, ſi on l'eût ſuivie, pour prevenir tous les inconveniens qui étoient à craindre, ou du moins pour y remedier à tems. Ce fut de mettre pour condition néceſſaire qu'avant que de mettre au jour cette Collection, l'Auteur prendroit l'approbation par écrit de MM. *Pirot* & *Witaſſe*, Docteurs de Sorbonne, & celle de M. *le Merre* Avocat au Parlement (*a*) Cette loi étoit très-

(*a*) C'eſt celui qui a redigé les *Memoires du Clergé*.

très-ſage, mais elle étoit auſſi trop gênante pour un homme qui n'aimoit pas la contrainte, & qui d'ailleurs ne pouvoit venir à ſes fins qu'autant qu'il ne ſeroit pas éclairé; & c'eſt ce qui le fit recourir au feu Roi, dont il obtint aiſément par le credit de ſa Compagnie, que ſes Conciles ſeroient imprimez à l'Imprimerie Royale, qui n'étant point ſujette aux reglemens de la Librairie, ſe diſpenſe facilement des formalitez requiſes pour l'ordinaire dans la Publication des Livres. Les onze premiers Volumes (*a*) furent achevez en 1715. & alors le P. *Hardouin* publia un *Conſpectus* de ſon Edition, où il rendit compte des avantages qui lui étoient particuliers, & qui devoient la faire préferer aux précedentes: il parla faſtueuſement des ſix différentes Tables dont il l'avoit enrichie, il inſiſta principalement & avec affectation ſur la cinquieme, qui meritoit mieux, dit-il, le nom de Sommaire des Conciles, & d'Abregé de la Doctrine Catholique & de la Diſcipline Eccleſiaſtique, que celui de Table; enfin il promit un douzieme Tome qui contiendroit des Obſervations & des Notes. L'Ouvrage étoit prêt à paroître & l'on n'attendoit plus rien pour le repandre dans le Public, ſi ce n'eſt que l'Auteur en eût preſenté un exemplaire à *Louis* XIV. à qui il étoit dedié, lorſque la mort de ce Prince fit naître des difficultez imprevuës, & que les Jeſuites ont été long-tems à ſurmonter.

(*a*) On les relie ordinairement en XII. Volumes, les Tables ſeules faiſant le douzieme.

ter. Le Livre du P. *Hardouin* fut un des premiers objets qui attirerent l'attention du Parlement, redevenu libre pour quelques mois.

M. *Joly de Fleury*, alors Avocat & aujourd'hui Procureur General, le denonça au Parlement; & comme il étoit queſtion d'un Ouvrage conſiderable, il conclut à ce que l'on nommât quelques Docteurs de Sorbonne & quelques Avocats, qui l'examinaſſent avec ſoin & ſur l'Avis deſquels on pût prendre un parti ſage & modéré. La Cour par ſon Arrêt du 20. de Decembre 1715. chargea de cette importante commiſſion MM. *Leger*, *Anquetil*, *du Pin* & *Witaſſe*, Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, & MM. *le Merre* & *Bertin* fameux Avocats: Elle enjoignit à ces Meſſieurs de s'aſſembler exactement pour revoir cette nouvelle Collection des Conciles, & de remettre leurs Obſervations après qu'elles ſeroient redigées, pour que le Parlement faiſant droit ordonnât ce qu'il trouveroit convenable: il fit deffenſe en attendant au Directeur de l'Imprimerie Royale de ſe deſſaiſir d'aucun exemplaire du Livre du P. *Hardouin*.

MM. *Anquetil*, *du Pin* & *Witaſſe* étant morts dans le cours de ces Aſſemblées, qui ſe tinrent aſſez ſouvent chez M. le premier Preſident de Meſmes, & auxquelles aſſiſtoient M. le Chancelier d'*Agueſſeau*, alors Procureur General, il intervint deux Arrêts qui ordonnerent que l'Avis ſeroit formé par les Docteurs & Avocats qui reſtoient. Après toutes les diſcuſſions que demandoit un Ouvrage de cette impor-

portance, leur avis fut enfin presenté au Parlement le 7 de Septembre 1722. qui sur le rapport de feu M. l'Abbé *Mengui*, & les Conclusions de M. le Procureur General ordonna conformement à cet Avis que l'Epître dedicatoire demeureroit supprimée, que l'Avis de MM. *Leger*, *le Merre* & *Bertin* seroit imprimé en entier à la tête du premier Volume de la Collection des Conciles, avec les Arrêts rendus dans le cours de cette affaire, & en outre au commencement de chaque Volume la partie particuliere de l'Avis, qui regarde ce Volume, qu'aucun Libraire n'en pourroit debiter sans cet Avis & ces Arrêts, à peine de 3000. Livres d'amende, & qu'enfin on n'en pourroit faire aucune nouvelle Edition, sans l'avoir auparavant reformée sur cet Avis, dont la minute fut attachée à l'original de l'Arrêt dont on vient de voir un précis.

Anisson, Directeur de l'Imprimerie Royale, & principalement interessé à la fin d'une affaire qui empêchoit le debit de la Collection des Conciles, se soumit à cet Arrêt, & fit d'abord imprimer *in Folio* & dans la forme de cet Ouvrage, l'Avis des Commissaires nommez par le Parlement, mais cependant les Jesuites dont la vanité étoit blessée par cette espece de fletrissure, & les projets derangez par l'antidote qu'on forçoit des Lecteurs simples & qui auroient pu se laisser seduire de recevoir contre le poison qu'ils avoient versé à pleines mains, remuerent Ciel & Terre, pour revenir de cet Arrêt du Parlement, & firent si bien par leurs in-

intrigues & par leur credit que le Conſeil prit connoiſſance de cette affaire, & rendit le 25. d'Avril 1725. un Arrêt qui paroit plûtôt avoir été fabriqué par un Conſulteur du S. Office, que par les Miniſtres d'un Roi de France. Il caſſe tout ce qu'a fait le Parlement, flêtrit la Memoire des Cenſeurs morts, & la perſonne de ceux qui étoient encore vivans (*a*), permet enfin le débit d'un Livre pernicieux ſans prendre d'autre précaution que de promettre qu'on fera un Volume de ſupplemens, qui n'eſt point venu, & qui ne viendra jamais. Eſt-ce ignorance, Politique, prevention, foibleſſe, trahiſon qui porte la Cour à regarder les grands mots de *Libertez* & de *Maximes de l'Egliſe Gallicane*, comme un inſtrument inutile, peut-être même dangereux en tems de paix, & qu'il eſt plus à propos de reſerver pour les tems où l'on n'eſt pas ſatisfait de Rome? Quelque motif qui ſoit le principe de cette conduite, encore un peu de patience, & l'on en appercevra les inconveniens. Les affaires ſont dans une ſituation, où il faut néceſſairement qu'il arrive de deux choſes l'une; ou que les Peuples incapables de ſubir le joug de la Cour de Rome, & aigris au dernier point de voir juſqu'à quel de-

(*a*) ,, Si cet Ouvrage (du P. *Hardouin*) qui a juſtement ,, excité l'attention du Parlement a merité d'être reformé ,, dans tous ces points, la Cenſure qui en a été faite par ,, les Examinateurs commis par les Arrêts dudit Parlement prevenus d'opinions contraires à l'autorité du S. ,, Siege la plus legitime & la moins conteſtée ne merite ,, pas moins d'être reformée &c.

degré ſon inſolence eſt montée, eſſaïent de le ſecouer & en viennent enfin à confondre la puiſſance imaginaire & chimerique que l'orgueil & l'ambition des Souverains Pontifes ſe ſont attribuée, avec le pouvoir legitime que les Catholiques Romains croïent appartenir aux Succeſſeurs de S. Pierre; ou que ces Peuples rebutez de la conſtance de la Cour à agir contre ſes propres interêts & perdant peu à peu avec le courage de ſoutenir ces maximes, la connoiſſance qu'ils en ont euë juſqu'ici, s'accoutument inſenſiblement à la façon de penſer des Ultramo ntains; & tombent à cet égard dans une ſi profonde lethargie que la Cour ne puiſſe pas elle-même les en retirer dans les conjonctures delicates où la Politique ſuivie de la Cour de Rome la met ſouvent. Il n'y a qu'une conduite uniforme, ferme & moderée qui ſoit capable de retenir les eſprits fort portez, dès qu'on les gouverne ſans principe, à donner dans l'une de ces deux extrêmitez.

Pour revenir à la Collection des Conciles, le même Arrêt du Conſeil qui caſſoit les Arrêts du Parlement, diſpenſa le Directeur de l'Imprimerie Royale de mettre au commencement du premier Volume l'Avis des Docteurs & des Avocats dont nous avons déjà parlé. Les Jeſuites firent plus, ils en obtinrent la ſuppreſſion, & cet Ouvrage auroit couru riſque d'être perdu pour le public, s'il ne s'en étoit pas échapé quelques exemplaires. L'utilité dont il peut être à ceux qui ont la Collection du P. *Hardouin*, ne permettoit pas cependant de crain-

craindre que les personnes qui en avoient pû recouvrer une copie, le laissassent perir. M. Crusius, qui a été long-tems à Paris, en qualité de Pasteur de l'Ambassadeur de Dannemark, avoit promis de le publier, avec quantité d'autres monumens que ses Voïages lui ont donné occasion de ramasser (a), mais il a été prevenu par l'Editeur d'Utrecht, que nous soupçonnons être un de ces Ecclesiastiques François refugiez en Hollande pour n'avoir pas voulu trahir les lumieres de leur conscience en recevant la Constitution. La Préface dont il a accompagné cet Avis est bien écrite: il y en a une partie emploïée à faire connoître le P. *Hardouin* & le Systême également fou & dangereux, qu'il avoit sur les monumens les plus respectables de l'Antiquité. On jugera facilement que nous n'aurions garde de passer sous silence cet endroit de la Préface dont il est question, si nous y avions trouvé quelque chose de nouveau: mais nous nous sommes apperçus à la premiere Lecture que ce n'étoit qu'un abregé d'une petite Dissertation de M. de la Croze, qui parut vers 1707. & qui depuis aiant été augmentée est enfin devenuë un Livre sous le titre de *Vindiciæ Veterum Patrum contra Johannem Harduinum.* Nous avouons ingenuement que nous avons toûjours été surpris qu'un homme tel que M. de la *Croze* ait pû regarder le Systême du P. *Hardouin*, comme la suite d'un Projet conçu par ses Superieurs & qui

(a) *Dissert. Epistolica de itinere suo* &c. p. 22.

qui tend à renverser l'Antiquité. Nous ne le sommes pas moins que l'Editeur de l'Avis ait ici suivi M. de la *Croze*, & donné dans une idée qui ne paroit gueres moins extraordinaire ni mieux fondée que le Systême même du P. *Hardouin* ; car enfin de quelque communion que l'on soit, il n'est pas permis d'imaginer qu'un pareil dessein soit possible : le Catholique Romain doit avoir confiance aux promesses faites à l'Eglise ; le Protestant ne sauroit supposer que la tête tournera generalement à tous les hommes. Ni l'un ni l'autre ne peut accuser un Corps entier d'une chimere, sur des soupçons si legers qu'ils ne suffiroient même pas à rendre probable une accusation bien moins importante.

L'Avis des Censeurs nommez par le Parlement commence par cinq Observations generales & descend ensuite dans le detail de ce qu'ils ont trouvé de reprehensible dans chaque Volume. Comme ces Messieurs suivent dans tout le detail l'ordre des Pages, ce qui suppose que leurs Remarques sont luës à côté du P. *Hardouin* lui-même, nous ne croïons pas pouvoir donner une meilleure forme à cet Extrait, qu'en mettant d'abord devant les yeux de nos Lecteurs les Observations generales des Censeurs & en fournissant, à mesure que nous les exposerons, quelques exemples qui prouvent combien leurs griefs sont importans, combien ils auroient merité que la Cour y eût fait plus d'attention.

La premiere de ces cinq Observations ne re-

garde que le defaut de formalité qui sembloit ne pas permettre au P. *Hardouin* de faire paroître sa Collection des Conciles sans avoir pris auparavant les approbations néceſſaires. Le Conseil repond en particulier à cette objection, que l'Imprimerie Royale ne relevant que du Roi & de ceux à qui il commet son autorité à cet égard, c'eſt mal à propos que le Parlement s'eſt mêlé d'un objet de Police qui ne le regardoit pas. Eſt-il prudent de renouveller à tous propos ces queſtions delicates ſur les bornes qui ſeparent le pouvoir du Roi & celui des Parlemens? Eſt-il convenable de n'être jaloux à l'excès de cette independance que quand il s'agit de ſoutenir ceux qui paroiſſent n'avoir rien tant à cœur que de la ſacrifier à une puiſſance étrangere? Paſſons à la ſeconde Remarque des Cenſeurs qui porte ſur le fonds même de l'Ouvrage du P. *Hardouin.*

Elle eſt emploïée à faire ſentir dans combien d'erreurs & de fautes la prevention de cet Auteur pour les maximes Ultramontaines l'a fait tomber dans cet Ouvrage. Il eſt ſi prevenu en faveur de ces maximes, il y eſt ſi attaché qu'il ne craint pas de donner atteinte en pluſieurs endroits tant à l'autorité Royale, qu'à la Diſcipline des Egliſes de France & aux libertés de cette Couronne. Et comme il eût été trop odieux de s'expliquer ſur des matieres ſi delicates avec une certaine clarté, il n'y a point de detours que le P. *Hardouin* ne prenne pour preſenter ſes ſentimens d'une façon, qui ſans l'expoſer à la cenſure, ne le rende pas pourtant inin-

inintelligible. Que fait-il donc? Il releve la préeminence du Siége de Rome sur les Princes, les Conciles & les Evêques avec tant d'affectation, que si une fois ses principes étoient adoptez, les uns & les autres n'auroient plus d'autorité qu'autant qu'il plairoit aux Papes de leur en laisser. En voici des Preuves bien sensibles.

Nous commencerons par ce qui regarde la puissance des Souverains, qu'on ne peut assujettir directement ou indirectement à la puissance Ecclesiastique sans jetter la Société Civile dans la confusion, & aller contre la volonté de Dieu qui les a établis independans de tout autre que de lui-même. Le P. *Hardouin* cherche à affoiblir & même à détruire cette independance en toute occasion. Sa ruse la plus ordinaire est de donner place dans sa Collection des Conciles à toutes les piéces qui peuvent y donner atteinte sans y joindre jamais une note qui fasse voir qu'il desapprouve les sentimens qu'elles renferment; au contraire il en ajoûte quelquefois qui les confirment, & quand il n'ose pas les faire lui-même, il les tire d'Auteurs Ultramontains si décriez par leurs préventions, qu'il n'est pas permis à un François un peu instruit, d'emploïer leur témoignage. Il va quelquefois plus loin & dans l'envie d'insinuer ses opinions scandaleuses, il ne craint pas de louer & de rapporter des Actes faux & fabriqués par les Partisans du pouvoir des Papes. Les exemples que nous allons rapporter sont positifs.

Quelle affectation n'y a-t-il pas à joindre aux Canons du Concile de Nicée les Canons vulgairement nommez Arabesques. Leur peu d'autorité est si évidente que la Collection des Conciles publiée à Rome n'a pas voulu s'en charger. Le P. *Hardouin* plus hardi les a inserez dans la sienne sans remarquer qu'ils ne méritoient aucune croïance. Mais cette piéce étoit trop conforme à ses principes pour la supprimer. Outre que toute la Discipline Ecclesiastique y est arrangée, comme il auroit souhaitté qu'elle le fût aujourd'hui, un des Canons rend les Papes Maîtres du monde: *Celui qui occupe le Siége de Rome*, dit-on, *est le Chef & le Prince de tous les Patriarches, puisqu'il est le premier, comme St. Pierre, auquel la puissance a été donnée sur tous les Princes Chrétiens & sur tous leurs Sujets.*

Le P. *Hardouin* en use de même en rapportant le prétendu Privilege accordé par St. *Gregoire* Pape au Monastere de St. Medard de Soissons, où l'on fait entendre que les Rois peuvent être depossedez par les Papes, & privez de leur dignité. Ce Pere laisse encore passer sans la moindre marque d'improbation une Dispute Synodale attribuée à *Pierre Damien* & supposée faite par une fiction de personnes, entre un Avocat du Roi & un Avocat de l'Eglise dans un Concile imaginaire d'Osbore; le mépris des regles y est cependant porté si loin que le deffenseur de l'Eglise Romaine ose bien dire que cette Eglise a été fondée par Jesus-Christ seul: *qui a remis entre les mains de S. Pierre,*

re, porteur des Clefs de la Vie éternelle, les Droits de l'Empire terrestre aussi bien que de l'Empire celeste. C'est sans doute dans le même esprit qu'il copie le Decret au moins suspect de Boniface VI. & de sa Lettre à Athelbert Roi des Anglois, par laquelle il déclare excommuniez même les Successeurs de ce Prince, & tous ceux qui s'opposeront à l'exécution de ce Decret.

Le Tome VI. de la Collection des Conciles est plein de choses semblables, tirées pour la plus grande partie de piéces faussement attribuées aux Papes dont elles portent le nom & toûjours produites comme des monumens respectables & dans lesquelles l'Editeur ne trouve rien qui merite la plus legere censure. Il lui est même arrivé dans une occasion importante de faire une Note qui découvre bien ses vrais sentimens. Comme la remarque des Censeurs contient un éclaircissement important sur un Diplome qui a exercé la sagacité de plusieurs Critiques illustres, nous croïons devoir rapporter les propres paroles de ces Messieurs. „C'est à „faux, disent-ils, qu'on attribuë au Pape St. „Gregoire I. ce que dans une Lettre du Pa„pe Gregoire VII. à Bernard Diacre de l'E„glise Romaine, & à Bernard Evêque de Mar„seille on rapporte en ces termes: *Vous res„souvenant toujours que St. Gregoire, qui étoit „un Docteur saint & très-humble, a ordonné „que les Rois soient déchus de leur rang & di„gnité, s'ils presument temerairement de deso„beir aux Ordonnances du Siége Apostolique.* Or

 „tant

„ tant s'en faut que l'Auteur de l'Edition ait
„ réclamé contre cette fausseté, qu'au contrai-
„ re il affecte de l'appuïer en laissant à la mar-
„ ge la citation du Passage de St. Gregoire en
„ cette maniere : *Dans le Privilege de S. Medard:*
„ En quoi il paroit reconnoître pour veritable
„ & non douteuse une piéce fausse, comme on
„ l'a déjà remarqué, & il l'attribuë à St. Gre-
„ goire, en dissimulant par son silence qu'elle
„ ne se trouve point dans les Mss. excepté un
„ seul qui n'est pas fort ancien, non plus que
„ dans les Archives de l'Eglise Romaine. C'est
„ le témoignage qu'en a rendu il n'y a pas
„ long tems le Cardinal Bona en ces termes :
„ (*a*) *l'un des Ecrivains de la Bibliotheque du*
„ *Vatican, à qui j'en avois donné charge,*
„ *homme de probité & d'érudition, m'a rapporté*
„ *qu'il avoit feuilleté avec soin tous les exem-*
„ *plaires mss. du registre de S. Gregoire, qui y*
„ *sont gardez, & qu'il n'y en a pas un, pas même*
„ *des plus modernes, où le Privilege se trouve.*

Un excès du P. *Hardouin* qui n'est pas moins insoutenable est d'avoir traité de Schismatique une Lettre écrite par l'Eglise de Liége vers 1107. à Paschal II. Ce Pape avoit écrit à Robert, Comte de Flandres pour lui ordonner de faire la Guerre aux Liegeois, parce qu'ils étoient demeurez fideles à leur Maître legitime l'Empereur Henri IV. Ils s'adressent dans ces circonstances au Pere commun des fideles, & lui representent d'une maniere aussi sage que vigou-

(*a*) *Lettre dattée de Rome du* 14. *d'Octobre* 1670.

goureuse, l'obligation où ils se trouvoient de rester soumis à la puissance à laquelle l'ordre de Dieu les avoit assujettis. Ce sont des sentimens si raisonnables que le Collecteur moderne des Conciles, marchant sur les traces des Collecteurs précedens, tous gens devouez à la Cour de Rome, condamne comme Schismatiques. Les Censeurs n'ont-ils pas raison de dire qu'une telle Note „ qui outrage ceux „ qui refusent de violer le serment de fidelité „ qui les oblige envers les Rois, doit être re„ jettée". Le même principe a engagé le P. *Hardouin* à traiter de Conciliabule le Concile tenu à Mayence en 1235. uniquement parce que les Evêques d'Allemagne avoient pris des resolutions vigoureuses au sujet des demêlez que l'Eglise Germanique & l'Empereur avoient avec le Pape.

Le Tome VII. qui comprend les Conciles du XIII. Siécle & les Actes qui y ont rapport presente aux Censeurs du P. *Hardouin* une moisson bien abondante de Piéces injurieuses à l'independance des Princes, & qui parlà auroient dû être supprimées, ou du moins éclaircies par des Observations capables de faire connoître l'Editeur pour un homme qui a quelque idée des bornes justes & legitimes des deux puissances. Telle est entr'autres la fameuse Monition des Evêques de la Province de Rheims, assemblés en 1231. à S. Quentin dans le Vermandois, faite à S. Louïs, & qui est conçuë en des termes si insolens, que l'on a de la peine à concevoir que des Sujets aïent pû

pousser la temerité jusqu'à ce point. Les Evêques oserent bien dans un Concile tenu quatre ans après celui-là faire une seconde Monition à S. Louïs, & s'étant rassemblés à Senlis la même année 1235. *mettre en interdit tout ce qui étoit de son Domaine dans la Province de Rheims.* Les Censeurs ont bien raison d'ajoûter qu'on ne sauroit concevoir trop d'indignation contre des paroles aussi injurieuses à la Majesté Royale. Mais c'est l'*Esprit de l'Eglise.* Qu'on trouve une seule occasion où les Evêques aïent fait leur devoir de bonne grace & sans restriction à l'égard des Princes ! Toujours occupez à empieter sur la Jurisdiction temporelle & prêts à mettre la Societé en feu dès qu'on veut mettre un frein à celle qu'ils ont usurpée, à peine a-t-on vû dans quelques rencontres deux ou trois Prélats suivre leur devoir. Ce n'est pas ici le lieu d'en citer des exemples, & de plus, il n'y a point d'Histoires qui n'en offrent un si grand nombre d'éclatans, qu'on ne sait auxquels se fixer, quand on n'en peut rapporter que quelques-uns. N'est-il pas bien étonnant que le P. *Hardouin* ait gardé un profond silence sur de pareilles entreprises? Non sans doute, c'est beaucoup qu'il ne les ait pas ouvertement approuvées, comme il approuve une note de Henri de Sponde, Evêque de Pamiers, qui n'a pas parlé avec tout le respect qu'il auroit dû de la Pragmatique de St. Louïs : l'Editeur moderne des Conciles va encore plus loin que Sponde.

En voilà assez sur ce qui peut blesser les Droits

Droits des Princes dans la Collection du P. *Hardouin*. Il est aisé de sentir que s'il a gardé si peu de mesures sur une matiere aussi délicate, il en aura gardé encore moins sur des matieres qui n'attirent pas toûjours la même attention de la part des Magistrats. Suivons, par exemple, ce qu'il a établi au sujet des Conciles, & nous serons étonnez des erreurs où il est tombé. Il semble selon le P. *Hardouin* que les Conciles n'aïent d'autorité que celle qu'ils tirent de l'approbation des Papes, aussi fait-il confirmer le Concile de Nicée par le Pape Sylvestre dans un Concile tenu à Rome en presence de l'Empereur Constantin, & que les Savans regardent comme une piéce fabriquée après coup; dans un autre endroit il canonise cette horrible proposition: *Nous devrions s'il étoit possible avoir plus de respect & d'attachement pour les Decrets des très-saints Pontifes Romains, que pour les quatre premiers Conciles (Nicée, Constantinople, Ephese, Chalcedoine) puisque les Conciles même n'auroient rien de ferme & de stable, si les Pontifes du Siége Apostolique, n'avoient ordonné par l'autorité Apostolique de les assembler.*

N'est-ce pas encore une erreur de pretendre que les Princes n'ont pas le droit d'assembler des Conciles Nationaux, comme le dit en termes exprès le P. *Hardouin* Tom. V. p. 221. Il faut bien de l'impudence & de la mauvaise foi pour avoir ajoûté que l'usage favorise son sentiment. Qui ignore qu'il y a cent preuves dans les Histoires d'Allemagne, de France, d'Espagne & d'Angleterre, que les Conciles

ont été assemblés dans ces Païs-là par les Souverains? C'en est assez sur une matiere à laquelle la troisieme Observation des Censeurs nous obligera de revenir. Passons à ce qui regarde les Evêques.

Comment le P. *Hardouin* a-t-il pû rapporter un si grand nombre de Brefs de Papes qui enlevent aux Evêques les Droits les plus inviolablement attachez à leur Caractére, sans jamais dire un seul mot qui aille à faire sentir qu'il desapprouve des sentimens si éloignez de la Hierarchie établie par Jesus-Christ, & confirmée par l'usage constant de toute l'Eglise. Il n'est point de subterfuges auxquels il ait honte d'avoir recours, point de fausseté qu'il rougisse d'avancer pourvû qu'il puisse se flatter d'avoir glissé cette opinion; passe encore s'il ne cherchoit des exemples que dans les Siécles posterieurs où l'orgueil des Papes, l'ignorance des Chrétiens, & la lâcheté des Evêques ne les a rendus que trop communs; mais qu'il remonte jusqu'aux premiers tems du Christianisme, où la Jurisdiction étoit reglée d'une façon toute differente de ce qu'elle l'est aujourd'hui; c'est ce qu'il n'y a qu'un homme aussi hardi que le P. *Hardouin* qui eût osé l'entreprendre. Il parle aussi affirmativement d'un Concile tenu à Rome & dans lequel St. Denis d'Alexandrie fut absous, que si tous les Monumens qui sont venus jusqu'à nous, n'enseignoient pas unanimement que l'Evêque d'Alexandrie ne pouvoit pas être jugé à Rome, *en premiere instance*. Peut-être que ces derniers mots des Censeurs ne meriteroient gueres moins d'être

d'être relevez que ceux même du P. *Hardouin*. La pratique constante de l'Eglise dans les premiers Siécles a été que les affaires qui naissoient dans une Province y fussent jugées en dernier ressort, & les Patriarches independans les uns les autres ne reconnoissoient certainement que l'Eglise Universelle assemblée dans un Concile general.

C'est par une suite de ce même esprit qui tend à rendre le Pape Maître absolu de l'Eglise & les Evêques de simples executeurs de ses Decrets, que le P. *Hardouin* allegue un certain jugement rendu à Cesarée en Mauritanie par S. Augustin & d'autres Evêques en qualité de Commissaires du Pape Zozime, & la Sentence prononcée contre trois Evêques; outre que S. Augustin ne dit pas un mot de cette pretendue Sentence, les Evêques ne connoissoient point encore ce Tître de Commissaires du Pape, Titre odieux, & qui semble les degrader: il n'est pas mieux fondé à faire presider S. Cesaire au Concile d'Orange par la delegation du Siege Apostolique: S. Cesaire y presida par son droit de Métropolitain, & ce que le P. *Hardouin* ajoûte n'est pas moins faux, à savoir que l'Archevêque d'Arles fit souscrire & recevoir les Capitules qu'il avoit reçus de Rome. C'est donner une fausse idée de ce qui se passa dans cette Assemblée. De plusieurs articles envoïez de Rome, le Concile en choisit huit qu'il trouva utiles, il rejetta les autres & en fit quelques-uns dont il crut que la Province d'Arles avoit besoin.

A mesure que les Papes sont devenus plus puis-

puiſſans, ils ont redoublé tous leurs efforts pour detruire la jurisdiction Epiſcopale, à meſure auſſi que l'on avance dans la lecture de la Collection des Conciles on ſent que le P. *Hardouin* ſe jette dans de nouveaux excès pour inſinuer, diſſimuler ou même établir ces tentatives de la Cour de Rome; quel nom donner à l'endroit de la Lettre d'Urbain II. à Richer Archevêque de Sens & aux autres Prelats de France, dans laquelle ce Pape leur dit, „ que „ nos Venerables Freres conſiderent comment „ ils peuvent defaire ce qui s'eſt fait par le Siége Apoſtolique, eux qui ſavent que c'eſt à „ lui qu'on peut appeller de toutes parts, mais „ qu'on ne le peut pas de lui à perſonne, puiſqu'ils n'ignorent pas qu'il n'eſt permis qu'à „ lui ſeul de juger de toutes les affaires de „ l'Egliſe, mais qu'il n'eſt ſoumis au jugement de perſonne". Nous ne croïons pas, non plus, ajoûte ce même Pape, „ qu'ils ignorent, que ſans aucun Concile precedent „ le Siége Apoſtolique peut retablir ceux qu'un „ Concile auroit condamnez injuſtement; mais „ que pour lui, perſonne ne peut arrêter l'effet de ſes jugemens.

Mais rien ne prouve plus clairement ce que le P. *Hardouin* penſoit de la ſujettion des Evêques aux Papes que la Note qu'il va chercher dans Odoric Raynaldus ſur ces paroles de S. Cyprien: *Les autres Apôtres étoient aſſurément tels que S. Pierre, & participoient aux mêmes honneurs & à la même puiſſance.* Cet Ecrivain Ultramontain traite ces paroles d'*heretiques* & le

le P. *Hardouin* n'a garde de desavouer une qualification si conforme à ses idées.

Enfin le P. *Hardouin* se déclare en divers endroits contre tout ce qui peut blesser le moins du monde l'infaillibilité du Pape. On sait que Vigile après une mure deliberation en revint à condamner *les trois Chapitres* : C'est ainsi qu'il s'est exprimé lui même dans sa Lettre à Eutychius : *Quant à ce qui a été dit & fait par nous & par d'autres, pour la deffense des trois Chapitres, nous l'annullons par la presente definition.* Quelque precis que soit cet aveu le P. *Hardouin* essaïe de l'affoiblir, soit en voulant faire passer cette Lettre pour une confirmation du cinquieme Concile General, soit en avertissant dans une Note que le P. Garnier avoit prouvé que cette Lettre étoit supposée. Ces tergiversations sont accompagnées d'une insigne mauvaise foi, puisqu'il supprime la Réponse de M. de Marca au P. Garnier que le P. Labbe n'avoit pas osé exclure de sa Collection des Conciles. Le P. *Hardouin* plus hardi n'avertit pas même que M. de Marca a refuté la Dissertation du P. Garnier son Confrere.

Il suffit d'avoir une connoissance mediocre de l'Histoire Ecclesiastique pour n'ignorer pas la prevarication d'Honorius que le VI. Concile General condamna en ces termes : *Nous anathematisons Theodore qui a été Evêque de Pharan, & aussi Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre, ces Evêques impies de l'Eglise de Constantinople, & avec eux Honorius qui l'étoit de Rome.* Le P. *Hardouin* oppose froidement à un témoigna-

guage si formel, une Note tirée de l'Edition des Conciles faite à Rome & conçuë ainsi: *Maxime a très-bien justifié Honorius dans sa Conference avec Pyrrhus.* Les Censeurs du P. *Hardouin* mettent toute l'inutilité de ces faux-fuïans dans un beau jour & cela en peu de mots: „Cette Note, disent-ils, n'est pas seulement injurieuse au Concile, mais elle attaque en même tems le sixieme & le VII. Concile; elle attaque aussi le Pape Hadrien II. qui dans le troisieme Discours qu'il fit dans le Concile Romain, où il presidoit, lequel fut lû & approuvé dans la Session VII. du même huitieme Concile de Constantinople, ne fait pas difficulté de dire au sujet d'Honorius, que c'est du consentement du Siége Apostolique, qu'il a été condamné. D'ailleurs par cette Note on rend également odieuse la declaration que les Papes depuis le VI. Concile faisoient après leur élection dans la ceremonie de leur Sacre, en cette maniere. *Nous detestons & condamnons les Auteurs de la Nouvelle Heresie, savoir Sergius, Pyrrhus, Paul, & Pierre, Evêques de Constantinople & avec eux Honorius.* Comme ces témoignages l'emportent de beaucoup sur la deffense que S. Maxime fit en faveur d'Honorius, avant l'Anatheme que le VI. Concile le prononça contre ce Pape & contre les autres Monothelites, il est à propos que la Note touchant la Conference de S. Maxime soit retranchée.

* Il est triste que l'Ouvrage que M. de Marca

* Rem. du J.

Marca préparoit sur la faute d'Honorius n'ait pas été achevé: le sentiment de cet habile homme étoit que ce Pape n'avoit jamais soutenu l'Hérésie des Monothelites, mais que sa negligence & même sa connivence aiant laissé faire à l'erreur des progrès, que sa fermeté eût reprimé, le VI. Concile avoit eu raison de l'anathematiser (*a*). Cette affaire d'Honorius lui avoit fait concevoir le projet d'un autre Ouvrage dont il ne reste qu'un fragment très-court (*b*), c'étoit d'examiner en quelles occasions les Evêques croïoient autrefois pouvoir souffrir des expressions équivoques pour éviter les suites des divisions que les disputes ont toûjours amenées.

Mais ce n'étoit pas assez d'avoir pris la deffense de deux Papes dont la chute embarasse infiniment les deffenseurs de l'Infaillibilité, le zèle du P. *Hardouin* va plus loin, il veut établir directement cette opinion. C'est ce qui lui fait ajoûter une Note au moins indiscrete à la plainte raisonnable que les Ambassadeurs des Princes au Concile firent, *qu'on verroit peut-être se fortifier cette pernicieuse erreur parmi le peuple de Dieu, qu'un seul homme dès qu'il sera élevé à la dignité de Pape, puisse gouverner l'Eglise & la Chrétienté, comme il lui plait & à sa volonté.* Le P. *Hardouin* dit froidement à l'occasion de ce passage, *mais c'est pourtant à ce seul homme qu'il*

(*a*) V. *la Vie de M. de Marca* par M. Baluze Chap. LXX. pag. 27. 28.

(*b*) Lib. III. *de Concordia Sacerdotii & Imperii* Cap. XIII. pag. 303. 304.

qu'il a été dit, j'ai prié pour vous, afin que vôtre foi ne manque point.

Le troisieme Chef d'accusation que ces Messieurs lui intentent n'est pas moins grave que le précedent. C'est de degrader d'une part les Conciles Generaux & d'autres monumens respectables, tandis que de l'autre il fait entrer dans sa Collection des Actes qui n'ont d'autre autorité que celle qu'il essaïe inutilement de leur donner.

Il n'est pas bien difficile de donner des preuves de ces justes plaintes, & quant à celles qui concernent la dégradation des Conciles, il ne faut que s'arrêter au Tome VIII. où tout ce qui peut affoiblir l'authenticité des Conciles de Constance, de Basle & de Pise est ramassé avec art, & tout ce qui peut faire valoir les Conciles de Ferrare, de Florence & de Latran est soigneusement étalé. Le détail sur ces différens Articles nous meneroit nécessairement trop loin & ne seroit pas fort utile. Ce sont toutes les mauvaises raisons que les Schelstrates & autres Ultramontains ont emploïées, & que les Théologiens François ont refutées d'une maniere qui ne souffre point de Réponse. Il vaut mieux garder le peu d'espace qui nous reste pour certaines piéces particulieres, mais moins connuës que le P. *Hardouin* n'a pas osé supprimer entierement, quelque licence qu'il ait prise à cet égard, mais qu'il tente par toutes sortes de chicanes de décrediter & d'avilir.

Dans le III. Volume il met après le Cardinal Baronius au rang des piéces suspectes la Let-

Lettre de l'Empereur Conſtantin au Pape Leon II. la Réponſe de ce Pape à cet Empereur, & quatre autres Lettres qui roulent toutes ſur le même ſujet, c'eſt-à-dire, ſur la condamnation d'Honorius. Il traite encore plus mal la Lettre au Roi Ervige, c'eſt ſelon lui *une fourbe & une tromperie*. Il faut convenir pourtant que l'Editeur eſt encore plus hardi à rehabiliter des morceaux qu'une ſaine Critique a proſcrits, & auxquels il n'y avoit plus dans un Siécle auſſi éclairé que le nôtre que le P. *Hardouin* qui put ſervir d'Apologiſte. Tels ſont les Canons nommez Arabesques, le Concile de Rome, tenu par le Pape Sylveſtre, l'Article VII. de la Lettre du Pape Vigile, le Privilege de S. Medard, le Decret de Boniface IV. les quatre-vingt Capitules donnés par le Pape Hadrien I. à Angilram, Evêque de Mets, la Lettre de Benoît III. pour confirmer les Privileges de l'Abbaïe de Corbie, & pluſieurs autres que nous obmettons à deſſein pour ne pas trop allonger cet Extrait Mais ce que nous ne paſſerons point ſous ſilence, ce ſont les Obſervations des Cenſeurs du P. *Hardouin* au ſujet de ce qu'il dit de la Donation de Conſtantin, des fauſſes Decretales des Papes, & de la Collection des Conciles d'Iſidore Mercator; rien ne peut être plus utile pour bien connoître le P. *Hardouin*, & pour entrer dans l'eſprit qui l'a animé dans ſes études & dans ſes Compoſitions.

Ce Pere n'a jamais pû prendre ſur lui de déclarer net que la Donation de Conſtantin fût une Piéce Apocryphe: d'abord il dit ſimplement

„ qu'encore qu'elle ſoit dans la Collection „ d'Iſidore; il s'abſtient de la rapporter, parce „ qu'elle ne convient pas au ſujet & ne ré„ pond point au titre de l'Ouvrage": Mais enfin aïant occaſion d'inſerer dans le Tome VI. la Lettre de Leon IX. à Michel, Patriarche de Conſtantinople, & à Acace, Evêque d'Acride en Macedoine, dans laquelle il y a une Copie de cette Donation, le P. *Hardouin* ne ſauroit ſe réfuſer plus long-tems la ſatisfaction de faire part au Public d'un Acte de cette importance, il le fait imprimer tout au long, & il faut ſans doute lui tenir compte de ce qu'il n'a pas entrepris d'en prouver l'authenticité, plûtôt que le condamner de n'avoir pas dit un mot qui puiſſe y donner la moindre atteinte.

Pour les fauſſes Décretales des Papes il s'exprime ſi diverſement que qui ne ſauroit pas à quoi aboutiſſent toutes les expreſſions ambigues en cas pareil, ſe trouveroit embarraſſé de dire ce qu'il en penſoit. „ Il ne parle de quelques„ unes, diſent les Cenſeurs, qu'en diſant que „ des perſonnes d'érudition & Catholiques „ même, qu'il nomme quelquefois, les tien„ nent pour ſuſpectes, ou en parlent ainſi. Il „ en taxe d'autres comme des Piéces que „ les mêmes perſonnes eſtiment, penſent, „ diſent, croïent ſuppoſées & falſifiées ou qui „ le paroiſſent. Il s'explique plus nettement à „ l'égard d'un petit nombre, dont il dit qu'el„ les ſont fauſſes, ajoûtant pour une de celles„ ci, *que c'eſt au jugement du P. Petau.* Enfin, „ il y en a qu'il laiſſe ſans Note. Il n'eſt pas

„ ai-

„ aisé de dire pourquoi il fait ces distinctions &
„ ce discernement, & il n'est pas moins dif-
„ ficile de comprendre, comment après avoir
„ assuré, comme on l'a déjà remarqué, qu'il
„ n'y a point de Collection plus sure & plus
„ digne de foi, que celle d'Isidore, il en fait
„ ensuite si peu de cas qu'il avouë que les De-
„ crets du Pape Luce ne sont pas moins sup-
„ posez que les autres marchandises d'Isidore,
„ & que ceux du Pape Caïus ont été aussi sup-
„ posez par Isidore comme les autres.

C'est cependant cette Collection d'Isidore dont il avoit dit d'abord: „ Il n'y a aucune Col-
„ lection des Conciles plus ancienne que celle
„ d'Isidore; & après celle de Denis le Petit, il
„ n'y en a point de plus certaine & de plus di-
„ gne de foi.

Passons à la quatrieme Observation des Censeurs: Elle attaque le P. *Hardouin* pour avoir par affectation ou par négligence soustrait un grand nombre d'Actes des Conciles, de Lettres des Rois & des Papes, & d'autres Ecrits qui ne meritent pas d'être desavoués, concernant les droits, les usages & les libertez des Eglises, & qui servent au maintien & à la deffense de l'autorité Episcopale. Les Censeurs ne se sont pas contentez de cette remarque generale, ils ont donné à la fin de chaque Volume une Liste des Piéces qu'il eût été nécessaire de joindre à la Collection des Conciles pour la rendre plus complette que ne le sont toutes celles que nous avons vuës jusqu'ici. Cette Liste est une preuve convainquante de l'habileté de ces

Meſſieurs, & l'on ne ſauroit douter après l'avoir examinée avec attention & de la mauvaiſe foi du P. *Hardouin*, qui lui a fait ſupprimer des Actes, qu'il connoiſſoit, & de la temerité avec laquelle il avoit entrepris un Ouvrage, infiniment au deſſus de ſes forces. Il ne s'agiſſoit pas là de corrections à derober & à hazarder, ou de Medailles à expliquer par des conjectures qui font quelquefois plus d'honneur à meſure qu'elles ſont plus bizarres. Il falloit un fonds d'érudition Eccleſiaſtique & Hiſtorique, qui manquoit au P. *Hardouin*; on ne ſauroit diſconvenir que les Cenſeurs qui ont donné leur Avis ſur les Piéces qui auroient dû entrer dans ſa Collection, n'aïent rendu un plus grand ſervice au Public en peu de pages, que le Collecteur n'avoit fait dans ſes XII. Volumes *in Folio*, où l'on ne trouve rien de plus important que ce que l'on avoit déjà dans les Editions précedentes, & où pluſieurs piéces qui étoient dans ces Editions ne ſe trouvent pas.

* On a ſuppléé en partie à ce défaut dans la Nouvelle Edition des Conciles qui ſe fait actuellement à Veniſe & dont nous avons déjà vû les deux premiers Volumes. L'Editeur qui eſt M. Coleti, déjà connu par la Nouvelle Edition de l'*Italia Sacra* d'Ughelli, a pris pour le fonds de ſon Recueil des Conciles celui des PP. Labbe & Coſſart, & tirant de tous les côtez ce qui peut lui fournir des ſupplémens néceſſaires, il nous fait enfin eſperer une Edition des Conciles, auſſi bonne qu'on la peut eſperer en Italie;

* Rem. du J.

lie; cependant après avoir examiné ces deux premiers Volumes à côté du Catalogue d'omissions dressé par les Censeurs du P. *Hardouin*, nous sommes forcés d'observer que ces Messieurs ont eu connoissance de beaucoup de piéces qui ont échapé aux recherches de M. Coleti, ce qui nous confirme dans l'idée où nous sommes qu'il n'y a que des François en état de remplir à l'égard d'une Edition des Conciles, les souhaits du Public. On sentira mieux ce que nous disons quand l'Editeur de Venise en sera à ces Siécles si fameux par les démêlez des Papes avec les Souverains, & où les Schismes en causant tant de scandales ont donné lieu en même tems d'éclaircir les questions de l'autorité temporelle & Ecclesiastique d'une maniere peu favorable aux pretentions Ultramontaines.

Enfin les Censeurs du P. *Hardouin* lui reprochent d'avoir adopté soit dans le corps du Livre, soit dans les Notes & la Table, les Dissertations, les Traités, les Remarques des Auteurs les plus outrez pour l'autorité chimerique des Papes, tels que Cajetan, Torquemada, Binius & autres, tous fort entêtés & la plûpart très-ignorans. Ces Messieurs prouvent avec évidence combien leurs plaintes sont justes en faisant des remarques particulieres sur la VI. Table, dont il faut toûjours se souvenir que le P. *Hardouin* a donné les propositions comme autant de maximes tirées des sources les plus pures & de principes qu'on ne peut revoquer en doute sans faire soupçonner sa foi. Ces propositions se trouvent pourtant ren-

fermer tous les ſentimens les plus oppoſés à la Hierarchie & au bon ordre.

Nous finirons cet extrait en remarquant que l'exactitude des Cenſeurs s'étoit étenduë juſques ſur l'Epître dedicatoire au Roi; ils avoient été d'avis qu'on la ſupprimât, & quoiqu'ils n'en apportaſſent point de raiſons, ils crurent que le Parlement qui les devineroit aiſément, ne feroit pas difficulté, d'avoir égard à leurs reflexions & il n'eſt pas bien difficile de voir ce qui les portoit à cette demande. L'Epître dedicatoire des Conciles eſt proprement une Apotheoſe de la Conſtitution; elle repréſente les Evêques qui avoient refuſé de l'accepter purement & ſimplement, comme des hommes qui s'étoient écartés de la foi, & l'Auteur diſoit nettement au Roi qu'il eſperoit que ce qui reſtoit de refractaires ſeroient bien-tôt rappellez à l'unité. Le P. *Hardouin* ſavoit ſans doute les meſures que l'on prenoit pour que ſes eſperances fuſſent remplies; mais ce qui étoit bon du tems de Louïs XIV. ceſſa de l'être auſſi-tôt après ſa mort, & le Parlement ordonna la ſuppreſſion de cette Epître. Dans la ſuite elle eſt redevenuë à la mode & y eſt encore à preſent.

On peut conclure hardiment de ce que nous avons rapporté de cet Avis des Cenſeurs qu'il eſt néceſſaire à tous ceux qui ſe ſervent de la Collection du P. *Hardouin*, & qu'il n'eſt pas même inutile aux perſonnes qui ont celle des Peres Labbe & Coſſart. On peut joindre à cet Avis les remarques pleines d'érudition &

de

de bon ſens que M. Salmon a faites ſur l'Ouvrage du P. *Hardouin* dans ſon excellent *Traité de l'Etude des Conciles* (*a*).

(*a*) *Part.* II. *Art.* XIII. Joignez-y M. Fabricius Tom. XI. *Bibliot. Græca* pag. 123. & ſeqq.

ARTICLE VIII.

IMAGES *des* HEROS *&* *des* GRANDS HOMMES *de l'Antiquité deſſinées ſur des Medailles, des Pierres Antiques & autres anciens Monumens, par* JEAN-ANGE CANINI, *gravées par* PICART LE ROMAIN, &c. *Avec les Obſervations de* JEAN-ANGE, *&* MARC-ANTOINE CANINI, *données en Italien ſur ces Images, diverſes Remarques du Traducteur & le Texte Original à côté de la Traduction.* A Amſterdam chez B. Picart & J. F. Bernard. MDCCXXXI. *in* 4. pagg. 377. & 115. Figures.

LE Traducteur que l'Epître dedicatoire à M. Dorville (*a*) nous apprend être M. de Chevrieres, Auteur d'une Hiſtoire d'Angleterre eſtimée, remarque d'abord qu'il y a peu d'Ouvrages auſſi utiles que ceux qui repreſentent au naturel les Images des grands hommes; leurs Portraits, dit-il, nous rappellent

(*a*) Profeſſeur en Hiſtoire & en Belles Lettres dans l'Ecole Illuſtre d'Amſterdam.

lent le ſouvenir de leurs vertus & il eſt bien difficile que cette vûë n'excite pas en notre ame, la noble émulation de leur reſſembler; il ajoûte que c'eſt à cette raiſon que l'on peut attribuer le ſuccès de la plûpart des Recueils où l'on a raſſemblé avec quelque ſoin les images des Heros & des Hommes Illuſtres de l'Antiquité.

Le nombre des Livres de cette eſpéce eſt plus grand que l'on ne croit communément; celui de Fulvius Urſinus qui n'eſt pas commun merite en ce genre une conſideration particuliere, & quoique ſes Explications ne ſoient pas exemptes de fautes, qu'il en ait même commis une aſſez groſſiere pour un homme comme lui en prenant une Image de Jeſus-Chriſt pour celle d'un Conſul Romain (*a*), il eſt vrai de dire, que ceux qui ont eſſaïé depuis ce ſavant Italien de joindre des éclairciſſemens aux Portraits des Heros de l'Antiquité, ne lui peuvent être comparez. Nous n'excepterons point M. Gronovius, le Fils, qui a raſſemblé & expliqué dans le premier Volume du Threſor des Antiquités Grecques pluſieurs Monumens de cette nature. Pour l'Ouvrage du Baron Stoſch, on peut dire à la vérité que c'eſt un Livre immortel, mais devra-t-il l'immortalité à la main du fameux Picart, ou bien aux remarques de l'Antiquaire Romain qui y a eu la principale part, c'eſt ce qu'il paroit que le Public

(*a*) V. Rutgerſii *Variar. Lectionum* Cap. I. pag. 6. 7.

blie a déjà jugé en faveur du premier.

Pour venir à celui qui doit faire le ſujet de cet Article, la Préface nous apprend qu'il a paru en 1669. *in Folio. Jean-Ange Canini* joignoit à une aſſez grande connoiſſance de l'Hiſtoire ancienne & de la Mythologie le talent de deſſiner les Pierres gravées & les Medailles avec une legereté de main admirable. Il avoit ſurtout l'art peu commun de conſerver toute la fineſſe des airs de tête de l'Antiquité. Tout ce que l'on ſait de ſa Vie ſe reduit à cette ſeule circonſtance, qu'étant venu en France à la ſuite du Cardinal Flavio Chigi il fut introduit chez M. Colbert, qui le reçut avec cette bonté qui lui étoit ordinaire pour les perſonnes qu'il croïoit capables de contribuer à l'avancement des Lettres & à la gloire de Louïs XIV. Canini lui fit part du projet de ſon Recueil, que M. Colbert l'exhorta de rendre digne d'être preſenté à ce Prince. Touché de cette eſperance il le promit & ne ſongeoit après ſon retour à Rome qu'à remplir un engagement, ſi honorable pour lui, lorsque la mort l'enleva au milieu de cet Ouvrage. Par bonheur qu'il avoit déjà fait graver par Etienne Picart le Romain & Guillaume Valet, deux des plus habiles Maîtres du Siécle paſſé, la plus grande partie des monumens qui y devoient avoir place & que la plûpart des Explications étoient composées. Son Frere Marc-Antoine prit ſoin de ce qui reſtoit à faire, & acheva de le mettre en état de ſupporter l'examen des Critiques les plus rigides, qui ne lui ont pas toû-

jours rendu justice à cause de quelques défauts auxquels on a eu soin de remedier dans cette derniere Edition, qui peut passer pour l'une des plus magnifiques qui ait paru depuis longtems dans ces Provinces.

Ces défauts étoient des fautes d'impression sans nombre & telles que le sens en étoit souvent alteré. Les passages des anciens Auteurs avoient principalement souffert de la négligence des Editeurs ; & l'on pouvoit dire enfin que le papier noir & mince ôtoit aux gravures la plus grande partie de leur beauté. La delicatesse des Lecteurs n'a plus lieu d'être blessée de ces imperfections. M. de Chevrieres a mis ordre à la premiere en retablissant avec soin sur les Textes Originaux les Citations de Canini; la peine que Picart a prise d'un autre côté de retoucher toutes les planches, & la beauté du papier sur lequel elles ont été tirées donne un prix à cette nouvelle Edition que la precedente n'avoit point. A l'égard de ce dernier avantage un coup d'œuil suffit pour le remarquer ; l'autre demande une confrontation que peu de personnes ont la commodité ou la patience de faire. Nous l'avons fait, & nous pouvons assurer que le nouvel Editeur ne s'est point trop avancé en insinuant modestement la difference qui est entre les deux Editions. Quoique notre intention ne soit pas de faire l'*errata* de la premiere nous donnerons quelques preuves de l'ignorance ou du peu d'attention de ceux qui en avoient pris soin. P. 118.

On a rétabli le commencement du passage de Vir-

Virgile *namque videbat uti* &c. ſans quoi il étoit aſſez difficile de voir à quoi l'Auteur faiſoit alluſion. P. 70. Il n'étoit pas poſſible d'entendre la Traduction d'un paſſage de Plutarque qui eſt à preſent fort claire de la maniere dont on la lit dans la nouvelle Edition. Il en eſt de même de divers endroits qu'on peut voir aux pagg. 12. 74. 80. 225. 364. 376. La faute la plus ſinguliere qui eût échapé aux premiers Editeurs étoit celle qui métamorphoſoit pag. 120. les *Giochi Gimnichi* en *Giochi Civichi*. En voilà aſſez pour faire ſentir en partie combien cette nouvelle Edition eſt ſuperieure à la précedente. M. Picart l'a encore enrichie du Portrait de ſon Pere & le Traducteur de Remarques Geographiques & d'Obſervations ſur l'Antiquité qui ne feront pas inutiles à ceux qui entreprendront la lecture de cet Ouvrage ſans être verſés dans la lecture des Traitez de cette eſpece.

Il faut venir à preſent au fonds même des Explications de Canini & en tirer quelques traits qui puiſſent faire juger combien elles ſont dignes de l'attention de ceux qui étudient l'Antiquité dans les Monumens qui nous en reſtent, & que la barbarie a épargnez. Ces Monumens étant ici en trop petit nombre & en même tems d'une nature trop differente pour qu'on puiſſe les rapporter commodement chacun à leur claſſe, nous les choiſirons au hazard. Entre un grand nombre de Portraits d'Alexandre que Canini avoit deſſinez, il en choiſit quatre preferablement aux autres, tant à cauſe de la difference des traits du viſage, que parce qu'il

qu'il n'y en a pas un qui ne lui fournisse l'occasion de faire part à ses Lecteurs de recherches curieuses, il fait d'abord quelques reflexions sur la delicatesse de ce Prince, qui ne lui permit jamais de souffrir que des ouvriers mediocres travaillassent à rendre ses traits & il regrette sur tout le Tableau d'Apelles où Alexandre étoit si ressemblant que son Cheval se mit à hennir à cette vuë, preuve évidente qu'il reconnoissoit son Maître. Cette Histoire rapportée un peu trop legerement par Pline (*a*) mais digne de tenir sa place parmi les Fables dont l'Histoire Diverse d'Elien est remplie (*b*), prouve au moins l'idée qu'on avoit de l'habileté du Peintre & ne permet pas de douter qu'il n'eût réüssi à attraper la Physionomie d'Alexandre. Elle est certainement reconnoissable dans la Medaille d'argent d'où Canini a tiré la premiere tête de ce Conquerant. Son casque plat au haut & tout autour doit attirer la principale attention des curieux, il saillit si considerablement du contour de la tête, que *Canini* ne craint point d'assurer „ que la partie du casque „ placée sur le front, doit descendre sur le „ visage en guise de visiere; d'autant plus „ qu'on apperçoit une petite élevation à l'en„ droit du nez, & des trous pour les yeux. Cette conjecture est non seulement confirmée par les figures qui sont dans un Ms. d'Arrien de la Bibliotheque Vaticane où les Cavaliers sont

(*a*) *Liv.* XXXVII. *Hist. Nat.* Chap. I. *Liv.* VII. Chap. 5t.
(*b*) *Hist. Varia* Lib, II.

sont armés conformement à ce que l'on vient de dire, mais encore par la vûë de plusieurs grands casques qui font un tour très-étendu au delà de la tête, comme s'ils étoient de cuir crû de Bœuf (*a*). Divers endroits d'Homere déposent en faveur de l'ancienneté de cet usage, & joint au passage de Dion rendent l'Explication de *Canini* fort vraisemblable; & lui donnent un degré d'autorité qu'elle ne tireroit certainement pas des Figures du Mſ. d'Arrien. A l'exception de celles qu'on trouve dans un petit nombre de MſI. très-anciens, les autres ne sont que des caprices de Peintres & des embellissemens sur lesquels il n'y auroit pas de sagesse à fonder un sentiment. On voit sur le revers de cette Medaille le Cheval Pegase, Symbole ordinaire des Corinthiens, [mais qui pourtant ne leur étoit pas si particulier que d'autres Villes de la Grece ne l'aïent fait graver quelquefois sur leurs monnoïes, comme on le peut voir dans Spanheim & dans Vaillant.] Cet usage venoit de Bellerophon Roi de Corinthe selon Pausanias, & d'Ephyre selon Homere, qui avoit reçû le Cheval Pegase dompté & armé par Minerve. Une autre raison du respect des Corinthiens pour cet animal aîlé étoit que la Fontaine d'Hippocrene qu'il avoit fait sortir de terre d'un coup de pied se trouvoit dans leur territoire. Nous ne ferons point un crime à *Canini* d'avoir traité si superficiellement cette matie-

(*a*) Lib. LXXVII. *Hist. Rom.* in vita Anton. Caracallæ.

tiere, mais nous ne pouvons pas lui paſſer de mettre ſur le compte d'Homere la pretenduë Royauté de Bellerophon à Ephyre. Glaucus n'en dit mot dans cette longue Converſation qu'il a avec Diomede (*a*) qui donne le tems aux deux partis de ſe repoſer un moment. *Canini* remarque en paſſant que Pierius Valerianus veut que Pegaſe ſoit l'emblême de la bonne reputation (*b*), Boëce & Alciat entendent la bonne conduite & la Prudence. Nous nous declarerions d'autant plus volontiers pour ce dernier ſentiment, qu'Homere l'appelle ἀγαθὰ φρονέοντα δαΐφρονα (*c*).

L'Explication de la ſeconde Medaille d'Alexandre eſt faite avec plus de ſoin, & non ſeulement les recherches ſur les attributs avec leſquels ce Prince y eſt repreſenté, ſont plus profondes, mais elles ſont avec cela plus appuiées ou de paſſages formels ou de conjectures probables. La tête d'Alexandre paroit ornée d'un caſque garni de cheveux, avec un griffon deſſus, un foudre deſſous & vis à vis du viſage eſt écrit ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ. Au revers eſt un Lion au deſſus duquel on voit une maſſuë, au deſſous le mot ΚΟΙΝΟΝ & autour ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ, *pour marquer*, dit Canini, *que la Communauté des Macedoniens avoit fait frapper cette Médaille en l'honneur d'Alexandre*

(*a*) *Iliad.* ζ' V. 145. ſuiv. V. Didyme ſur cet endroit qui dit après Aſclepiade que Neptune donna le Cheval Pegaſe à Bellerophon. Strabon eſt encore d'un autre ſentiment, Lib. VIII. Γεωγρ. p. 582.

(*b*) Lib. IV. *Hierog.* (*c*) *Ubi ſup.* V. 162.

xandre. Nous remarquerons d'abord que l'Explication que cet Auteur donne au mot ΚΟΙΝΟΝ, peut être conteſtée avec quelque fondement & qu'il y a beaucoup d'apparence que ΚΟΙΝΟΝ eſt ici un adjectif, & que le mot de ΘΕΙΟΝ ou plutôt de ΚΛΕΟΣ y ſera ſouſentendu; on ſait qu'Alexandre affectoit de paſſer pour une Divinité & que ſes Peuples moins farouches que Callisthene ne lui en refuſerent, ni les honneurs, ni le titre. Ainſi ce ſera ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΘΕΙΟΝ où ΚΛΕΟΣ, *Alexandre Divinité commune* ou l'*honneur commun* des Macedoniens. A cela près, les autres Explications de ce qui ſe trouve ſur cette Médaille paroiſſent inconteſtables. Du côté Paternel Alexandre tiroit ſon origine d'Hercule par Caranus premier Roi de Macedoine, ce qui a porté la plûpart des Antiquaires à ſoutenir que par alluſion à ce Heros, ils avoient mis l'inſtrument de ſes victoires ſur leurs Medailles. Quant au foudre, il denote le ſonge d'Olympias Mere d'Alexandre, qui dans le tems qu'elle étoit enceinte de ce Prince, rêva qu'elle mettroit au monde un foudre qui allumeroit un grand feu qui conſumeroit une étenduë immenſe de Païs. *Canini* ajoûte que peut-être les adulateurs de ce Prince ont voulu lui attribuer les Armes de Jupiter dont il vouloit qu'on le crût fils, de la même façon qu'Apelles, ainſi que l'a rapporté Plutarque, l'avoit peint le foudre à la main. Le Gryphon ne cauſe aucune peine à *Canini.* Ces animaux étoient conſacrez aux Dieux, à qui Alexandre

dre affectoit en toute occasion de s'égaler (a). D'ailleurs, ils passoient pour avoir la garde & la dispensation des Thresors; & qui en avoit plus qu'Alexandre? Il faut avouer que quand on lâche la bride à son imagination, il n'y a rien qu'on ne fasse aisément quadrer à ce qu'on a lû. Qui nous empêche de dire que ce griffon étoit en mémoire des Païs fertiles en bêtes feroces qu'Alexandre avoit vaincus, ou bien que c'étoit pour se rendre plus terrible un jour de Combat ; simplement peut-être parce qu'il trouvoit que cette Figure ornoit mieux son casque que celles qu'il eût pû choisir; peut-on assurer que ce ne soit pas une simple fantaisie d'ouvrier ? Combien d'autres conjectures n'entasseroit-on pas, qui seroient toutes aussi probables, & dont chacune pourroit amener quelques traits d'érudition.

Les deux dernieres Medailles d'Alexandre ont l'une & l'autre quelque chose de particulier. L'une montre ce Prince avec un casque semblable à celui qu'il portoit au passage du Granique. „Il étoit remarquable, dit Plutarque, „ à son Bouclier, & au Pennache qui ombrageoit son casque, aux deux côtés duquel „ s'élevoient comme deux Aîles d'une grandeur merveilleuse & d'une blancheur éblouïssante". Le Serpent dont la tête est levée & le reste du corps forme un cercle, donne lieu à *Canini* de rassembler tout ce qu'il sait sur les Serpens, & il est certain qu'il met bout à

(a) V. Athenée Lib. XII. *Deipnos.* Cap. 8.

à bout un certain nombre de faits que tout le monde ne connoit pas ; il eſt vrai qu'on ne ſauroit dire qu'ils ſervent également à expliquer pourquoi il ſe trouve un Serpent ſur le caſque d'Alexandre, il n'y en a que deux qui aillent au fait, en nous apprenant les Amours d'Olympias avec Jupiter, qui venoit lui rendre viſite ſous la figure de cet Animal. On nous dit auſſi qu'il étoit le Symbole de la Vigilance, qu'un Roi ne ſauroit trop en avoir & l'on rapporte là-deſſus le beau paſſage d'Homere où le Songe envoïé à Agamemnon lui reproche qu'il dort trop longtems pour un Prince chargé de la conduite de tant de Peuples, & l'on en conclut que peut-être Alexandre avoit un Serpent ſur ſon caſque pour montrer qu'il connoiſſoit ſon devoir. Nous paſſerons les autres Obſervations que *Canini* a faites ſur ce que ſignifioit le Serpent, ceux qui en ſeront curieux pourront les lire dans le Livre même.

Il n'y a aucune digreſſion dans les éclairciſſemens que *Canini* joint à une pierre qui repreſente Alexandre avec des Cornes. Il fait voir par pluſieurs paſſages d'Auteurs Anciens que ce Prince aiant eu l'orgueil de vouloir paſſer pour Fils de Jupiter Ammon, il prit les cornes de Belier qui étoient l'ornement diſtinctif de cette Divinité (*a*). Athenée y eſt formel (*b*).

La

(*a*) *Herod.* Liv. III. Chap. 3. *Quint. Curce* Liv. IV. *Silius Italicus* Lib. III. *Punic.* Lucan. Lib. IX. *De Bello Pharſ.* &c.

(*b*) *Ubi ſupr.* Lib. XII. Cap. 17.

La penetration de *Canini* lui a fait expliquer d'une maniere ingenieuſe, naturelle, & que nous croïons inconteſtable, une Cornaline ancienne, ſur laquelle eſt repreſentée une femme, dans l'attitude d'une perſonne prête à ſe tuer elle-même. Sa gorge eſt à moitié découverte, une partie de ſes cheveux tombe ſans être liée ſur ſes épaules, le reſte eſt attaché avec un Ruban entrelaſſé de feuilles de lierre. Cette circonſtance conduit d'abord *Canini* à refuter le ſentiment des Antiquaires qui prétendent que cette belle Cornaline repreſente Lucrece, & le porte à croire que c'eſt plûtôt la fiere Callirhoé dont il s'agit. Il eſt inutile de rapporter ſon Hiſtoire qu'on lit ici extraite de Pauſanias & qui eſt auſſi dans les Métamorphoſes d'Ovide.

On peut regarder comme un des plus precieux monumens la XLV. Figure de ce Recueil; c'eſt un jaſpe qui repreſente un jeune homme lequel a ſur la tête un maſque, que l'on reconnoit d'abord à ſon nez camus & à ſes gros yeux à fleur de tête pour Socrate. „ Ce
„ maſque, dit *Canini*, ſe termine à la nuque à
„ peu près comme un caſque; ce qui paſſe au
„ delà paroit avoir la figure d'un Poiſſon, qui
„ leve ſa queuë, peut-être ſont-ce les cheveux
„ de la perſonne entortillez, qui nouez vers
„ le bout avec un Ruban forment un toupet,
„ mais regardez cette tête par le travers, exa-
„ minez-la depuis le creux du nez avec le cra-
„ ne chauve juſqu'à l'extremité de la queuë,
„ vous verrez le viſage de Socrate changé en
„ la forme d'un Poiſſon nageant. La diſpoſi-
„ tion ingenieuſe des cheveux ſur le front du

„ jeune

„ jeune homme forme, en même tems, la bar-
„ be du Vieillard". Il est certain que quelque claire que soit cette description de l'Antique dont il est question, un coup d'œuil est nécessaire pour pouvoir connoître toute la beauté de cette piéce. Ce qu'il y a de plus surprenant est que le visage du jeune homme conserve si fidelement les traits de Socrate qu'on n'y découvre d'autre difference que celle qu'y doit mettre nécessairement la difference de l'age. Ce jeune homme n'est pourtant point Socrate & ce seroit confondre avec lui Theætete Astrologue & Philosophe fameux, dont il est souvent parlé dans le Banquet de Platon. Non seulement le dernier parle des talens de ce jeune homme avec estime & regrette amerement qu'il ait été enlevé à la fleur de l'age, mais il fait une mention expresse & frequente de sa ressemblance avec Socrate. Il seroit certainement difficile sans ces endroits du Banquet d'expliquer la figure dont il s'agit, laquelle est un des beaux restes de la bonne & savante Antiquité. Resserrez par le peu d'espace qu'il est permis de donner à un Extrait, nous sommes contraints de passer des remarques très-savantes & fort curieuses sur le caractere de Socrate. Celles qui suivent sur un marbre qui conserve avec la tête de Silene plusieurs Portraits que *Canini* croit être les visages de Poëtes Bucoliques ou Comiques anciens, ne meritent pas une moindre attention. Il n'a eu garde d'oublier cette Sentence que le bon Silene prononça devant Midas qui l'aïant en son

pouvoir le forçoit de lui repondre : *Le plus grand bonheur*, dit-il à ce Roi, *qui pût arriver à l'homme seroit de ne naître pas; après qu'il a reçû le jour, la mort devient pour lui le souverain bien.* Que l'on ajoûte à cette Sentence l'admirable Discours de Solon à Cresus (a) sur le vrai bonheur de l'homme, qu'on le pese avec toute l'attention dont il est digne, & qu'on juge ensuite si le soin de conserver une vie, pleine, dans la plus brillante situation, de desagremens & de chagrins, vaut la peine que l'on se donne pour en prolonger la durée de quelques instans.

Il y a beaucoup de Romains illustres dont on trouve ici les Portraits. Celui de Ciceron (b), de Marcellus (c), de Brutus (d), d'Agrippa (e), de Hala (f), de Sulpitius (g), de Sylla (h), sont les principaux; à l'exception de ceux de Brutus & d'Agrippa, ce sont tous de simples têtes, où il n'y a aucun ornement qui donne lieu aux moindres recherches. Mais la Cornaline d'après laquelle Brutus a été gravé porte toutes les marques qui peuvent faire reconnoître le meurtrier de Cesar & le vangeur de la liberté mourante. Agrippa paroit aussi dans la Médaille qui le represente orné de cette Couronne navale d'or dont Auguste recompensa sa valeur & ses Victoires. „Entre les marques d'honneur dont Auguste païa les services de

(a) V. le I. *Livre d'Herodote.*
(b) Fig. LXXII. (c) Fig. LXXIII. (d) Fig. LXXI.
(e) Fig. LXXIV. (f) LXVII. (g) Fig. LXIX.
(h) Fig. LXX.

„ de ses Lieutenans, ce sont les paroles de Dion (*a*), „ il donna une Couronne navale „ d'or à Agrippa, distinction que personne n'a „ reçuë avant & après ce Capitaine. Et dans „ la suite le Senat ordonna que tous ceux qui „ marcheroient en triomphe avec une Cou- „ ronne de Laurier, porteroient en même „ tems cette Couronne navale.

On ne sauroit contester l'utilité de ces sortes de Comparaisons des Monumens avec les Auteurs : ils facilitent mutuellement ce que les uns ou les autres ont d'obscur, & le Livre dont il s'agit en fournit divers exemples remarquables. Une Médaille de Philippe (*b*), Pere d'Alexandre, nous montre la forme de la *Causea*. „ C'est une sorte d'armure, dit Charles „ Pascal (*c*), dont les Macedoniens se servent „ d'ordinaire & un habillement de tête pour „ se garantir de la pluïe & de la neige". Il est certain par Athenée (*d*) & par Valere Maxime (*e*), que c'étoit aussi le Diadême Royal dans cette Nation ; ce qui fait ajoûter à *Canini*, après Pascal, qu'apparemment on ajoutoit une Couronne ou quelque autre ornement à la *Causea* que le commun des Macedoniens portoit. Nous sommes surpris qu'il ne fasse aucune réflexion sur ce que la Médaille même de Philippe lui presentoit de lumieres à ce sujet. La *Causea* y est surmontée d'une tête d'Aigle, &

(*a*) Liv. XLIX. de son *Hist. Rom.*
(*b*) Fig. LXXXV. (*c*) Lib. X. *de Coronis.*
(*d*) *Ubi supr.* Lib. XII.
(*e*) Lib. V. *Dict. & Fact. memorab.* Cap. I.

& il y a une Aîle attachée à côté de chaque Oreille.

Nous finirons par quelques remarques, qui n'ont certainement point pour objet de decrediter l'Ouvrage de *Canini*, lequel merite de tenir ſa place dans toutes les bonnes Bibliotheques. La premiere eſt qu'il reſte dix Figures ſans Explication, il eſt vrai qu'à l'exception de la CVI. & de la CVIII. elles n'ont rien qui puiſſe ouvrir le champ à d'ingenieuſes conjectures ou à des éclairciſſemens ſavans. La ſeconde que *Canini* cite un peu trop legerement des Auteurs Modernes dans des circonſtances qui demandent l'autorité d'Auteurs Anciens. Enfin, il y a pluſieurs ſujets ſur lesquels il paroit avoir trop donné à ſon imagination. Nous ne dirons rien de la credulité qu'il témoigne pour le Baptême de Conſtantin par le Pape Sylveſtre, & pour les Lettres d'Abgare à Jeſus-Chriſt. Ces Lettres ſi décriées parmi les Savans viennent d'être rehabilitées par M. Aſſemani avec tant d'érudition, que ceux qui perſiſteront à les regarder comme fauſſes, doivent faire de nouveaux efforts pour refuter les preuves de cet habile homme. Nous les croïons aſſez fortes pour faire impreſſion ſur les perſonnes en qui la crainte de ne paroitre pas trop credules, ne tient pas lieu de toute autre raiſon.

La Verſion Françoiſe de Canini eſt exacte & claire; & c'eſt le ſeul merite auquel un interprête ſenſé doive aſpirer.

ARTICLE IX.

*Memoire intereſſant au ſujet de l'*HISTOIRE DES GUERRES CIVILES, *par Mylord* CLARENDON.

ON peut ſe ſouvenir que dans le premier Extrait, que nous donnames de l'*Hiſtoire* des *Stuarts* par Mr *Oldmixon*, nous ne crûmes pas devoir paſſer ſous ſilence, ce que l'Auteur y diſoit de celle des *Guerres Civiles*. Il prétend que cette derniere a été falſifiée par les Editeurs ; & peu content de donner là-deſſus des conjectures, il allegue des preuves de fait qui peuvent faire impreſſion ſur quantité de Lecteurs. Je ne diſſimulerai point que j'en fus d'autant plus frappé, que j'avois ſouvent ouï dire que l'Ouvrage de Mylord *Clarendon* n'avoit pas été donné au Public tel que ce Seigneur l'avoit composé. Cependant les perſonnes qui m'en avoient parlé de la ſorte, ne ſembloient ſe fonder que ſur de ſimples ſoupçons, ou que ſur des bruits extrêmement incertains. Il eſt ſeulement de notoriété que ces ſoupçons ont été fort repandus en *Angleterre*, & qu'il ne ſeroit pas facile d'en faire revenir tout le monde. Mr. *Oldmixon* eſt pourtant le premier, qui je ſache, qui ait donné à cette affaire un air d'authenticité dont elle étoit depourvuë auparavant. Il l'a debitée, dans

ſon Hiſtoire avec toute la confiance d'un homme qui n'en doute point lui-même; & qui ne veut point que les autres en doutent. Il cite ſes garands; il indique quelques-uns des Endroits qui furent falſifiez; il nomme enfin la perſonne qui commit cette fraude, & celles qui l'y employérent. L'Accuſation eſt des plus graves en elle-même, mais elle l'eſt infiniment davantage, par la profeſſion de toutes ces perſonnes, puis que les dernieres étoient trois Theologiens auſſi diſtinguez par l'éminence de leur ſavoir, que par l'éclat du rang qu'elles ont occupé dans l'Egliſe.

La choſe me parut aſſez importante pour en informer le Public, & je me felicite à preſent de ne l'avoir pas negligée, puis que cela nous a procuré, ſur ce phénomene litteraire, des éclairciſſemens, que, ſelon toute apparence, nous n'aurions jamais eu autrement. Des trois Theologiens, accuſez par Mr. *Oldmixon*, deux ſont morts, & l'un eſt encore vivant. Ce dernier qui eſt Mr. *Atterbury*, ci-devant Evêque de *Rochester*, depuis pluſieurs années refugié en *France*, ne ſut que par le canal de la *Bibliotheque Raiſonnée*, ce qui lui étoit imputé par l'Hiſtorien des *Stuarts*. Ayant appris, par ce moyen, une choſe qui touchoit ſi ſenſiblement ſon honneur, & ne s'en rapportant pas tout à fait au Journaliſte, il fit venir des Extraits de l'Original, afin de pouvoir y répondre avec plus de juſteſſe. Muni de ces Extraits, il les a fait imprimer à *Paris*, avec ſa Réponſe, qui nous paroit ſans replique, ſur tout

tout en ce qui le concerne lui-même. Mais parce qu'une feuille volante se perd aisément, & que d'ailleurs nous avions servi à repandre le bruit de l'infidelité que Mr. *Oldmixon* lui impute, il a cru devoir nous interesser à sa justification. Il nous a donc envoyé sa Piece, accompagnée d'une Lettre par laquelle il nous prie de la traduire, (car elle est en *Anglois*) & de l'inserer toute entiere dans ce Journal. Cette demande est si juste, & si conforme à l'esprit primitif de la *Bibliotheque Raisonnée*, que nous y consentons de bon cœur, & nous nous ferons toûjours un devoir de donner la même satisfaction à toutes les personnes qui l'exigeront avec la même équité. Nous commencerons par la *Lettre* que le Prelat nous a écrite, & nous donnerons ensuite le *Memoire* qu'il a publié pour répondre à Mr. *Oldmixon*.

„ *A l'Auteur de la* BIBLIOTHEQUE
„ RAISONNE'E.
„ *Paris*, Nov. 19. 1731.

„ Mr. je me crois obligé de vous envoyer „ ce que j'ai écrit, & fait imprimer, au sujet „ de l'Histoire de Mylord *Clarendon*. Vous „ en ferez, dans votre Journal, l'usage qu'il „ vous plaira. Si mes desirs regloient la cho- „ se, ils seroient que vous voulussiez bien tout „ traduire, c'est-à-dire, tant les Extraits, que „ les Reflexions que j'y ai faites, puis que ces „ dernieres ne peuvent guere bien être enten- „ duës, sans le reste. Ce fut par votre Jour-

„ nal que j'eus les premieres nouvelles de
„ l'Hiſtoire de Mr. *Oldmixon*, & de la maniere
„ re dont j'y étois traité, de même que d'au-
„ tres perſonnes, qui, non plus que moi, ne
„ le meritoient nullement. Votre procédé,
„ Monſieur, a été plus honnête que le ſien,
„ & en differe à tous égards. Je me promets
„ que vous le continuerez, en mettant ma
„ Réponſe, dans un auſſi grand jour que vous
„ y avez mis ce qu'on m'objecte, ce qui ne
„ ſe peut faire mieux, à mon avis, qu'en joi-
„ gnant le tout enſemble dans votre Jour-
„ nal, s'il y peut trouver place. Je ſuis &c.
„ FRANÇOIS EVEQUE DE ROCHESTER.

Voici le Memoire.

„ *Paris* Octobre 26. 1731.

„ J'ai vû depuis peu l'Extrait de quelques
„ Endroits de l'Hiſtoire d'*Angleterre* par Mr.
„ *Oldmixon*. On dit que le premier de ces
„ endroits eſt tiré de la *Préface* de cette *Hiſ-*
„ *toire*, à la Page 9. Il eſt conçu en ces ter-
„ mes.

„ *J'ai fait mention, en plus d'un endroit de*
„ *cette Hiſtoire, des grandes raiſons qu'il y a de*
„ *ſoupçonner que l'*Hiſtoire de la Rebellion,
„ *telle qu'on l'a imprimée à* Oxford, *n'eſt pas*
„ *le pur Ouvrage de Mylord* Clarendon. *Il eſt*
„ *vrai que ce Seigneur a écrit l'Hiſtoire de ce*
„ *tems-là, & je ne doute pas même que celle*
„ *qu'il a écrite ne ſoit excellente. Mais je crois*
„ *ſavoir de bonne part que les Portraits Hiſtori-*
„ *ques des Rois dont il y parle, étoient fort dif-*
„ *fe-*

„ *ferens de ceux qui se trouvent dans l'Histoire* „ *imprimée à* Oxford, *& dans celle d'*Eachard „ *qui l'a copiée. Je dis ceci sur un oui-dire,* „ *mais cet oui-dire vient d'une personne qui est* „ *au dessus de tout soupçon, & trop illustre pour* „ *être nommée sans permission.*

„ *J'en appelle aussi respectueusement à une* „ *autre personne très-distinguée, pour savoir, si* „ *elle n'a pas connoissance d'un Manuscrit de cet-* „ *te Histoire, qui est encore en nature, & l'on* „ *peut encore demander à un Theologien plein de* „ *vie, s'il n'a pas vû le Manuscrit sur lequel se* „ *fit l'Edition d'*Oxford, *avec les* CHANGE- „ MENS, *& les* interpolations *qu'on y fit en* „ *l'imprimant.*

„ *Je dois ajouter à ceci qu'une personne de dis-* „ *tinction, tant pour le merite, que pour la* „ *qualité, posséde actuellement un Exemplaire de* „ *la premiere Edition* in Folio, *notulé, en plusieurs* „ *endroits, de la propre main de Mr.* Edmond „ Smith, *en son vivant, Membre du College de l'*E- „ glise de Christ *à* Oxford, & Auteur *de l'excel-* „ *lente Tragedie*, de Phedre & Hippolyte *Ce* „ Smith, *qui avoit lui-même alteré le Manuscrit* „ *qu'on imprima, marqua, dans cet Exemplaire,* „ *les* ADDITIONS *qu'il y avoit faites, ainsi qu'il* „ *le confessa par quelques-unes de ses dernieres pa-* „ *roles avant sa mort.* Ces alterations, *écrites* „ *de sa propre main, & faciles à verifier par* „ *ceux qui la connoissent, pourront être produites* „ *en quelque autre rencontre, où l'on devoilera* „ *plus amplement ce Mystère. En attendant,* „ *j'insererai ici, pour la satisfaction du Public,* „ *tou-*

„ *toute une Lettre que j'ai reçuë, après avoir*
„ *écrit le dernier Paragraphe.*

„ *A Mr. ****.*

„ *Monsieur,*

„ *En jettant par hazard les yeux sur quelques feuilles de vôtre Histoire d'Angleterre sous les regnes de la Maison des* Stuarts, *que j'ai vûë chez le Libraire; j'ai trouvé que vous y parlez de l'Histoire de Mylord* Clarendon, *& c'est avec fondement que vous mettez en question si elle est veritablement de ce Seigneur. Pour mettre la chose entierement hors de doute, voici ce que je puis vous en apprendre.*

„ *Mr.* Edmond Smith, *homme bien connu dans le monde savant, vint me voir, dans la Province, vers le Mois de Juin* 1710. *& demeura chez moi jusqu'au moment de sa mort, c'est-à-dire environ six semaines.*

„ *Comme nos Conversations rouloient principalement sur les Lettres, & sur l'Histoire, vous pouvez bien croire que celle de Mylord* Clarendon *ne fut pas oubliée. Lors que nous vinmes à parler de ce Livre, il m'avoua sans façon que l'Histoire que Mylord* Clarendon *avoit écrite étoit fort belle, mais que celle qui paroissoit imprimée sous son nom, est de differentes mains;* qu'elle devoit moins être *appellée son Histoire que celle d'*AL-SMALL, *&* ATTERBURY, *& que ces Messieurs l'avoient employé lui-même à interpoler, & à changer l'Original.*

„ *Il me demanda dans ce moment,* si j'avois le Livre, & *ajouta* que si je l'avois, il me convaincroit, par l'Edition même im-

„ pri-

„ primée, de la verité de ce qu'il m'apprenoit.
„ *Là-dessus je lui présentai l'Edition* in Folio,
„ *& la premiere chose qu'il y chercha, fut le*
„ *Caractere de Mr.* Hampden, *où l'on trouve*
„ *ces mots* (†). Il avoit une Tête capable de
„ former les plus infames projets, un cœur
„ pour les entreprendre & une main pour
„ les executer. *Après avoir lû cet endroit, il*
„ *m'assura que ces* Theologiens l'avoient in-
„ seré. *Je ne vous dirai plus que ceci; c'est*
„ *que non seulement il soûligna cet endroit, pour*
„ *en marquer la falsification, mais encore, que*
„ *pendant le peu de tems qu'il vécut chez moi,*
„ *il communiqua la même chose à quelques cen-*
„ *taines d'autres personnes. Je suis, Monsieur,*
„ *&c.*

„ Dans le second endroit, tiré de la Page
„ 227. du Corps de l'Histoire de Mr. *Old-*
„ *mixon*, cet Historien s'exprime, dit-on,
„ de la maniere suivante.

„ *Nous souhaiterions que Mylord* Clarendon,
„ *ou plûtôt que les Barbouilleurs, entre les*
„ *mains desquels son Ouvrage tomba, n'eussent*
„ *pas touché au Portrait Historique de ce grand*
„ *& de cet excellent homme M.* Hampden;
„ *car*

(†) Mr. *Atterbury* observe, au bas de la Page, dans son Memoire, que les paroles rapportées dans le corps même de l'Histoire sont plus douces que celles qui se lisent ici; d'où il conclut que le Gentilhomme qui a écrit cette Lettre, auroit du prendre garde de ne pas falsifier les paroles d'autrui, pendant qu'il fait un crime à d'autres personnes d'avoir falsifié l'Histoire de Mylord *Clarendon*.

„ *car ils l'ont peint de quelques traits si faux &*
„ *si indignes que cela ne peut venir du premier.*
„ *Voici les paroles.* En un mot, ce qui a été dit
„ de *Cinna*, se peut bien appliquer à *Hampden*,
„ il avoit une tête pour projetter quelque
„ mauvais coup que ce fût, une langue pour
„ le colorer, & une main pour l'executer;
„ c'est pourquoi sa mort fut regardée com-
„ me un grand bonheur pour l'Angleterre.

„ *Les termes me manquent pour exprimer*
„ *l'horreur de cette calomnie, & de cette im-*
„ *posture, non plus que la malice sans égale des*
„ *Theologiens qui ont fourré, dans le Portrait*
„ *Original des traits si affreux. On se servit*
„ *pour le faire de la main de Mr.* Edmond Smith,
„ *Eleve d'*Oxford, *& Auteur de la Tragedie*
„ *de* Phedre & Hippolyte. *Celui-ci confessa,*
„ *en mourant, que parmi un grand nombre d'*al-
„ terations, *& d'*additions *qu'il fit lui-même*
„ *dans l'Histoire* des Guerres Civiles, *par l'or-*
„ *dre du Docteur* Aldrich, *du Docteur* Atter-
„ bury, *& du Docteur* Smallridge, *qui ont été*
„ *successivement Doyens de l'*Eglise de Christ,
„ *cette application du caractère de* CINNA *faite*
„ *à celui de Mr.* Hampden, *en étoit une, &*
„ *que lors qu'il la lut à l'un de ces Theologiens,*
„ *celui-ci lui donna un petit coup sur l'épaule,*
„ *& lui dit, en s'écriant avec protestation,* cela
„ fera l'affaire. *La confession que Mr.* Smith
„ *fit de la chose, & le repentir qu'il témoi-*
„ *gna d'avoir trempé dans cette fourberie, furent*
„ *ses dernieres paroles.*

„ Bonne partie du premier de ces Endroits,
„ &

„ & la Lettre incluſe, a été traduite de mot à „ mot en *François*, & publiée dans un Jour„ nal intitulé *Bibliotheque Raiſonnée des Ouvra„ ges des Savans de l'Europe, pour les Mois de „ Juillet, Août, Septembre* 1730. *Tom. V. I. „ Partie, A Amſterdam chez les Wetſteins & „ Smith* 1730. *Art. V. pag.* 154. *&c.* Après „ quoi le Journaliſte ajoûte la Reflexion ſui„ vante.

„ *Cette découverte fait peu d'honneur aux trois „ Theologiens qui ſont nommez dans la Lettre, „ & qui ont pourtant tenu un grand rang dans „ l'*Angleterre, *& dans la Republique des Let„ tres. Comme Mr.* Atterbury, *ci-devant Evê„ que de* Rocheſter, *l'un des trois, eſt encore „ vivant, il ne ſera pas apparemment inſenſible „ à une accuſation ſi grave; & le public attend „ de lui les éclairciſſemens que l'intérêt ſeul de „ ſa reputation ſemble en exiger. S'il ſe taît, „ dans cette rencontre, il n'y a point de doute „ que la falſification eſt prouvée; & quand même „ il ne ſe tairoit pas, il faut que les éclairciſſe„ mens ſoient bien forts pour detruire ces faits.*

„ Puis que je ſuis interpellé, d'une façon ſi „ ſolemnelle, je me crois dans l'obligation de „ déclarer, qu'en ce qui me concerne, de „ quelque maniere que ce ſoit, la Relation „ précedente eſt entierement fauſſe, & ſans „ fondement, dans toutes ſes parties. Car je „ n'ai jamais vû l'Hiſtoire de Mylord *Claren„ don* en Manuſcrit ni devant, ni après l'im„ preſſion, & je n'en ai même jamais rien lû „ qu'imprimé. Il eſt donc impoſſible que j'aye

„ rien

„ rien eû à démêler, de ce que l'on pretend, „ avec Mr. *Smith*, auquel d'ailleurs je ne me „ fouviens pas d'avoir parlé de ma vie, & que „ je ne fache pas avoir jamais vû que depuis „ l'impreffion de l'Hiftoire. J'efpere donc „ charitablement qu'il n'a point dit en mou- „ rant ce qu'on lui fait dire, ou s'il la dit, il „ m'a fait un grand tort, & il eft mort avec „ un Menfonge à la bouche.

„ Ce témoignage, que je rends à la vérité, „ & à moi-même, eft néceffaire, puis qu'il m'eft „ arrivé de furvivre aux deux autres perfon- „ nes de merite dont on parle. Si elles étoient „ encore vivantes, je ne doute point qu'elles „ ne vouluffent fe laver d'une imputation fi „ noire, & qu'elles ne puffent le faire. Quant „ à l'une des deux, qui eft le Docteur *Small-* „ *ridge*, mort Evêque de *Briftol*, il n'eft pas „ même poffible que fa Memoire demeure „ chargée d'un foupçon de cette nature, parce „ qu'il n'eut aucune part à l'Edition de l'Hif- „ toire, & qu'il n'eut aucune communication „ de l'Ouvrage, non plus que moi, que lors „ qu'il fut imprimé. Je parle là-deffus avec „ confiance, parce qu'ayant été tous deux „ en même tems tant dans le Chapitre de „ *Weftminfter*, que dans l'*Eglife* de *Chrift*, j'ai „ vêcu, avec lui, dans une liaifon intime, par „ le moyen de laquelle j'ai eu toutes les oc- „ cafions poffibles de favoir la vérité de ce „ que j'avance. Mes relations avec le Doc- „ teur *Aldrich*, qui eft la troifieme perfonne „ accufée, n'ont pas été fi grandes. Cepen-

„ dant

„ dant puis qu'on me le demande, je veux bien
„ ajoûter ce qui est parvenu à ma connoiſ-
„ ſance, de la part que lui & d'autres eurent
„ à la publication de cette Hiſtoire.

„ Le Manuſcrit, n'en étant pas, à ce que
„ j'ai ouï dire, écrit fort correctement, on
„ en commit la reviſion aux ſoins de l'Evêque
„ *Sprat*, & du Doyen *Aldrich*. Celui qui les
„ en chargea fut le Comte de *Rocheſter*, qui
„ aida lui même à faire cette reviſion, depuis
„ le commencement jusqu'à la fin de l'Ou-
„ vrage. Deſorte que ſi l'on fit des change-
„ mens, ce dut être du conſentement de ces
„ trois perſonnes. Ils étoient tous gens de
„ probité, & d'honneur, & incapables de con-
„ certer le deſſein d'en impoſer au Public.
„ Ne m'étant trouvé que rarement dans la
„ Compagnie du Comte, je ne puis rien dire
„ de poſitif ſur cette affaire, comme le tenant
„ de ſa bouche; mais l'Evêque, & le Doyen,
„ à chacun desquels j'ai ſuccédé, dans les
„ Doyennez de l'*Egliſe* de *Chriſt*, & de *Weſt-*
„ *minſter*, & dans le Siége de *Rocheſter*, m'ont
„ aſſuré, plus d'une fois, dans les occaſions,
„ que l'on n'avoit ajoûté quoique ce ſoit au
„ Manuſcrit de l'Hiſtoire. Et même le Com-
„ te a proteſté publiquement, de ſon innocen-
„ ce à cet égard, dans la Préface du I. Volu-
„ me, laquelle je tiens être de lui quoique ſon
„ nom n'y ſoit pas. Il y déclare que *les Per-*
„ *ſonnes qui publient cette Hiſtoire*, ce qu'il faut
„ entendre † de lui, & de ſon Frere, comme
„ on

† Ces deux Seigneurs étoient fils de Mylord *Clarendon*, l'Auteur de l'Hiſtoire. *Remarq. du Journ.*

„ on le voit par la ſuite, *n'ont oſé entreprendre*
„ *de faire aucun changement dans un Ouvrage*
„ *de cette nature, qui leur avoit été confié à la*
„ *charge bien exprimée de le faire imprimer tel*
„ *qu'il leur avoit été laiſſé, en quelque tems que*
„ *ce fût qu'on le donnât au Public.*

„ Quand bien ce Seigneur, & les deux autres perſonnes qu'il employa, pourroient „ avoir fait des alterations dans cette Hiſtoire, „ malgré ce que les uns & les autres ont aſſuré du contraire, cependant leur bon ſens, „ ſans parler de leur integrité, les auroit au „ moins empêchez de retoucher ces Portraits „ Hiſtoriques, que l'on convient être ce qu'il „ y a de plus diſtinctif & de plus beau dans „ l'Ouvrage, tout y étant d'un Original que „ l'on ne ſauroit imiter. On y découvriroit „ bien-tôt les traits poſtiches qu'un Pinceau „ moins habile auroit mêlez avec ceux de cette main de Maître. Or je ſuis perſuadé que „ l'œil le plus perçant ne ſauroit voir ici la „ moindre trace d'un tel mélange; non pas „ même dans le Portrait de Mr. *Hampden*, & „ moins encore dans les paroles qui finiſſent „ ce Portrait, & contre leſquelles Mr. *Oldmixon* déclame avec tant de chaleur. Elles „ conviennent parfaitement au ſtile, & au goût „ de Mylord *Clarendon*; elles ne diſent rien „ qui preſente de nouvelles idées; & ne font „ que donner en racourci, ce que l'Hiſtorien „ avoit dit, par-ci par-là, en differens endroits „ de ſes deux premiers Volumes. Quelque „ deſobligeantes que ſoient ces expreſſions, „ on conçoit, qu'elles ont pû très-naturelle-

„ ment

„ ment couler, dans la chaleur de la compo-
„ sition, de la Plume d'un Auteur, qui s'é-
„ toit lui-même opposé, avec zèle, aux vûës
„ de Mr. *Hampden*, & qui en avoit ressenti les
„ tristes effets. Mais que les Editeurs de son
„ Histoire, qui n'avoient eû aucune part à
„ ces Evenemens, ayent pû, soixante ans après,
„ inserer de sang froid, & de pure malice, une
„ addition si inutile, c'est ce qui ne se peut
„ concevoir.

„ Les plaintes que l'on fait contre les Edi-
„ teurs, tant sur cet Article que sur d'autres,
„ auroient dû être faites pendant qu'il étoit
„ possible de les approfondir. A present,
„ elles viennent un peu trop tard, à moins
„ qu'elles ne paroissent mieux soutenuës. El-
„ les sont suffisamment refutées par le carac-
„ tère personnel de ces Editeurs par rapport
„ aux gens qui les ont connus, & par la na-
„ ture des preuves, par rapport à ceux qui ne
„ les ont pas connus. Car, je vous prie,
„ quelle est la Preuve qu'on allegue? C'est
„ un *Oui-dire que l'on tient d'une personne*,
„ *qui est au dessus de tout soupçon*, à ce qu'on dit,
„ *mais trop grande pour être nommée*. C'est de
„ plus un Appel à *une autre personne très distin-*
„ *guée*, *à un Theologien encore vivant*, *&* *à*
„ *une personne de distinction tant pour le merite*,
„ *que pour la qualité*, mais toutes personnes
„ pourtant dont on ne trouve pas à propos de
„ faire connoître les noms. La seule que l'on
„ nomme est Mr. *Smith*, *Auteur d'une Trage-*
„ *die excellente*, & qui à coup sûr n'étoit

„ pas un Auteur d'un rang, ou d'un poids
„ à decrediter une Hiſtoire ſi excellente. Je
„ veux qu'il ait dit ce qu'on lui fait dire;
„ quel fonds peut-on faire ſur ſon témoignage,
„ puis qu'il eſt indubitablement faux, en ce
„ qui concerne deux perſonnes, des trois que
„ l'on attaque, c'eſt-à-dire, le Docteur *Small-*
„ *ridge* & moi, & que par conſequent il y
„ a tout lieu de préſumer qu'il eſt auſſi faux,
„ en ce qui concerne la troiſieme, qui étoit
„ le Docteur *Aldrich*. Il eſt viſible que Mr.
„ *Smith* ne fut point admis au ſecret de l'im-
„ preſſion, puis qu'il a ignoré qui furent ceux
„ que l'on chargea de ce ſoin. Cette particulari-
„ té lui ayant été inconnuë, ſa dépoſition
„ n'eſt pas recevable ſur les autres qui y ſont
„ relatives, & ſpécialement, par rapport au
„ Docteur *Aldrich*, qui avoit été ſon Maître
„ dans l'Egliſe de Chriſt, & pour lequel ce-
„ pendant on ſait ſi bien quelle fut ſon aver-
„ ſion perſonnelle, & les vrayes raiſons † qui
„ la firent naitre, qu'il eſt inutile de s'y arrê-
„ ter. Je m'abſtiens de rien dire de dur, au
„ ſujet d'un homme qui n'eſt pas en état de ſe
„ défendre. Mais il y a encore bien des gens
„ en vie, qui les ont connus tous deux, & qui
„ ſavent combien il eſt improbable, ou plûtôt
„ incroyable, que Mr. *Smith* ait eû la moin-
„ dre part à la Confidence du Docteur *Al-*
„ *drich*,

† Mr. *Smith* peut avoir été zélé pour le parti Whig; je le conjecture ainſi de quelques traits de ſon Epitaphe par Mr. *Adams*. Mrs. *Smith* & *Aldrich* devoient donc être comme le feu & l'eau. *Rem. du Journ.*

„ *drich*, dans une affaire si delicate, & même „ dans quelque affaire que ce fût. Le Gen- „ tilhomme, qui prétend avoir été convaincu „ de la verité de ce que Mr. *Smith* lui disoit, „ & qui se fonde sur ce que celui-ci lui indi- „ qua, & soûligna dans son Exemplaire im- „ primé, les endroits qu'il disoit avoir été *inter-* „ *polez & changez*, par l'ordre des trois Theo- „ logiens, ce Gentilhomme, dis-je, doit avoir „ eû grande envie d'être convaincu. Car au- „ trement il n'auroit pas pris pour Preuve suf- „ fisante, dans un cas de cette nature, la „ simple affirmation d'un tel homme. La dé- „ claration, que l'on dit que ce dernier a faite „ au lit de la mort, a demeuré dans le silen- „ ce pendant près de 20. ans, il y en a près de „ trente que l'on imprima la premiere Partie „ de l'*Histoire des Guerres Civiles*, & il y a „ même long-tems que sont mortes toutes les „ personnes que l'on dit à raison ou à tort, „ avoir eû part à l'impression de l'Ouvrage. Il „ n'y a que moi de vivant. Etant à *Montpel-* „ *lier* pendant que Mr. *Oldmixon* écrivoit, il „ étoit très-possible qu'à cette distance des „ lieux, & vû sur tout, que comme cet Au- „ teur le sait, la porte des correspondances „ pour savoir ce qui s'écrit sur mon compte „ en *Angleterre*, ne m'est pas fort ouverte, il „ étoit, dis-je, très-possible, que je n'enten- „ disse jamais parler de l'accusation qui m'é- „ toit intentée, ou qu'en ayant eû avis, la si- „ tuation de mes affaires ne m'eût pas trop „ pressé à répondre. Si donc on a demeuré si

„ long-tems à produire cette accusation, ce „ n'est pas sans avantage, quand ce seroit „ sans finesse, & si l'on avoit attendu, ou „ que j'eusse été plus éloigné, ou que „ je n'eusse plus été en vie, elle auroit pû „ avoir encore plus aisément le bonheur de „ n'être point contredite, & par consequent „ celui d'être cruë. J'ai vêcu assez long-tems „ pour entendre parler de cet impertinent Con- „ te, & pour y opposer mon témoignage. Je „ me flatte sans vanité, que quelque vieux „ que je sois, je survivrai à la foi qu'on y avoit „ ajoûtée. Un Journal, imprimé en *Hollan-* „ *de*, me donna les premieres nouvelles de la „ maniere dont j'étois traité, & me fournit „ ainsi l'occasion de me justifier, occasion que „ j'ai voulu, d'autant moins, negliger, qu'on „ m'associoit, dans ces mauvais traitemens, „ avec d'autres personnes, d'un haut rang, & „ d'un grand merite, dont la reputation a „ été attaquée pour rendre suspect un des plus „ magnifiques, & des plus utiles Monumens „ de notre Histoire d'*Angleterre*. Si j'étois le „ seul à qui l'on eût fait tort, & que l'on eût „ calomnié, graces à Dieu, j'aurois pû prendre „ patience avec moins de peine, & supporter, „ sans rien dire, les affronts, & les injures. „ Un Ecrivain Etranger en a usé, dans cette „ rencontre à mon égard, avec plus de civilité „ & plus de douceur, que ne l'a fait Mr. *Old-* „ *mixon*, que je ne sache pas avoir jamais of- „ fensé. Je lui pardonne ses termes choquans, „ & ses jugemens temeraires, lui demandant „ pour toute grace qu'il ne se permette plus à

„ l'ave-

„ l'avenir de croire ou de rapporter des cho-
„ ses si desobligeantes, sans en avoir de meil-
„ leurs garands. Les coups qu'il a portez, ou
„ à moi, ou à des morts, qu'il a cru pouvoir
„ insulter avec aussi peu de danger, ne mon-
„ trent point de generosité de sa part, & je
„ dois ajoûter qu'il ne revient aucun honneur
„ à son Histoire, des inutiles efforts qu'il a
„ faits pour décréditer celle de Mylord *Cla-*
„ *rendon*. Cette derniere, de même que son Au-
„ teur, augmentera en merite avec le tems, &
„ sera entre les mains, & dans l'estime de tout
„ le monde, lorsque la censure que Mr. *Old-*
„ *mixon* en a faite avec tant d'injustice, sera
„ oubliée, ou meprisée.

François Eveque de Rochester.

Je ne ferai point de Reflexions sur ce Memoire; j'en laisse le soin à Mr. *Oldmixon*, qui y doit prendre le principal intérêt. Il seroit fâcheux pour lui qu'il n'eût que des Anonymes à produire en témoignage; & peut-être que ses témoins n'oseroient se montrer après une declaration si precise. Si eux & lui se taisent, voilà donc l'affaire vuidée & desormais les bruits que l'on fait courir contre les Editeurs de l'Histoire de Mylord *Clarendon*, doivent tomber éternellement dans l'oubli ou dans le mepris.

Il est vrai qu'avant que d'avoir lû cette réponse de Mr. *Atterbury*, la déposition de Mr. *Smith* mourant m'avoit paru d'un grand poids; car enfin tous les sentimens de la Nature & de la Religion nous dictent le plus profond res-

peƈt pour des Déclarations de la ſorte, & l'on ne peut concevoir, ſans une repugnance extrême, qu'un homme puiſſe être aſſez ſcelerat pour mourir tranquillement le menſonge à la bouche.

Je parle ainſi dans la ſuppoſition que Mr. *Smith* a dit effeƈtivement au lit de la mort ce qu'on lui fait dire dans ce tems-là. Mais Mr. *Oldmixon* eſt-il bien ſûr qu'il tint alors ce langage? On pretend que pluſieurs centaines de perſonnes l'ont entendu tenir au Mourant. Si cela eſt, je m'imagine qu'il y en aura bien deux ou trois, pour le moins, qui auront le courage de le dépoſer dans les formes. D'ailleurs je ne comprends pas bien pourquoi le Gentilhomme qui doit avoir écrit la Lettre, inſerée dans la Préface de Mr. *Oldmixon*, a cru devoir taire ſon nom; car rien n'eſt plus facile que de le ſavoir, deſorte qu'il n'étoit rien de plus inutile que de le cacher. On le trouve écrit tout du long dans un Livre qui parût à Londres en 1723. ſous le Titre de *Regiſtre Poëtique, ou la Vie, & le caraƈtere de tous les Poëtes Anglois.* A la Page 244. du ſecond Volume, on voit que le Sieur *Edmond Smith* mourut à *Hartham*, dans la Province de *Wilts*, chez Mr. *George Duckett*, & qu'il fut enterré dans l'Egliſe Paroiſſiale en 1710. agé de 42. ans.

A R-

ARTICLE X.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

MR. Bowman a publié un Sermon qui fait du bruit. *The Traditions of the Clergy*, &c. C'est-à-dire, *les Traditions du Clergé détruisent la Religion: avec des Recherches sur les fondemens & les raisons de ces Traditions. Sermon prêché à la Visite du Clergé faite à Wakefield dans la Province d'York le* 15. *de Juin* 1731. *par Guillaume Bowman, Maître ès Arts, Vicaire de Dewsbury.* In 8. Il prend pour Texte ces paroles de Jesus-Christ: *C'est ainsi que vous aneantissez la Loi de Dieu par votre Tradition.* D'abord il remarque que c'est le sort malheureux de la Superstition, qu'en voulant rencherir sur la Religion, elle en sappe les fondemens; & qu'ayant enfanté les Traditions, qui ne parlent que d'un zèle aveugle, elle a égalé les Oracles de Dieu aux vaines imaginations des hommes. C'est un artifice, ajoûte-t-il, que les Prêtres de toutes les Religions ont fait valoir pour leur intérêt particulier. C'est par-là que le Clergé de l'Eglise Romaine est parvenu à un si haut degré de puissance & de grandeur. Il a imité les Prêtres Payens qui se faisoient honorer & respecter par le secret qu'ils avoient eu d'imaginer des Augures, des Haruspices, des Sibylles, &c. Mahomet n'a réüssi que par ses prétendues Visions, & par un pretendu commerce avec l'Ange Gabriel. Les Rabins mê-

mes ne se sont soûtenus que par les reveries de leur Talmud. Mais l'Eglise Anglicane qui se vante d'être si pure, si orthodoxe, & si Apostolique, n'oppose-t-elle point ses Traditions à la Loi de Dieu? On auroit, dit-il, de la peine à le croire, si on ne voyoit pas que la plupart de ses Ecclesiastiques, fiers & ambitieux, s'arrogent des prerogatives qui ne sont fondées que sur des Traditions humaines. Il en donne pour preuve ce qu'ils debitent au sujet de leur Mission & de leur Autorité. Mr. Bowman croit que l'Episcopat est d'Institution Apostolique, mais il ne convient pas avec ses Confreres qu'il soit absolument essentiel à l'Eglise de Jesus-Christ. 1. Si l'Ordination épiscopale, dit-il, est une vocation essentielle au Ministere de l'Evangile, il faut que les Apôtres l'aient instituée comme une Ordonnance positive & perpetuelle, & dans ce cas-là ce seroit une condition necessaire & indispensable du Salut: par consequent ils se seroient expliquez là-dessus d'une maniere si claire & si précise qu'on n'en sauroit faire un sujet de dispute; mais on voit le contraire par l'exemple de l'Eglise d'Ecosse, des Eglises Reformées étrangeres, & des Non-Conformistes Anglois. D'ailleurs cette pretension tend à détruire les fondemens du Gouvernement Civil, les Evêques seront independans du pouvoir seculier, & formeront un Etat dans l'Etat. 2. Si l'Ordination Episcopale est une Vocation essentielle pour le Ministere, il faut qu'elle confere à ceux qui la reçoivent, quelques qualitez nécessaires pour en remplir les fonctions. Il est vrai que les Apôtres conferoient des dons extraordinaires par l'imposition des Mains, mais ces dons ont cessé; & voit-on qu'aujourd'hui un homme devienne plus pieux & plus savant, pour avoir été ordonné par un Evêque? Sent-il quelque chan-

changement en lui, & n'a-t il pas les mêmes passions qu'il avoit auparavant? Desorte, conclud Mr. Bowman, que quoique l'Ordination Episcopale soit une excellente institution, elle n'est ni d'ordonnance divine, ni essentiellement nécessaire à l'Eglise Chrétienne. Mr. Bowman s'attache ensuite à faire voir que le Clergé Anglican oppose ses Traditions à la Parole de Dieu, en s'attribuant le pouvoir 1. de faire des Loix & des Canons; 2. d'absoudre & d'excommunier. Sur le premier Article il remarque que lorsque les Chrétiens étoient en petit nombre & qu'ils vivoient sous des Empereurs Payens, leurs Chefs avoient certainement le pouvoir de faire les Loix & les reglemens nécessaires pour le maintien de l'Ordre & de la bienseance. Mais quand les Empereurs devinrent Chrétiens, l'Eglise fut incorporée avec l'Etat; & le pouvoir de faire des Loix retourna à sa source. Il est vrai qu'on laissoit au Clergé le soin des Loix qui regardoient l'Eglise, mais ces Loix ne se faisoient que par la permission du Prince, qui s'en reservoit la confirmation & l'execution. Si les Ecclesiastiques avoient le pouvoir de faire des Loix & des Canons independamment des puissances seculieres, s'ils pouvoient s'assembler quand il leur plait, pour rechercher ceux qui auroient commis quelque faute, & pour regler l'Eglise; bien loin d'être les sujets de l'Etat, ils seroient réellement les Princes & les Seigneurs de la Terre, les Rois des Rois temporels; & qu'est-ce qui les empêcheroit de detrôner les Rois, de faire des Loix contraires aux Loix, & de bouleverser les Nations quand il leur en prendroit envie? 2. Pour ce qui regarde le pouvoir d'absoudre & d'excommunier qu'ils s'attribuent, Mr. Bowman dit que s'ils entendent parlà

le

le pouvoir de recevoir dans leur Société ou d'en exclurre ſur la terre d'une maniere juridique ceux qu'ils veulent; il a déjà fait voir qu'ils n'ont à cet égard-là aucune Autorité que celle qui derive du pouvoir Civil; & que cela paroit auſſi par les procedures Eccleſiaſtiques d'Angleterre. S'ils veulent dire qu'ils ont le pouvoir d'ouvrir & de fermer la porte du Ciel à qui bon leur ſemble, Mr. Bowman repond que l'Ecriture nous ayant ſouvent declaré ſous quelles conditions les hommes ſeront ſauvez ou damnez, il n'eſt pas au pouvoir d'une Creature de faire échouer ſes deſſeins éternels. Il n'y a que lui, & ceux qu'il a divinement inſpirez, qui ſachent ſi un homme a rempli ces conditions, & qui puiſſent lui declarer que ſes péchez lui ſont pardonnez. Mais que des hommes foibles & ignorans pretendent à la même inſpiration infaillible qu'avoient les Apôtres, n'eſt-ce pas ſe mettre au deſſus des Apôtres, ou au deſſus de Dieu même? Si le Clergé, ajoûte Mr. Bowman, avoit aſſez de moderation pour ne s'attribuer que le pouvoir d'abſoudre & d'excommunier conditionellement, nous ne voudrions ni le lui conteſter, ni le refuſer. Mais de quel uſage ſeroit ce pouvoir dans l'Egliſe? Un Chrétien vertueux, ſincere, & qui fait tous ſes efforts pour marcher dans la voie du Salut, ne ſera-t-il pas pardonné ſans l'abſolution d'un Prêtre? Et le mechant ne recevra-t-il pas la juſte peine de ſes Vices, ſans qu'un Prêtre lui lance la foudre de ſon excommunication?

Mr. Smallbroke à preſent Evêque de Litchfield & Coventry ayant attaqué les Quakers dans le ſecond Tome de ſa Réponſe à Mr. Woolston, on les a defendus dans une *Lettre* qu'on lui a adreſſée.

Ce Prelat a avancé que les Quakers avoient reduit en allegorie la Lettre du Nouveau Testament en opposant ou au moins en preferant un Christ spirituel ou interieur, à un Jesus literal, historique, ou exterieur, & cela dans toutes les circonstances de sa Naissance, de sa Vie, de sa Mort, de sa Resurrection, & de son Ascension, & qu'ils avoient parlé du Sens Litteral avec mepris. L'Auteur de la Lettre après avoir fait l'Eloge du Livre de l'Evêque contre Mr. Woolston, & de son zèle pour la Vérité, se plaint vivement, mais poliment, de l'injustice qu'il fait aux Quakers. Il lui cite plusieurs passages de leurs principaux Auteurs, & la Declaration qu'ils presenterent au Parlement en 1693. & soutient qu'à moins qu'il n'allegorise lui-même ces passages, il conviendra qu'ils croient & entendent literalement tout ce que les Evangiles nous apprennent au sujet de Jesus-Christ, & qu'en cela ils s'accordent parfaitement avec les Theologiens les plus Orthodoxes. Il finit sa Lettre en disant qu'il ne comprend pas pourquoi ce Prelat a voulu associer une Societé si nombreuse de Chrétiens à Mr. Woolston, qui seroit ravi d'avoir tant de partisans.

Il paroit une nouvelle Brochure du Dr. Waterland, *A Charge* &c. C'est-à-dire, *Instruction au Clergé de Middlesex donnée à la premiere Visite faite le* 19. *de Mai* 1731. *Par Daniel Waterland, Docteur en Theologie, Archidiacre de Middlesex.* In 8. Il voudroit que pour confondre les Incredules, le Clergé se servît de la methode que les Apologistes Juifs & Chrétiens ont employée contre les Payens. Nos Esprits forts, dit-il, s'efforcent d'élever la Raison au dessus de la Revelation, il faut leur faire voir que les Philosophes Payens ont emprunté des

Juifs

Juifs tout ce qu'ils ont dit de plus raiſonnable ſur la Religion & ſur la Morale. Il étale là-deſſus une grande Litterature.

Mr. Waterland a auſſi publié la troiſieme Partie de ſa Réponſe au Dr. Tindal, *Scripture Vindicated* &c. *Defenſe de l'Ecriture, ou Réponſe à un Livre intitulé*, le Chriſtianiſme auſſi ancien que la Creation. *III. Partie.* In 8. Il acheve d'y répondre aux difficultez du Dr. Tindal ſur quelques paſſages du Vieux Teſtament. Dans une autre Brochure il répondra aux paſſages tirez du Nouveau Teſtament.

Mr. Strype nous a donné un quatriéme Volume de ſon *Hiſtoire Eccleſiaſtique & Civile du Regne de la Reine Elizabeth.* In Folio. Ce Volume contient l'Hiſtoire des douze dernieres années du regne de cette Reine, & du commencement du regne de Jaques Roi d'Ecóſſe ſon Succeſſeur. On y a joint quelques Memoires qui ſervent de Supplement aux autres Volumes.

Un Anonyme a publié *The Abuſes of Chriſtianity* &c. C'eſt à-dire, *l'Abus qu'on fait du Chriſtianiſme: ou Eſſai à mettre fin à toutes les Diſputes de Religion.* In 8. L'Auteur voudroit ramener les Chrétiens, & particulierement les Theologiens à la ſimplicité de l'Evangile, & leur faire abandonner des queſtions vaines & frivoles qui ſont le fondement de leurs diviſions, & qui expoſent la Religion au mépris des Infidelles & des Incredules.

L'impreſſion des *Marmora Oxonienſia* de Mr. Maittaire eſt achevée. Cet Ouvrage ſera beaucoup plus gros qu'on n'avoit dit dans le *Proſpectus.* Cependant on n'en augmentera pas le prix de la ſouſcription, qui eſt de deux Guinées & demie.

DE PARIS.

Il y a long-tems que les François souhaittoient d'avoir en leur Langue une Version complette, fidèle & élegante de toutes les Oraisons de Ciceron: la difficulté de cette entreprise avoit sans doute empêché jusqu'à present nos plus habiles Traducteurs de remplir à cet égard les vœux du Public. Au moins ne voïons-nous pas que MM. Patru, d'Ablancourt, de Maucroix & d'Olivet aïent osé s'embarquer dans une Carriere aussi longue. Chacun de ces Messieurs s'est contenté de traduire un petit nombre de harangues du Prince de l'Eloquence; M. Patru nous a donné celle pour le Poëte Archias, il y en a quatre de M. d'Ablancourt dans un petit Recueil pretieux qui parut en 1638. *in* 4°. les Catilinaires de MM. de Maucroix & d'Olivet sont aussi connuës & ne sont pas moins estimées. Mr. Villefore plus hardi que tous les Ecrivains dont nous venons de parler a exécuté ce qu'aucun d'eux n'avoit osé entreprendre; & sa Traduction voit enfin le jour depuis peu en plusieurs Volumes *in* 12. On en dit beaucoup de bien & de mal; peut-être, que quand on aura eu le tems de l'examiner, on rabattra de l'un & de l'autre. Il y a joint des Notes & une Préface qui meriteroient bien un Extrait.

Montalant réimprime la *Clelie*, & dès qu'elle sera achevée, il mettra sous presse la *Cassandre*. Ces grands & pompeux Romans étoient tombés dans le mépris; non pas que l'on ne convînt qu'ils étoient pleins de belles maximes & écrits avec un soin dont peu d'Auteurs sont capables; mais ce tissu d'avantures peu vraisemblables s'étoit montré dans toute son extravagance; Les la Fayettes & les Segrais nous avoient ramené par leurs ingenieuses Nouvelles à un goût plus sûr & ils nous avoient

avoient accoûtumé à respecter le vrai jusques dans l'arrangement des Fables. Ce goût a changé; est-ce la faute du public? Est-ce celle des froids & pitoïables Auteurs de D. Juan de Portugal, de Telasie &c? La question n'est pas fort difficile à resoudre.

Autreau a mis sur le Theatre la belle action de continence qui fit donner au Chevalier Bayard le surnom de Scipion. Sa Piece ne fut pas d'abord trop bien reçuë, mais il l'a renduë plus supportable par les changemens qu'il y a faits dans la suite. Ce qu'on ne peut lui pardonner est un Anachronisme grossier, qui ne sert à autre chose qu'à diminuer la gloire de son Heros. Il le fait âgé de près de cinquante ans lors de cette belle action & il n'en avoit gueres plus de trente. Pourquoi le rendre plus vieux de 14. ou 15. ans? Cela choque d'autant plus que l'Histoire y est contraire; car il est dit dans sa Vie qu'il n'avoit que 48. ans lorsqu'il mourut en 1524. & l'acte de generosité & de continence qui se fit à Bresse est de l'an 1509. ou 1510.

François le Breton vient de publier la premiere feuille d'un Ouvrage periodique dont le Titre est *Reflexions sur differens Sujets de Physique, de Guerre, de Morale, de Critique, d'Histoire, de Mathematique* &c. Par M. D. . . . . . l'Auteur n'est pas mieux designé. Il se dit homme de guerre dans cette premiere feuille, & c'est principalement pour les personnes du métier qu'il a entrepris, dit-il, cet Ouvrage, où il pretend leur faire part du fruit de ses Lectures & de ses meditations, autant pour les amuser que pour les instruire dans leur semestre ou dans leur garnison. Cette feuille qui ne contient que le Plan de son Ouvrage n'est point mal écrite, on y avertit que le sujet de la feuille

sui-

suivante sera *tout n'est pas dit.* Il y en aura une par semaine.

D'AMSTERDAM.

Les *Wetsteins* & *Smith* publieront au prémier jour, l'*Histoire de l'Empire par Heiss*, en deux Volumes *in* 4°. & huit Volumes *in* 12. Cet Ouvrage est précédé d'un *Discours général sur l'Etat & les dispositions présentes de l'Empire d'Allemagne.* Le Texte de Mr. *Heiss* suit: on n'y change rien, on a seulement ajoûté entre des crochets, quantité de Faits Historiques, qui méritoient d'y trouver place. On y a joint des Notes nouvelles tant sur le Texte, que sur les Notes de l'Edition de Paris. Dans le reste de l'Ouvrage, c'est-à-dire dans la Partie qui concerne l'*Etat de l'Empire Moderne & les changemons qui y sont arrivés, tant à l'égard du Chef qu'à l'égard des Membres*, on a inséré par occasion un grand nombre de Remarques curieuses, sur les Loix & les Coûtumes de l'Empire; sur les Tîtres & Marques d'honneur de l'Empereur; sur les Droits des Electeurs & des autres Etats, tant Ecclésiastiques, que Séculiers; sur l'origine des Comtes & Barons & sur celle de la Noblesse immédiate, &c. On trouve pareillement des Remarques intéressantes, sur la Bulle d'or & sur les autres Constitutions de l'Empire. La Capitulation de Charles VI. entre autres est expliquée avec un soin extrême. Dans des Notes fort étenduës & tirées de l'Histoire, des Actes Publics & des Constitutions de l'Empire, on développe toutes les particularités du Gouvernement politique de l'Empire, & les précautions que l'on a été obligé de prendre avec la Maison d'Autriche: On y pénétre jusque dans les intérêts les plus secrets des Princes. Il est à remarquer que toutes ces augmentations, dont on vient de parler sont particuliéres à l'Edition que nous annonçons.

TABLE DES ARTICLES.

C A.

CATALOGUE
DE LIVRES
NOUVEAUX.

Rerum Italicarum Scriptores, Muratorii. Volumen XIV. XV. XVI. & XVII. fol.

Imperatorum Romanorum Numismata, ab A. Occone congesta, a F. Mediobarbo illustrata; nunc a P. Argelato additionibus, &c. exornata. &c. Mediolani. fol.

Bibliotheca, libros & scriptores fermè cunctos ab initio mundi ad annum 1583. ordine Alphabethico complectens. Auctore F. A. Ciaconio, cum observationibus F. D. Camusati. fol

G. D'Arnaud de Diis Adsessoribus & conjunctis Commentarius. 8.

Descriptiones tubulorum marinorum, in quorum censum relati Lapides, Caudæ, Cancri, Gesneri, & his similes; Belemnitæ, eorumque alveoli, secundum dispositionem Musei Kleiniani, &c. 4.

Supplementum Anatomicum, sive Anatomia corporis humani. Liber secundus. Auctore Ph. Verheyen. 8.

L. Menckenii Compendiaria Theoria & Praxis computationis graduum. 8.

Salutaris Lux Evangelii; toti orbi per divinam Gratiam exoriens, sive Notitia Historico-Chronologico-Literaria & Geographica propagatorum per totum orbem Christianorum sacrorum: delineata à J. Alb. Fabricio. &c. 4.

Ch. God. Stentzelii Medicina Theoretico-Practica, apho-

aphorismis in usum auditorum suorum comprehensa. 8.

Conr. Sam. Schurtzfleischii Historia Civilis, Sacra, atque Literaria sæculi decimi sexti, in Annales digesta, & nunc è MS. eruta. 8.

Herm. Noordkerk Jsc. Specimen lectionum, seu disquisitio de Lege Petronia & Observationum decas. 8.

Ant. Driessen Jesus nascens, patiens & moriens, resurgens, in Cœlum adscendens, & ad dextram Patris sedens, Spiritum S. effundens. &c. &c. 4.

Anacreontis Teii Odæ & Fragmenta, Græce & Latine, cum Notis Joan. Corn. de Pauw. 4.

Christ: Wolfii Elementa Matheseos Universæ. Tomus primus. Editio nova 4. 1731.

Livres François.

LA Vie de Mahomet; traduite & compilée de l'Alcoran, des Traditions Authentiques de la Sonna, & de meilleurs Auteurs Arabes. Par Mr. Jean Gagnier. Professeur en Langues Orientales á Oxford. 12. 2. *Tom.*

L'Histoire des Chevaliers de Malthe, par feu Mr. l'Abbé de Vertot. 12. 5. *Tom. Nouv. Edition, augmentée des Statuts de l'Ordre, des Noms & des Armes des Chevaliers; & enrichie de Figures, de Cartes & de Plans.*

Entretien instructif d'un Pere avec son fils sur les premiers principes de la Religion & de la Morale, ou Catechisme Raisonné. Traduit de l'Anglois par Mylord *** 12.

Recueil des Lettres & Memoires, ecrits par Mr. l'Abbé de Montgon, concernant les Negociations, dont il a été chargé. 12.

Me-

Memoires de Mr. le Cardinal de Rets ; contenant ce qui s'est passé de remarquable en France pendant les premieres années du Regne de Louïs XIV. Nouvelle Edition augmentée. 8. 4. *Tom.*

Poësies de Monsieur l'Abbé de Chaulieu & de Monsr. le Marquis de la Fare. 12.

Reflexions Critiques sur la Poësie, & sur la Peinture. Nouv. Edition. 12. 2. *Tom.*

Le Philosophe Anglois, ou Histoire de Monsieur Cleveland, fils naturel de Cromwell. &c. 4. *Tom.*

Histoire de Geneve par Mr. Spon, rectifiée & considerablement augmentée par d'amples Notes. &c. 4. & 12.

Pausanias, où Voyage Historique de la Grece, traduit en François, avec des Remarques par M. l'Abbé Gedoyn. 4.

Histoire de l'Isle Espagnole, ou de S. Domingue, écrite particulierement sur des Memoires Manuscrits du P. Jean-Bapt. Le Pere Jesuite, Missionaire à Saint Domingue, & sur les pieces originales, qui se conservent au depot de la Marine, par Le P. Pierre Franc. Xavier de Charlevoix. 4. 2 *Tom.*

Sethos, Histoire, ou Vie, tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Egypte, traduite d'un Manuscrit Grec. 12. 3 *Tom.*

Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique, Tome X. par M. de Tillemont, 12. 3 *Parties.*

Memoire pour servir à l'Histoire Universelle de l'Europe, depuis 1600. *jusq.* 1716. *avec des Reflexions & Remarques Critiques.* 12. 4 *Tom.*

Mythologie, ou l'Histoire des Dieux, & des demi-Dieux, & des plus Illustres Heros de l'Antiquité, Par Mr. Du Puy. 12. 2 *Tom.*

Apologie de Cartouche, ou le Scelerat sans reproche, par la Grace du Pere Quesnel. 8.

Memoires & Avantures Secretes & curieuses d'un Voyage du Levant, par Mr. de Mirone. 8. 2 *Tom.*

TABLE DES MATIERES.

A.

Au-

B.

C.

E.

F.

G.

H.

I.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Par-

S.

T.

U.

V.

Vos-

FIN DE LA TABLE.

